

L

LABACH (JEAN), né le 24 octobre 1872 à L'Hôpital (Moselle).

Député de la Moselle de 1928 à 1932.

Ouvrier machiniste aux Houillères, puis petit exploitant agricole, Jean Labach fut maire de L'Hôpital de 1919 à 1935.

Il se présenta aux élections des 22 et 29 avril 1928 dans la 1^{re} circonscription de la Moselle (Boulay-Saint-Avoid), sur les instances, rapporte sa profession de foi, de la classe ouvrière et des agriculteurs. Il exposait dans son programme la nécessité de développer la législation sociale, de supprimer les intermédiaires, de diminuer les impôts, de protéger les intérêts des agriculteurs, de conserver les droits acquis des fonctionnaires, de réformer le système fiscal, de diminuer la durée du service militaire, de maintenir le concordat, de défendre la religion et l'école confessionnelle, d'instituer le bilinguisme dans la région de langue allemande, de former une région pour l'Alsace et la Lorraine.

Il obtint au premier tour, pour 17.373 électeurs inscrits et 14.764 suffrages exprimés. 5.310 voix contre 4.062 au candidat communiste Frousse, 2.992 au député sortant Paqué (U.R.D. - fédération républicaine) et 1.324 et 1.076 à deux candidats conservateurs, de Marmier et Tritz. Il fut élu au second tour par 8.428 voix contre 5.247 à Frousse, 108 bulletins se maintenant sur le nom de Tritz.

Il s'inscrivit au groupe des démocrates populaires et fut membre des commissions de l'hygiène, d'Alsace-Lorraine et des comptes définitifs et de l'économie.

Il intervint en séance publique le 8 février 1929 dans la discussion d'interpellations sur la politique générale du gouvernement en Alsace-Lorraine, pour faire état du malaise ressenti par les populations des provinces recouvrées, exprimer leur attachement à leurs institu-

tions propres et le désir de la majorité d'entre elles de ne pas être séparées de leurs frères alsaciens, la différence de langue n'empêchant pas les Lorrains parlant le dialecte d'être Français au fond du cœur.

Le 10 mars 1932, il prit la parole pour demander au gouvernement de protéger les communes contre les charges dues à la mise au chômage d'ouvriers étrangers ne pouvant retourner dans leur pays.

Devancé au premier tour des élections du 1^{er} mai 1932 par le candidat U.R.D., il se retira de la compétition. Sur 14.288 suffrages exprimés, il n'avait obtenu que 3.833 voix contre 5.305 à Wiltzer, 2.545 à Koune (U.R.D.), 2.119 à Geisskopp (communiste) et 2.119 à Nadler (républicain indépendant). C'est Alexis Wiltzer qui conquist le siège au second tour.

LABARTHE (PIERRE. JEAN, FRANÇOIS), né le 23 décembre 1846 à Montpeyroux (Aveyron), mort le 8 novembre 1904 à Cantoin (Aveyron).

Député de l'Aveyron de 1893 à 1898.

Propriétaire foncier, membre du Conseil général de l'Aveyron, Pierre Labarthe se présenta dans la circonscription d'Espalion aux élections législatives, le 20 août 1893, comme candidat républicain. Il fut élu avec 3.686 voix contre 3.811 au député sortant, Norbert de Benoit. Il se proclamait lui-même « modéré » dans son programme et ajoutait : « Je donnerai mon appui à un gouvernement soucieux de maintenir le bon renom de la France parmi les nations ; ferme contre les hommes de désordre, de quelque parti qu'ils se réclament ; rigoureusement économe dans l'emploi des finances publiques ; pacifique... sachant protéger efficacement l'agriculture... poursuivant, dans la mesure du possible et du juste, l'amélioration des classes labo-

rieuses. J'aurai à cœur de poursuivre l'apaisement des querelles religieuses. »

Il semble qu'il ne prit pas les moyens d'appliquer ce programme puisqu'il ne déposa, au cours de la sixième législature, aucune proposition de loi et n'intervint jamais en séance publique.

Il appartenait à diverses commissions, notamment à la commission ayant pour objet la réforme générale de l'impôt et la commission d'enquête sur l'affaire de Panama.

Par ses votes, il soutint le gouvernement Méline, notamment le 30 avril 1896 ; il vota contre la demande d'interpellation adressée par Marcel Sembat au ministre de la Guerre au sujet de l'affaire Dreyfus. Il vota encore la confiance au gouvernement Méline lors des poursuites exercées contre Emile Zola pour son article *J'accuse*, les 13 janvier et 2 avril 1898.

La même année, il se représenta mais fut battu. n'arrivant, au premier tour, qu'en troisième position, avec 3.585 voix contre 4.749 et 4.442 à ses concurrents. Il se retira avant le scrutin de ballottage.

Il quitta alors Montpeyroux et s'installa à 25 km de là, dans son domaine de Cissac, sur la commune de Cantoin ; il y mourut le 8 novembre 1904, à l'âge de 58 ans.

LA BASSETIÈRE (MARIE. JOSEPH. LOUIS MORISSON de), né le 24 mai 1857 à Saint-Julien-des-Landes (Vendée), mort le 7 janvier 1941 à Saint-Julien-des-Landes.

Député des Landes de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 190, à BASSETIÈRE.)

Réélu en 1889 au premier tour de scrutin, par 6.797 voix sur 12.894 votants, contre 6.068 à son adversaire républicain Georges Batiot, il consacra plus particulièrement son activité parlementaire aux problèmes purement locaux, sollicitant des crédits pour les victimes de naufrages ou des secours en faveur des sinistrés par la grêle.

Il prit part, en juin 1891, à la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes, intervenant en faveur de l'industrie sardinière et plaidant la cause des marins-pêcheurs.

Il fut à nouveau candidat aux élections de 1893 mais cette fois Georges Batiot l'emporta contre lui dès le premier tour, par 7.128 voix contre 6.169, sur 13.444 votants.

De La Bassetière se retira ensuite de la vie politique pour se consacrer à ses terres. Il mourut dans son pays natal le 7 janvier 1941 ; il était âgé de 84 ans.

LABAT (JEAN, FRANÇOIS. JULES), né le 28 janvier 1819 à Bayonne (Basses-Pyrénées), mort le 27 octobre 1914 à Biarritz (Basses-Pyrénées).

Député au Corps législatif de 1869 à 1870.

Député des Basses-Pyrénées de 1876 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 3, p. 472.)

De nouveau candidat en 1889 dans la 2^e circonscription de l'arrondissement de Bayonne, il l'emporta dès le premier tour par 4.643 voix sur 8.807 votants et 10.590 inscrits, contre 4.110 à son adversaire, Harriague-Saint-Martin. Dans sa profession de foi, il proclamait ses opinions catholiques et révisionnistes.

Il reprit sa place au Palais Bourbon dans le groupe de l'appel au peuple qu'il présida pendant plusieurs années. Il s'abstint lors de la présentation du cabinet Loubet et du premier cabinet Ribot, mais vota contre le cabinet Freycinet et le deuxième cabinet Ribot. Ses votes successifs furent toujours ceux de l'opposant qu'il était resté.

En 1893, il ne sollicita pas de nouveau les suffrages des électeurs et fut remplacé au parlement par son ancien adversaire républicain, Harriague-Saint-Martin.

Il se retira dans sa province natale et mourut à Biarritz le 27 octobre 1914, à l'âge de 95 ans.

LABAT (HENRI JEAN, Théophile), né le 20 mars 1834 à Lormont (Gironde), mort le 10 septembre 1896 à Bordeaux (Gironde).

Député de la Gironde de 1893 à 1896.

Lorsqu'il sollicita les suffrages des électeurs bordelais aux élections générales de 1893, Théophile Labat comptait depuis longtemps parmi les notables de la ville. Entré à l'Ecole Polytechnique en 1853, il en était sorti en 1855 ingénieur des mines. Il s'installa dès 1858 à Bordeaux, exerça les fonctions d'ingénieur de la marine militaire, puis devint constructeur maritime, président directeur général de la Société Labat, devenue la Société Labat et Limouzin, et président du conseil d'administration de la Compagnie maritime Gironde et Garonne.

Membre de la Chambre de commerce depuis le 25 février 1886, membre et président de l'Académie de Bordeaux en 1888, président de la Société philomatique en 1892 et 1893, il était solidement implanté dans les milieux industriels et commerciaux de la ville où l'on pouvait apprécier la tendance indépen-

dante, modérée et même conservatrice de ses opinions républicaines. Il n'eut pas de peine à détourner certains éléments de droite qui en 1889 avaient composé une part de la majorité du député boulangiste sortant, Albert Chiché. Dès le premier tour, le 20 août 1893, sur 20.063 électeurs inscrits et 10.748 votants, il l'emportait dans la 1^{re} circonscription de Bordeaux par 5.378 voix contre 5.220 à son principal adversaire.

Sa formation et son expérience le conduisaient d'emblée à étudier les problèmes économiques et fiscaux : aussi fut-il membre de la commission du budget et de la commission ayant pour objet la réforme générale de l'impôt ; il fit sa première intervention le 15 février 1894 en combattant énergiquement et brillamment le projet tendant à relever le droit de douane sur le blé. S'il se déclarait favorable au tarif « harmonique » de la loi Méline, prêt à voter les plus larges concessions de tarifs en faveur des peuples qui nous offriraient des avantages corrélatifs, s'il voyait la « vérité » dans le système des concessions réciproques, il ne décelait que conséquences néfastes, pour l'agriculture comme pour le commerce, dans cette mesure officiellement destinée à protéger les céréaliers français. Sa position fut identique le 27 octobre 1894 sur le tarif applicable aux mélasses étrangères.

Il eut l'occasion d'exposer ses idées en matière de fiscalité en combattant le 12 juillet 1894 le contre-projet de Jaurès tendant à l'établissement d'un impôt général et progressif sur le revenu, puis le 9 novembre 1895, en critiquant le barème progressif prévu pour les droits de succession et en lui substituant un tarif simplement proportionnel et une augmentation pour les lignes collatérales. Violamment hostile au socialisme d'Etat et au collectivisme, mais favorable à la participation aux bénéfices, il consacra sa dernière intervention, le 16 juin 1896, aux problèmes sociaux, en opposant aux méfaits d'une réglementation générale des horaires et des salaires, les avantages qu'il espérait d'une totale liberté des contrats entre ouvriers et employeurs et d'un esprit d'association et de coopération propre, selon lui, à régler la question sociale. Face au socialisme de Jaurès, il incarnait assez exactement l'aile droite de la majorité républicaine « opportuniste ».

Il était chevalier de la Légion d'honneur lorsqu'il mourut à Bordeaux, en cours de mandat, le 10 septembre 1896.

On lui doit un certain nombre d'études économiques : *Histoire de la Réforme économique de 1860* ; *Clef des erreurs et contradictions de l'économie politique* ; *Secrets de la question économique et de la question sociale*.

Il avait conçu et construit des cales de halage de dimensions appropriées aux plus grands navires, à Bacalan et Lormont-Queyries. Cette invention lui

avait valu une médaille à l'Exposition universelle de Londres en 1862 et une médaille d'or à l'Exposition de Paris en 1867.

LA BATIE (MARIE. JULES de), né le 8 septembre 1832 au Puy (Haute-Loire), mort le 28 avril 1912 au Puy.

Député de la Haute-Loire de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. I, p. 97 (à BATIE).

Jules de La Bâtie fut battu au renouvellement du 22 septembre 1889, dans la 1^{re} circonscription du Puy, par Charles Dupuy, député sortant lui aussi, qui réunissait 10.201 voix sur 17.738 votants, alors que lui-même n'en obtenait que 7.451.

Il abandonna dès lors la vie politique pour reprendre l'exercice de sa profession d'avocat ; il mourut le 28 avril 1912 au Puy à l'âge de 80 ans.

LABATUT (LUCIEN), né le 28 juin 1879 à Aulon (Haute-Garonne).

Député de la Haute-Garonne de 1924 à 1928.

Maire de sa commune natale, conseiller général, négociant, Lucien Labatut fut présenté par le parti socialiste aux élections du 11 mai 1924 sur la liste dirigée par Vincent Auriol. La liste ayant obtenu 43.173 voix de moyenne sur 133.272 inscrits et 109.567 suffrages exprimés, il devint, élu à la plus forte moyenne, un des quatre députés socialistes de la Haute-Garonne.

Membre des commissions de l'agriculture, des pensions, de l'hygiène, il déploya une grande activité parlementaire, déposant et rapportant de nombreuses propositions de loi, intervenant à la tribune pour défendre les catégories les plus déshéritées de la population. Les pupilles de la nation, les mutilés du travail, les familles nombreuses, celles privées d'un membre appelé au service militaire, les petits et moyens paysans, les ouvriers, trouvaient en lui un défenseur dévoué.

Sa seule intervention proprement politique (10 juillet 1925) fut pour protester contre une inculpation notifiée à son secrétaire de mairie, sympathisant communiste soupçonné de diffuser du matériel de propagande contre la guerre du Maroc. A cette occasion, il condamna cette guerre et toutes les vexations policières.

Il se présenta aux élections de 1928, 1932, 1936 dans l'arrondissement de Saint-Gaudens, mais fut chaque fois battu par Hippolyte Ducos, qui ne l'emporta en 1936 qu'avec 600 voix d'avance.

LA BATUT (ANNE, CHARLES, FERDINAND de **LABORIE** vicomte de), né le 9 mai 1854 à Bergerac (Dordogne), mort le 11 mars 1933 à Paris

Député de la Dordogne de 1885 à 1912.

Sénateur de la Dordogne de 1912 à 1930.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 472.)

Le vicomte de Laborie de La Batut avait été élu député de la Dordogne en 1885 comme républicain. Ce docteur en droit de 30 ans, juge suppléant au tribunal de la Seine, occupait déjà une position locale très forte : maire de Montbazillac, déjà membre du Conseil général de la Dordogne dont il sera plus tard le président. C'était un esprit libéral, assez ouvert aux idées de progrès. L'idéal qui domina toute sa vie fut de favoriser et d'étendre l'action des institutions de bienfaisance. On lui doit d'ailleurs un ouvrage sur le rayonnement de ces organismes en France.

En 1892, la Chambre des députés lui fait l'honneur de l'élire secrétaire de son bureau. Elle le reconduira régulièrement dans cette fonction dix ans durant.

Deux commissions surtout bénéficièrent des compétences de La Batut : celle de l'agriculture et celle de la législation fiscale. Il fut un rapporteur fort écouté, et sur les sujets les plus divers : culture du lin, vente des gages au Mont-de-Piété, droits d'enregistrement, assurance mutuelle agricole, police sanitaire des animaux, etc.

Cet esprit vif et imaginatif était également assez prodigue en propositions, dont la plupart se rapportaient au développement de la bienfaisance, mais avec quelques autres, fort bien trouvées, dans des domaines variés : témoin ce projet de résolution (1892) pour la création d'une carte-lettre-réponse valable dans tous les pays appartenant à l'union postale universelle. Comme il marquait une vive attention aux problèmes de son département — toujours, par exemple, à réclamer l'ouverture de crédits en faveur de l'agriculture de la Dordogne fréquemment sinistrée — Bergerac ne lui ménageait pas ses suffrages.

Sa réélection la plus difficile fut celle de 1898 ; encore l'emporta-t-il par 9 776 voix contre 6 254 à son concurrent de droite, Delfat, ancien officier de marine ; la plus facile fut celle de 1893 où il fut élu sans personne contre lui, par 11 096 suffrages.

Un siège de sénateur de la Dordogne se trouvant vacant par suite de décès, La Batut se porta candidat au scrutin du 7 janvier 1912 et triompha dès le premier tour par 573 voix sur 1 116 votants. Il entama ainsi au Luxembourg, où il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine, une carrière ininterrompue de dix-huit ans, aussi régulièrement réélu sénateur qu'il avait l'habitude d'être réélu député.

Le Sénat lui fit d'ailleurs pareil honneur que la Chambre, l'élevant dès 1913 secrétaire de son bureau. Immédiatement, La Batut compte dans trois commissions au moins : du budget, des affaires étrangères, de l'armée.

La guerre étant survenue, le sénateur de la Dordogne semble montrer un subit et grand intérêt aux problèmes militaires et aux morts pour la France. Mais l'on ne s'étonnera pas que, même dans ce domaine, ce soient les aspects humanitaires de bienfaisance qui retiennent La Batut. Un de ses rapports fit particulièrement impression sur le Sénat et ce fut celui qu'il présenta à propos d'un projet de loi attribuant à l'autorité militaire le droit de pourvoir par voie de réquisition au logement et à la subsistance des individus expulsés des places fortes comme bouches inutiles.

Au renouvellement du Sénat de 1930, La Batut, qui était juge honoraire au tribunal de la Seine et membre du conseil d'administration de l'Office du commerce extérieur, décida de ne pas se représenter.

Il mourut le 11 mars 1933 à son domicile parisien, à l'âge de 78 ans.

LABBÉ (ERNEST), né le 25 octobre 1882 à Villers-le-Tilleul (Ardennes).

Sénateur des Ardennes de 1939 à 1945.

C'est par sa passion pour l'agriculture que se recommande Ernest Labbé : non seulement propriétaire-exploitant, mais ingénieur agronome et encore médecin vétérinaire.

Il ne fut sénateur que peu de temps, ayant été élu le 23 octobre 1938, par 464 voix sur 837 suffrages exprimés.

Au Palais du Luxembourg, où il s'était inscrit au groupe de l'union démocratique et radicale, sa seule intervention fut pour présenter, au nom de la commission des douanes, un rapport sur la tarification douanière des corps gras en Indochine.

A Vichy, le 10 juillet 1940, il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Vice-président de la Chambre d'agriculture des Ardennes, Labbé est, en outre, président du *Stud book* de la race chevaline ardennaise.

LABRÉ (LÉON), né le 29 septembre 1832 au Merlerault (Orne), mort le 21 mars 1916 à Paris.

Sénateur de l'Orne de 1892 à 1916.

Très grand médecin, un des maîtres incontestés de la science médicale et chirurgicale de son temps et, avec cela, parlementaire assidu, souvent brillant, Léon Labbé apparaît premièrement comme un caractère. Deux traits le démontrent : en 1864, comme il passe le concours de

chirurgien des hôpitaux, on lui a désigné un aide. C'est un assistant si emporté qu'à la fin, Labbé, exaspéré, le bat publiquement. Il sera quand même reçu. A la déclaration de guerre de 1914, il a 82 ans. Il s'engage. Il n'aura de cesse que le service de santé n'ait fait de lui un inspecteur des hôpitaux et des ambulances. On le verra sur tous les fronts.

Né au Merlerault, dans l'Orne, où son père était notaire, après de bonnes études au lycée de Caen, Léon Labbé s'était inscrit à la Faculté de médecine de Paris. Externe en 1855, reçu parmi les tout premiers de l'internat en 1856, le voilà docteur en 1861, mais ce ne fut que le début d'une ascension pour des dons exceptionnels : agrégé de médecine en 1863, chirurgien des hôpitaux en 1864, membre de la Société de chirurgie en 1865 et président de ladite Société en 1882, membre de l'Académie de médecine en 1876, membre libre de l'Académie des sciences en 1903, etc.

Il a attaché son nom à l'opération dite de la gastrotomie, et plus communément « de la fourchette ». C'est un peu par hasard, mais magistralement, qu'il en fixa les règles, ayant eu un jour à extraire une fourchette, précisément, de l'estomac d'un jeune étourdi.

En même temps qu'il exerce à la Salpêtrière, à l'hôpital du Midi, à Saint-Antoine, à la Pitié, à Lariboisière, puis définitivement à Beaujon (1889), il publie une œuvre à tous égards considérable : après sa thèse d'agrégation de 1863 « De la coxalgie », un *Traité des tumeurs bénignes du sein* (1876), des *Leçons de clinique chirurgicale* (1876), des *Leçons sur les hernies abdominales* (1884), un *Traité des fibres de la paroi abdominale* (1888), etc. on lui doit, en outre, l'obligation de la vaccination contre la fièvre typhoïde.

C'est en 1892 que Labbé, républicain convaincu, décide de consacrer à la politique le trop-plein de son énergie. Le 24 avril, il s'agissait de pourvoir au remplacement dans l'Orne de Libul, sénateur décédé. Léon Labbé passe au premier tour avec 506 voix, n'en laissant que 410 à deux concurrents monarchistes, comme il repassera au premier tour le 28 janvier 1900 (711 voix sur 930 votants) et le 3 janvier 1909 (674 voix sur 852).

Inscrit au Sénat au groupe républicain, tout naturellement il s'y consacre à des problèmes professionnels de la médecine et de l'hygiène, s'attachant par dessus tout, comme membre de la commission de l'armée, à donner une vive impulsion aux études d'hygiène militaire.

Cependant, il ne se borne pas à préparer et à retenir une réorganisation complète du cadre des médecins et des pharmaciens militaires. On retiendra par exemple qu'en 1898 cet homme de courage accepte un rapport que ses collègues de la commission de l'armée n'étaient guère disposés à lui disputer puisqu'il s'agissait d'amnistier les soldats coupables d'insoumission, de désertion ou de rébellion.

Chaque fois que le Sénat créait une commission spéciale pour tel problème de santé — protection et assistance des mères et des nourrissons, assistance aux aveugles indigents, santé des enfants du premier âge, état sanitaire de l'armée, etc. — régulièrement Labbé en était le président.

Il mourut à Paris le 21 mars 1916, à l'âge de 83 ans.

Il était commandeur de la Légion d'honneur.

LA BERGE (ALBERT, RAPHAËL MAR-
CHAIS de), né le 21 juin 1845 à Paris,
mort le 11 juillet 1894 à Paris

Député de la Loire de 1888 à 1889.

Sénateur de la Loire de 1891 à 1894

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. I, p. 266 à BERGE)

Il fut battu au deuxième tour de scrutin aux élections générales de 1889, malgré qu'il vint en tête au premier tour.

Mais en 1891, l'amiral de Montaignac, sénateur inamovible, étant décédé et son siège attribué au département de la Loire, Albert de La Berge y fut élu le 30 août.

Membre de plusieurs commissions, on l'entendit le 12 décembre 1891, au cours de la discussion du tarif général des douanes, et le 29 mars 1892 dans le débat sur le projet de loi, renvoyé au Sénat, concernant le travail des femmes, des enfants et des filles mineures dans les établissements industriels.

Mais un mal lent et impitoyable le minait sourdement. Il se tint de plus en plus à l'écart des débats et le président Challemeil-Lacour devait annoncer son décès au Sénat le 12 juillet 1894 et prononcer son éloge funèbre.

LABES (EDOUARD, JEAN, MARC), né le 3 novembre 1881 à Lestelle (Basses-Pyrénées).

Député du Morbihan de 1924 à 1928.

Agrégé des lettres, licencié en droit, Edouard Labes fut professeur au lycée de Lorient puis avocat au barreau de cette ville où il gravit les degrés successifs d'une classique carrière politique. Conseiller municipal en 1912, il devint maire en 1919, marquant sa gestion communale par d'importants travaux d'aménagement du port. Elu conseiller général en 1920, il se présenta à la députation aux élections du 11 mai 1924 sur la liste d'union républicaine. Il emporta un siège en obtenant personnellement 44 828 suffrages sur 112 523 exprimés.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il siégea à la commission d'assu-

rance et de prévoyance sociales, à la commission de la marine marchande dont il assura la vice-présidence, à celle de la marine militaire, puis, en 1926, à celles des marchés et spéculations.

Il ne cantonna pas son activité parlementaire dans un domaine limité. Il déposa des propositions ou rapporta sur des sujets tels que l'amortissement de la dette à court terme, le crédit maritime mutuel, les indemnités de dommages de guerre, les tarifs préférentiels appliqués au transport du charbon des mines du Nord et de l'Est.

Il tenta de faire renouveler son mandat aux élections d'avril 1928 en sollicitant la confiance des électeurs de la 1^{re} circonscription de Lorient, sous l'étiquette radicale-socialiste. Mais les résultats du premier tour ne lui furent pas favorables puisqu'il n'obtint que 2 713 voix contre 5 368 à Pierre Bouligand, également radical-socialiste, 4 014 à L'Hévéder (S.F.I.O.), 3 089 à Gaultier de Kermoal (U.R.D.) et 810 à Guyot (communiste). 30 électeurs lui manifestèrent leur fidélité au second tour en votant pour lui, mais le siège échut à Bouligand.

Il enseigna, par la suite, au lycée Louis-le-Grand.

LABICHE (EMILE. CHARLES, DIDIER), né le 25 novembre 1827 à Béville-le-Comte (Eure-et-Loir), mort le 8 avril 1922 à Paris (6^e).

*Sénateur de l'Eure-et-Loir
de 1876 à 1912.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t III, p. 475-476.)

La carrière parlementaire d'Emile Labiche qui durera 36 ans sera consacrée principalement aux affaires agricoles, aux finances et aux travaux publics. Cependant, le sénateur républicain d'Eure-et-Loir s'intéresse également à l'organisation et à la gestion communales. C'est ainsi qu'en 1889, il intervient comme rapporteur dans la discussion du projet de loi relatif aux syndicats de communes.

Emile Labiche sera réélu le 7 janvier 1894, au premier tour, par 652 voix sur 733 votants. A cette occasion, il avait rappelé sa profession de foi publiée en 1863, alors qu'il était, sous l'Empire, candidat de l'opposition libérale : « Le problème à résoudre pour notre siècle, c'est de concilier la démocratie et la liberté. Trop souvent, les démocrates ont méconnu les droits de la liberté et les libéraux ont nié la légitimité de la démocratie ».

Le nom d'Emile Labiche reste attaché à la réforme du code rural, à l'organisation du crédit agricole et populaire, à la réforme de l'impôt sur les prestations, aux sociétés coopératives de production,

de crédit et de consommation, au contrat de participation aux bénéfices.

A partir de 1894, Emile Labiche sera constamment réélu à la commission des chemins de fer, dont il assumera la vice-présidence ou la présidence. A ce titre, il présentera de nombreux rapports et fera de multiples interventions sur les projets tendant à rendre d'utilité publique diverses lignes de chemins de fer en faveur d'un assainissement de la gestion des compagnies privées. C'est ainsi qu'il fera voter par le Sénat, en juin 1908, le rachat du réseau de l'Ouest.

Autre centre d'intérêt pour Emile Labiche : les affaires financières et fiscales. Président de la commission des colonies, il se montrera favorable, pour des raisons d'économie, à la création d'un ministère des Colonies, votée par le Sénat le 24 avril 1894. En ce qui concerne la modification du régime fiscal des successions, donations et ventes d'immeubles, il est fermement attaché au principe de la proportionnalité des droits alors que le ministère des Finances et le gouvernement sont favorables au système de la progressivité de l'impôt. Battus en séance publique, Emile Labiche et la majorité des membres de la commission qu'il préside démissionnent le 8 janvier 1898. La commission, de nouveau constituée, est toujours présidée par Emile Labiche. Finalement, le Sénat cédera aux instances du gouvernement Waldeck-Rousseau et du ministre des Finances Caillaux. Par le biais de la réforme des successions, le principe de l'impôt progressif est entré dans la fiscalité.

Il faut citer également de nombreux rapports sur l'organisation du crédit agricole et populaire, l'alcoolisation des vins, le taux d'intérêt légal de l'argent ; des interventions sur l'électorat des femmes dans les tribunaux de commerce, les ventes et échanges d'animaux domestiques, le recouvrement des frais de notaire, l'exercice de la pharmacie, la résiliation des contrats d'assurance, le repos hebdomadaire, l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

En 1900, Emile Labiche vote contre l'amnistic et en 1905 contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Dans le grave conflit qui avait opposé en 1896 le Sénat au cabinet Léon Bourgeois sur la responsabilité ministérielle, il avait joué la carte de la paix constitutionnelle, désirant éviter une opposition irréductible entre les deux Assemblées. Tel fut le sens de l'ordre du jour qu'il déposa avec deux de ses collègues et qui fut adopté.

Au renouvellement de 1912, il ne fut pas réélu. Il n'obtint que 331 voix au second tour sur 723 votants.

Membre du Conseil général d'Eure-et-Loir depuis 1864, président en 1871, et constamment réélu à ce poste depuis cette date, Emile Labiche fut, de son vivant, le plus ancien président des Conseils généraux de France. Il avait été président du groupe parlementaire français aux Congrès de la paix de Rome en

1891 et de Berne en 1892. Il était membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, président de la commission administrative de l'Institution des jeunes aveugles, membre du Conseil académique de Paris et officier de l'Instruction publique.

Il est mort le 8 avril 1922, à l'âge de 95 ans.

LABICHE (JULES, HYACINTHE, ROMAIN), né le 9 août 1826 à Sourdeval-la-Barre (Manche), mort le 27 juillet 1905 à Sourdeval-la-Barre.

Sénateur de la Manche de 1879 à 1905.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 476.)

Dans l'éloge funèbre qu'il prononça le 30 octobre 1905, le président Armand Fallières devait déclarer de Jules Labiche, sénateur républicain de la Manche, qu'il « avait rapporté du continent américain une aisance qui lui permit de donner aux affaires de sa commune, de son département et du pays, le meilleur de son temps ».

Au Sénat, l'activité de Jules Labiche fut surtout intense au sein des diverses commission auxquelles il appartenait.

Il fut réélu le 3 janvier 1897, au premier tour, par 1 022 voix sur 1 201 votants.

Jules Labiche est décédé en cours de mandat, le 30 juillet 1905, à l'âge de 69 ans.

LA BILIAIS (Loire-Inférieure). — Voy. **BILIAIS** (H. de LA).

LABRODE-NOGUEZ (SIMON, GRATIEN, AMÉDÉE de), né le 26 avril 1823 à Bayonne (Basses-Pyrénées), mort le 23 février 1910 à Ustaritz (Basses-Pyrénées).

Député des Basses-Pyrénées de 1855 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 481.)

Au renouvellement législatif du 22 septembre 1889, Laborde-Noguez, avec 3.828 voix, fut battu par Haulon, 4.388 suffrages sur 9.426, dans la 1^{re} circonscription de Bayonne.

Il se tint désormais à l'écart de la vie politique et mourut le 23 février 1910 à Ustaritz, au Pays basque, à près de 87 ans.

LABORDERE (JEAN, MARIE, ARTHUR), né le 12 octobre 1835 à Beauvais (Oise), date et lieu de décès non connus.

Sénateur de la Seine de 1882 à 1884.

Député de la Seine de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 482.)

Déjà lassé de la vie publique en 1884, lors de sa démission du Sénat, Jean Labordère ne se représenta pas aux élections législatives de 1889.

Il se retira définitivement de la politique. La date et le lieu de son décès n'ont pu être retrouvés.

LABORI (FERNAND, GUSTAVE, GASTON), né le 18 avril 1860 à Reims (Marne), mort le 14 mars 1917 à Paris.

Député de Seine-et-Marne de 1906 à 1910.

Labori était peu connu lorsqu'il affronta pour la première fois les luttes électorales en 1893 : celui qui allait devenir l'honneur du barreau français n'avait pas encore rencontré de cause à sa mesure.

Il avait commencé ses études de droit à 20 ans, par vocation et non par tradition. Son père, après une longue carrière administrative aux Chemins de fer de l'Est, avait choisi pour lui l'Ecole Polytechnique, puis, devant son refus d'une vie monotone de fonctionnaire, avait décidé qu'il serait négociant en champagne. En vain ; après deux années passées en Allemagne et en Angleterre, une brève expérience du métier l'en éloigna à tout jamais. — « Toute la jeunesse de Labori avait été un élan instinctif vers un idéal indécis ; l'aspiration, contrariée, devint par réaction une pensée précise » : forçant l'opposition de sa famille, il décidait d'être avocat et partait à Paris pour obtenir en 1881 un premier prix de code civil, en 1883 un premier prix de droit romain, en 1884 sa licence et son inscription au barreau.

Il était alors surtout connu comme rédacteur à la *Gazette du Palais* lorsque, le 20 novembre 1888, à la rentrée de la conférence du stage, il prononça en qualité de deuxième secrétaire le premier grand discours qui révélait déjà ce qu'il serait — « un cœur chaud, une tête froide » —, en se faisant l'avocat rétrospectif de la Reine dans l'affaire du Collier. Après avoir été commis d'office dans l'affaire des paricides de Niort et pour sauver, malgré lui, l'anarchiste Duval, à défaut d'autre succès dans le prétoire il chercha dans l'arène politique à déployer ce talent, cette passion et cette énergie dont il débordait.

Candidat dans la 1^{re} circonscription de Reims, sa ville natale où son père était encore inspecteur principal des Chemins de fer de l'Est, il arrivait en tête le 20 août 1893 avec 6 880 voix face au socialiste Mirman qui en obte-

naît 5.620 et au député radical sortant Langlet. Mais celui-ci s'étant retiré, tandis qu'une autre candidature radicale était suscitée trop tard, la plus grande partie des voix de gauche se reportait sur le socialiste, qui était élu avec moins de 300 voix d'avance sur Labori, candidat des républicains modérés et trop ouvertement soutenu par les partis de droite pour l'emporter dans cette conjoncture.

C'est immédiatement après, en 1894, avec la cause de l'anarchiste Vaillant, que se scelle son destin : il sera d'abord et avant tout « la défense » et sa plaidoirie, dans un superbe langage, impose à la salle un long et émouvant examen de conscience.

En 1897, il a déjà commencé la publication de son monumental répertoire encyclopédique ; épris de littérature, il a fondé *La Revue du Palais* qui deviendra bientôt *La Grande Revue* et sa situation au Palais est, de son aveu même, une des premières parmi ses contemporains.

Il ne renonce pas pour autant à une carrière politique et exprime son mécontentement lorsqu'il doit constater que « sa » circonscription a été amputée de ses meilleures communes pour assurer la réélection menacée de M. de Montebello. Les modérés ne renoncent pas davantage à la candidature de ce brillant avocat dont « le regard franc, la voix chaude, le geste sobre et net » peuvent mettre en péril, ou du moins immobiliser pendant les élections, un grand ténor de l'opposition. Le préfet de la Marne, puis tour à tour Barthou et Méline lui proposent Châlons contre Léon Bourgeois : hostile alors au « radicalisme de mots », il est près de s'engager dans cette bataille. Mais le 4 janvier 1898, alors que la campagne de Scheurer-Kestner était commencée depuis quelques semaines, Labori est sollicité d'assister Mme Lucie Dreyfus et de prendre la défense de Dreyfus dans le procès Esterhazy.

Il n'est plus question de carrière politique ; d'emblée il choisit, dans cette période qui fut « un moment de la conscience humaine », d'incarner la justice contre l'arbitraire et la défense du droit des hommes contre la raison d'Etat. S'ouvre alors la partie la plus tumultueuse de son existence : procès Esterhazy, procès Zola, plaidoirie pour le colonel Picard, et surtout procès de révision.

Deux années pendant lesquelles il sacrifie tout à l'idée qu'il se fait du droit de la défense, où il lutte sans relâche, sans même connaître l'homme qu'il défend, pour le droit éternel des hommes contre le pouvoir d'un moment « Torrent qui emporte tous les obstacles », il est le « gladiateur défilant le cirque tout entier », celui à qui Zola écrit : « le jour où la vérité triomphera, ce sera vous le vainqueur », mais aussi celui qu'un coup de revolver blesse grièvement à Rennes, le 14 août 1899.

En 1902, les passions nées de l'affaire Dreyfus apaisées, il est de nouveau candidat aux élections législatives, dans l'arrondissement de Fontainebleau, mais il n'est plus le candidat des modérés. S'il rêve, comme il l'a écrit en 1901 dans *La Grande Revue*, de la constitution d'un parti nouveau aux « principes très hauts, très généreux, très clairs » (« Le mal politique et les partis »), arrivé en troisième position au premier tour, avec 5.086 voix contre 8.969 à Dupuich, républicain modéré, il se désiste en la faveur du radical-socialiste Girod qui est élu.

Plus heureux à des élections locales partielles, il devient conseiller municipal de Samois-sur-Seine, le 30 novembre 1902, et maire le 10 juillet 1903, un peu malgré lui car ses occupations au Palais — l'affaire Humbert — ne lui permettent pas de participer effectivement à la gestion municipale. En 1904, il se refuse à être de nouveau candidat.

C'est en 1906 qu'il arrive enfin, célèbre, dans ce milieu parlementaire qu'il ne connaît pas. Il a été élu comme indépendant, au deuxième tour, avec 11.339 voix sur 25.141 inscrits et 20.956 votants, battant le député sortant radical, Girod (9.378 voix), pour lequel il s'était désisté en 1902, avec un programme assez proche, approuvant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'impôt progressif sur le revenu et la réduction du service militaire à deux ans.

Il s'inscrit à la gauche radicale et tout au long de la législature ses prises de position s'accordent avec son programme électoral : il vote le 21 décembre 1906 la loi sur la dévolution des biens d'Eglise, le projet Caillaux d'impôt sur le revenu le 9 mars 1909, et soutient constamment le ministère Clemenceau, aussi bien dans son attitude à l'égard du syndicalisme (14 mai 1907) qu'à l'égard du droit de grève des fonctionnaires (26 mars 1909). Son passé lui fait approuver, cela va de soi, l'ordre du jour Pressensé demandant au gouvernement de prendre les mesures nécessaires contre les « acteurs ou complices » de l'affaire Dreyfus. Ses interventions sont peu nombreuses et, comme ses rapports, presque toujours de caractère technique : l'amnistie, la peine de mort dont il est partisan, l'adoption, les incompatibilités parlementaires.

Il donna sa mesure dans le discours qu'il fit en novembre 1907 sur la dévolution des biens ecclésiastiques, plaçant, comme toujours, le débat à son plus haut niveau, frappant ses collègues par l'élévation de sa pensée. Il apporta enfin toute sa compétence dans son rapport sur la suppression des conseils de guerre, adopté d'ailleurs dans des conditions telles que ce fut lui qui se plaignit des « capitulations » du gouvernement.

A vrai dire il n'avait jamais trouvé sa place dans cette assemblée. Il n'était pas habité par la passion de la politique ; son éloquence n'était pas celle d'un tribun ; son amour de la vérité s'accommodait mal des tractations de couloirs et

des soucis électoraux. Aucun parti ne le reconnaissait comme l'un des siens.

Le malaise devint vite de la lassitude puis de l'amertume. Comme le dit Henri Merlin : « Il pensait se trouver à l'honneur dans une assemblée politique... ; il avait compté sans les circonstances qui, dans tous les temps, interviennent avec une fâcheuse nécessité dans la vie quotidienne d'une nation. » Dans un article paru le 7 mars 1910 (*le Matin*), il expliqua longuement pourquoi il ne se représenterait pas et quelles étaient les réformes nécessaires : scrutin de liste, validation des élections par une cour de justice indépendante du pouvoir, et surtout un Président de la République chef véritable de l'Etat.

En 1911, il fut élu bâtonnier, soutint encore quelques causes célèbres (Mme Caillaux en 1914) et fut regu avec enthousiasme par les barreaux d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada.

Très affecté par la guerre, douloureusement atteint par la maladie, il plaida une dernière fois en décembre 1916 à La Panne, devant la Cour militaire de Belgique. Peu s'en fallut qu'il ne fût frappé à la barre même.

Il mourut quelques mois après, à Paris, le 14 mars 1917.

LABORIE de LA BATUT (Dordogne).
— Voy. **LA BATUT**.

LABOULBÈNE (GEORGES), né le 12 août 1874 à Agen (Lot-et-Garonne), mort le 12 octobre 1934 à Paris.

*Sénateur du Lot-et-Garonne
de 1920 à 1934.*

Georges Laboulbène est issu d'une vieille famille de la bourgeoisie agennaise. Son grand-père maternel avait été maire d'Agen dès la proclamation de la République. Son père était conseiller à la cour d'appel d'Agen.

Après des études au lycée Bernard-Palissy d'Agen et à l'Université de Paris, il commença une carrière dans l'administration préfectorale. Mais il abandonna son poste de sous-préfet pour se consacrer à sa ville natale dont il devint conseiller municipal, puis maire à partir de 1912.

Conseiller général depuis 1919, il fut élu au Sénat le 11 janvier 1920, au second tour, par 352 voix sur 648 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique. Membre, puis vice-président de la commission d'administration générale, il la représenta brillamment dans de très nombreux débats. Il fut également un membre éminent et à plusieurs reprises un rapporteur très écouté de la commission de l'enseignement. Il était en outre président de la commission des débits de tabac.

Pendant toute sa carrière de parlementaire, il s'attacha à défendre les droits

des petits propriétaires — nombreux dans son département — ainsi que les franchises communales devant un pouvoir jugé par lui trop envahissant. Il intervint, soit comme rapporteur, soit comme auteur de propositions de loi dans les discussions relatives à l'organisation municipale ou concernant les achats sous marchés et les traités de gré à gré passés ou effectués par les communes et par les établissements de bienfaisance.

Georges Laboulbène fut réélu en 1924, au premier tour, par 411 voix sur 648 votants.

Ses préoccupations d'administrateur local et d'homme politique ne changent pas : il dépose une proposition de loi tendant à porter à six ans — au lieu de 4 — la durée du mandat des conseillers municipaux qui sera votée par le Sénat en 1929. La même année, en raison de ses répercussions possibles sur la représentation sénatoriale, il fait adopter comme rapporteur un texte tendant à garder le même nombre de conseillers municipaux dans les communes où le recensement de 1926 accuse une diminution par rapport à 1911.

Signalons également sa défense des petites perceptions de campagne et son rapport favorable sur le projet de loi Schrameck tendant à donner des garanties de stabilité aux fonctionnaires communaux.

Il est encore réélu le 16 octobre 1932, au premier tour de scrutin, par 327 voix sur 646 votants. Ses interventions seront encore nombreuses au début de 1933 mais il est atteint d'une grave maladie. Il mourra en cours de mandat, le 12 octobre 1934, âgé de 60 ans.

Georges Laboulbène a dirigé *l'Indépendant* du Lot-et-Garonne et collaboré à la *Nouvelle Revue*. Il était officier de l'Instruction publique et chevalier du Mérite agricole.

LA BOURDONNAYE (RAOUL, MARIE-FERDINAND, comte de), né le 12 mai 1837 à Paris, mort le 3 février 1911 à La Varenne (Maine-et-Loire).

*Député du Maine-et-Loire
de 1884 à 1906*

*Sénateur du Maine-et-Loire
de 1906 à 1911.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t I, p 439.)

Aux élections du 22 septembre 1889 qui eurent lieu au scrutin uninominal, le comte de La Bourdonnaye est à nouveau élu dans son ancienne circonscription de l'arrondissement de Cholet, par 10 658 voix, au premier tour, contre le républicain Paul Blavier.

Il est réélu le 20 août 1893, par 8.117 voix contre le même concurrent. Nouveau succès aux élections du 8 mai

1898, où il obtient 10.166 voix contre 3.964 à Blavier. Mais c'est au renouvellement du 27 avril 1902 qu'il obtient le plus fort pourcentage avec 12.714 voix sur 12.784 suffrages exprimés.

Ne se représentant pas aux élections de 1906, il est remplacé dans la 2^e circonscription de Cholet par le duc de Blacas.

En revanche, il sera élu sénateur le 10 juin 1906, au premier tour, par 481 voix contre 411 à Fabien Cesbron.

Les annales de la Chambre des députés indiquent que l'activité du comte de La Bourdonnaye fut extrêmement réduite, du moins en séance publique, et fréquemment interrompue par des congés. Devenu sénateur, il fera partie de diverses commissions mais il n'interviendra pas davantage au cours des débats.

Il meurt le 3 février 1911, dans son château de La Varenne, à l'âge de 74 ans.

Le comte de La Bourdonnaye était chevalier de la Légion d'honneur.

LABROUE (JEAN, MARIE, JOSEPH, EMILE, Henri), né le 29 août 1880 à Bergerac (Dordogne).

Député de la Gironde de 1914 à 1919 et de 1928 à 1932.

Agrégé d'histoire et de géographie, Henri Labroue était passé par la Sorbonne et l'Ecole pratique des hautes études. Correspondant au Temps et chargé de mission par le ministère de l'Instruction publique, il accomplit de 1907 à 1909 un long voyage d'étude qui le mène d'Amérique du Nord en Extrême-Orient et en Inde. Nommé au lycée de Bordeaux, il s'y consacre de 1909 à 1914 aux cours de préparation à l'Ecole normale supérieure et occupe à la Faculté des lettres une chaire libre créée par la Chambre de commerce de Bordeaux.

Il se présente à la députation aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 dans la 6^e circonscription de Bordeaux. Il fut élu au second tour par 5.621 voix contre 5.067 à Calmel et 4.009 à Caillebaud (Calmel, avec 3.652 voix, le devançant pourtant au premier tour de 486 voix).

A la Chambre, il s'inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste. Nommé membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la commission des comptes définitifs et des économies, il vote pour le cabinet Viviani constitué le 13 juin 1914.

Lors de la mobilisation, en août 1914, il sert comme sous-lieutenant au 108^e de ligne. Promu lieutenant en décembre 1914, il est blessé peu après à Pagny-sur-Meuse et reçoit la Croix de guerre : il termine la guerre comme capitaine après avoir rempli diverses missions parlementaires aux armées.

De retour à la Chambre des députés, il est membre en 1916 de la commission des décrets et en 1917 de celle des affaires étrangères. Le 13 mai 1916, il passe ses thèses de doctorat ès lettres en Sorbonne sur *Le rôle patriotique de la société populaire de Bergerac pendant la Révolution et sur La mission de Lakanal dans la Dordogne en l'an II*.

Son activité parlementaire est diverse. Nous en retiendrons trois aspects :

— en 1915, lors de la discussion de la proposition de loi tendant à établir le service militaire obligatoire au Sénégal, il s'élève, dans une intervention de haute tenue morale, contre l'argumentation des auteurs de la proposition. La conscription au Sénégal était, selon eux, justifiée par le droit de vote dont jouissaient les Sénégalais. Or, dit Labroue, ce droit est en fait un leurre et, de plus, aucun volontaire ne s'est présenté depuis le début de la guerre dans les bureaux d'engagement. La Chambre des députés n'en vote pas moins le texte qui lui est proposé.

Par deux fois — en 1916 et en 1918 — le député de Bordeaux s'élève contre le privilège de la Banque de France et son renouvellement. Enfin, en 1917, il propose de modifier les dispositions réglementant la contribution sur les bénéfices industriels dus à l'état de guerre afin de préserver pendant la paix les possibilités d'investissement des industries françaises dont la puissance serait garante de la grandeur nationale.

Sur le plan purement politique, Labroue se représente à la députation en Gironde, tête de liste républicaine radicale mais il essuie deux échecs consécutifs. Il n'en poursuit pas moins son activité d'avocat à la Cour d'appel de Paris. En 1928, de nouveau candidat républicain radical dans la 7^e circonscription de Bordeaux, il devance le député sortant Capus (républicain de gauche-alliance démocratique), obtenant 5.870 voix contre 5.691 et 3.023 à Cabannes (S.F.I.O.). Il l'emporte au second tour avec 7.433 voix contre 5.797 à Capus et 3.232 à Cabannes.

Insérant au groupe de la gauche radicale — dont il est le vice-président — il est membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts en 1928 et de celle des boissons et enfin du travail en 1929. Son activité parlementaire est, cette fois, tournée plus précisément sur les problèmes locaux, et en particulier viticoles. Il fit en effet adopter comme rapporteur la très importante loi du 4 juillet 1931 sur la viticulture et le commerce des vins. En outre, il est l'auteur d'une proposition de loi tendant à rendre le vote obligatoire et il milite en faveur de la gratuité de l'enseignement secondaire pour les enfants des familles à revenus modestes.

Fidèle soutien des gouvernements représentatifs de la majorité sortie des urnes de 1928, il vote pour la loi monétaire présentée par le président Poincaré le 24 juin 1928. Il contribue par contre, le 25 février 1930, par son in-

intervention talentueuse, à la chute du bref gouvernement Chaumpey constitué le 21.

Appartenant à la majorité sortante, Labrousse n'est pas réélu en 1932. Quoique arrivé en tête au premier tour avec 7.282 voix contre 5.509 à Cabannes (S.F.I.O.) et 3.509 à Bourdieu, radical-socialiste, il est battu au second tour, n'obtenant que 8.537 voix contre 8.819 à Cabannes.

En 1936, les résultats ne lui sont pas favorables, quoique la marge du second tour soit très faible. Le 26 avril, Cabannes obtient 5.814 voix contre 4.629 à Labrousse, 3.249 à Micheau (indépendant); 1.466 à Paillé (communiste); 1.033 à d'Eaubonne (radical-socialiste); 1.022 à Bourdieu (radical indépendant). Resté seul en face de Cabannes, Labrousse n'obtient que 8.916 voix contre 8.938 à son adversaire.

Après son échec de 1932, Henri Labrousse s'était inscrit au barreau de Bordeaux et s'était consacré au Cercle de la démocratie locale qu'il présida.

LABROUSSE (FRANÇOIS), né le 29 décembre 1870 à Brive (Corrèze)

Sénateur de la Corrèze de 1921 à 1945.

« Intelligence aigüe, finesse de l'esprit, vaste érudition, une culture d'homme de science, de chercheur et d'artiste, une intransigeante probité alliée à un dévouement sans limite pour son pays, les éprouvés et les déshérités, et par-dessus tout un patriotisme lucide et vigilant », voilà qui, d'un terme à l'autre de sa carrière, tout comme ses « mots à l'emporte-pièce, ses réparties gouailleuses ou sarcastiques », caractérisent en permanence François Labrousse.

Son père, un médecin, fut député de la Corrèze pendant 8 ans, sénateur pendant 17 ans et conseiller général de Donzenac pendant 35 ans. François Labrousse fit mieux : médecin aussi, mais expert en psychiatrie près la Cour d'appel de Paris; sénateur aussi, mais pendant 30 ans; conseiller général aussi, mais pendant 40 ans; en outre, maire de Sainte-Féréole pendant 47 ans.

C'est en 1921, le 9 janvier — en même temps qu'Henri de Jouvenel et Joseph Faure — que François Labrousse fut élu pour la première fois sénateur, au troisième tour de scrutin, par 470 voix sur 708 inscrits et 706 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste et choisit d'aller siéger à la commission des affaires étrangères et à la commission de l'enseignement.

Ses premières interventions firent une certaine sensation, mais celle qui contribua surtout à asseoir sa réputation d'orateur fut un discours contre le vote des femmes, discours d'un étonnant brio dont le thème était qu'il fallait, pour leur propre bien, refuser le droit réclamé en leur faveur afin de « les em-

pêcher de prendre la mentalité de vieilles filles ayant tout le sang-froid de vieux avoués ». Le Sénat rit et applaudit — d'autant plus que sa religion était faite. Mais, du même coup, la réputation de Labrousse également.

Au reste, ses préoccupations étaient généralement d'un ordre plus grave : en 1922, dans la discussion du projet de loi relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires, il propose de modifier la répartition de celle-ci en faveur des communes; il dépose une proposition de loi sur les expropriations pour cause d'utilité publique. En 1923, il intervient sur le projet de loi réformant le régime des pensions et, l'année suivante, il s'oppose vivement à Poincaré, président du Conseil, sur la question du rétablissement du scrutin d'arrondissement auquel celui-ci est hostile.

Il faut, en 1925, relever une notable intervention dans la discussion d'une interpellation sur l'organisation des écoles rurales où apparaît un thème que Labrousse ne cessera de reprendre, de prolonger, d'amplifier : l'abandon des « leçons de choses » dans l'enseignement primaire est on ne peut plus déplorable, et plus encore leur remplacement par d'innombrables programmes de sciences qui ont les dimensions de programmes d'agrégation.

En 1926, il est désigné comme rapporteur des accords conclus à Locarno qui, en réintégrant l'Allemagne dans le concert international, semblent devoir procurer à la fois la sécurité, la détente et la paix. C'est l'occasion pour lui d'un grand discours où il convient de relever ces deux phrases où s'affirme sa foi en la solidarité internationale : « Il ne saurait y avoir de pays sauvage et muet, et l'isolement... ne saurait créer pour une nation qu'un retard du développement, une tardivité intellectuelle, une régression économique. » Et encore : « Nous voulons croire à la marche vers l'unité européenne, vers la paix et la réconciliation des pays, mais dans la sécurité et la vigilance nationales ».

En 1927, il faut noter des interventions intéressantes sur l'utilisation du cinéma dans l'enseignement et surtout, dans la discussion du budget, sur une éventuelle fonctionnarisation de la médecine à laquelle il se déclare véhémentement hostile : ce serait de la « médecine au rabais, de la médecine rapide », lance-t-il. La même année il est désigné comme délégué suppléant à la Société des Nations, ce qu'il sera à quatre reprises. D'autre part, la commission de l'enseignement fait de lui son secrétaire.

L'année 1928 montre à l'évidence l'étendue des sujets qui l'intéressent : le développement régional, la sécurité et le désarmement; la médecine, en l'espèce la médecine militaire; l'enseignement et la culture, occasion pour lui de défendre passionnément les « humanités classiques » propres à « affiner la sensibilité »; enfin le logement.

En 1929, autre pacte retentissant : le pacte général de renonciation à la guerre, autrement dit pacte Briand-Kellogg qui met la guerre hors la loi : autre grand discours de Labrousse, rapporteur cette fois encore. Lui-même le qualifie « d'hymne à la paix » et il ajoute, lyrique : « Je voudrais des messes chantées pour la paix ».

Le 20 octobre, il est réélu au premier tour par 394 voix sur 704 inscrits, 704 votants, 702 exprimés. Cette année et les suivantes, il intervient, selon sa coutume, sur les sujets les plus divers : assurances sociales, aliénés, régime de la licence des lettres, exercice de la médecine, organisation du marché du blé, enseignement primaire, réforme fiscale, liberté de la presse, etc., sans parler des différents budgets annuels ainsi que des très nombreux rapports qu'il présente relativement à des traités d'arbitrage et de conciliation conclus entre la France et des pays étrangers.

Une des dernières interventions de Labrousse au cours de l'examen du budget de 1939 est pour s'inquiéter de la dénatalité française, périlleuse à l'excès face à la puissance allemande.

Aux élections de 1939, Labrousse retrouve son siège au second tour, par 476 voix sur 704 votants et 658 suffrages exprimés. Mais il n'a plus, semble-t-il, le cœur à l'ouvrage. L'orateur brillant se tait désormais et l'on ne retrouve plus mention de son nom que le 10 juillet 1940, dans la liste des 80 parlementaires qui refusèrent d'accorder au maréchal Pétain les pleins pouvoirs exigés.

François Labrousse enfin avait été, de janvier 1932 à sa réélection de 1939, questeur du Sénat, et l'un des plus considérables qu'ait connus la Haute Assemblée. Il n'avait pas redemandé en 1939 le renouvellement de ces fonctions.

Sa brillante conduite comme médecin aide-major durant la première guerre mondiale lui avait valu la Croix de guerre.

LABROUSSE (PHILIPPE, MICHEL), né le 3 mai 1847 à Sainte-Féréole (Corrèze), mort le 11 décembre 1910 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

*Député de la Corrèze de 1884 à 1894.
Sénateur de la Corrèze de 1894 à 1910*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 486.)

De 1890 à 1893, Michel Labrousse fut rapporteur de divers textes d'intérêt local et du budget de l'agriculture pour les trois exercices. Il s'intéressa particulièrement à l'enseignement et à la vulgarisation agricoles. En 1891, il déposa une demande d'interpellation sur la situation faite aux sociétés de courses de chevaux et prit part à la discussion du projet de loi concernant ces sociétés. La même année, il déposa une proposition

de loi tendant à établir la gratuité des Ecoles polytechnique, spéciale militaire, normale et du Service de santé. En 1892, il prit part, en tant que président de la commission, à la deuxième délibération du projet de loi concernant l'assistance médicale gratuite.

Le 7 janvier 1894, il fut élu, au premier tour, sénateur de la Corrèze, avec 378 voix sur 712 votants, en même temps que de Sal et Dellestable.

Au Sénat, où il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique, il continua à s'intéresser à l'agriculture et à l'assistance médicale gratuite. Il fut rapporteur du budget de l'Agriculture de 1902 et 1903.

Le 4 janvier 1903, il fut réélu au premier tour avec 519 voix sur 712 votants, ainsi également que de Sal et Dellestable.

Au cours de son second mandat de sénateur, il intervint sur le budget de l'Agriculture, le budget de l'Intérieur et divers textes intéressant l'armée. Il vota le projet de loi relatif à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Michel Labrousse fut membre du Conseil supérieur de l'agriculture, du Conseil supérieur de l'assistance publique, de la commission de répartition du prélèvement sur les produits des jeux et du Conseil supérieur des sapeurs-pompiers.

LABOUSSIÈRE (LOUIS, EMILE), né le 2 mai 1853 à Bénévent-l'Abbaye (Creuse), mort le 21 février 1924 à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

*Député de la Haute-Vienne
de 1893 à 1906*

Louis Emile Laboussière avait déjà une solide expérience des problèmes locaux et des luttes politiques lorsqu'il se présenta pour la première fois aux élections législatives de 1893. Conseiller municipal de Limoges depuis le 13 décembre 1885, puis adjoint au maire depuis le 20 mai 1888, il avait à peine eu le temps de se spécialiser dans les problèmes de la voirie — pour lesquels le désignaient ses compétences d'entrepreneur de travaux publics — lorsqu'il fut porté à la tête de la municipalité, le 2 juin 1889, après la mort d'Adrien Tarrade. Réélu maire le 10 août 1891, il le demeura jusqu'au 15 mai 1892 et si des élections partielles lui firent alors perdre la direction de la gestion municipale au profit du docteur Chenieux, il demeurait conseiller municipal et conseiller général.

La mort de Georges Le Veillé, député boulangiste, moins de six semaines avant la consultation électorale, le détermina à poser sa candidature dans la 1^{re} circonscription de Limoges. Après avoir été inscrit au « Cercle démocratique des travailleurs », il bénéficiait alors de l'investiture du Comité radical socialiste. Arrivé en tête du ballottage le 20 août

avec 6 270 voix, il était élu au deuxième tour le 3 septembre 1893, par 9 165 voix contre 6 540 à F. Roussel sur 24 469 électeurs inscrits et 15 903 votants. Il s'inscrivit au groupe radical socialiste.

Ses propositions, rapports et interventions visèrent au premier chef des problèmes locaux : canal de la Dive et du Thouet, chômage dans la Haute-Vienne, reconstruction de l'Ecole nationale d'art décoratif de Limoges. Il intervint également, non sans autorité au cours du budget de 1895 contre l'existence de monopoles de fait dans les fournitures à l'armée, et contre les méthodes de comptabilité employées par la marine dans ses inventaires.

Enfin au cours du débat d'interpellations sur le refus de la Chancellerie de la Légion d'honneur de sanctionner Eiffel et Fontanes, compromis dans l'affaire de Panama, son ordre du jour demandant la destitution des membres du Conseil de l'Ordre, fut remarqué comme le plus incisif à l'égard du gouvernement.

Aux élections générales du 8 mai 1898, sur 26 807 électeurs inscrits et 20 704 votants il était réélu dès le premier tour avec 12 390 voix contre 8 132 à son adversaire municipal, le docteur Chenieux, candidat conservateur.

S'il intervint relativement peu, ce fut toujours avec des dossiers bien étudiés, tant pour exposer le cas du corps des officiers mécaniciens de la marine, que celui de certains établissements de soins privés, pour demander la construction d'un canal de la Loire à la Garonne, ou pour rapporter le texte supprimant les taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques. Une proposition originale traduisait ses préoccupations de bon administrateur communal : établir un concours entre fonctionnaires des diverses administrations publiques pour la recherche des meilleurs moyens de réduire les charges budgétaires.

Ce fut encore au premier tour qu'il l'emporta le 27 avril 1902. Sur 27 637 inscrits et 20 572 votants, il battait le candidat modéré Fayout, son ancien camarade de liste au conseil municipal, par 12 768 voix contre 5 141, mais des dissensions locales avaient suscité contre lui un candidat radical-socialiste Pocaçon qui réunissait 1 335 suffrages. C'était là le premier indice grave d'une crise locale qui allait absorber toute l'activité de Louis Labussière et mettre fin à sa vie politique.

Revenu à la tête de l'administration municipale le 25 septembre 1895, il avait marqué sa gestion par de gros travaux d'aménagement et d'urbanisme à Limoges : concession de l'éclairage public à l'électricité en 1896, concession et installation d'un réseau de tramways urbains en 1897, démolition du vieux quartier de Vincelaud, installation du réseau téléphonique privé, autorisation du régime d'adduction d'eau, ouverture de nombreuses voies publiques. Mais après les grèves de 1905 qui agitérent sérieusement la ville, il traversa une période

difficile, celle de l'homme de gauche aux prises avec les nécessités de l'ordre public. Débordé sur sa gauche par la fraction avancée des socialistes et des radicaux, il se trouva à la tête d'un conseil municipal divisé qui par 15 voix contre 14 et 1 abstention refusa de voter le budget de la police municipale, dont l'action n'avait pas été appréciée au cours des événements.

Il démissionnait alors le 29 décembre 1905, suivi d'ailleurs quelques jours plus tard par la majorité des conseillers municipaux. Spectateur désabusé il laissait s'affronter deux mois plus tard la liste conservatrice du docteur Chenieux et la liste socialiste révolutionnaire de Be-touille. Il ne se représenta pas aux élections législatives de 1906, abandonna également son siège cantonal et quitta Limoges.

Déchargé de tout mandat, il entra dans l'administration des finances comme trésorier-payeur général de la Réunion le 1^{er} octobre 1906. Il devint trésorier particulier de la Cochinchine le 1^{er} janvier 1910, trésorier des Pyrénées-Orientales le 1^{er} octobre 1911.

Il tenta cependant, une nouvelle fois, sa chance politique aux élections sénatoriales de janvier 1920. Mais Limoges l'avait oublié et il n'obtint qu'un nombre infime de voix.

Il est mort le 21 février 1924 à Perpignan où il était encore trésorier-payeur général.

LABUSSIÈRE (RENÉ, CLAUDE, ANTOINE, Alphonse), né le 1^{er} février 1845 à Chantelle (Allier), mort le 14 avril 1924 à Chantelle.

Député de l'Allier de 1881 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 487)

De nouveau candidat aux élections de 1889 sous l'étiquette républicaine dans la circonscription de Gannat, il fut élu au second tour par 9 320 voix contre 6 521 à son adversaire, Challeton (qui l'avait devancé au premier tour) sur 16 041 votants et 21 058 inscrits.

Dans sa profession de foi, il précisait sa position antiboulangiste et antiréactionnaire, laissant de côté « les irritantes questions de la suppression du budget des cultes et la révision de la constitution ». Il réclamait en outre l'épuration radicale du personnel de toutes les administrations, la réforme de l'impôt des boissons et la modification de la loi militaire : service de 3 ans égal pour tous les citoyens sans distinction de profession.

Durant la législature de 1889-1893, il appartenait aux commissions des chemins de fer et du budget et fut élu membre de la commission d'enquête sur l'affaire de Panama. Rapporteur du projet de réforme des justices de paix, il prit une part active à sa discussion, insistant

plus particulièrement sur l'extension de la compétence des juges. Il participa à de nombreux débats budgétaires, souvent en qualité de rapporteur : budgets de l'Algérie, de la Justice, de la Légion d'honneur, de l'Imprimerie nationale. Il s'occupa également des problèmes concernant certaines lignes de chemins de fer et intervint dans la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

Ses votes furent toujours ceux d'un républicain et il apporta son soutien aux ministères Freycinet et Loubet et aux deux cabinets Ribot.

Il se représenta aux élections de 1893 mais, arrivé en troisième position, il se retira avant le second tour. Il tenta de nouveau sa chance en 1898 où le député sortant, Delarue, maire de Gannat, l'emporta dès le premier tour par 9 956 voix, lui-même n'en obtenant que 7 452.

Il renonça alors à la vie publique. Inscrit au barreau de Paris après avoir été inscrit à celui de Gannat, il exerça alors à Paris, tout en conservant la mairie de Chantelle.

Il mourut dans son pays natal, le 14 avril 1924 ; il avait 79 ans.

LACAVE-LAPLAGNE (Louis), né le 3 octobre 1835 à Paris, mort le 25 février 1902 à Paris

*Représentant du Gers
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.
Sénateur du Gers de 1876 à 1897*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 489)

Louis Lacave-Laplagne se définissait lui-même « orléaniste de sentiments, royaliste de conviction, parlementaire de raisonnement, catholique de foi et libéral d'opinion ». Il continua de siéger à droite. Il déposa, en 1893 et 1895, deux rapports au nom de la commission de l'armée, à laquelle il appartenait.

Aux élections de 1897, il ne fut pas réélu.

Il mourut cinq ans plus tard à Paris, le 25 février 1902, âgé de 67 ans.

LACAVE-LAPLAGNE (PAUL), né le 25 octobre 1881 à Paris.

*Député des Hautes-Pyrénées
de 1914 à 1919*

Issu d'une famille de parlementaires du Gers qui compta un ministre des Finances de Louis-Philippe parmi ses membres, neveu de Louis Lacave-Laplagne, sénateur du Gers, Paul Lacave-Laplagne, ancien officier, propriétaire foncier et industriel, se présenta aux élections législatives le 26 avril 1914 dans la circonscription d'Argelès. Son programme

promettait une action sur le plan national et sur le plan local : sauvegarde de la liberté de l'enseignement ; reprise des relations avec le Vatican, défense de l'impôt sur le revenu. Sur le plan local, il se préoccupait du développement des stations thermales de sa région, des ressources hydrauliques du pays.

Il fut élu au premier tour de scrutin par 4 722 voix contre 3 708 à Dupuy.

Malgré son court passage à la Chambre, Paul Lacave-Laplagne eut une activité considérable : dépôt de huit propositions de résolution, cinq propositions de loi et cinq rapports sur les sujets les plus variés : meilleure utilisation des contingents militaires fournis par la Nouvelle-Calédonie, mesures de sécurité en Indochine, relève des officiers de troupes coloniales aux colonies par le rétablissement du tableau du tour de départ, politique française en Extrême-Orient, création d'un avant-port et d'un arrière-port à Bougie ; sur le plan local : restauration de la ville de Barèges, ligne de tramways de Lourdes à Bagnères-de-Bigorre et de Bagnères à Gripp, réparation et reconstruction des chemins vicinaux et départementaux dégradés du fait de la guerre, etc.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il ne prit pas souvent la parole, sinon dans les débats techniques sur des questions de droit commercial et industriel. Mis en cause par René Viviani, alors garde des Sceaux, à propos de l'affaire des carbures, il se défendit avec une véhémence non dépourvue de gaucherie, montant pour la première fois à la tribune le 13 février 1917 : il avait à cette époque conservé des activités industrielles, ce qui lui fut reproché par ses collègues.

Il vota la confiance au gouvernement Briand le 3 novembre 1915 et au gouvernement Clemenceau le 13 novembre 1917.

En 1919, il ne se représenta pas. Entré par voie d'élection au Conseil supérieur des colonies en 1920, il devait désormais s'y consacrer.

LACAZE (Louis, Jacques), né le 20 janvier 1826 à Paris, mort le 1^{er} novembre 1897 à Lasseube (Basses-Pyrénées).

*Député des Basses-Pyrénées
de 1871 à 1876*

*Sénateur des Basses-Pyrénées
de 1882 à 1891*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 491).

En 1890, Louis Lacaze rapporte une proposition de loi relative aux syndicats professionnels de patrons et ouvriers à laquelle il se déclare hostile.

Il n'est pas réélu aux élections du 4 janvier 1891.

Il meurt six ans plus tard le 1^{er} novembre 1897 à Lasseube, à 71 ans.

LACAZE (LUCIEN), né le 22 juin 1860 à Pierrefonds (Oise).

Ministre de la Marine
du 21 octobre 1915 au 2 août 1917.

Né à Pierrefonds, Lucien Lacaze avait passé une partie de son enfance à la Réunion, où il avait été l'élève du lycée Leconte-de-Lisle. Revenu en métropole, il achève ses études secondaires au lycée de Lorient et entre à dix-sept ans à l'Ecole navale. Il embarque ensuite sur la *Provence*, puis sur la *Reine-Blanche*. Enseigne de vaisseau à 22 ans, il prend part aux expéditions de Tunisie et de Madagascar avant d'être envoyé au Sénégal. Après un stage à l'école des torpilles, suivi du commandement d'un torpilleur, il travaille aux projets de construction du port de Bizerte.

En 1894 il est au Tonkin, où il commande une canonnière en baie d'Along. Après une longue campagne, il prend en Algérie le commandement d'un groupe de torpilleurs.

Sa carrière connaît alors un tournant décisif. En 1898 il devient officier d'ordonnance de l'amiral Besnard, ministre de la Marine, puis de l'amiral de Cuverville.

En 1900 le capitaine de frégate Lacaze est chef de l'état-major de l'amiral Caillaud, commandant d'escadre. Il revient ensuite à Bizerte, où il participe, aux côtés de l'amiral Merleau-Ponty, à la construction du port. Après un nouveau commandement à la mer et diverses missions diplomatiques, notamment à Rome et à La Haye, il est choisi comme chef de cabinet par Delcassé, ministre de la Marine du 2 mars 1911 au 18 janvier 1913, dans les cabinets Monis (2 mars-23 juin 1911), Caillaux (27 juin 1911-11 janvier 1912) et Poincaré (14 janvier 1912-18 janvier 1913).

La guerre de 1914 trouve le contre-amiral Lacaze commandant la deuxième division cuirassée en Méditerranée. C'est à ce titre qu'en 1915 il organise le transport et la protection des troupes d'Orient. Aristide Briand, président du Conseil, lui rendra d'ailleurs, à ce titre, un vigoureux hommage lors du Comité secret de la Chambre des députés du 16 juin 1916.

Le contre-amiral Lacaze, le 29 octobre 1915, avait d'ailleurs été choisi comme ministre de la Marine par Briand. Ce poste, il le conservera jusqu'au 2 août 1917, successivement dans les cabinets Briand (29 octobre 1915-12 décembre 1916) et Ribot (20 mars-7 septembre 1917).

Ministre de la Marine, le contre-amiral Lacaze, eut à faire face à l'offensive allemande, tant en Méditerranée où étaient menacées les lignes de communications avec l'Afrique du Nord et le théâtre d'opérations du Moyen-Orient et des Balkans, que dans l'Atlantique, la Manche et la mer du Nord, voies maritimes essentielles pour le ravitaillement et les livraisons franco-anglaises.

De 60 000 tonnes en moyenne par mois au début de l'année, les pertes de tonnage commercial causées par la guerre sous-marine (navires neutres compris), avaient atteint 120 000 tonnes en mai, 128 000 en juin, 110 000 en juillet, 185 000 en août, 152 000 en septembre. Depuis le 1^{er} janvier, les Allemands avaient eu dix-huit sous-marins coulés, mais ils en avaient fait entrer quarante et un en service et en mettaient chaque mois une quinzaine en chantier. Ils disposaient de cinquante-cinq unités dont quinze affectées à la flottille des Flandres, dix à la mer du Nord, quinze à la Méditerranée, cinq à la Baltique, dix utilisés comme navires-écoles. Il devenait urgent de prendre des mesures plus énergiques, si l'on ne voulait pas voir compromis le ravitaillement des alliés.

C'est à quoi le nouveau ministre s'employa, dès son entrée en fonctions, avec une activité qu'on n'avait pas encore montrée au même degré.

L'amiral Lacaze développa longuement sa politique devant la Chambre des députés réunie en Comité secret le 28 novembre 1916. Il eut encore l'occasion de le faire le 7 juin 1916, en séance publique, après l'intervention, en Comité secret, de Jules Cels le 25 mai 1917. On trouvera dans les ouvrages et études techniques sur la Première guerre mondiale, le détail des mesures mises au point par le contre-amiral Lacaze.

Le dispositif anti-sous-marins établi par le ministre est complexe : redéploiement des escadres françaises face à cette menace nouvelle, accroissement du nombre des petites unités navales destinées à la chasse antisubmersibles (en particulier achat et armement de nombreux chalutiers), pose de mines et de filets, développement des dragueurs, armement (malgré des objections américaines) des navires marchands, développement du rôle de l'aviation, recherche constante de l'organisation de convois. A cet égard, il convient de citer les propos du commandant de Lostende, attaché naval à Londres, qui écrit le 13 mai à l'amiral Lacaze :

« L'idée des convois à laquelle les Anglais étaient jusqu'ici opposés, fait actuellement de grands progrès, aidée en cela par le succès du « controlled sailing » organisé à notre initiative et d'accord avec nous, pour le transport des charbons d'Angleterre en France. La tendance actuelle est de la mettre en application sur une petite échelle d'abord, puis sur une plus grande si les résultats sont satisfaisants. »

Le contre-amiral Lacaze s'efforça constamment de coordonner étroitement les efforts alliés dans cette lutte très rude. Sur le plan français il créa la Direction générale de la guerre sous-marine. Sur le plan interallié il mena une action inlassable pour l'établissement de commandements unifiés dans les théâtres d'opération les plus vitaux : le canal d'Otrante et la Manche en particulier.

Les critiques émises contre le ministre en particulier par la gauche socialiste et Leygues et Cels étaient de deux ordres :

— Tout d'abord, il lui était reproché de n'avoir pas cru, avant 1914, à la menace sous-marine. Delcassé avait bien développé, en 1912, la flotte sous-marine française, mais il apparaît que l'étude de la lutte anti-sous-marine n'avait guère été entreprise. De là vient le caractère improvisé des mesures prises en 1916 et 1917. Il est juste de dire que c'est l'ensemble de la marine française et de la marine anglaise qui fut surpris en 1915 et que la Grande-Bretagne n'avait pas non plus envisagé une guerre sous-marine d'une telle ampleur.

— D'autre part, des critiques très vives étaient émises contre la lenteur et l'apparente inefficacité de la lutte organisée par le contre-amiral Lacaze. Certes les pertes alliées étaient lourdes. Pour l'ensemble de l'année 1917, le total des navires détruits sera de 9193.543 tonnes contre 4.409.372 tonnes d'août 1914 au 31 décembre 1916. Les chiffres sont éloquentes.

La situation est si grave que, le 27 avril, l'amiral Jellicoe, dans un mémorandum au gouvernement anglais, envisage de retirer les forces alliées de Salonique en raison de la diminution du tonnage. En outre, si les Allemands, qui avaient enregistré, d'août 1914 au 31 décembre 1916, 46 sous-marins coulés pour 171 entrés en service, en ont perdu 63 au cours de la seule année 1917, cependant, durant cette même année, 87 sous-marins neufs sont entrés en service. Le potentiel de l'arme sous-marine allemande au 1^{er} janvier 1918 est donc plus élevé que l'année précédente : 149 sous-marins sont en service au lieu de 125.

En fait, les pertes de navires alliés culminèrent en avril 1917 (830.000 tonnes perdues contre 300.000 en janvier et une moyenne de 150.000 à 200.000 tonnes en 1916). Les pertes baissèrent ensuite sensiblement, 550.000 tonnes en mai 1917, 500.000 tonnes en moyenne en juin-juillet et août, 300.000 tonnes, en moyenne, en novembre-décembre 1917. De janvier à juin 1918 la moyenne mensuelle resta proche de ce chiffre.

Il apparaît donc que les méthodes mises au point par l'amiral Lacaze se révélèrent peu à peu efficaces et ceci, malgré l'effort allemand considérable de mise en service de nouveaux sous-marins et l'accroissement du trafic dû à l'entrée en guerre des U.S.A. Dès le 6 juillet 1917, d'ailleurs, le député Erzberger avait démontré, chiffres à l'appui, que dans l'hypothèse où les succès allemands continueraient, le tonnage allié ne serait pas réduit de façon à affecter sérieusement leur ravitaillement avant 1920. De plus, en provoquant l'entrée en guerre de l'Amérique, l'Allemagne a déclenché un embargo général sur toutes les denrées à destination des empires centraux. Enfin, c'était mettre au service des alliés presque tout le tonnage disponible dans le monde.

La gestion du contre-amiral Lacaze peut donc être considérée comme bonne, d'autant qu'il n'avait pas tous les atouts dont ses successeurs disposèrent : d'une part l'idée de l'unité de commandement n'avait pas triomphé chez les alliés, d'autre part la coopération avec les Britanniques était très difficile en matière maritime en raison de leur susceptibilité, enfin, surtout en 1917, l'amiral Lacaze appartenait à des gouvernements discutés et faibles, dont l'autorité était bien loin d'atteindre celle de Georges Clemenceau.

Il faut noter d'ailleurs, que jamais l'amiral Lacaze n'abdiqua en quoi que ce soit ses responsabilités de chef suprême de la marine. Il sut clairement commander aux flottes françaises et prendre sur lui toutes les responsabilités, ce qui n'était pas le cas des ministres de la Guerre face aux généraux Joffre et Nivelle.

Lassé des critiques partisans ou exagérées, profondément choqué des attaques de l'extrême-gauche qui rendait hommage aux marins en écartant de leurs éloges le corps des officiers, le contre-amiral Lacaze donna sa démission le 2 août 1917, « ne voulant pas accepter une commission d'enquête sur la marine de guerre qui allait être votée ».

Vice-amiral, il restera jusqu'en 1919 préfet maritime de Toulon. Au cours des trois années qui précéderont sa retraite en 1922 il occupa la vice-présidence du conseil supérieur de la marine et fait en cette qualité partie de la délégation française à la Société des nations.

La retraite ne met pas fin à une activité qui demeura très grande. L'amiral Lacaze se consacra au rapprochement franco-espagnol et siégea au conseil d'administration de la Casa de Velazquez. Membre de l'Académie de marine, dont il devint le secrétaire perpétuel, et de l'Académie des sciences coloniales, il succéda en 1935 comme membre libre de l'Académie des beaux-arts au baron Edmond de Rothschild. Le 12 novembre 1936 l'Académie française l'appela au fauteuil laissé libre par le décès de Jules Cambon. C'est Gabriel Hanotaux qui le reçut sous la Coupole.

Grand-croix de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire, l'amiral Lacaze appartenait à une génération de grands soldats et de grands organisateurs, qui, soucieux de voir la France maintenir sa place dans le monde, ont travaillé à développer dans le pays une mystique de l'empire. Arrivé à l'âge d'homme dans les années qui suivirent nos revers de 1870, ces pionniers cherchaient, dans une action efficacement menée en Afrique et en Asie, une compensation à nos défaites. Ils appliquaient une volonté tenace à accroître en étendue et en prospérité ce qu'on appelait alors les colonies françaises. Ils avaient une si haute idée de la mission civilisatrice — et pour ce qui est au moins de l'amiral Lacaze, chrétienne — de

notre pays qu'il a pu leur advenir de mal saisir une évolution qui, suscitée par leur propre apport, tendait néanmoins à les dépasser. Il leur apparaissait que céder à ces courants nouveaux serait non seulement renier l'œuvre exaltante accomplie par nos soldats dans des conditions souvent héroïques, mais encore aller contre l'intérêt des populations, dont nous avons si largement et si généreusement amélioré les conditions de vie. Mais l'amiral Lacaze fut d'abord un marin. Avant même d'avoir accès aux hauts emplois il orienta la politique de la France et joua un rôle efficace, même lorsqu'il restait discret.

Dans les hautes fonctions qu'il occupa dans les temps difficiles, on peut dire qu'il servit bien la France.

LACHAL (RAYMOND, ANDRÉ), né le 1 mai 1898 à Marsac-en-Livradois (Puy-de-Dôme).

Député du Puy-de-Dôme de 1932 à 1942

Il était employé de caisse d'épargne lorsqu'il s'engagea pendant la guerre de 1914-1918. Gravement blessé, sa conduite au feu lui valut la Médaille militaire et la Croix de guerre.

Adjoint au maire d'Ambert, il fut élu pour la première fois député en 1932, dans cette même circonscription. Il obtint, au second tour, 6 801 voix contre 6 600 à son adversaire radical-socialiste qui bénéficiait du désistement des candidats S.F.I.O. et P.C.F.

Raymond Lachal siégea, à la Chambre, parmi les membres du centre républicain (1932) puis de l'alliance des républicains de gauche et des républicains indépendants (1936).

Au cours de ces deux législatures, il fit partie de la commission des pensions civiles et militaires et de la commission d'assurance et de prévoyance sociale. A ce titre il est l'auteur de plusieurs propositions de loi et de rapports concernant le régime des caisses d'épargne, l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables et le régime des pensions militaires et civiles. Il se préoccupa aussi du sort et de l'affectation des orphelins de guerre et des soutiens de famille appelés sous les drapeaux.

Il est également l'auteur de propositions de loi ayant pour objet la protection douanière de certaines activités nationales (dentelles, broderies, huiles végétales, bois, blé, viande et lait).

Le 7 juin 1932, Lachal ne prit pas part au vote approuvant la politique générale du gouvernement Herriot. Il vota pour le gouvernement Doumergue (15 janvier 1930) ; pour les crédits visant à renforcer la couverture défensive de la France (15 juin 1934) ; pour l'allongement de la durée du service militaire ; pour les pleins pouvoirs économiques au gouvernement Laval (1935) ; contre le traité franco-soviétique et la déclaration de politique générale du gouvernement Blum

(1936) ; enfin pour le gouvernement Daladier (10 avril 1938).

Il vota le projet de résolution tendant à la révision des lois constitutionnelles le 10 juillet 1940.

LA CHAMBRE (CHARLES-EMILE), né le 25 octobre 1816 à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), mort le 9 novembre 1907 à Paris (1er).

*Député d'Ille-et-Vilaine
de 1876 à 1878 et de 1889 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 492).

Aux élections générales de 1889, Charles-Emile La Chambre fut élu dans la 1^{re} circonscription de Saint-Malo, le 6 octobre, au deuxième tour de scrutin, par 6 062 voix contre 5 286 au républicain Brune et 1 126 au boulangiste Surcouf sur 16 307 inscrits et 12 518 votants.

D'opinion orléaniste, il s'était présenté comme conservateur révisionniste. Dans sa circulaire il réclamait le rétablissement de la liberté d'enseignement, l'application loyale du concordat, la révision d'une constitution dont, disait-il, l'opportunisme n'a usé que pour opprimer ses adversaires et compromettre l'honneur du pays, une protection plus complète des intérêts agricoles, industriels et maritimes.

A la Chambre des députés, il fit partie de nombreuses commissions, notamment de celle chargée de l'examen du projet de loi sur la marine marchande en 1892. Lors des discussions budgétaires, il intervint essentiellement sur les problèmes maritimes ; ainsi, aborda-t-il plusieurs fois ceux relatifs au port de Cancale et à la Caisse des invalides de la marine.

Il ne se représenta pas aux élections de 1893.

Il mourut nonagénaire à Paris le 9 novembre 1907.

LA CHAMBRE (CHARLES, AUGUSTE), né le 7 novembre 1861 à Paris, mort le 6 avril 1937 à Paris (16^e).

Député de l'Ille-et-Vilaine de 1902 à 1906.

Fils de Charles-Emile La Chambre, Charles La Chambre fit ses études classiques au lycée Fontanes, depuis lycée Condorcet, et ensuite suivit les cours de la Faculté de droit. Reçu licencié, il s'inscrivit au barreau de la Cour d'appel où il parut peu de temps.

Il s'occupa essentiellement de questions financières et d'œuvres d'assistance, d'éducation ou de mutualités sociales. Propriétaire agricole dans l'Ille-et-Vilaine, il était membre de la Société d'agriculture de France.

Candidat aux élections du 27 avril 1902 dans la 1^{re} circonscription de Saint-Malo, Charles La Chambre fut élu député par 6.358 voix contre 5.669 à Jouanjan, maire radical de Saint-Malo et 107 à Bourdas sur 16.969 inscrits et 12.327 votants.

Dans son programme, il réclamait les libertés d'enseignement, d'association, de conscience et du travail, la révision de la législation des boissons, la protection des intérêts agricoles et maritimes, la création d'institutions de prévoyance pour les ouvriers.

Il s'inscrivit aux groupes de l'action libérale et de la réforme parlementaire. Il déposa essentiellement une proposition de loi tendant à faire compter pour une année de navigation, dans le calcul de la pension, la campagne de grande pêche à Terre-Neuve ou en Islande, accomplie par les inscrits maritimes.

Ayant subi un échec électoral en 1906, il ne se représenta plus aux élections.

Il mourut à Paris, le 6 avril 1937, à l'âge de 76 ans.

LA CHAMBRE (Guy, Charles, Clément, François), né le 5 juin 1898 à Paris.

Député de l'Ille-et-Vilaine de 1928 à 1942.

Sous-secrétaire d'Etat

à la Présidence du Conseil

du 31 janvier au 24 octobre 1933.

Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil du 31 janvier au 24 octobre 1933.

Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre du 26 avril 1933 au 27 janvier 1934.

Ministre de la Marine marchande du 30 janvier au 7 février 1934.

Ministre de l'Air

du 18 janvier 1938 au 20 mars 1940.

Petit-fils de Charles-Emile La Chambre, député d'Ille-et-Vilaine, fils de Charles La Chambre, député de Saint-Malo, Guy naît à Paris le 5 juin 1898. Son enfance est heureuse dans une famille de grande bourgeoisie et le jeune homme, au tempérament impétueux mais généreux, ne saurait décevoir ses études à Condorcet, Louis-le-Grand et à la Faculté de droit sont faciles et ses déterminations déjà promptes. Il s'engage volontairement en 1916 ne concevant pas, comme beaucoup de jeunes parmi les meilleurs de cette époque, que la guerre puisse se terminer sans leur renfort.

Il en revient avec la Croix de guerre et devient, après l'armistice, secrétaire interallié de la commission des pays rhénans.

Licencié en droit, inscrit au barreau de Paris, bien apprenant et bien soutenu, il est, de 1920 à 1921, sous-chef du cabinet de Briand à la présidence du Conseil. C'est encore une école, celle de la politique la plus subtile, non la moins généreuse car parfois idéaliste. Guy La Cham-

bre s'enrichit à cette école et donne des preuves déjà de sa valeur ; il est nommé au concours secrétaire de la Conférence des avocats du barreau de Paris en 1923.

Elu conseiller général de l'arrondissement de Dinard et maire de Saint-Servan, le voici qui entre dans la vie politique. Il est de bonne race et jamais, en toute sa carrière, nul ne pourra prétendre le contraire sans mauvaise foi.

Candidat aux élections législatives de 1928 dans la 2^e circonscription de Saint-Malo, il est élu au premier tour par 7.756 voix contre 3.512 à Surcouf et 2.110 à Fritz. En 1932, il est réélu sous l'étiquette centre gauche par 8.387 voix contre 2.961 à Le Plémer et 1.874 à Surcouf. En 1936, il sera réélu par 8.142 voix contre 4.237 à Garault et 1.071 à Lébideau.

Entré au parlement, Guy La Chambre fait à nouveau « ses classes » et apprend le jeu parlementaire, ses obligations et ses charges, aux commissions de la marine marchande, des affaires étrangères, entre autres, et puis des finances.

En 1932, le 18 décembre, il est pour la première fois appelé au gouvernement comme sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, dont Edouard Daladier est ministre. Prolongement d'un attachement personnel et presque familial, une collaboration sur le plan gouvernemental commence entre ces deux hommes qui durera jusqu'à la guerre. Elle fut diversement interprétée, d'aucuns prétendant que le jeune ministre ne pouvait être que l'homme lige de celui qui s'élevait au rang d'homme d'Etat et livrait bataille pour prendre la suprématie au parti radical. Indéniablement, le ministre influença le secrétaire d'Etat, on devait le constater en 1936. D'ailleurs, c'est une caractéristique de Guy La Chambre d'avoir toujours été critiqué ou contesté pour des raisons souvent futiles : les étapes sinieuses de sa carrière politique que semble démontrer la diversité de ses étiquettes successives : indépendant de gauche, radical et radical-socialiste, indépendant ; le fait d'être maire de Saint-Servan, d'attacher tant d'intérêt à Saint-Malo, tout en étant conseiller général de Dinard !

Critiqué, il le sera plus encore et plus durement, dans une certaine presse, après les événements violents du 6 février 1934. Le président du Conseil, Daladier, n'est pas trop malmené mais son ministre de l'Intérieur, Eugène Frot, endosse une énorme responsabilité à laquelle il fait face avec courage et talent. Les jeunes ministres : Pierre Cot, Guy La Chambre. Mistler sont vilipendés. Pourtant les ministres de l'Air, de la Marine marchande et du Commerce devaient avoir bien peu de responsabilités dans les mesures de répression... que le gouvernement n'avait d'ailleurs pas prises.

Cependant Guy La Chambre est sérieux, il est travailleur, il tient à sa propre personnalité et se voue à des questions essentielles. Il s'attachera jusqu'au 10 juillet 1940 à deux grands problèmes : l'organisation de la nation pour le temps

de guerre et la reconstitution de notre aviation à partir de 1938.

L'organisation de la nation pour le temps de guerre est un grand projet qui fut mis en chantier en 1923 au secrétariat général de la défense nationale. Il fut déposé sur le bureau de la Chambre en janvier 1926 ; remarquablement rapporté par Paul-Boncour, il fit l'objet de débats dont Paul Painlevé, alors ministre de la Guerre, déclara « ce sont là des discussions qui honorent une assemblée et ses commissions ». Voté massivement par 500 voix sur 531 votants, il est ensuite adopté au Sénat sur le rapport de Klotz, mais avec des modifications et la Chambre ne peut le voter définitivement avant la fin de la 13^e législature.

Les gouvernements successifs de la 14^e législature n'en poursuivront pas le vote et c'est le 21 juin 1935 que le gouvernement dépose un nouveau projet — très semblable au texte auparavant adopté — mais mis au point en raison des événements qui se sont succédé depuis et par le résultat de l'expérience. Le problème posé consiste à prévoir l'utilisation en temps de guerre de toutes les ressources matérielles et morales de la nation, de fixer la nature des contrats qui lieraient à l'Etat les citoyens quant à leur personne et quant à leurs biens et, enfin, de poser les règles principales de l'organisation des pouvoirs et de l'action administrative.

Chargé du rapport, Guy La Chambre en fit une somme et, si le texte ne devait être adopté en définitive qu'en 1938, cette loi du 11 juillet 1938 aurait dû être désignée par son nom.

Elu président de la commission de l'armée le 16 juin 1936, Guy La Chambre va se consacrer tout entier à la sauvegarde de notre pays. Il tient la main à la dernière mise au point du projet d'organisation et inlassablement le mènera à son terme.

C'est l'époque du Front populaire, Daladier rentré dans ce gouvernement va rester ministre de la Défense nationale jusqu'au déclenchement des hostilités avec l'Allemagne. Daladier se fait le défenseur intransigeant des théories malheureusement dépassées de l'Etat-major. Il prône la défense statique, nationale. La défensive est une attitude où sont contraints les pacifistes. On n'ira pas plus loin, il suffit que tous ceux qui sont en état de combattre soient aux frontières, protégés par le béton.

Un colonel de l'armée française, dont la notoriété vient de naître, prône la tactique inverse de mécanisation, de mouvement, de technique. Et c'est alors dans la grande presse un échange d'arguments qui s'opposent en faisant valoir l'une et l'autre tactique. Paul Reynaud est l'homme politique qui joute sous le fanion de l'armée blindée. Le président de la commission de l'armée est bien obligé d'arborer les couleurs de son ministre et de défendre la théorie du bouclier. Sa situation l'exigeait ; il n'est pas

certain que son tempérament et sa conviction profonde l'aient poussé à prendre ce parti.

Pierre Cot est très critiqué pour son action et les mesures prises au ministère de l'Air qu'il démit du 31 janvier 1933 au 9 février 1934 et retrouva du 4 juin 1936 au 18 janvier 1938.

L'état de notre aviation est inquiétant, en comparaison surtout des préparatifs fiévreux de l'Allemagne. Guy La Chambre prend courageusement et sportivement une succession très lourde dans le 4^e cabinet Chautemps, il assumera une tâche écrasante jusqu'au 20 mars 1940.

Sans être devin, il était évident qu'il ne pouvait redresser une situation pareillement compromise ; il devait donc s'attendre à porter la responsabilité des erreurs et négligences passées. Aucune détermination ne le dépeint mieux que celle-ci, son hésitation fut de très courte durée. Certes, ce fut encore pour lui une occasion d'être critiqué, la plus grave et la plus injuste.

En janvier 1938, il n'était possible d'armer que 1.000 appareils, dont 500 chasseurs. La France possédait un avion de chasse unique en Europe, le chasseur-canon Dewoitine, mais en nombre presque ridicule. Cette situation était due non seulement à l'insuffisance des programmes antérieurs — il n'avait été commandé, de 1936 à 1938, que 761 avions au total — mais encore à la carence des contrôles : 83 appareils seulement avaient été livrés.

Guy La Chambre, qui ne pouvait que faire exécuter les décisions de l'Etat-major, tenta de parer à la situation et obtint cinq milliards pour accélérer l'exécution d'un plan prévu (n° 5), sur laquelle six mois purent être effectivement gagnés. Le nombre des ouvriers des usines Morane et Lioré fut porté de 15.000 à 85.000. Le premier effort devait être un effort d'outillage : des commandes dépassant un milliard furent passées aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, à la Suisse. Les retards dus à la mise au point des prototypes et aussi aux industriels motivèrent les commandes passées aux Etats-Unis de 100 chasseurs Curtiss et 315 bombardiers légers Glenn-Martin et Douglas. A la date de l'entrée en guerre, ces motifs persistant, 2.095 avions avaient été commandés aux U.S.A.

Le ministre de l'Air avait toutefois porté la production mensuelle de 35 à 800 avions et dépassait ainsi la production de la Grande-Bretagne au même moment.

Malheureusement les retards ne se rattrapent jamais assez vite et les événements avaient pris une terrible accélération.

Le 10 juillet 1940, Guy La Chambre ne pouvait que voter pour le projet constitutionnel.

Guy La Chambre est chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-1918.

LACHAUD (JEAN, BAPTISTE, FRANÇOIS, GUILLAUME, *Edouard*), né le 7 juin 1857 à Brive, mort le 23 octobre 1923 à Brive.

Député de la Corrèze de 1898 à 1919.

Edouard Lachaud, docteur en médecine, officier d'Académie, était déjà une notabilité locale quand il se présenta aux élections législatives, puisqu'il occupait les fonctions de conseiller général de la Corrèze et de conseiller municipal de Malemort.

Pendant la guerre de 1914 il sert comme médecin-major et médecin-chef de l'hôpital temporaire des Arts et Métiers ; il est décoré de la Légion d'honneur le 30 juillet 1916.

Elu pour la première fois en 1898 avec 9 257 voix contre 5 470 à Dumas, il est constamment réélu pendant les législatures suivantes avec un nombre de voix sensiblement égal : 8 894 en 1902, contre 5 042 à Dumas, 8 416 en 1906 contre 6 098 à Thomas, 7 678 en 1910 contre 5 811 à Fieyre et 7 690 en 1914 contre 6 369 à Fieyre. Il s'inscrit au groupe de la gauche radicale.

Il fait d'abord partie de la commission de l'hygiène publique puis à partir de 1902 de la commission de l'armée qu'il ne quitte plus.

Les problèmes de l'hygiène publique le passionnent et il les aborde sous divers aspects : en 1900 il adresse au ministre des Beaux-arts une question touchant les mesures d'hygiène à appliquer dans la reconstruction du Théâtre-Français. Il est rapporteur sur les mesures à prendre pour améliorer l'hygiène de la salle des séances ainsi que l'installation de la Chambre des députés au Palais Bourbon. Il dépose un projet de résolution tendant à créer, dans le personnel des agents et sous-agents des postes et télécommunications, une société d'assurance mutuelle contre les maladies chroniques et la tuberculose. Il s'affirme donc rapidement comme un spécialiste de ces problèmes et plus particulièrement encore des problèmes de d'hygiène dans l'armée. Il se dépense sans compter pour améliorer les conditions de vie de ceux qu'il appelle les « petits soldats » : dépôt d'une proposition de loi tendant à modifier la loi de 1889 sur le recrutement de l'armée et à donner aux conseils de révision les moyens d'éliminer les jeunes gens reconnus comme ayant des prédispositions à contracter la tuberculose ; d'une proposition de loi tendant à la création de sanatoria destinés à recevoir les soldats devenus tuberculeux ; rapport au nom de la commission de l'hygiène publique chargée de procéder à une enquête sur les moyens propres à améliorer les conditions matérielles d'existence et d'hygiène de l'armée, etc...

Au retour d'une mission à l'étranger que lui a confié le ministre de la Guerre, en 1909, il publie un ouvrage entièrement consacré à l'amélioration des casernements : *Pour la race, notre soldat, sa caserne*. Il s'attaque franchement au problème, sans considérations

politiques d'ailleurs, préoccupé uniquement des résultats pour l'obtention desquels, indique-t-il, « je m'efforcerai de ménager toutes les susceptibilités légitimes afin de trouver le concours de tous pour arriver au but que je me suis proposé ».

Il s'intéressa également aux problèmes de sa région et déposa à plusieurs reprises des propositions de loi tendant à l'indemnisation des victimes des ouragans qui s'étaient produits en Corrèze.

En 1912 il se présenta aux élections sénatoriales mais fut battu par Busière, sénateur réélu.

Il s'abstint de prendre part au vote lors de l'investiture du gouvernement Waldeck-Rousseau le 26 juin 1899 et vota pour le ministère Combes avant la démission de celui-ci, le 14 janvier 1905.

Il prit, on s'en doute, une part active à la discussion de la loi sur le service militaire le 19 juillet 1913, prenant la parole dès qu'il s'agissait de questions touchant le service de santé. Mais il vota contre l'ensemble du projet de loi.

Aux élections de 1919, il ne se représenta pas. Il exerça encore quelques années ses fonctions de médecin à Brive et mourut d'une hémorragie cérébrale le 23 octobre 1923.

LACHÎÈZE (PIERRE, FRANÇOIS, MARIUS, *Albert*), né le 4 novembre 1840 à Martel (Lot), mort le 27 février 1925 à Martel.

Député du Lot de 1889 à 1906.

Descendant de Pierre Lachîèze qui fit partie des assemblées de la Première République et qui fut président de l'administration centrale du Lot, Albert Lachîèze était, à son arrivée au parlement, docteur en droit, avocat, maire de sa ville natale et conseiller général du Lot depuis plus de douze ans. Ses opinions politiques lui avaient valu d'être emprisonné à Mazas sous l'Empire. Nommé sous-préfet à Gourdon par le gouvernement de la Défense nationale, il était sous-préfet de Gaillac lorsque survint la chute de Thiers, à la suite de laquelle il donna sa démission.

Il fut élu député aux élections législatives de 1899 par 11 035 voix (sur 20 949 votants et 24 721 inscrits) contre 9 742 au baron Dufour, député sortant, bonapartiste. Désigné par le Congrès républicain de l'arrondissement de Gourdon, il s'engageait dans son programme à défendre une politique protectionniste, à réclamer l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes, la réforme des lois sur la procédure et sur les frais de justice, en même temps que la réalisation d'améliorations sociales.

Durant la législature 1889-1893, il apporta son soutien aux gouvernements successifs, se prononça en faveur de l'assistance médicale gratuite, de la réglementation du travail des femmes et des enfants dans les ateliers, vota la loi

sur le droit à indemnité pour les ouvriers victimes d'accidents; sur l'arbitrage entre ouvriers et patrons; sur l'hygiène et la sécurité des ateliers. Il appuya la proposition Brissou tendant à la diminution des frais de justice et l'extension de la compétence des juges de paix. Sur le plan local, il obtint des subventions pour les communes, pour la continuation du chemin de fer de Carsac à Gourdon, pour l'amélioration des barrages de la Dordogne.

Il se représenta aux élections de 1893 et fut élu au second tour par 10 301 voix (sur 19 890 votants et 24 019 inscrits) contre 9 491 à son adversaire, Many, républicain modéré, qui le devançait de près de 2 000 voix au premier tour.

Au cours de cette seconde législature, il s'intéressa aux contrats de bail à ferme, au colonat et au métayage; aux droits d'hypothèque sur les immeubles ruraux, à l'impôt sur le revenu et à la suppression de l'impôt foncier. Il soutint le cabinet Bourgeois, combattit le ministère Méline.

De nouveau candidat aux élections de 1898, il fut élu au second tour par 10 070 voix (sur 19 567 votants et 24 262 inscrits) contre 9 372 à son adversaire radical Cocula, qui l'avait déjà combattu lors de la précédente élection. Au premier tour, Cocula obtenait 7 918 voix, l'abbé Magne, socialiste chrétien, 5 728 et Lachize 5 653. Il appartient alors aux groupes des républicains progressistes et de l'union progressiste ainsi qu'au groupe agricole. Il vota la loi des boissons, la réduction du service militaire à deux ans.

Il fut de nouveau réélu en 1902, au second tour, par 9 954 voix contre 9 159 à Malvy (sur 24 000 inscrits et 19 396 votants). Il vota contre la politique générale des années 1903 et 1904 mais approuva la politique du cabinet Rouvier. Il se prononça en faveur des bouilleurs de cru et pour les interpellations sur les congrégations.

Il se présenta une dernière fois aux élections législatives de 1906 : il avait un adversaire de taille en la personne de Malvy, radical-socialiste, futur ministre de l'Intérieur. Celui-ci l'emporta dès le premier tour par 10 008 voix contre 8 774. Dès lors, Lachize renonça à la vie politique.

Il mourut à Martel, son pays natal, le 27 février 1925, à l'âge de 85 ans.

LACHIZE (JEAN, BENOÎT, dit *Félix*), né le 20 novembre 1859 à Thizy (Rhône), mort le 8 octobre 1921 à Paris.

Député du Rhône de 1889 à 1893

Issu d'une famille modeste — son père était ouvrier apprêteur — Félix Lachize, devenu lui-même tisseur, acquit rapidement une certaine notoriété parmi la population laborieuse des fabriques en prenant, en maintes circonstances critiques, la défense des intérêts des travailleurs.

Membre du parti ouvrier, il fut choisi par l'Union des syndicats comme candidat républicain socialiste aux élections législatives de 1889. Il fut élu député de la 2^e circonscription de Villefranche au scrutin de ballottage, par 10 906 voix contre 8 097 voix à Louis Sonnery-Martin, conseiller général républicain modéré.

Félix Lachize devint, à la Chambre, poursuivre sous des formes nouvelles, la lutte qui avait toujours été la sienne. C'est ainsi qu'il déposa, avec plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à ouvrir, au ministère de l'Intérieur, un crédit de 50 000 francs pour porter secours aux victimes de la grève de Cours (Rhône) et une proposition de loi relative aux syndicats ouvriers. Il demanda, d'autre part, à interpellier le ministre de l'Intérieur sur l'annulation de la délibération par laquelle le conseil municipal de Paris avait voté un crédit pour venir en aide aux grévistes du Nord et à ceux de Cours. Il fut entendu dans la discussion de cette interpellation, et dans la discussion de la proposition de loi adoptée par le Sénat, relative aux livrets ouvriers. Il prit part, enfin, à la discussion d'une proposition de loi relative à la répression des atteintes portées à l'exercice des droits reconnus par la loi du 21 mars 1884 aux syndicats de patrons et d'ouvriers, et d'une proposition de loi relative aux syndicats ouvriers.

Battu au scrutin de ballottage par Sonnery-Martin, lors des élections législatives de 1893, il se retira de la vie publique.

Décédé le 8 octobre 1921 à Paris, il fut inhumé à Thizy.

LACOMBE (DANIEL, PIERRE, FERNAND, dit **DANIEL-LACOMBE**), né le 19 juin 1870 à Bournezeau (Vendée), mort le 20 novembre 1939 aux Sables-d'Olonne (Vendée).

Député de la Vendée de 1906 à 1914

Daniel Lacombe s'orienta, après une licence en droit, vers la carrière administrative.

D'abord attaché au ministère des Finances, il devient conseiller de préfecture de l'Orne en 1897. Il s'occupe parallèlement de son domaine de Bournezeau et l'intérêt qu'il porte à son pays natal où il est très connu l'incite à se présenter aux élections de mai 1906 dans la 1^{re} circonscription de La Roche-sur-Yon. Il est alors battu par le marquis de Lespinay, député sortant d'action libérale (10 350 voix contre 9 128).

Mais le 1^{er} juillet de la même année, le marquis de Lespinay décède. Daniel Lacombe remporte l'élection partielle battant le vicomte de Rougé.

En 1910, c'est M. de Villeneuve qu'il affronte cette fois et qu'il bat de justesse par 9 796 voix contre 9 630. Partisan d'une « plus juste répartition des im-

pôts» et de «réformes sociales», il se proclame aussi défenseur de l'école laïque et se prononce pour la suprématie de la société civile. Inscrit à la Chambre au groupe de la gauche radicale, il ne prend que rarement la parole au cours de ces deux législatures, s'intéressant notamment aux agents des chemins de fer vendéens et au statut des fonctionnaires.

Par ailleurs, les problèmes agricoles, qui sont ceux de sa circonscription, ne lui sont pas étrangers, comme l'indique son appartenance à de nombreux groupes d'études et de défense tels ceux : de la mutualité, des paysans, de l'amélioration de la race chevaline, des bouillieurs de cru, etc.

Aux élections de 1914, un industriel local, Rochereau, qui se présente sous une étiquette de droite lui ravit le siège par 9.559 voix contre 8.903.

Mobilisé en 1914, il se présente à nouveau au retour de la guerre aux élections de 1919, mais sa liste «d'action républicaine» est défaite par la liste du «cartel vendéen d'union nationale» emmenée par Baudry d'Asson.

Daniel Lacombe abandonne alors la politique pour laquelle il avait pourtant sacrifié, aux dires de sa famille, une grande partie de sa fortune et beaucoup de son temps.

Il meurt le 20 novembre 1939, aux Sables-d'Olonne, à l'âge de 69 ans

LACOMBE (VICTOR, Louis), né le 11 décembre 1853 à Rodez (Aveyron), mort le 3 juillet 1927 à Rodez

*Député de l'Aveyron
de 1893 à 1898 et de 1902 à 1906*

Son père, juge de paix, lui donne le goût des problèmes juridiques et, après ses études, il embrasse la profession de notaire.

Il s'intéresse très tôt aux problèmes d'administration locale et suit le *cursus honorum* classique de l'homme politique de la III^e République.

Lorsqu'il se présente pour la première fois en 1889, il est maire de Rodez depuis déjà quatre ans, conseiller général de l'Aveyron, chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie.

Pourtant cette première candidature n'est pas couronnée de succès. Dans la 1^{re} circonscription de Rodez, Lacombe, qui se présente comme candidat républicain, n'obtient que 6.329 voix contre 6.663 à M de Montety, conservateur-révisionniste.

Ce premier échec, concédé à quelques centaines de voix seulement, ne le décourage pas. Aux élections d'août 1893, Louis Lacombe l'emporte dès le premier tour par 7.428 voix contre 3.800 à Bonnefous et 1.411 à Fabié, ses deux principaux adversaires qui se présentent sous l'étiquette républicaine.

Dans son programme électoral, Louis Lacombe se prononce pour toute une série de mesures favorables à l'agriculture, notamment en faveur de la création de droits de douane, variables en fonction du cours des produits agricoles.

Il se proclame partisan de la création d'une caisse de retraites, de la réforme de l'impôt sur les boissons et de la réduction de frais de justice et d'enregistrement.

Cet «homme de bon sens qui répudie le parti des violents qu'ils soient à droite ou à gauche» s'inscrit à la Chambre, au groupe de la «gauche radicale».

Membre de plusieurs commissions et notamment de la commission du travail, il œuvre patiemment dans le sens de son programme. Il présente une proposition de loi relative au régime de l'importation des blés et farines étrangères, une proposition de résolution en faveur de l'achèvement du réseau vicinal, et rapporte plusieurs propositions concernant les problèmes de la sécurité du travail et les retraites ouvrières.

Il prend part avec persévérance aux discussions budgétaires, s'intéressant notamment à la voirie vicinale et aux réductions des droits de mutation.

Aux élections de mai 1898, après une campagne très dure où les critiques touchant même à sa vie professionnelle ne lui furent pas ménagées, il est battu dès le premier tour de près de 1.000 voix par Joseph Monsservin, procureur de la République, fils d'Emile, sénateur de l'Aveyron, qui se présente comme «républicain».

Mais il prend sa revanche en avril 1902, obtenant 7.682 voix contre 6.682 à Joseph Monsservin, à l'issue d'une campagne vigoureuse, au cours de laquelle Louis Lacombe doit se défendre d'être un «démolisseur d'églises et un destructeur de couvents» et proclamer qu'il n'est pas un «impie» ni un «franc-maçon».

Fidèle à ses convictions, il s'inscrit à la Chambre au groupe de la gauche radicale et à celui de l'union démocratique.

Membre de la commission de l'administration, il poursuit son effort pour l'instauration d'un impôt global et progressif sur le revenu assorti de dégrèvements pour charges de famille et prononce, sur ce sujet, un important discours, le 7 juillet 1902. Il continue par ailleurs à s'intéresser aux problèmes de la voirie vicinale et des retraites ouvrières.

Pourtant, aux élections de mai 1906, il est à nouveau battu par le même Joseph Monsservin, qui obtient 7.704 voix alors que lui-même n'en recueille que 6.555.

Déçu par ce nouveau revers, il ne se représente pas aux élections générales de 1910, pas plus qu'à l'élection partielle de février 1912, lorsque son rival de toujours, Joseph Monsservin, élu sénateur, démissionne de son mandat de député.

Pourtant, en 1914, il fait une nouvelle tentative mais le docteur Augé, qui avait

conquis le siège en 1912, le bat par 7.112 voix contre 6.631. Il n'aura pas plus de succès aux élections de 1919. Sa liste d'union républicaine de la paix est défaite par la liste républicaine de défense nationale et de progrès social emmenée par le général de Castelnau, qui enlève les trois sièges de la circonscription.

Il ne se présentera pas aux élections de 1924 qui auraient pu lui apporter une revanche. Il est en effet déjà atteint d'une grave maladie qui l'oblige à limiter ses activités. Il conserve pourtant ses fonctions de maire de Rodez.

Le 3 juillet 1927, il s'éteint dans cette ville, qui l'avait vu naître et dont il avait été si longtemps le premier magistrat. Il avait 74 ans.

LACOMBE (BERTRAND, THOMAS, dit Paul), né le 26 avril 1833 à Châlus (Haute-Vienne), mort le 4 octobre 1903 à Montbron (Charente).

Sénateur de la Charente de 1901 à 1903.

La vie de Paul Lacombe s'est déroulée tout entière au service de ses concitoyens. Son besoin de dévouement en fit un médecin. Son idéal de justice en républicain. Praticien de talent, il mit son savoir et son expérience au service des humbles et des pauvres et s'employa à tenter de soulager leurs misères. Sa bonté, alliée à son indépendance et à sa droiture, lui valurent l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens qui le mirent à la tête de la municipalité de Montbron. Il siégea ensuite au Conseil général de la Charente, où sa voix influente se fit entendre vingt années durant.

Ses opinions politiques contribuèrent, d'ailleurs, à renforcer son autorité. Républicain de cœur, le docteur Lacombe participa à toutes les luttes pour l'établissement et la défense des institutions et supporta toutes les épreuves de son parti. Serviteur zélé de la démocratie, il aurait pu en devenir l'un des chefs, mais sa modestie obstinée s'y opposa toujours.

Elu sénateur le 24 février 1901, dès le premier tour, Paul Lacombe fut reconduit dans son mandat aux élections du 4 janvier 1903. Il mourut le 4 octobre de la même année.

LACOMBE (PIERRE, EDMOND, EUGÈNE), né le 5 novembre 1840 à Rodez (Aveyron), mort le 15 septembre 1918 à Rodez.

Sénateur de l'Aveyron de 1885 à 1894.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 496.)

Pendant toute la durée de son mandat sénatorial, Pierre Lacombe participe activement aux travaux de la Haute Assemblée. Il parle notamment dans la

discussion du projet de loi relatif à la responsabilité des accidents du travail, du code rural, de la proposition de loi relative aux syndicats professionnels. Il défend le droit à rupture de contrat de louage d'ouvrage moyennant indemnité. Il s'intéresse également aux traités commerciaux, aux droits de douane, aux sociétés coopératives, à la révision de la loi de 1881 sur la presse.

En 1892, lors de l'affaire de Panama, il interpelle vivement le gouvernement sur le rôle de la commission d'enquête créée par le parlement et conclut son intervention par ces mots : « Nous voulons toute la lumière ; nous la voulons par la légalité ! »

Aux élections du 7 janvier 1894, Pierre Lacombe n'est pas réélu. Il se retire alors dans sa ville natale de Rodez, où il meurt le 15 septembre 1918, dans sa 78^e année.

LACORE (SUZANNE), née le 30 mai 1875 au Glandier (Corrèze).

*Sous-Secrétaire d'Etat
à la Protection de l'enfance
du 4 juin 1936 au 21 juin 1937.*

Née le 30 mai 1875 au Glandier en Corrèze, Suzanne Lacore avait fait toute sa carrière dans l'enseignement et l'ancienne directrice de l'école primaire d'Ajat goûtait un repos bien mérité dans son village qui lui était si cher quand Léon Blum fit appel à elle au moment de la formation de son premier cabinet, le gouvernement du Front populaire.

Appartenant au parti S.F.I.O. depuis 1906 et malgré les difficultés et l'importance de la tâche qui allait lui incomber, Suzanne Lacore répondit immédiatement à cet appel.

Elle inaugure avec Irène Joliot-Curie et Cécile Brunschvicg l'entrée des femmes aux gouvernements de la République. Petite et mince, de comportement modeste, en face de la notoriété scientifique de l'une et l'activité sociale ardente de l'autre de ses collègues, Suzanne Lacore apportait son simple courage et son immense amour pour la jeunesse.

Si Mme Brunschvicg avait dans ses attributions de sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale : l'hygiène sociale et la vie sociale de l'enfant, les questions relatives à l'orientation professionnelle des jeunes filles et celles de solidarité sociale intéressant femmes et jeunes filles, Suzanne Lacore avait devant elle la plus belle tâche du monde, celle en faveur de l'enfance malheureuse : la lutte contre les taudis, cadres habituels et responsables de la misère matérielle et morale des petits.

Cette mission qui venait d'être créée et les déclarations simples mais déterminées du nouveau ministre appurent alors comme une grande chance de progrès social et une grande victoire du féminisme.

« Même les pires sujets ont droit au bonheur de vivre. Je les soignerai pour les régénérer non pour les châtier. » Ce fut une de ses premières déclarations et son premier acte fut d'aller à Fresnes voir les jeunes délinquants.

Elle fit alors appel à la générosité publique afin que de bons livres soient envoyés à ces jeunes dont la principale culpabilité est d'avoir été privés de l'enseignement vrai et du bon exemple.

Elle entreprit aussi la formation de visiteuses sociales qui pouvaient être des auxiliaires de son action, les agents de propagation de ses principes et aussi des agents d'information qui l'aideraient à perfectionner ses méthodes.

Enfin, elle envisagea l'organisation de causeries s'adressant aux jeunes femmes afin de leur inculquer la beauté du devoir familial et leur enseigner les principes fondamentaux de l'hygiène ménagère.

Très vite elle s'attacha à réaliser tous ces projets mais partout en France il y a, connus ou non, des enfants de pauvres — de pauvres dont la pauvreté n'est pas le pire défaut — des enfants des taudis qui végètent, jusqu'alors abandonnés, ignorés d'une société capitaliste qui protège presque mieux les animaux que ces petits oubliés.

Un an c'est bien court pour réaliser un tel programme. Aussi convient-il de regretter que beaucoup de ces bons desseins soient restés en plans et que l'amélioration se soit ralentie, alors que dans le même temps le monde du travail recevait des satisfactions spectaculaires et dont le caractère de justice ne saurait plus être discuté.

LA COTE (AUGUSTE, ETIENNE, MARIE), né le 15 avril 1838 à Dun-le-Palleteau (Cieus), mort le 18 décembre 1899 à Paris.

Député de la Creuse de 1881 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 501.)

En 1889, Auguste La Cote fut élu, le 6 octobre, par 9.596 voix contre 9.178 obtenues par Defumade, républicain. Il fut à nouveau réélu en 1893, le 20 août, au premier tour, avec 5.988 voix. En 1898, il n'arriva qu'en troisième position au premier tour de scrutin et ne se représenta pas au second tour.

Durant ces deux législatures, il s'intéressa aux questions sociales et se tint assez éloigné du parlement.

Il eut une certaine activité maçonnique et fut chargé de plusieurs missions dans la Creuse par le Grand Orient de France.

Il mourut le 18 décembre 1899 à Paris, à l'âge de 59 ans.

LACOTTE (CHARLES, EUGÈNE), né le 16 novembre 1870 à Rigny-le-Ferron (Aube).

Député de l'Aube de 1919 à 1924.

Instituteur dans l'Aube dès 1889, Charles Lacotte devient, en 1893, professeur de sciences d'école normale.

Mais c'est dans le journalisme qu'il trouve le terrain où déployer son besoin d'activité.

En 1897, il est rédacteur au *Peuple*, organe lyonnais, puis il passe à *La Voix du Peuple*, hebdomadaire socialiste de l'Aisne.

Révoqué de son poste de professeur pour raisons politiques, il publie alors : *L'étrangement d'un professeur républicain sous la III^e République* ; désormais il se consacre exclusivement au journalisme.

En 1899, il entre à *La Lanterne* de Viviani où il mène le combat anticlérical. En 1904, le voici journaliste à *L'Action*, où il tient la chronique parlementaire. Mais il quitte ce journal et fonde son propre organe *Les Guépès*.

Dans *Les Guépès*, qui paraissent à intervalles irréguliers et portent en exergue « Le miel de gré, le dard à regret », Lacotte attaque avec une violence et une verdeur de langage qui étonnent les personnages politiques du moment et notamment son ancien compagnon Aristide Briand.

Il se présente pour la première fois aux élections législatives du 6 mai 1906, dans la 2^e circonscription de Troyes, mais n'obtient au premier tour que 1.519 voix sur 11.731 votants.

Nouvelle tentative en 1910, où il n'est battu que de justesse au deuxième tour : 5.113 voix contre 5.301 voix à son principal adversaire, Nicolas.

En 1914, sous l'étiquette « socialiste indépendant » et sans l'appui d'aucun parti, il l'emporte au deuxième tour sur ce même adversaire, par 5.678 voix contre 5.166.

Il présente à ses électeurs un programme électoral virulent, où la démagogie n'est pas absente. Dans le domaine constitutionnel, il se prononce pour « l'instauration d'un mandat impératif » et veut que « le député soit l'œil du peuple ouvert sur le parlement ». Son passage à la Chambre est de courte durée. Il est invalidé au terme d'un débat où il se défend comme un beau diable et déploie une verve mordante à l'encontre de ses adversaires ; on lui reproche la violence de ses polémiques antiparlementaires pendant la campagne électorale et, sous forme voilée, on n'est pas loin de l'accuser d'être un « maître-chanteur ».

En 1919, il est le seul élu sur la liste de l'ordre et de la rénovation française, avec 14.885 voix sur 50.999 suffrages exprimés.

Membre des commissions des mines et de la force motrice, des travaux publics

et des moyens de communication et de la marine marchande, Lacotte, qui a une formation scientifique, s'intéresse particulièrement aux problèmes de l'énergie et du transport. Mais c'est dans le domaine de la politique étrangère qu'il donne libre cours à sa passion et ses interventions, notamment sur la Ruhr, le rétablissement de l'ambassade du Vatican, les relations franco-anglaises, provoquent souvent de grands tumultes dans l'hémicycle.

En 1924, candidat sur une liste « socialiste indépendant », il n'obtient que 3 801 suffrages sur 56 303 suffrages exprimés.

Il ne se représentera plus aux élections.

Il délaisse la politique et se livre à des études d'ingénieur, puis il se retire à Evry-le-Châtel où il installe une fabrique de charcuterie.

En dehors de ses articles dans *Les Guêpes*, Lacotte avait publié des ouvrages polémiques : *Nos seigneurs républicains. Le dessous des cartes*, et un ouvrage qu'il qualifie lui-même de « roman judéo-chrétien du Premier siècle » : *Nicéus ou le pythagoricien*.

LACOUR (AUGUSTE, MARIE, ANTOINE, Désiné), né le 14 juillet 1864 à Orange (Vaucluse)

Député du Vaucluse de 1910 à 1914.

Né à Orange, Auguste Lacour commença par y exercer la profession de pharmacien puis se tourna vers le négoce. Très vite, il se sentit attiré par la politique et devint adjoint au maire d'Orange le 15 mai 1900. Dès 1904, il fut élu maire d'Orange. Devenu conseiller général du canton Est d'Orange, il se présenta aux élections législatives de 1910 dans l'arrondissement d'Orange.

Sous l'étiquette radicale, il présenta un programme électoral modéré où il prenait notamment parti pour la représentation proportionnelle.

Le député sortant inscrit au groupe socialiste unifié, Alexandre Blanc, fut mis en ballottage au premier tour. Le troisième candidat radical-socialiste se désista et, au deuxième tour, Lacour, sur lequel se portèrent les suffrages des radicaux modérés et de tous les conservateurs, fut élu par 5 904 suffrages contre 6 981 à son concurrent.

Pendant toute la durée de la législature, Auguste Lacour prit une part active aux travaux de l'assemblée. Il participa à ceux de plusieurs commissions : celles de l'enseignement et des beaux-arts, des économies, des postes et des télégraphes et de l'hygiène publique.

Il déposa une proposition de loi tendant à la défense de l'agriculture contre la fièvre aphteuse. Comme membre de la commission des postes et télécommunications, il rapporta un projet de loi portant approbation d'un avenant à la convention télégraphique conclue entre

la France et la Russie, un projet de loi portant approbation de l'arrangement conclu entre la France et la Grande-Bretagne pour régler le service de la correspondance téléphonique entre les deux pays.

Soucieux des intérêts de son département, il déposa une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit d'un million de francs pour secourir les populations du Vaucluse victimes d'inondations.

Il prit part aux discussions budgétaires et marqua un intérêt tout particulier pour le budget des Beaux-arts à l'occasion duquel il défendit le patrimoine artistique de son département en réclamant en particulier des crédits supplémentaires pour Vaison-la-Romaine où les fouilles avaient commencé quelques années plus tôt.

Mais ses électeurs ne devaient pas lui renouveler leur confiance. Il fut en effet battu au deuxième tour des élections de 1914. Il n'obtint que 7 986 voix contre 8 838 à Alexandre Blanc qu'il avait remplacé à la Chambre en 1910.

Il devait conserver ses fonctions municipales jusqu'en 1919.

LACOURT (ALFRED), né le 24 octobre 1876 à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

Député du Nord de 1932 à 1936

À la fois entrepreneur de travaux publics et agriculteur, Alfred Lacourt commença sa carrière politique sur le plan communal tout d'abord comme maire de Villereau-Herbignies puis comme conseiller général du département du Nord.

Il se présenta pour la première fois à la députation lors des élections de 1928 dans la circonscription d'Avènes (3^e circonscription du Nord) où il fut battu au second tour par le député sortant Carlier-Caffieri. Ce dernier obtint 6 241 suffrages contre 5 539 à Alfred Lacourt.

Il se représenta aux élections de 1936, toujours dans la même circonscription et contre le même adversaire, comme candidat du parti radical. En tête au premier tour, il devait être élu au second avec une nette avance sur son concurrent immédiat. Il obtint en effet 8 204 suffrages contre 4 926 à Carlier-Caffieri sur 14 021 votants.

Il devait se présenter à nouveau en 1936 ; bien qu'en tête au premier tour de scrutin, il fut battu au second par Eugène Thomas, n'obtenant que 6 246 voix contre 6 719 à son rival.

À la Chambre des députés il s'inscrivit au groupe républicain radical et radical-socialiste et fut membre de la commission de l'Alsace et de la Lorraine, de la commission de l'armée et de la commission des régions libérées.

Durant son mandat, il déposa une vingtaine de propositions de résolution et une dizaine de propositions de loi

touchant aux sujets les plus divers : droits de douane sur les marbres, linéiculture, impôt sur le revenu des valeurs mobilières, protection des fabricants de pipes en terre, avancement des magistrats, liquidation des comptes de dommages de guerre, allocations familiales, ventes de fonds de commerce, distribution d'eau potable, enseignement de l'éducation physique.

Il fut également l'auteur de divers rapports, notamment sur la réglementation de la colombophilie et la réduction des prix des baux à ferme.

LACRETELLE (Général CHARLES, NICOLAS), né le 30 octobre 1822 à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), mort le 14 novembre 1891 à Beaucouzé (Maine-et-Loire).

*Député du Maine-et-Loire
de 1888 à 1891.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 503.)

Il est réélu dans la circonscription de Baugé au second tour des élections générales, le 6 octobre 1889, par 8.906 voix contre 8.676 à Benoist, ancien député républicain.

Sa santé chancelante ne lui permit pas de participer vraiment aux travaux de cette nouvelle législature.

Il mourut le 14 novembre 1891 à Beaucouzé dans son château de Mollière.

LACRETELLE (PIERRE-HENRI de), né le 21 août 1815 à Paris, mort en 1899.

*Député de Saône-et-Loire
de 1876 à 1898*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 502.)

Il est réélu au premier tour des élections générales du 22 septembre 1889 par 7.126 voix contre 2.724 à M. Lorenchet de Montjamont et 1.025 à M. Lenormand.

Au cours de cette nouvelle législature, il continue de siéger à l'extrême gauche comme républicain radical. Il prend part à la discussion des divers budgets et s'intéresse à de nombreuses questions juridiques, parmi lesquelles on peut citer la compétence des tribunaux correctionnels et la situation des victimes d'erreurs judiciaires.

Aux élections générales du 20 août 1893, il est réélu par 6.557 voix contre 4.018 à Simyan. Agé alors de 78 ans, sa santé déclinante l'empêche de prendre part activement aux travaux de cette nouvelle législature.

Il ne se représenta pas aux élections de 1898 et mourut l'année suivante.

LACROIX (GUILLAUME, LOUIS), né le 11 décembre 1834 à Paris, mort le 30 juin 1901 à Paris.

Député du Loiret de 1888 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 505.)

Il se représente aux élections de 1889 et est réélu sans difficulté contre le candidat boulangiste au premier tour dans la circonscription de Montargis par 10.724 voix sur 18.068 votants. Il est également réélu dans la même circonscription en 1893 par 12.513 voix sur 14.554 votants.

Il s'intéresse particulièrement aux problèmes scolaires. Membre de la commission relative au traitement et au classement du personnel de l'enseignement primaire, il prend part à la discussion de la proposition de loi de Mgr Freppel concernant les laïcisations d'écoles.

Il ne se représente pas aux élections de 1898 et meurt à Paris le 30 juin 1901 à l'âge de 67 ans.

LACROIX (ROBERT), né le 13 février 1862 à Theizé (Rhône), mort le 27 février 1931 à Theizé.

Sénateur du Rhône de 1927 à 1931

Comme le président du Sénat a tenu à le souligner, c'est par la modestie que se recommande la vie de Robert Lacroix. Né à Theizé, petit village du Rhône, c'est à Lyon qu'il passe son enfance. Or, au moment de prendre un état — donc de commencer son apprentissage — il s'ennuie, contre son père, à vouloir revenir à Theizé, à son Beaujolais natal. Longtemps, il travaille comme journalier dans les vignes, vivant assez misérablement, mais aussi avec suffisamment de prévoyance pour pouvoir acheter, quand le cas se trouve, un arpent par-ci un arpent par-là.

En 1904, à 42 ans, ainsi devenu par son mérite propriétaire, propriétaire-récoltant, il entre au conseil municipal de Theizé qui, aussitôt, le choisit pour maire. Il demeurera dans cette fonction jusqu'à son dernier jour.

On ne peut pas dire que ce soit l'homme dévoré d'ambition : il attendra encore seize ans pour briguer un siège de conseiller général.

Ses amis radicaux lui marquent leur estime en le portant en 1927, sept ans plus tard, sur la liste de la fédération radicale du Rhône pour les élections sénatoriales. Or, Lacroix passe au second tour, par 473 voix sur 774 suffrages exprimés.

Mais la haute fonction sénatoriale modifie peu son existence : il vit surtout en Beaujolais.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il semble qu'il commençait de se faire entendre de la commission d'ad-

ministration générale comme défenseur des petits cultivateurs et des vigneronnais, à sa mort, le 27 février 1931, il n'avait pas encore abordé la tribune. Il avait alors 69 ans

LACROIX (SIGISMOND, LUCIEN, ADOLPHE **KRZYŻANOWSKI** dit), né le 26 mai 1845 à Varsovie (Pologne), mort le 4 décembre 1909 à Paris.

Député de la Seine de 1883 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 504.)

Aux élections de 1889, il choisit son ancienne circonscription, la 1^{re} du XX^e arrondissement de Paris, pour se présenter contre Jean-Baptiste Dumay et Camélinat : ayant obtenu au premier tour 2 060 voix sur 10 482 votants contre 2 468 à Dumay, il se retire, assurant ainsi l'élection de son adversaire. Désormais, Sigismond Lacroix ne fera plus acte de candidature bien que l'on ait pensé à lui lors de l'élection sénatoriale partielle dans la Seine du 15 janvier 1905.

Il se consacre désormais à la publication, dans la *Collection des documents relatifs à l'histoire de Paris* patronnée par le conseil municipal, des *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution*.

Il écrit aussi un volume sur *Le Département de Paris et de la Seine pendant la Révolution de 1791 à l'an VIII*.

Il mourut le 4 décembre 1909 à Paris, à l'âge de 64 ans.

LACROZE (Charente). — Voy **BABAUD-LACROZE**.

LADES-GOUT (EMILE, PIERRE, ISAAC), né le 17 février 1821 à Carcassonne (Aude), mort le 14 septembre 1893 à Carcassonne.

Sénateur de l'Aude de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 507.)

Au cours de l'année 1889, Emile Lades-Gout fut désigné plusieurs fois par la sixième commission d'intérêt local pour rapporter devant le Sénat des projets de loi autorisant diverses collectivités locales — notamment le département des Alpes-Maritimes et la ville de Chaumont — à contracter des emprunts.

En 1890, il prend une part active à la discussion d'une proposition de loi qui pose les principes du régime de commercialisation des raisins secs

En 1891 et 1892, il ne fait que de très rares interventions mais, en 1893, il interpelle vivement le ministre de l'Intérieur à propos des actes du préfet de l'Aude, spécialement à l'occasion des élections municipales de 1892.

Il mourut à Carcassonne le 14 septembre 1893. Sa fille avait épousé en 1875 Eugène Poubelle, le célèbre préfet de la Seine. C'est d'ailleurs Poubelle qui succéda à Lades-Gout au Conseil général de l'Aude.

LADMIRAULT (LOUIS, RENÉ, PAUL de), né le 17 février 1808 à Montmorillon (Vienne), mort le 1^{er} février 1898 à Sillars (Vienne).

Membre du Sénat impérial de 1866 à 1870.

Sénateur de la Vienne de 1876 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 507.)

Empêché par son grand âge de prendre une part active aux travaux du Sénat, le général de Ladmiraault ne se représenta pas aux élections sénatoriales du 4 janvier 1891.

Il mourut le 1^{er} février 1898, quelques jours avant la fin de sa 90^e année, à Sillars, dans la Vienne.

LADOUCETTE (ETIENNE, CHARLES, baron de), né le 23 avril 1843 à Saint-Etienne (Loire), mort le 5 décembre 1912 à Viels-Maisons (Aisne).

Député de Meurthe-et-Moselle de 1876 à 1881.

Député des Ardennes de 1881 à 1885 et de 1889 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 509.)

De nouveau candidat aux élections de 1889, il retrouve, grâce au retour du scrutin uninominal, le siège de Vouziers perdu en 1885. Il l'emporte dès le premier tour par 7 038 voix contre 6 899 à Gobiou, député sortant républicain.

Au cours de cette nouvelle législature, il participe activement aux travaux de la Chambre dans divers domaines. Il est l'auteur de plusieurs rapports concernant des validations d'élections. Il dépose plusieurs propositions et rapports concernant l'agriculture, son domaine favori. On peut relever notamment son rapport sur un projet intéressant le code rural, son intervention relative à la fabrication et à l'imposition des vins de raisins secs. Il participe aussi à de nombreuses discussions concernant le régime pénitentiaire et le travail dans les prisons. Il est rapporteur d'une importante

proposition de loi pour l'urbanisme parisien puisqu'elle tend à la suppression des murs et remparts servant de clôture à la ville de Paris.

Aux élections de 1893, le baron de Ladoucette est battu dès le premier tour face à Bourgain, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie, candidat républicain, qui l'emporte par 7.445 voix contre 6.075.

Il se retire alors de la vie politique et se consacre à des activités agricoles. Il meurt le 5 décembre 1912 à Viels-Maisons ; il avait 69 ans.

LAFAGETTE (JEAN, MARIE Roger d'ESPAGNOL-), né le 8 juillet 1883 à Paris.

Député de l'Ariège de 1919 à 1928.

Né à Paris, Roger Lafagette était le fils du poète et publiciste Raoul Lafagette qui lui donna le goût des belles lettres.

Après ses études de droit il embrasse la profession d'avocat. Solidement implanté dans la région de Foix, il devient conseiller général du canton des Cabannes.

Dès 1910 il se présente pour la première fois dans la circonscription de Foix où il est battu fort honorablement par l'ancien ministre des Affaires étrangères Delcassé (par 9.419 voix contre 9.120).

En 1914, il ne se représente pas et part pour la Grande guerre dont il revient avec la Croix de guerre.

En 1919, il est élu sur une liste de concentration républicaine dont le programme électoral insiste sur la « nécessaire pacification de la société française » : « plus de révolution, plus de grèves, plus de heurts qui laissent le pays désarmé devant la concurrence étrangère », et se réclame d'une « évolution par le progrès » dans tous les domaines.

Il s'inscrit à la Chambre au groupe radical et radical-socialiste.

Ancien combattant, Roger Lafagette est très préoccupé par le problème du maintien de la paix et de la sécurité de la France.

Membre de la commission des pensions militaires et de la commission de la législation civile et criminelle, il déploie une grande activité et peut donner la mesure de ses talents de juriste.

Auteur de propositions de loi sur les témoins des actes de naissance et de décès et sur l'hypothèque légale de la femme mariée, il fait adopter de nombreux rapports sur le duel, l'âge de la majorité matrimoniale, le remariage des époux divorcés, la législation des enfants naturels et adultérins, etc.

Il s'intéresse également aux conditions du travail parlementaire et dépose une proposition de résolution ayant pour objet de faire installer dans la salle des

séances un émetteur de téléphonie sans fil.

Aux élections générales du 11 mai 1924, sa liste de concentration républicaine, profitant du mouvement favorable au « cartel des gauches », emporte les trois sièges du département.

Roger Lafagette devient membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats et de la commission de la marine militaire. Il dépose une proposition de loi ayant pour objet la réforme des pensions civiles et militaires et prend notamment une part active à la discussion de propositions tendant à accorder aux femmes l'électorat et l'éligibilité.

Il ne se représente pas aux élections de 1928 et consacre toute son activité à la poursuite d'une carrière de magistrat.

Il achève sa carrière comme conseiller à la Cour d'appel de Toulouse. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

LA FARDINIÈRE (Calvados). — Voy. **PROVOST** de **LA FARDINIÈRE**.

LAFARGE (PROSPER, LÉON. René), né le 6 juin 1879 à Lagraulière (Corrèze), mort le 7 février 1938 à Paris (6^e).

Député de la Corrèze de 1919 à 1928.

René Lafarge est né à Lagraulière, en Corrèze, où son père exerçait la profession de notaire.

Après de brillantes études juridiques couronnées par le titre de docteur en droit, il devient chargé de conférences d'histoire des doctrines économiques à la Faculté de droit de Paris, mais c'est finalement vers le barreau qu'il se tourne et cet ancien secrétaire de la Conférence devient avocat à la Cour d'appel de Paris.

Il est l'auteur de deux ouvrages : *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot* et *Les campagnes bimétallistes en Europe* et donne, d'autre part, de nombreux articles à la presse quotidienne et à la presse périodique.

En 1914, il se présente pour la première fois aux élections dans la 2^e circonscription de Tulle, mais il n'obtient, au premier tour, que 3.165 voix sur les 15.967 votants.

En 1919, le nouveau mode de scrutin lui est plus favorable. Inscrit sur une liste d'union républicaine de défense agricole et sociale, il est élu avec 24.647 voix sur 65.596 suffrages exprimés.

Son programme électoral n'offre pas beaucoup de surprises en politique étrangère où il proclame sa volonté que « l'Allemagne paie jusqu'au dernier centime de ses ressources » et s'élève contre le sabotage de la paix par les « louches manœuvres du bolchevisme de l'Inter-

nationale », comme en politique intérieure où il réclame « un gouvernement qui gouverne et une assemblée qui contrôle... »

Mais il présente plus d'originalité en matière sociale où il se prononce pour « l'association du capital et du travail », « la participation des salariés aux bénéfices » et « l'extension de la capacité civile des syndicats ».

A la Chambre, il siège sur les bancs du groupe d'action républicaine et sociale. Membre de plusieurs commissions et notamment de la commission du travail dont il devient le vice-président, il déploie une grande activité.

Il est l'auteur de nombreuses propositions de loi sur des sujets divers : organisation nationale de l'industrie hôtelière française, contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, modification de l'impôt sur les bénéfices commerciaux, assurance automobile obligatoire, amélioration des pensions des personnels des armées de terre et de mer, etc. Comme rapporteur, il fait notamment aboutir la loi du 21 juillet 1920 sur la répression de la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle.

En 1921, il est seul élu de sa liste d'union républicaine et de défense agricole et sociale, la liste du Cartel des gauches conduite par Henri Queuille enlevant les trois autres sièges du département.

Vice-président du parti républicain démocratique et social, il s'inscrit à la Chambre au groupe de la gauche républicaine démocratique.

Membre de la commission d'assurance et de la prévoyance sociale et secrétaire de la commission de la législation civile, il reprend certaines de ses propositions et en dépose de nouvelles notamment sur la répartition des débits de tabac, la législation de l'adoption, etc... et rapporte de nombreuses lois : modifiant le régime des sociétés coopératives ouvrières, sur les obligations des sociétés, sur le contrat d'assurance, etc... Membre de la commission des finances, il est rapporteur du budget annexe des chemins de fer et intervient à maintes reprises sur des problèmes financiers et fiscaux.

En 1928, le retour au scrutin d'arrondissement lui est fatal. Candidat dans la 2^e circonscription de Tulle, il est battu au deuxième tour par le socialiste Charles Spinasse, n'obtenant que 4 898 voix contre 7 428 à son vainqueur.

En 1932, il subit une défaite plus sévère encore. Il recueille au premier tour 3 629 voix contre 7 495 à Spinasse et, au deuxième tour, 530 voix seulement se reportent sur son nom.

Il ne se représentera plus et se consacre à ses activités d'avocat et de membre du Conseil de l'Ordre.

Il meurt à Paris le 7 février 1938, dans son appartement du boulevard Saint-Germain, mais sera, conformément à ses dernières volontés, inhumé à Lagraulière, son village natal.

LAFARQUE (PAUL), né le 15 janvier 1843 à Santiago de Cuba (Cuba), mort le 25 novembre 1911 à Draveil (Seine-et-Oise).

Député du Nord de 1891 à 1893.

Paul Lafarque naquit à Santiago de Cuba. Ses parents étaient français mais son père, François Lafarque, négociant bordelais, possédait d'importantes propriétés à Cuba. A l'âge de 9 ans, Paul Lafarque vint à Bordeaux pour faire ses études en France. Il fut reçu bachelier ès lettres à Toulouse puis vint à Paris entreprendre des études de pharmacie. Après un stage à la pharmacie Touzac, 67, rue Montorgueil, il s'inscrivit à la Faculté de médecine. Dès cette époque, il se mêle activement au mouvement socialiste et, en février 1865, au cours d'un voyage à Londres, il fait la connaissance de Karl Marx. Du 29 octobre au 1^{er} novembre de la même année, il participe au Congrès international des étudiants, à Liège. Il s'y fait remarquer par la véhémence de ses interventions. Les autorités universitaires le sanctionnent lourdement à son retour en France : il est exclu à vie de l'Académie de Paris et pour deux ans des autres académies de l'Empire.

Son père l'envoie alors à Londres achever ses études de médecine. Il devient assez vite un intime de la famille Marx et bientôt, il épouse la fille aînée du philosophe, Laura, qui collaborera étroitement à son action et à son œuvre. Il en aura deux enfants.

Au début de la guerre de 1870, il s'installe chez son père, à Bordeaux, rue Naujac. Candidat aux élections municipales de Bordeaux sur une liste socialiste, il adhère à la Commune ; mais sa participation n'est guère active malgré un voyage à Paris dans le courant d'avril 1871. Après l'échec de l'insurrection, recherché par la police, il quitte Bordeaux avec sa famille puis, par Luchon, passe en Espagne. Nouvel exil au cours duquel il collabore à l'organe du parti socialiste espagnol avant de s'installer à Londres. Il entreprend alors une œuvre importante de théoricien du socialisme et de vulgarisateur du collectivisme. Dès 1880, il entretient d'étroites relations avec Jules Guesde.

En 1882, Paul Lafarque rentre en France et, avec Jules Guesde, il commence une longue campagne de propagande en faveur des idées socialistes. Il collabore notamment à de nombreux journaux de tendance révolutionnaire. Condamné avec Guesde à six mois de prison en avril 1883, pour son action dans l'Allier, ils rédigent ensemble dans leurs cellules, le *Programme du parti ouvrier* inculpé de provocation au meurtre après l'affaire de Fourmies. Il est de nouveau condamné à un an de prison.

Le 19 septembre 1891, Werquin, député républicain-radical de la 1^{re} circonscription de Lille, meurt. Paul Lafarque pose sa candidature aux élections partielles destinées à pourvoir à son remplacement.

Il se présente aux électeurs comme docteur en médecine du Collège des chirurgiens de Londres.

Au premier tour, il arrive en tête avec 5.005 suffrages sur 16.809 inscrits, contre 2.928 à Depasse, 2.358 à Roche, 1.256 à Béré et 6 à Viguier. Il l'emporte au second tour avec 6.470 voix contre 5.175 à Depasse.

Sur proposition de Millerand, la Chambre des députés, faisant appliquer la règle de l'immunité parlementaire, vote la levée de sa détention. Il sort de Sainte-Pélagie pour entrer à la Chambre où son élection est bientôt validée malgré l'opposition de certains adversaires qui lui reprochent d'être né à Cuba et de n'avoir pas accompli son service militaire.

Le premier texte qu'il dépose est une proposition tendant à l'amnistie plénière, puis il propose la séparation de l'Eglise et de l'Etat, vœu qu'il verra réalisé plus tard lorsqu'il aura, depuis plusieurs années, perdu son mandat.

Il propose encore l'abrogation des droits d'entrée sur les denrées alimentaires, l'établissement d'un crédit agricole et de caisses municipales d'approvisionnement.

Mais c'est surtout dans le domaine social et, en particulier, dans celui de la réglementation du travail et dans celui des rapports entre patrons et ouvriers qu'il déploie la plus grande activité parlementaire. Il dépose des propositions tendant à réglementer le travail des femmes avant l'accouchement, l'emploi des ouvriers étrangers, participe aux discussions des projets et propositions sur l'arbitrage des conflits du travail, le travail des accouchées dans l'industrie, les règlements d'atelier et demande à interpeller le gouvernement à l'occasion de conflits sociaux dans sa région.

Aux élections de 1893, candidat dans la 2^e circonscription de Lille, il est nettement devancé au premier tour par Loyer, filateur de coton « rallié aux institutions républicaines ». Il ne recueille que 4.745 suffrages contre 7.081 à Loyer, et 3.523 à Verly. Bien qu'il comble une partie de son handicap au second tour, il ne peut empêcher Loyer d'être élu par 8.261 voix contre 6.256.

Paul Lafargue poursuit son action politique en dehors du Parlement, avec Jules Guesde, à la tête du parti ouvrier français jusqu'à la fusion socialiste de 1905, puis au parti socialiste S.F.I.O. La verve, l'ironie et le mordant de ses articles en font un journaliste apprécié tandis qu'il continue son œuvre de théoricien du marxisme. Ayant fixé lui-même à 70 ans le terme de son existence, il se suicida, avec sa femme, dans sa propriété de Draveil, le 25 novembre 1911. Le parti socialiste lui fit des funérailles grandioses.

Parmi ses ouvrages principaux, restent : *Le droit à la paresse* (1880), *Cours d'économie sociale* (1884), *La religion du capital* (1887), *Le communisme et l'évo-*

lution économique (1892), *Idéalisme et matérialisme dans l'histoire* (1895), *La propriété, origine et évolution*.

LAFAYE (GABRIEL), né le 14 octobre 1883 à Eauze (Gers).

Député de la Gironde de 1928 à 1942.

Sous-secrétaire d'Etat au Travail du 18 janvier au 13 mars 1938.

Mécanicien, Gabriel Lafaye devient secrétaire de la Bourse du travail en 1928. Le 29 avril de la même année, il est élu au scrutin uninominal député de Bazas, ne battant Constant qu'au second tour, avec 6.544 voix (sur 14.591 inscrits et 12.829 votants). Il est réélu au premier tour en mai 1932 après avoir obtenu 6.925 suffrages contre Ramarony (2.299 voix), Soussial (1.690 voix) et Blanchard (1.524 voix).

Aux élections de mai 1936, il bat, au second tour, par 8.155 votes, Bouchet, qui n'a recueilli que 3.476 voix.

Inscrit longtemps au groupe S.F.I.O., il adhère ensuite au parti socialiste de France puis au groupe de l'union socialiste et républicaine.

En 1938, il fait partie du quatrième cabinet Chautemps comme sous-secrétaire d'Etat au Travail. Il exerce cette fonction du 18 janvier au 13 mars 1938, date à laquelle il démissionne.

Au cours de son activité parlementaire, Gabriel Lafaye a fait partie de la commission d'Alsace-Lorraine, de la commission du travail, de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la commission des travaux publics et moyens de communication.

Ses interventions furent multiples. Il fit des rapports fort importants. Dans ces rapports, il souligna la nécessité d'instaurer un congé annuel pour les travailleurs de l'industrie et du commerce, pour les professions libérales, les services domestiques et les agriculteurs ; de régler par des conventions collectives les rapports entre patrons et employés dans l'agriculture ; de réorganiser l'enseignement des beaux-arts ; d'étendre aux agriculteurs des Conseil de prud'hommes. Il réclama également le droit syndical pour les fonctionnaires.

Il déposa en outre de nombreuses propositions de loi. Il chercha à étendre le bénéfice de la loi de 1898 sur les accidents du travail aux maladies d'origine professionnelle ; proposa d'indemniser les travailleurs licenciés du commerce et de l'industrie ; demanda une réorganisation des services de l'inspection du travail, une réforme du métayage, la codification des usagers locaux ainsi que la création d'un Conseil national économique.

Le 10 juillet 1940 au Congrès de Vichy, il vota les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Gabriel Lafaye fut également conseiller général, conseiller municipal de Bordeaux et administrateur des hospices civils de Bordeaux.

LA FERRONNAYS (HENRI MARIE, AUGUSTE **FERRON** marquis de), né le 15 septembre 1842 à Paris, mort le 25 septembre 1907 à Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure).

*Député de la Loire-Inférieure.
de 1885 à 1907.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 632).

Réélu sans concurrent en 1889 avec 8 916 voix sur 10.028 votants, il ne s'inscrit à aucun groupe et se veut « conservateur indépendant ». Membre de nombreuses commissions parmi lesquelles celles de l'armée semble plus particulièrement retenir son attention, il fait preuve d'une importante activité. Il dépose tout d'abord plusieurs propositions de loi : ainsi une première relative à la protection du vignoble français, une seconde relative au régime juridique de l'Algérie, une troisième tendant à modifier certains articles du règlement de la Chambre. Il est ensuite rapporteur d'un certain nombre d'autres textes dont l'un relatif aux nominations ou promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur, un autre sur le recrutement dans l'armée tendant à diminuer les charges des familles nombreuses. Il intervient enfin fréquemment dans les discussions notamment lorsqu'elles touchent aux problèmes militaires, aux problèmes scolaires, voire économiques.

Sa position locale reste très forte et, en 1893, il est une nouvelle fois élu sans concurrent avec 8.360 voix sur 9.201 votants. Il appartient de nouveau à la commission de l'armée. Mais son activité à la Chambre devient un peu moins intense. Rapporteur de divers projets de loi, il propose aussi la création d'une commission chargée d'examiner toutes les réformes judiciaires nécessaires. Il prend part à la discussion des budgets de 1897 et 1898.

A cette date, il se présente aux élections comme « conservateur catholique ». Fidèle à son programme initial, il met l'accent dans sa « circulaire » sur la « nécessaire défense des droits sacrés des parents » et demande une modification de toutes les lois scolaires qui s'opposent au libre développement de l'enseignement chrétien. Il est protectionniste sur le plan économique ; il souhaite aussi un allègement du service militaire. Il est élu au premier tour mais moins brillamment qu'en 1889 et 1893 : 6.613 voix se portent sur son nom contre 5.720 à M. Maes. « républicain rallié ».

A la Chambre, il dépose plusieurs propositions de loi dont l'une tendant à la publication des programmes électoraux des députés. Il prend part à la discussion d'un projet de loi autorisant le Gouvernement à appliquer le tarif minimum aux produits italiens. Il intervient dans la discussion de chaque budget et ainsi en 1899 soutient un amendement de l'abbé Lemire tendant à augmenter le

chapitre des pensions et secours ecclésiastiques. Il est entendu, enfin, dans la discussion de la proposition de loi d'Alexandre Zevaès sur le repos hebdomadaire.

En 1902, son élection redevient très brillante : il obtient 9 488 voix contre 66 à Devernay. Il préside le 7^e Bureau. Il est l'auteur d'une proposition de résolution tendant à modifier le règlement de la Chambre. Mais l'essentiel de ses interventions est consacré à la défense de l'école chrétienne. Ainsi dans la discussion du projet de loi concernant les demandes en autorisation formées par les congrégations enseignantes. Il demande aussi un scrutin public à la tribune lors de la discussion du projet de loi portant suppression de l'enseignement congrégationniste. Il intervient dans l'interpellation sur la protestation du Saint-Siège contre le voyage à Rome du Président de la République. Il prend part enfin à la discussion du projet et des propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Elu président du Conseil général pendant la législature, il se présente à nouveau en 1906. Il obtient 9 442 voix contre 92 à son concurrent, Lesur. Mais il ne siègea que peu de temps à la Chambre : il meurt en effet le 25 septembre 1907 à Saint-Mars-la-Jaille. Son fils lui succède après l'élection partielle du 24 novembre 1907.

LA FERRONNAYS (HENRI, AMÉDÉE, MARIE AUGUSTE **FERRON** marquis de), né le 8 avril 1876 à Berne (Suisse).

*Député de la Loire-Inférieure
de 1907 à 1942.*

Né à Berne, Henri de La Ferronnays est un ancien élève de Saint-Cyr. Officier de cavalerie, démissionnaire en 1905, chef d'escadron de réserve pendant la guerre de 1914-1919, il commande un bataillon du 170^e d'infanterie. Cinq fois cité, il est fait officier de la Légion d'honneur.

Son ascendance même le destinait à la vie politique. Son grand-père avait été ambassadeur puis ministre des Affaires étrangères de la Restauration. C'est à la mort de son père, député d'Ancenis depuis 1835, président du Conseil général de Loire-Inférieure, qu'il se présente pour la première fois, en 1907, aux élections législatives.

Il est très largement fidèle à l'inspiration politique qui avait été celle de son père.

Dans sa « circulaire » il invite ses électeurs à « s'unir pour le plus grand bien de la nation au cri de ralliement « Dieu et Patrie ». Il se dit « adversaire du socialisme d'Etat et des utopies collectivistes » et réclame « la liberté de conscience pour tous, le droit de confier l'éducation de nos enfants à des maîtres de notre choix, l'égalité de subvention pour toutes les écoles ». Sur « pro-

gramme, il est élu au premier tour le 24 novembre 1907, sans adversaire et par 9 513 voix sur 11 004 votants. Il est alors, depuis peu, conseiller général et maire de Saint-Mars-la-Jaille, fonctions occupées de longue date par son père.

Il ne quittera plus la Chambre jusqu'en 1942. Inscrit au groupe des droites, il prend part à la discussion du projet de loi concernant l'amnistie, puis à la discussion du budget de l'exercice 1910 ; il adresse enfin au ministre de la Guerre une question concernant la date des appels des réservistes et des territoriaux.

Lorsqu'il se représente, en 1910, il vient d'être élu président du Conseil général de Loire-Inférieure. Il obtient, au premier tour, 9 300 voix contre 2 661 à son adversaire, Train. Membre de nombreuses commissions, celle des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, celle de l'hygiène publique, il est aussi l'auteur de diverses propositions de loi intéressant l'agriculture. Il prend part à la discussion générale du budget de l'exercice de 1911.

En 1914, son programme électoral est un réquisitoire dur et sans faiblesses contre les partis jusque là au pouvoir. Il dénonce les échecs extérieurs de la diplomatie française, les scandales intérieurs : « tour à tour les ministres et les magistrats se mettent au service d'escrocs », qui déshonorent le pays. Il réclame un pouvoir fort « pour armer le Chef de l'Etat contre les flibustiers de la politique ». Il est élu, par 9 274 voix contre 2 234 à Heas Mais, appelé au combat, il siègea peu à la Chambre où pourtant il est entendu dans la discussion, en comité secret, sur les opérations militaires.

En 1919, il est élu, second de liste, sur la liste d'union nationale avec 41 960 voix sur 73 360 votants. Il fait à nouveau partie de la commission des affaires étrangères et intervient à de nombreuses reprises dans les discussions sur les réparations dues par l'Allemagne. En 1924, il est réélu sur la même liste, conduite par Le Cour Grand Maison, liste dite cette fois d'union nationale et catholique. Sur son nom se portent 48 185 voix sur 78 121 votants. Membre de la commission des affaires étrangères et de la commission de l'Alsace-Lorraine, il est l'auteur d'une proposition de loi tendant à modifier le mode de recrutement dans l'armée. Il intervient au cours de la discussion d'un projet de loi sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre ; il se prononce enfin pour le rétablissement du scrutin uninominal pour les députés.

En 1928, lors du retour à ce mode de scrutin, l'on retrouve son programme passionné et intransigeant. Il dénonce la « doctrine de l'Allemand Karl Marx, dont les théories ont lentement mais sûrement depuis cinquante ans empoisonné la législation et l'esprit public en France ». « Radicaux-cartellistes, socialistes, les uns et les autres ne sont que les fourriers du désordre. » Il dénonce

enfin « le projet d'école unique, véritable confiscation de l'enfant au profit de l'Etat socialiste et athée ».

Elu au premier tour par 7 429 suffrages contre 2 889 à Lemarre, il est de nouveau membre de la commission des affaires étrangères et de celle des régions libérées. Inscrit au groupe des députés indépendants, il est l'auteur d'une proposition de loi tendant à modifier l'article 6 de la loi du 31 mars 1919 sur la législation des pensions des armées de terre et de mer. Il intervient dans la discussion du projet de loi tendant à la ratification du « Pacte général de renonciation à la guerre ».

En 1932, il est élu avec 6 926 voix contre 3 780 à Rabu. Il est redevenu, à cette époque, président du Conseil général, fonction qu'il avait cessé d'exercer depuis la guerre.

Il se prononce pour une proposition de loi tendant à organiser et à défendre le marché du blé et à soutenir le prix des céréales.

En 1936, il est réélu une dernière fois avec 7 285 voix contre 2 280 à Rabu. Il ne se présentera plus aux élections. Son programme de 1936 est axé sur la défense de l'ordre et de la liberté. « Religion, Patrie, Famille, Profession, ces idées sont les vôtres, je le sais. » Il réclame une nouvelle fois un élargissement des prérogatives du Chef de l'Etat et de son gouvernement. Il propose de « ramener le pouvoir législatif à son rôle qui est de légiférer et non de gouverner ». Il faut « soustraire les gouvernements aux intrigues constantes des partis ».

Une fois élu, il ne s'inscrit à aucun groupe. A la commission des affaires étrangères, il mène une action énergique en faveur d'une politique de fermeté « face aux périls qui nous menacent ». Il intervient d'autre part en faveur de la création de l'Office national interprofessionnel du blé.

Il vote, le 10 juillet 1940, en faveur du « projet de résolution tendant à réviser les lois constitutionnelles ».

LAFFERRE (ANTONIN, BAPTISTE, Louis), né le 10 mai 1861 à Pau (Basses-Pyrénées), mort le 28 février 1920 à Paris

Député de l'Hérault de 1898 à 1919

Sénateur de l'Hérault de 1920 à 1924

Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du 3 novembre 1910 au 2 mars 1911.

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts du 16 novembre 1917 au 20 janvier 1920.

Louis Lafferre, licencié ès lettres avant d'embrasser la carrière politique, fut professeur d'enseignement secondaire. Il obtint son premier mandat électif le 3 mai 1896 à Narbonne, dont il devint conseiller municipal. Deux ans

après il se présentait aux élections législatives dans la 1^{re} circonscription de Béziers, comme candidat de l'union des radicaux et radicaux-socialistes. Il fut élu député de l'Hérault le 22 mai 1898, au scrutin de ballottage, par 12 749 voix contre 5 834 au candidat conservateur.

Franco-maçon militant, futur président du comité exécutif du parti radical, Louis Lafferre se montra, à la Chambre comme dans les articles qu'il écrivait pour le journal *l'Action*, l'adversaire acharné de la droite nationaliste et catholique. En 1900, il présenta le rapport tendant à la déchéance de Déroulède. En 1901, il déposait une proposition de loi dirigée contre les frères des écoles chrétiennes et interpellait le gouvernement à l'occasion d'une lettre adressée par l'évêque de Montpellier à ses diocésains, puis sur les mesures à prendre à l'encontre des établissements de bienfaisance privés.

En 1904, il fut élevé à la charge de président du Grand-Orient de France. Pour défendre la franc-maçonnerie contre les attaques des députés de droite, il contre-attaquait en dénonçant les menées du Tiers-ordre. Lorsque éclata le scandale des fiches auquel il était étroitement mêlé — c'était lui qui collectait les renseignements et les transmettait au ministre de la Guerre — il resta quelques mois absent de la Chambre mais fut à son retour en butte aux accusations les plus graves de la part de ses adversaires.

Une de ses préoccupations constantes était aussi la défense des viticulteurs du Midi, en faveur desquels il intervenait fréquemment. Cette même année 1904, il avait pris dans son département, le parti des ouvriers agricoles en grève, ce qui lui avait déjà valu de solides inimitiés.

Réélu le 20 mai 1906, au second tour, par 12 159 voix sur 22 481 votants, il continua, dans ses propositions de loi et ses interpellations, de plaider la cause des agriculteurs victimes des intempéries et des ouvriers victimes du chômage. Le 21 juin 1906, alors que l'émeute grondait à Béziers, il interpellait le gouvernement pour lui dire : « je me mettrai entre les troupes et les enfants de Béziers, on ne pourra pas tirer sur eux sans tirer sur moi. »

Le 3 novembre 1910, il était nommé ministre du Travail et de la Prévoyance sociale dans le 2^e cabinet Bland et devait le rester jusqu'au 2 mars 1911, à la grande indignation de la droite pour qui sa présence constituait pour le ministère « une tare indélébile ».

Après sa réélection le 26 avril 1914, par 10 839 voix sur 19 732 votants, il déposa un avis sur le projet de loi tendant à restreindre la vente des boissons alcooliques, un rapport sur le projet de loi relatif au recensement industriel, plusieurs propositions de loi concernant la situation des fonctionnaires appelés et intervint dans divers débats de politique générale.

Il fut ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts du 16 novembre 1917 au 20 janvier 1920 dans le 2^e cabinet Clemenceau.

Mais il fut battu aux élections législatives du 16 novembre 1919. Il se présenta aussitôt aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920 et fut élu sénateur de l'Hérault par 470 voix sur 844 votants.

Au Sénat, ses interventions furent surtout consacrées à l'Instruction publique et aux questions intéressant les départements du Midi. En 1922, dans un débat sur les chambres d'agriculture, il fit adopter un amendement relatif à l'électorat et à l'éligibilité de ces assemblées.

Battu aux élections sénatoriales du 6 janvier 1924, Louis Lafferre se retira de la vie politique.

Il mourut le 28 février 1929 à Paris. Il avait 68 ans.

LAFFITTE de LAJOANNENQUE
(LOUIS, CHARLES, FRANÇOIS, LÉON, GUSTAVE de), né le 26 février 1824 à Agen (Lot-et-Garonne), mort le 11 avril 1908 à Astafort (Lot-et-Garonne).

*Député du Lot-et-Garonne
de 1876 à 1885 et de 1889 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COIGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 521.)

Après une absence de quatre ans à la Chambre, car il n'avait pas été candidat en 1885, il brigue de nouveau les suffrages des électeurs en 1889. Il est élu dès le premier tour avec 11 139 voix contre 7 671 obtenues par M de Lassalle, candidat boulangiste.

Dans sa profession de foi, il déclare nettement :

« Je suis républicain, je suis révisionniste, je ne suis pas boulangiste » et rappelle ses déclarations antérieures : « Je suis un homme d'ordre mais je veux l'ordre par la liberté et la République. »

Dès le début de la législature, il participe activement aux travaux de validation des élections ; il est élu président du 3^e Bureau. Il dépose un rapport sur une pétition. Mais, dès 1890, son état de santé l'oblige à demander de nombreux congés et à rester éloigné des travaux de la Chambre. Aux élections de 1893, il ne se représente pas et cède la place à l'un de ses jeunes amis politiques.

Il se retire dès lors de la vie politique et se consacre à ses vignobles d'Astafort où il meurt le 11 avril 1908, à l'âge de 84 ans.

AFFON (MARIE, ETIENNE, CHARLES, René), né le 16 août 1847 à Sedan (Ardennes), mort le 2 septembre 1891 à Sévres (Seine-et-Oise).

Député de l'Yonne de 1887 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t III, p. 521.)

Lors du renouvellement législatif de 1889, il est réélu dans la 1^{re} circonscription de l'Yonne, au deuxième tour de scrutin. le 6 octobre, avec 7 035 voix contre 6 563 à Denormandie, républicain.

A partir de 1889, il vota toutes les mesures destinées à protéger l'agriculture et l'industrie et à leur permettre de résister à la concurrence étrangère. Il se prononça également pour la réforme judiciaire et la réorganisation de l'Assistance publique, surtout dans les campagnes.

« Il combattait avec la dernière énergie les menées coupables tendant à jeter la France dans les bras d'un maître » lorsqu'il mourut miné par la phthisie le 2 septembre 1891, entre deux sessions parlementaires, à l'âge de 44 ans.

LAFFONT (PAUL), né le 25 avril 1885 au Mas d'Azil (Ariège).

Député de l'Ariège de 1914 à 1930.

Sénateur de l'Ariège de 1930 à 1944

Sous-secrétaire d'Etat aux P.T.T. de 1921 à 1924.

Paul Laffont fit des études de droit, passa le doctorat et s'inscrivit au barreau de Toulouse.

Membre du parti républicain radical, il se présenta aux élections législatives du 10 mai 1914 et fut élu député de l'arrondissement de Saint-Girons par 8 644 voix sur 17 395 votants, à l'âge de 29 ans.

Mais lorsque la guerre éclata, bien que son mandat de député le dispensât du service armé, il s'engagea dans l'aviation et partageant son temps entre le front et la Chambre, servit comme lieutenant-pilote dans une escadrille. Il fut blessé le 12 octobre 1916. Quelques mois auparavant, il avait essayé, mais en vain, d'obtenir un débat public sur l'état de l'aviation militaire dont il connaissait, mieux qu'un autre, les faiblesses. Durant ces années de guerre, il se montra surtout préoccupé des difficultés éprouvées par les agriculteurs de son département du fait des hostilités et intervint en leur faveur dans différents débats. En 1917, la commission de l'armée le chargea de rapporter une proposition de loi concernant les agriculteurs sursitaires. En 1918 il prit part à la discussion de plusieurs interpellations et de nombreux textes de loi ainsi qu'au débat sur le budget des P.T.T. Il interpella lui-même le gouvernement sur les conditions déplorables dans lesquelles s'effectuait le retour des prisonniers puis, en 1919, sur les modalités de la démobilisation.

Aux élections législatives du 16 novembre 1919 il se présenta sur la liste de concentration républicaine et fut réélu député de l'Ariège par 24 249 voix sur 39 881 votants. Un mois après il devenait conseiller général du département et devait le rester jusqu'à sa mort.

Revenu siéger au groupe radical, Paul Laffont traita à la tribune de la Chambre des sujets les plus variés. En 1920, il fut notamment rapporteur du budget des Colonies ; mais il ne cessa pas de défendre les intérêts des paysans et des communes rurales. Il disait de lui-même : « je suis le député des agriculteurs ».

Il entra dans le 7^e cabinet Briand comme sous-secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones, le 17 janvier 1921 et garda le même portefeuille dans le cabinet Poincaré qui succéda au précédent, jusqu'au 29 mars 1921. A ce titre, il fit voter par le parlement trois projets de loi réorganisant l'administration des P.T.T. sur le plan financier, technique et administratif. Il s'efforça aussi de rompre l'isolement rural en multipliant les relations téléphoniques et postales.

Réélu le 11 mai 1924, toujours comme radical-socialiste, par 21 054 voix sur 44 663 votants, il se montra — simple député de nouveau — orateur aussi acéfi que par le passé. L'une de ses interventions les plus remarquées fut son interpellation sur les poursuites judiciaires ordonnées par le gouvernement français contre l'écrivain espagnol, Blasco Ibañez, dont il prit vigoureusement la défense.

Le scrutin du 29 avril 1928 dans l'arrondissement de Saint-Girons fut, après un premier tour indéci le 22 avril, marqué par de violents incidents, assez graves pour que la Chambre, au terme d'une discussion houleuse, décide de n'autoriser Paul Laffont à siéger qu'à titre provisoire, jusqu'au dépôt des conclusions d'une commission d'enquête, bien qu'il ait remporté 7 517 voix contre 7 382 à son concurrent Galy-Gasparrou : les deux candidats s'accusaient réciproquement de fraude. Finalement, la commission d'enquête conclut à la validation de l'élection de Paul Laffont.

Mais celui-ci se présenta le 20 octobre 1929 aux élections sénatoriales dans son département, fut élu au premier tour par 305 voix sur 579 votants et renonça à son mandat de député.

Au Sénat, il siégea au groupe radical et fit partie de plusieurs commissions. Il intervint fréquemment dans les débats intéressants notamment l'agriculture, les P.T.T. et l'armée. A partir de 1933 il présenta de très nombreux rapports pour la commission du commerce et la commission des affaires étrangères.

Il fut réélu le 23 octobre 1938, au premier tour, par 398 voix sur 588 votants.

En avril 1939, le Conseil général de l'Ariège le choisit comme président.

Le 10 juillet 1940, il vota les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

LAFOND DE SAINT-MUR (GUY. JOSEPH. RÉMY DEPLANCHE, baron), né le 8 décembre 1817 à La Roche-Canillac (Corrèze), mort le 15 avril 1898 à La Roche-Canillac

Député de la Corrèze au Corps législatif de 1857 à 1870.

Sénateur de la Corrèze de 1876 à 1894.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 524)

L'activité parlementaire du baron Lafond de Saint-Mur se ralentit considérablement à partir de 1889. Aux élections sénatoriales du 7 janvier 1894, en Corrèze, il ne fut pas réélu, ayant remporté 78 voix contre 378 à de Sal, républicain comme lui, 378 à Labrousse et 359 à Dellestable

Il mourut le 15 avril 1898, à l'âge de 81 ans, dans sa commune natale de La Roche-Canillac. Il était l'auteur des *Entretiens sur les sociétés de secours mutuels* et d'un volume intitulé *La terre natale*. impressions d'un campagnard

LAFONT (Louis, Ernest), né le 26 juillet 1879 à Lyon (3^e).

Député de la Loire de 1914 à 1928.

Député des Hautes-Alpes de 1928 à 1936

Ministre de la Santé publique du 1^{er} juin 1935 au 24 janvier 1936.

Docteur en droit, lauréat de l'Ecole des sciences politiques, avocat à la Cour d'appel de Paris, Ernest Lafont montra une grande compétence comme maire de Firminy et conseiller général de la Loire. Député sans interruption de 1914 à 1936, il ne cessa de déployer au service de ses convictions généreuses. une inlassable activité secondée par sa profonde science juridique et animée par la rigueur de son esprit de justice.

Aux élections législatives de 1914, il fut élu, au deuxième tour, par 11.261 voix contre 10.584 à Bondoin, député sortant, qui n'avait obtenu le siège en 1910 que par 500 voix de majorité.

En 1919, il obtint 21 886 voix et est le seul élu de la liste du parti socialiste unifié

En 1924, la liste du cartel des forces de gauche — dont il faisait partie — remporte tous les sièges : il recueillit 85.736 voix.

Il appartenait à différentes commissions : législation civile, finances et fiscalité, suffrage universel, réorganisation économique, aéronautique civile, militaire et coloniale. Sur les sujets en apparence les plus divers, mais qui ont pour trait commun de répondre à d'angoissantes préoccupations sociales et au souci de défendre les libertés républicaines, il déposa de nombreuses propositions de lois. Il convient de citer notamment celles-ci : la protection des

mobilités et la diminution des loyers pendant la guerre, la répression des spéculations illicites, les pensions militaires, la protection des ouvriers mineurs, la lutte contre le chômage, la suppression de la censure et le rétablissement des libertés publiques, l'amnistie générale pour délits politiques et faits de grève, l'établissement des bilans des sociétés et de l'impôt général sur les revenus.

En tant que rapporteur, il proposa des textes pour l'établissement d'une taxe sur les marchés de guerre, contre la fraude fiscale et la libre circulation de l'absinthe. Rapporteur spécial du budget annexe des chemins de fer de l'Etat, il eut pour souci dominant de doter le pays d'une organisation des moyens de transport rationnelle et rentable

Ardent défenseur des humbles et des travailleurs, il intervint fréquemment dans les débats à caractère social, qu'il s'agisse de la cherté de la vie, de l'extension de la capacité civile des syndiqués professionnels ou de l'émancipation ouvrière

Il participa activement aux discussions concernant la défense des consommateurs soumis à l'arbitraire des grandes sociétés, le développement des coopératives ouvrières et paysannes, la gratuité de l'enseignement à tous les degrés

Orateur incisif et vigoureux, il interpella à plusieurs reprises le gouvernement sur sa politique extérieure. Il condamna les folies de la paix armée, réclama la reprise des échanges commerciaux avec la Russie, protesta contre l'occupation de la Ruhr qui n'a pas permis de recevoir les prestations en nature dues par l'Allemagne et demanda le renforcement de la S.D.N., seul organisme international qui lui semblait en mesure de sauvegarder efficacement la paix.

En 1920, après le Congrès de Tours, il avait quitté le parti socialiste pour adhérer au parti communiste qu'il abandonnera en 1923. Il défendit alors avec toutes les ressources de son talent Marty et Cachin afin que ceux-ci soient admis à exercer les mandats que le suffrage universel leur avait confiés

Aux élections de 1928, il fut choisi par la Fédération socialiste pour représenter la deuxième circonscription des Hautes-Alpes dont il enleva le siège, en 1928 au deuxième tour par 4 710 voix contre 3 943 à M. Provansal. en 1932 au premier tour par 4 827 voix contre 2 387 à M. Besset.

Il étudia alors et s'appliqua à développer l'économie des régions de montagne. Il proposa la création d'une caisse d'avances aux communes, l'établissement d'une assurance contre les calamités agricoles et l'extension des assurances sociales aux cultivateurs et artisans

En 1932, il pouvait déclarer dans sa profession de foi :

« Mon programme c'est, en réalité, mon passé »

Et au rappel de toutes ses interventions il ajoutait ces nouveaux titres : vice-président du groupe de défense laïque de la Chambre des députés, secrétaire général du groupe antialcoolique de la Chambre des députés, membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme, membre du conseil général de la Ligue de l'enseignement.

Pour éviter le développement de la crise économique, il interpella le gouvernement en vue d'obtenir une réforme fiscale, l'assainissement des marchés du blé et du vin, une réglementation des ententes et des accords professionnels, la protection des productions coloniales. Il insista particulièrement sur la nécessité d'un strict équilibre du budget. Faisant passer le souci du redressement financier avant ses amitiés politiques, il accepta un portefeuille dans un ministère d'union contre la spéculation et pour la défense du franc. Il participa donc, en qualité de ministre de la Santé publique, au cabinet Bouisson (1^{er} juin au 7 juin 1935) et au 4^e cabinet Laval (du 7 juin 1935 au 24 janvier 1936). Cette décision provoqua son exclusion du groupe socialiste. Au cours du débat sur le budget de son département, il souligna l'urgence nécessaire de développer les lois d'assistance et d'aide aux familles nombreuses.

Le 3 juillet 1934, Lafont accepta « la lourde charge matérielle et la charge morale plus lourde encore » d'assumer les fonctions de rapporteur général de la commission d'enquête chargée de rechercher toutes les responsabilités politiques et administratives encourues depuis l'origine des affaires Slavisky.

A cette œuvre de salubrité publique accomplie dans l'intérêt de la nation et du régime, il se consacra « sans aucune considération de personne, de parti, d'amitiés ou d'antipathies ». Le rapport qu'il déposa le 7 mars 1935 témoigne de l'amour exclusif de la vérité qu'animait son auteur ainsi que de l'importance et de la complexité des travaux des commissions d'enquête parlementaires.

Aux élections de 1936, il fut battu par Auguste Muret, maire de Gap, socialiste SFIO.

LAFONT (SALAT, Ernest, MARIE, LÉON), né le 24 janvier 1845 à Bayonne (Basses-Pyrénées), mort le 23 mars 1896 à Bayonne (Basses-Pyrénées).

*Député des Basses-Pyrénées
de 1890 à 1896.*

Ancien interne des hôpitaux, docteur en médecine, médecin chirurgien de l'hôpital de Bayonne, Ernest Lafont s'orienta rapidement vers la politique, devint d'abord conseiller municipal de sa ville natale, puis conseiller général du canton nord-ouest de Bayonne en 1880.

Il fut élu député de la 1^{re} circonscription de Bayonne le 13 avril 1890 en remplacement de Haulon, élu sénateur le

9 mars 1890 et démissionnaire de son mandat de député le 20 mars 1890.

Elu par 6.417 voix sur 7.009 votants contre 37 voix à son concurrent, Merley, il devait être réélu aux élections générales du 20 août 1893 par 6.296 voix contre 7.186 votants.

Républicain progressiste, il demanda dans son programme électoral de 1893 une réforme de l'impôt dans un sens plus démocratique et plus libéral et préconisa des réformes sociales de nature à améliorer le sort des travailleurs, la création de caisses de retraite pour la vieillesse et des lois concernant la prévoyance et la mutualité. « Quant au pays, concluait-il, il acceptera virilement les charges qui pourraient lui incomber de ce chef » mais, précisait-il, « il est nécessaire dans l'intérêt des travailleurs eux-mêmes de repousser ces doctrines collectivistes et communistes qui sont la négation des principes de la Révolution française ».

Il combattit le nouveau régime douanier « par principe et parce qu'il devait compromettre sérieusement les intérêts de notre région qui a de si fréquentes et si anciennes relations avec l'Espagne ».

Sa formation médicale le fit s'intéresser à différents textes et il déposa et rapporta une proposition de loi tendant à autoriser les départements à placer dans les familles les déments séniles, les idiots, les gâteux. De même, il fut membre de la commission chargée de l'examen du projet et des propositions de loi concernant la santé et l'hygiène publiques.

Il mourut le 23 mars 1896. Il avait 51 ans.

Il était membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

LAFONT (JEAN, ANNE, ANTOINE), né le 2 avril 1835 à Toulouse (Haute-Garonne), date et lieu de décès non connus.

Député de la Seine de 1881 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires* t. III, p. 524.)

Au renouvellement du 22 septembre 1889, Jean Lafont se présenta dans la 1^{re} circonscription du XVIII^e arrondissement contre le boulangiste Laisant qui l'emporta par 3.600 voix sur 6.895 votants contre 3.214.

Il abandonna dès lors la scène politique.

LA FORGE (ALEXANDRE, Anatole de), né le 1^{er} avril 1821 à Paris, mort le 6 juin 1892 à Paris (17^e).

Député de la Seine de 1881 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 526.)

Pour s'opposer au boulangisme, Anatole de La Forge avait, sous la bannière radicale, choisi au renouvellement de 1889, la 2^e circonscription du XVIII^e arrondissement de Paris, celle qui avait été choisie par le général Boulanger. Pendant la campagne électorale, il tient le 8 septembre, à l'Elysée-Montmartre, une réunion contradictoire au cours de laquelle, à la suite d'une intervention de Jules Joffrin, il renonça à sa candidature et laissa la place à celui-ci, qui fut d'ailleurs élu.

Ainsi se terminait une carrière politique bien remplie.

Il mourut trois ans plus tard, le 6 juin 1892, en son domicile parisien, à l'âge de 71 ans.

LAGACHE (CÉLESTIN, DIEUDONNÉ), né le 29 août 1809 à Courcelles-Epayelles (Oise), mort en 1895.

*Représentant de l'Oise
à l'Assemblée constituante de 1848.
Sénateur de l'Oise de 1879 à 1888.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*. t. III, p. 528.)

Après son échec au renouvellement triennal du Sénat de 1888, il abandonna la politique et mourut en 1895, il fut inhumé à Courcelles-Epayelles.

LAGASSE (JUSTE LOUIS), né le 12 juillet 1860 à Nérac (Lot-et-Garonne), mort le 30 mars 1940 à Paris (17^e).

*Député du Lot-et-Garonne
de 1898 à 1902 et de 1906 à 1910.*

Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, conseiller général, maire de Casteljaloux, Louis Lagasse se présente aux élections de 1898 comme candidat républicain et des réformes démocratiques et sociales dans la circonscription de Nérac battant le député sortant Darlan, ancien garde des sceaux, au deuxième tour, par 7 596 voix sur 13 863 votants.

Aux élections de 1902, il est battu au second tour par Léopold Fabre.

Il se représente en 1906, toujours dans la même circonscription, et est élu au second tour par 7 247 voix sur 14 018 votants.

A la Chambre des députés, il s'intéresse particulièrement aux problèmes judiciaires. Lors de son premier mandat, il dépose une proposition de loi modifiant le code de procédure civile et intervient dans la discussion de propositions de loi relatives à la réforme de l'expertise médico-légale, au jury criminel, à la législation des conseils de prud'hommes, et aux accidents du travail.

Au cours de son second mandat, il dépose des propositions de loi sur la police de la chasse, et sur la modification de l'article 408 du code pénal concernant l'abus de confiance.

Aux élections de 1910, il est battu et ne se représente plus.

Il meurt le 30 mars 1940 à Paris, à l'âge de 80 ans.

LAGNEL (ANTOINE, JOSEPH), né le 8 octobre 1831 à Noves (Bouches-du-Rhône), mort le 9 avril 1907 à Noves.

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1889 à 1898.*

Ouvrier puis contremaître de 1848 à 1853 dans des minoteries, Antoine Lagnel devint ensuite agriculteur et dirigea peu à peu des exploitations rurales importantes. Sa réussite en ce domaine fut soulignée par l'obtention en 1875 du grand prix du ministre de l'Agriculture et du Commerce pour exploitation agricole et en 1878 d'une médaille d'or pour création de prairies dans les terrains incultes. Il s'intéressa également à l'industrie de l'huile d'olive qu'il contribua à implanter en Tunisie.

Adversaire déterminé du Second Empire, il commença sa carrière politique comme maire de Noves puis conseiller général des Bouches-du-Rhône. Il se présenta pour la première fois à la députation à l'élection partielle du 11 mars 1888, comme républicain radical socialiste mais fut battu.

Il se présenta à nouveau sous la même étiquette aux élections de 1889 dans la circonscription d'Arles où il fut élu au premier tour par 9 856 voix sur 18 545 votants. En 1893, il fut réélu dans la même circonscription par 7 344 voix sur 14 706 votants. Il ne se représenta pas aux élections de 1898.

Républicain radical socialiste, Lagnel défendit le programme des Congrès du 8 septembre 1889 et du 6 août 1893 : révision des lois constitutionnelles dans un sens républicain, séparation des Eglises et de l'Etat, impôt progressif, lois sociales, révision de la loi sur les syndicats professionnels, laïcité de l'enseignement.

Il fut l'auteur avec M. Barodet d'une proposition de loi tendant à la suppression des nominations à titre civil dans l'ordre national de la Légion d'honneur. A plusieurs reprises il intervint dans les discussions budgétaires pour demander la diminution des crédits concernant l'Annam ou le Tonkin et pour défendre la restauration et la conversion des terrains en montagne.

Défenseur des intérêts de sa ville, il réclama la réalisation du canal de Marseille au Rhône et demanda qu'Arles soit choisie comme tête de ligne de ce canal.

Il mourut le 9 avril 1907 dans sa ville natale.

LAGORSSE (FRANÇOIS, JULES MAY-JUROU SCLAFER de), né le 24 janvier 1842 à Turenne (Corrèze), mort le 18 avril 1917 à Paris

Député de la Manche de 1890 à 1893.

La famille Mayjurou était originaire de Corrèze : le père et le grand-père de François de Lagorsse furent longtemps maires de Noaillac. La famille Sclafér de Lagorsse était une vieille famille de Dordogne.

François de Lagorsse, inspecteur général du service administratif pénitentiaire devint par son mariage propriétaire du château de l'Ermitage à Sauxemesnil.

Elu conseiller municipal de Sauxemesnil, il se présenta comme candidat républicain aux élections législatives du 22 septembre 1889 contre le député sortant du Mesnildot, monarchiste. Ce dernier fut élu par 7.650 voix contre 7.492 à Lagorsse sur 15.240 votants.

Mais la campagne électorale avait été particulièrement violente et en particulier dans une circulaire anonyme il était écrit à propos de M. de Lagorsse : « Son père était sujet autrichien, et le nom transmis par lui à son fils a un tel cachet que nous défions le monsieur qui se fait appeler M. de Lagorsse de signer ses circulaires de ce nom là ».

M. de Lagorsse entama des poursuites en correctionnelle qui aboutirent à la condamnation de M. du Mesnildot, confirmée en appel par la cour de Caen. La Chambre des députés invalida M. du Mesnildot.

Lors des élections partielles du 26 janvier 1890, M. de Lagorsse fut élu par 7.744 voix contre 6.789 à M. du Mesnildot sur 14.752 votants. Il ne devait pas se représenter aux élections de 1893.

Pendant son mandat, il s'intéressa particulièrement au problème de la marine et à celui des systèmes d'épuration des eaux contaminées.

M. de Lagorsse était chevalier de la Légion d'honneur, secrétaire général fondateur de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, membre du Conseil supérieur de l'agriculture.

LA GRANDIÈRE (PALAMÈDE, vicomte de), né le 1^{er} janvier 1881 à Paris.

Sénateur du Maine-et-Loire de 1934 à 1941.

Palamède de La Grandière, petit-fils de l'amiral de La Grandière, fondateur et gouverneur général de la Cochinchine, après de bonnes études secondaires, entra à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Il fréquenta aussi la Faculté de droit de Poitiers, où il passa sa licence en droit, et l'Ecole d'agriculture d'Angers.

Il était, à la déclaration de guerre, lieutenant au 8^e Cuirassiers. Il fut envoyé à l'armée d'Orient où sa belle conduite lui valut le grade de chef d'escadron ainsi que de nombreuses décorations françaises et étrangères : Légion d'honneur. Croix de guerre avec six ci-

tations, l'Aigle blanc de Serbie, la Croix de guerre hellénique, le Mérite militaire roumain, l'Éléphant blanc de Serbie.

Après la guerre, renonçant à la carrière d'officier de cavalerie, il se consacra à l'exploitation du domaine familial dans le Maine-et-Loire, devint vice-président de la Société industrielle et agricole de ce département et administrateur de l'hôpital d'Angers. En 1925, il fut élu conseiller municipal de la ville, qui renouvela son mandat en 1929 ; il remplit au conseil municipal les fonctions de rapporteur général du budget.

Le 14 janvier 1934, il était élu sénateur du Maine-et-Loire par 540 voix sur 940 votants. Admis dans la Haute Assemblée le 18 janvier, il ne s'inscrivit à aucun groupe mais, dès la première année de son mandat, il fit partie de plusieurs commissions, dont celle de l'armée. A partir de 1936, régulièrement applaudi par la droite et le centre, il se fit en toutes occasions le défenseur des paysans, pour lesquels il redoutait les conséquences de l'évolution sociale et l'augmentation des prix industriels. « On nous parle de justice sociale à propos de la loi de 40 heures, s'écriait-il ; il me semble qu'il s'agisse d'une justice de classe plutôt que de justice tout court ». Il se prononça contre l'institution d'un office national du blé qui, pour lui, signifiait « la dictature économique de l'Etat sur le marché du blé ». A de nombreuses reprises, en 1937 et 1938, il intervint pour obtenir que les fermiers et les petits exploitants bénéficient, comme les ouvriers, des allocations familiales et de l'assurance maladie. « Le cultivateur, disait-il, paie les frais d'une expérience qu'il n'a pas voulue et dont il n'a pas profité ».

Il lutta aussi pour obtenir que fut organisée scientifiquement la prophylaxie de la fièvre aphteuse. Chaque discussion budgétaire lui était une occasion de soutenir les intérêts des communes rurales et les agriculteurs.

En 1940, La Grandière fut élu secrétaire du Sénat, avant que l'invasion n'interrompit ses travaux.

Il ne prit pas part au vote du 10 juillet 1940 sur les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

LA GRANGE (ALEXIS, AMÉ, CHARLES, LOUIS, baron de), né le 4 avril 1825 à Douai (Nord), mort le 11 février 1917 à Sebourg (Nord).

Représentant du Nord à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Député du Nord de 1877 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 533.)

Ayant abandonné la vie publique après son échec aux élections de 1881, il se consacra désormais à l'exploitation de

ses terres et à l'administration de ses affaires; membre du conseil d'administration des Mines d'Anzin, il devait devenir vice-président de cette compagnie.

Il mourut le 11 février 1917 à Sebourg, à l'âge de 92 ans.

LA GRANGE (AMAURY, baron de), né le 31 mars 1888 à Paris.

Sénateur du Nord de 1930 à 1941.

*Sous-secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie
du 21 mars au 10 mai 1940.*

Amaury de La Grange appartenait à une vieille famille lorraine installée dans le Nord depuis 1760 et dont le domaine était situé près d'Hazebrouck. Il fit ses études à Versailles, passa la licence en droit et suivit les cours de l'Ecole libre des sciences politiques. Il voyagea ensuite aux Indes, au Japon, à Java, en Indochine et en Chine, en Russie, aux Etats-Unis.

Lieutenant de cuirassiers en 1914, il prit part dans cette arme à la bataille de la Marne. En juillet 1915, il passa dans l'aviation sur sa demande et fut affecté à une escadrille d'observation, où sa brillante conduite lui valut deux citations à l'ordre de l'armée et le grade de capitaine. En juillet 1917, il fit partie de la mission Joffre aux Etats-Unis et collabora à la création de l'aviation militaire américaine. De retour en France, il resta attaché à cette armée et fut grièvement blessé peu avant l'armistice. L'armée américaine, en reconnaissance de ses services, lui conféra la Distinguished Service Medal.

Après la guerre, il se consacra à la reconstruction de son département. Elu conseiller municipal de Norbecque en 1919 et, la même année, conseiller général du Nord, il favorisa la création de sociétés coopératives pour la reconstruction et groupa ces sociétés en une fédération qu'il présida. L'Union agricole de l'arrondissement d'Hazebrouck le choisit comme président. Il fut aussi membre de la Chambre d'agriculture du Nord dès sa fondation en 1927.

Le 16 novembre 1930 il était élu sénateur du Nord, au second tour, par 1.338 voix sur 2.596 contre 1.143 à Lebas, en remplacement de Dron, maire de Tourcoing, décédé. Il s'était présenté comme candidat de la concentration républicaine.

Au Sénat, le baron de La Grange devait, dès 1931, soutenir l'effort des départements en cours de construction, intervenant dans tous les débats sur le budget des régions libérées, mais surtout il s'attacha à favoriser le développement de l'aviation marchande et de tourisme. En 1932, il rapporta pour la commission de l'air le statut de l'aviation marchande. Son exposé, fort documenté sur les systèmes étrangers, fut très remarqué et vivement applaudi. Il présenta également plusieurs rapports pour la commission des douanes.

Réélu sénateur du Nord le 16 octobre 1932, au 3^e tour, par 1.242 voix sur 2.609 votants, le baron de La Grange reprit aussitôt la lutte en réclamant l'établissement d'une « doctrine aérienne » et d'un programme de construction d'avions. En 1933, la commission de l'air le chargea de rapporter le projet de loi organisant le ministère de l'Air. Il rapporta aussi le budget des forces hydrauliques et donna l'avis de la commission des lois sur un texte relatif aux retraites des ouvriers mineurs.

L'année suivante, toutes ses interventions tendirent à attirer l'attention sur le retard pris par la France dans le domaine de l'aviation militaire. En 1935, il fut envoyé en mission aux Etats-Unis par le gouvernement français pour préparer l'établissement de liaisons transatlantiques aériennes. En 1936, il accomplit une mission analogue en Angleterre.

Au Sénat, dans les débats sur les réformes sociales et fiscales, il intervint pour demander le développement de l'apprentissage, seul vrai remède au chômage, et défendre les intérêts des producteurs d'alcool de betterave de son département.

A partir de 1937, il fut rapporteur du budget de l'Air; dans ses rapports, il soulignait avec lucidité la supériorité de l'industrie aéronautique allemande, demandait l'arrêt des fabrications périmées et réclamait l'outillage moderne des usines françaises. En 1938, il fut élu vice-président de la commission de l'air et devait le rester en 1939 et 1940. Malgré ses énergiques et incessantes interventions, les projets réalisés lui paraissaient insuffisants.

Le baron de La Grange fut sous-secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie dans le cabinet Paul Reynaud du 21 mars au 10 mai 1940.

Il ne prit pas part au vote du 10 juillet 1940 sur les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Il était depuis 1937 président de l'Aéro-club de France.

LAGRANGE (LÉO), né le 28 novembre 1900 à Bourg-sur-Gironde (Gironde), tué au combat le 9 juin 1940 à Evergnicourt (Aisne).

Député du Nord de 1932 à 1940

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Organisation des Loisirs et des Sports
du 4 juin 1936 au 22 juin 1937.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Sports
Loisirs et Education physique
du 22 juin 1937 au 18 janvier 1938.*

*Sous-secrétaire d'Etat
à l'Education physique,
aux Sports et aux Loisirs
du 13 mars 1938 au 10 avril 1938.*

« De sa maison maternelle accrochée au flanc d'un coteau planté de vignes, on voyait scintiller entre leurs îles les deux

neuves qui vont au bec d'Ambez s'épanouir en estuaires», écrivent Eugène Raude et Gilbert Prouteau dans *Le Message de Léo Lagrange*.

Il quittera très jeune le pays, mais il y séjournera chaque année pour les grandes vacances auprès de sa grand-mère.

Ceux qui ont connu le député d'Avesnes — teint clair et puissante stature — le prenaient naturellement pour un homme du Nord. Pourtant ses ascendants sont Aquitains, Alpains, Charentais, Limousins.

Son père, fonctionnaire d'une administration centrale, descend d'une longue lignée de terriens ; il est fier d'être le neveu de l'amiral Fourrichon, compagnon de Gambetta, ministre du gouvernement provisoire de 1871.

Pour Léo, ses préférences le portent plutôt vers son aïeul Jean Decleres, forgeron de village, qui, s'étant arrêté quelque temps à Paris à la fin de son tour de France, participe aux barricades de 48. Dès l'enfance, il se passionne pour cet héritage révolutionnaire.

En 1906, il entre dans la classe enfantine du lycée Henri-IV. Il est un des plus petits de la classe. Une bande de camarades plus âgés brime les tout petits. A cinq ans, il s'entraîne à la lutte, mûrit un plan de combat et, quelques mois plus tard, lance un défi au chef de bande et sort vainqueur de ce combat singulier : « Première victoire pour la dignité », disent de lui ses biographes.

Il entre aux Eclaireurs de France où sa vigueur, son goût de l'aventure, sa nature passionnée en font déjà un chef, tandis qu'au lycée Henri-IV il pratique assidûment le football.

Elève brillant mais irrégulier, il obtient ses deux baccalauréats à 16 ans. Une année d'hypokagne et la voilà élève d'Alain. Il y a ces années-là, parmi ses condisciples, un garçon athlétique et taciturne qui travaille avec acharnement. Léo Lagrange ne témoigne pas une grande sympathie à ce boursier bourru et ambitieux qui comptera plus tard parmi ses meilleurs amis ; c'est le futur romancier Jean Prévoist.

Leur amitié et leur mutuelle admiration s'épanouissent à l'âge d'homme. Et, dans ses *Frères Bouquiquant*, dès que Jean Prévoist aura à dessiner le personnage d'un avocat, il choisira le nom de Lagrange et lui donnera une exacte ressemblance physique avec son ami.

La guerre de 1914 le surprend au lycée. Il n'a plus qu'une pensée, qu'un désir, qu'une obsession : s'engager. Il y parvient à 17 ans, au printemps 1918.

Libéré à la fin de l'année 1919, le brigadier Lagrange s'inscrit à la Faculté de droit et à l'Ecole des sciences politiques. Il a choisi dès cette époque le métier qu'il exercera plus tard, celui d'avocat. Le seul, pense-t-il, qui lui permettra dans le cadre de la société moderne, d'assouvir sa soif de justice et de réparer des iniquités.

Pendant ses années de lycée, il a fréquenté le foyer d'un de ses camarades, fils d'un socialiste révolutionnaire russe, condamné à l'exil en 1905.

Il découvre, dans ce milieu, le socialisme scientifique ; on lui donne le goût de la probité intellectuelle, de la conformité de la vie avec l'action. Il y prend les racines d'une foi qui ne vise pas à assurer son salut personnel, mais à sauver tous les hommes, fut-ce au prix d'une révolution.

Comme beaucoup de jeunes Français, il avait été élevé dans la vénération des grands Jacobins. Et il croyait dans son adolescence à l'avènement progressif d'une société idéale. Là, il rencontre des révolutionnaires décidés à tout sacrifier, des lanceurs de bombes, qui lui exaltent la grande patrie des travailleurs « pour laquelle des intellectuels étaient capables de tuer et de mourir ».

Il baigne plusieurs années dans ce romantisme mais en 1920, au moment de la scission de Tours, lorsqu'il lui faut choisir entre le parti communiste et la S.F.I.O., c'est au socialisme qu'il se rallie. Il s'en est clairement expliqué, vingt ans plus tard, dans un de ses derniers discours, au congrès socialiste de Nantes, dans lequel il a distingué sa différence fondamentale avec les fascistes et la divergence de méthode qui le sépare des communistes : « Là où la vérité, la justice, la dignité de la personne humaine n'existent pas, il n'y a pas de place pour le socialisme (...) Nous n'acceptons pas que n'importe quel moyen soit mis au service d'une cause, si noble soit-elle. Nous n'avons pas à suivre ou à pousser la classe ouvrière, mais à lui dire la vérité, si difficile qu'elle soit ! »

Etudiant socialiste, militant actif qui ne dédaigne pas de faire le coup de poing contre les commandos d'Action française, il fait la connaissance d'une jeune fille qui partage ses idées, son enthousiasme. Madeleine Weiller est la fille d'un médecin de Saint-Dié ; rapidement inséparable de son action politique et bientôt professionnelle, il l'épouse en 1924.

Mais, dès 1923, à 24 ans, Léo Lagrange s'est inscrit au barreau. Il est bientôt élu secrétaire de la « Conférence des avocats du Palais ». L'un de ses confrères, Maître Spanien, écrit de lui : « De l'avocat, il avait ce fond de révolte nécessaire contre la pression sociale qui pèse parfois si lourdement sur le justiciable désarmé ; c'est pourquoi il se sentait plus à l'aise à la barre des juridictions répressives que dans les prétoires de justice où de seuls intérêts matériels sont débattus ». De fait, sa carrière d'avocat ne comportera pas de dossiers d'affaires.

Très vite, la fougue et l'allant de ce jeune avocat sont remarqués au parti socialiste et, en 1925, il est élu membre de la commission administrative permanente du parti S.F.I.O.

En 1930, le candidat socialiste habituel, âgé, malade et régulièrement battu,

ne souhaitant pas se représenter, le parti socialiste désigne Léo Lagrange pour mener une campagne électorale de deux ans dans la 1^{re} circonscription d'Avesnes, dont Louis Loucheur était le député.

Léo Lagrange prend pied-à-terre dans la banlieue d'Avesnes, rue Ingelrans à Avesnelles, dont il sera plus tard conseiller municipal. Dès le mois de janvier 1930, il organise une première réunion publique sur le désarmement, puis il multiplie les contacts avec la population industrielle et les herbagers de sa circonscription. Les élections ont lieu les 1^{er} et 8 mai 1932; les listes électorales comptent 19 323 inscrits. Au premier tour, sur 17 217 votants, Léo Lagrange arrive en tête avec 7 570 voix contre 5 275 à M. Pinson, 2 847 à M. Croquez et 981 à M. Detiez de la Drève. Il l'emporte définitivement au second tour en recueillant 8 693 voix contre 7 995 à M. Pinson et 304 seulement M. Detiez de la Drève.

Inscrit au groupe socialiste de la Chambre des députés, il est nommé membre puis élu secrétaire de la commission de l'armée et de la commission de la législation civile et criminelle.

Son indignation éclate si vivement au cours des interpellations sur le scandale de l'aéropostale, en juillet 1932, qu'elle lui dicte des mots qui motivent son rappel à l'ordre par le président. Il signe une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à prendre toutes mesures utiles afin de conserver au pays l'outillage reconstitué par les sacrifices de la nation, puis il dépose une proposition de loi ayant pour objet de fixer le statut des anciens prisonniers civils de la guerre. Ses interventions sont assez fréquentes, notamment au cours des discussions budgétaires. Mais c'est surtout en 1934 qu'il se fait remarquer en interpellant le gouvernement sur l'affaire Stavisky. Son intervention à la tribune produit un effet considérable et il est nommé rapporteur de la commission d'enquête chargée de rechercher toutes les responsabilités encourues depuis l'origine des affaires Stavisky. En 1935, il se signale encore par plusieurs demandes d'interpellations sur les grèves du textile dans les régions d'Avesnes et de Fourmies et sur le chômage dans le Nord. Il participe activement à la discussion et au vote de la loi sur la dissolution des groupes de combats et milices privées. Il se met en vedette, une nouvelle fois, en attaquant avec vigueur le gouvernement Laval et son chef « mauvais génie de la nation ».

La France est en pleine crise économique; à gauche comme à droite, les institutions et le régime sont gravement remis en cause tandis que l'insécurité internationale grandit; aux élections de 1936, la bataille ne se mène pas à fleur-été moucheté et Léo Lagrange fait adopter par son parti des slogans, simplistes peut-être, mais à l'effet percutant, tel que : « Du pain aux chômeurs et des cordes pour les voleurs ».

Le 26 avril 1936, au premier tour, sur 19 441 inscrits et 17 137 votants, Léo

Lagrange arrive en tête dans la 1^{re} circonscription d'Avesnes, avec 8 167 voix, devant M. Eloy, 7 492 voix et M. Sevréz, 1 078. Il l'emporte au second tour, le 3 mai, par 9 258 voix contre 7 635 à M. Eloy. C'est l'épisode du Front populaire qui commence et Léon Blum l'appelle au gouvernement, le 4 juin, pour lui confier, à 35 ans, le premier poste de sous-secrétaire d'Etat à l'Organisation des Loisirs et aux Sports, ministère nouveau à créer de toutes pièces. Léo Lagrange installe ses bureaux 18, rue de Tilsitt.

Il s'agit pour lui de faire en sorte que les loisirs qu'ont obtenus les salariés grâce à la semaine de 40 heures et à la loi sur les congés payés, soient utilisés le plus intelligemment et le plus sainement possible.

Il définit ainsi son rôle : « Organiser les loisirs (et les sports) dans un pays démocratique ne peut consister à placer des individus sous le contrôle autoritaire de l'Etat dans l'emploi de leur temps libre. L'Etat doit être un guide pour l'utilisation des loisirs et pour le développement sur le plan individuel et sur le plan social, de la santé et de la culture. Son but suprême est que les travailleurs trouvent dans les loisirs la joie de vivre et le sens de leur dignité ».

Pour cela, il oriente son œuvre dans trois domaines principaux : les vacances et le plein air, les sports, la culture populaire.

Au départ, ses moyens sont des plus réduits mais il inaugure un style d'action très personnel, bousculant un peu le conformisme et le traditionnalisme vestimentaire, se faisant démarcheur auprès des hôteliers et des syndicats d'initiative, imprésario pour les jeunes artistes, n'hésitant pas à se mêler le dimanche aux campeurs ou aux skieurs.

Ces méthodes lui permettent de garder le contact avec le réel et le concret et, si elles scandalisent certains, elles lui confèrent une grande popularité. Les résultats de ces efforts subsistent encore aujourd'hui.

Après de dures négociations avec les chemins de fer, il obtient les billets populaires de congés annuels à 40 % de réduction, des trains spéciaux à 60 % de réduction et des billets populaires de week-end à tarif réduit. Des hôteliers, des syndicats d'initiative, il obtient également des tarifs spéciaux pour les « congés payés » non seulement dans les hôtels mais encore sur les équipements sportifs et touristiques tels que les téléphériques. Il organise des croisières populaires en Méditerranée et des week-end à Paris pour les ouvriers agricoles.

De grands théâtres et des musées accordent des tarifs spéciaux aux organisations ouvrières et aux mouvements de jeunesse mais le ministère patronne ou aide directement des troupes populaires comme le « Théâtre du peuple » de la C.G.T., la « Roulotte des quatre saisons », théâtre ambulante, ou le Théâtre antique d'Orange. Un effort de décentralisation est tenté avec une expérience de

prêt de tableaux du Louvre à des musées de province ; cependant, les projets de cinémathèque et de bibliothèque ambulantes sous forme de bibliobus n'ont pas le temps de voir le jour. Enfin, le ministère encourage la création de « clubs de loisirs », ancêtres des maisons de la jeunesse et de la culture.

Mais, surtout, Léo Lagrange veut donner aux jeunes Français le goût du sport et de la vie en plein air, sans pour autant utiliser les méthodes d'enrégimentement en usage dans les pays totalitaires « Recréer le sens de la joie et le sens de la dignité », tel est le double objet qu'il a en vue et, déclare-t-il à la radio, « je compte surtout sur le concours de la jeunesse elle-même pour créer avec elle les instruments de sa force, de sa santé et de sa joie ».

En premier lieu, il encourage le mouvement des auberges de jeunesse que, écrit-il, « nous croyons appelé à un développement considérable tant il concilie harmonieusement les différentes aspirations de la jeunesse dans son développement culturel général ».

Quatre jours après la formation du ministère, une circulaire alerte en faveur des auberges de jeunesse les préfets et les maires. Une vive propagande est lancée dans la presse et par la radio. Le mouvement progresse très rapidement ; dans les six premiers mois du ministère, le nombre des auberges et abris de montagne passe de 250 à 400.

Parallèlement, est entrepris un inventaire permanent des terrains de camping et la liste, à jour, est mise à la disposition des utilisateurs.

Dans le domaine du sport proprement dit, Léo Lagrange souhaite dépasser la conception, alors dominante, du « sport-spectacle » réservé « à un petit nombre d'athlètes soigneusement sélectionnés et préparés, dont les démonstrations présentent surtout un agrément pour ceux qui y assistent et qui s'intéressent aux performances d'autrui ». C'est la masse que veut amener le ministre à la pratique des sports, conscient d'ailleurs qu'une élite de grande valeur internationale ne peut sortir que d'une base très large et que le renom des champions doit, par contre-coup, attirer aux sports de nouveaux pratiquants, pour peu qu'on leur en donne la possibilité sous forme de moyens matériels, de temps, et d'un encadrement de valeur. Afin de changer la tendance même du mouvement sportif, il crée des organes nouveaux de direction et d'animation : le Conseil supérieur des sports, destiné à coller toutes les fédérations qui agissent en ordre dispersé chacune pour son propre compte. L'Ecole normale supérieure d'éducation physique qui fournira des professeurs de grande valeur et l'Institut national des sports. Pour lutter contre les obstacles matériels, après avoir recensé l'ensemble des installations sportives existant en France, il met en œuvre une politique de terrains, mettant l'accent sur un équipement simple à réaliser surtout dans « les villes à forte densité

de population ouvrière où le chômage se fait le plus sentir ». A Paris, il est notamment à l'origine de la création de terrains de sport sur l'emplacement des anciennes fortifications ou dans la périphérie immédiate, en particulier à Vincennes. Enfin, pour encourager la masse des jeunes à se lancer dans la pratique du sport, il crée le Brevet sportif populaire, épreuve sportive de propagande axée sur des exercices fondamentaux simples : course, lancer, saut, grimper et, facultativement, natation.

Après la démission du gouvernement du Front populaire, Léo Lagrange conserve son poste dans le cabinet Chautemps en y adjoignant l'éducation physique, jusqu'au 18 janvier 1938. Il le retrouve moins de deux mois plus tard, le 13 mars, avec un nouveau gouvernement Blum qui démissionne rapidement le 10 avril 1938.

Au total, son action au pouvoir aura duré moins de 20 mois.

Retré dans le rang, il poursuit son œuvre à la tête de l'Office du sport scolaire et universitaire et à la présidence du Centre laïque des auberges de jeunesse.

A la Chambre, il se range dans le camp des anti-munichois, il soutient les thèses du colonel de Gaulle et est un partisan de l'effort d'armement.

Lorsque la guerre éclate, comme en 1917 et bien que non mobilisable, refusant de « se réserver pour la France », il s'engage à nouveau. Brigadier, il suit le peloton d'élèves officiers de réserve à Poitiers et en sort sous-lieutenant pour être affecté au 61^e régiment d'artillerie de Metz. Volontaire pour une mission de reconnaissance, il est tué le 9 juin 1940 sur les bords de l'Aisne près du village d'Evergnicourt.

Il avait alors 39 ans.

LAGRANGE (ANNE Victor, ETIENNE), né le 3 janvier 1845 à Dijon (Côte-d'Or), mort le 16 août 1894 à Vichy (Allier).

Député du Rhône de 1881 à 1893

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 533.)

De nouveau candidat aux élections de 1889, il se présente comme membre de la « concentration républicaine », nécessaire selon lui pour « déjouer les plans de la coalition des monarchistes, des cléricaux et des césariens ».

Il est réélu au premier tour par 3.255 voix contre Clovis Hugues, député socialiste sortant (des Bouches-du-Rhône), qui en obtient 2.610.

Il prend une part active aux travaux de la nouvelle Chambre où il est membre de nombreuses commissions et rapporteur de divers textes.

Son centre d'intérêt principal est le domaine social. Il est rapporteur de

nombreuses propositions de loi, parmi lesquelles on peut citer celle ayant pour objet d'abroger les dispositions relatives aux livrets d'ouvriers; celle relative aux syndicats ouvriers. Il participe, également en qualité de rapporteur, à la longue et importante discussion du projet de loi relatif aux conseils de prud'hommes: il prend part aux diverses discussions budgétaires.

Aux élections de 1893, il se représente dans la 4^e circonscription de Lyon. Au premier tour, il est mis en ballottage et, au deuxième tour, dans une élection triangulaire, il est battu par M. Masson, candidat socialiste.

Il ne fera plus désormais acte de candidature et se retire de la vie politique.

Il meurt le 16 août 1894 à Vichy, à l'âge de 49 ans.

LAGROSILLIÈRE (MARIE, SAMUEL, Joseph), né le 2 novembre 1872 à Sainte-Marie (Martinique).

*Député de la Martinique
de 1910 à 1924 et de 1932 à 1942.*

Négociant-agriculteur, Joseph Lagrosillière fut également publiciste, avocat à la Cour d'appel de la Martinique, puis bâtonnier.

Le 24 avril 1910, il se présente aux élections législatives, dans la 2^e circonscription de la Martinique. Il est élu au premier tour par 5.760 voix (sur 15.406 inscrits et 10.579 votants) contre Clerc qui, lui, n'en obtient que 4.185. Il s'inscrit au groupe parlementaire des indépendants. Réélu dès le premier tour, le 26 avril 1914, il bat, avec 7.480 voix (sur 16.248 inscrits et 13.504 votants) Sainte-Luce qui recueille 6.024 suffrages. Durant cette législature, il fait partie des députés non inscrits. Le 14 décembre 1919, il est de nouveau élu, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Mais il ne l'emporte qu'au second tour avec 19.657 voix sur 53.020 votants, contre Clerc (19.384 voix) et Lemery (13.499 voix). Il appartient alors au groupe socialiste.

Il interrompt son activité politique de 1924 à 1932. Le 16 janvier 1931, il est d'ailleurs arrêté et écroué au Havre, sous l'accusation de trafic d'influence et de corruption de fonctionnaires. Malgré les attaques dont il est l'objet, Joseph Lagrosillière se porte de nouveau candidat aux élections de 1932. Dès le premier tour, il remporte 6.226 voix (sur 8.778 votants) contre 2.541 à Julienne-Caffie. Il siège de nouveau au groupe socialiste. Son mandat est renouvelé le 3 mai 1936. Il triomphe en effet, au deuxième tour, avec 8.717 voix.

Au cours de son activité parlementaire, il fut membre des commissions de la marine militaire, de la législation civile et criminelle, des comptes définitifs et des économies, des affaires extérieures des protectorats et des colonies, du budget, du suffrage universel, de l'Algérie, colonies et pays de protectorat.

Joseph Lagrosillière s'est toujours vivement intéressé aux questions coloniales. En 1916, il avait d'ailleurs été nommé secrétaire général des Amitiés musulmanes. Il étudia notamment le problème de la taxation des denrées, celui du sucre, du rhum, de l'alcool, des chemins de fer de l'A.O.F. ainsi que de la marine marchande.

Il se préoccupa aussi de la lutte contre l'insécurité du travail, contre l'ignorance, l'injustice, l'anarchie de la production ainsi que des problèmes locaux de la Martinique. Il a d'ailleurs publié un ouvrage, en 1903, intitulé *La question de la Martinique*.

Le 10 juillet 1940 au Congrès de Vichy, il ne prit pas part au vote sur les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

LA GROUDIÈRE (BERNARD QUENAULT de), né le 10 novembre 1878 au Désert (Manche).

Député de la Manche de 1919 à 1942.

Propriétaire agriculteur, Bernard de La Groudière est d'abord élu maire de Soules, puis conseiller général.

En 1919, il se présente aux élections législatives dans la circonscription de Saint-Lô. Il est élu au premier tour, le 16 novembre, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle selon la loi du 13 juillet 1919, avec 60.221 voix sur 120.523 inscrits et 81.757 votants.

En 1924, il fait partie de la liste d'union nationale républicaine avec Boissel-Dombrevail, Guérin, Dior, Lemoigne et Villault-Duchesnois. Cette liste triomphe de celles des républicains de la Manche et du bloc paysan. La Groudière est donc réélu au premier tour avec 60.369 voix sur 111.723 inscrits et 89.070 suffrages exprimés. Il s'inscrit alors au groupe parlementaire de l'union républicaine démocratique.

Réélu le 19 avril 1928, au second tour et au scrutin uninominal, il recueille 9.320 voix contre 5.007 à Briens, son adversaire.

Le 1^{er} mai 1932, il bat dès le premier tour, avec 9.679 voix, du Bosq de Beaumont qui reçoit 5.173 suffrages. Il siège sur les bancs du groupe de l'union démocratique républicaine. Contre le cartel des gauches, il soutient la politique de paix de Laval et de Tardieu et se prononce pour la réduction du service militaire.

En 1936, il est inscrit à la fédération républicaine de France et fait campagne contre le front populaire. Avec 11.136 voix au premier tour, il est élu contre Le Bellec, 1.749 voix.

Durant son activité parlementaire, Bernard de La Groudière appartient à la commission de la marine marchande, à celle des boissons, de l'Algérie des colonies et des pays de protectorat. Soucieux des intérêts de son département, il s'en occupa exclusivement, sans jamais intervenir à la tribune.

Il ne put prendre part au Congrès de Vichy le 10 juillet 1940. En effet, comme un certain nombre de ses collègues, il s'était embarqué sur le « Massilia » qui avait fait route vers l'Afrique du Nord.

LAGUERRE (JEAN, HENRI, Georges), né le 24 juin 1858 à Paris, mort le 17 juin 1912 à Gournay-sur-Marne (Seine-et-Oise).

*Député du Vaucluse de 1883 à 1889
et de 1910 à 1912.*

Député de la Seine de 1889 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 535.)

Devenu depuis 1887 ardent partisan du général Boulanger, il est l'un des principaux chefs de file du parti boulangiste lors de la campagne pour les élections générales de 1889 qui marquent le retour au scrutin uninominal.

Il ne se représente pas en Vaucluse où un Comité antiboulangiste mène une vigoureuse campagne contre les élus républicains du département devenus boulangistes, considérés comme « traîtres à la République et à leur mandat ».

Il préfère, comme ses collègues du Vaucluse — Naquet et Saint-Martin — passés également au boulangisme, se présenter à Paris où ses chances d'être élu comme chef du parti boulangiste sont plus grandes que dans son département d'origine où l'influence des nationalistes n'est pas très profonde.

Il est élu dès le premier tour dans la 2^e circonscription du XV^e arrondissement, par 4 209 voix, contre deux adversaires — Humbert, radical, et Chauvière, blanquiste — qui obtiennent respectivement 1 616 voix et 1 138 voix.

Il participe activement aux travaux de cette nouvelle législature comme membre de divers bureaux et commissions. Il dépose de nombreux rapports et propositions de loi sur des sujets aussi divers que le statut des militaires, les établissements incommodes et insalubres, le tarif général des douanes. En dehors de cette activité juridique à laquelle sa profession d'avocat l'incline à s'intéresser, il est l'un des porte-parole autorisés du boulangisme dans la nouvelle Chambre. Il proteste violemment avec Déroulède au cours du débat sur l'élection de Joffrin, qui est validé en ayant obtenu, dans la 2^e circonscription du XVIII^e arrondissement de Paris, 5 500 voix contre 8 000 au général Boulanger déclaré inéligible.

Georges Laguerre sera d'ailleurs exclu temporairement de la Chambre le 20 janvier 1890, en même temps que Déroulède et Millevoye, pour avoir tenté d'empêcher Joffrin — qu'il ne considérerait pas comme député — de prendre la parole.

Il ne s'obstina cependant pas à soutenir jusqu'au bout le général Boulanger

dans sa défaite. Plusieurs mois avant le suicide de celui-ci à Ixelles (30 septembre 1891), il demande à ne plus être classé comme boulangiste mais comme membre de la majorité républicaine (10 mai 1891).

Aux élections générales de 1893, il revient devant ses électeurs du XV^e arrondissement de Paris. Il est battu au second tour par son concurrent malheureux de 1889, Chauvière, candidat blanquiste.

Il quitte alors la vie politique et se consacre à ses activités d'avocat. En 1898, il décide de se représenter dans l'arrondissement d'Apt qui l'avait élu en 1883 et 1885 comme candidat radical. Il n'arrive qu'en quatrième position au premier tour et se retire de la compétition avant le scrutin de ballottage.

En 1902, il est de nouveau sur les rangs dans l'arrondissement d'Apt, comme candidat « radical antiministériel ». Il arrive en deuxième position au premier tour et est battu au second avec 5 591 voix contre 6 027 à Abel Bernard, député radical-socialiste sortant soutenu par la fédération du Vaucluse.

En 1906, il tente de nouveau sa chance mais est battu nettement dès le premier tour par Abel Bernard qui obtint 5 830 voix contre 3 180.

En 1910, il est encore candidat « radical » à Apt, en dépit de ses échecs répétés dans cette circonscription. Malgré la disparition d'Abel Bernard, décédé, ses chances ne paraissent pas avoir augmenté depuis 1906 car la fédération radicale-socialiste du Vaucluse, qui ne lui a jamais pardonné son passage au boulangisme, lui oppose un candidat « orthodoxe », Tissier, professeur de faculté. Au premier tour, il est distancé de peu par Tissier qui obtint 3 447 voix contre 3 408. Au second tour, Georges Laguerre, bénéficiant de considérations locales, l'emporte pourtant par 5 724 voix contre 5 370 à Tissier.

Dans cette nouvelle Chambre, il est inscrit comme « républicain socialiste ». Il est élu président du 7^e bureau et membre de diverses commissions, dont celle chargée de la réforme judiciaire. Il s'intéresse de très près à l'activité législative de la Chambre et dépose des propositions de loi tendant à modifier le Code civil et la législation sur les effets de commerce.

La mort le surprend brutalement à l'âge de 54 ans, le 17 juin 1912 à Gournay-sur-Marne.

LAGUERRE (HENRI, MAXIME), né le 7 avril 1863 à Paris (9^e), mort le 23 mai 1923 à Lyon (5^e).

Député de l'Ain de 1914 à 1918

Fils de médecin, Henri Laguerre, d'abord employé au Crédit foncier à Paris, s'installe assez rapidement dans l'Ain où il devient, selon ses propres termes, agriculteur-industriel. Son acti-

vité professionnelle lui vaudra d'ailleurs de devenir commandeur du mérite agricole.

Sa carrière politique est tardive. Conseiller général et maire de Vieu, il ne se présente aux élections législatives qu'en 1914, à 51 ans. Encore ne le fait-il qu'à la suite de la décision de son prédécesseur, Héritier, républicain radical comme lui, de ne pas se représenter. Il est alors élu par 9 833 voix contre 8 165 à son concurrent de droite Martelin. Mais il ne sollicitera pas de nouveau mandat en 1919.

Partisan convaincu de la mutualité, il propose à ses électeurs un programme social assez avancé. C'est un farouche défenseur de l'école laïque. Il se prononce pour l'impôt progressif sur le revenu. Mais il s'engage aussi, auprès des agriculteurs de sa région, à défendre fermement le privilège des bouilleurs de cru.

Elu, il devient membre de la commission du commerce et de l'industrie et de celle du suffrage universel. Il est (aussi), en 1919, l'auteur d'une proposition de loi tendant à venir en aide aux victimes du glissement de terrain des Granges-Montagnieu dans l'Ain.

Il quitte la Chambre en 1919 et meurt à Lyon en 1923, à l'âge de 60 ans.

LAINÉ (Martinique) — Voy CÉSAR-LAINÉ.

LAINÉ (JULIEN, CHARLES, MARIE), né le 11 septembre 1862 aux Brouzils (Vendée).

Député de la Sarthe de 1924 à 1928.

Julien Laine est né en Vendée, dans une famille de tradition fortement républicaine. Son père était médecin. Quant à lui, il fait ses études de pharmacie et acquiert une officine au Mans, en 1892.

Il épouse la fille du chimiste-photographe Poitevin. Pendant plus de vingt ans, il sera secrétaire de l'Université populaire du Mans. Il sera également président de la fédération sarthoise de la ligue des droits de l'homme, conseiller général en 1919 et conseiller municipal en 1922. En 1924, il est élu député de la Sarthe, sur la liste du Cartel des gauches, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Avec 50 908 voix, il bat, dès le premier tour, M. de Rougé qui n'en recueille que 39 036.

Il siège sur les banes du groupe républicain socialiste et socialiste français.

Durant son mandat, Julien Laine fut vice-président de la commission d'hygiène et membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts. Il s'intéressa vivement aux questions d'hygiène sociale, d'assistance et d'instruction, notamment d'instruction technique et d'éducation politique.

Il ne se représente pas aux élections de 1928 abandonnant dès lors la carrière politique.

LAIROLLE (ANTOINE, NESTOR, Ernest CONDUZORGUES de), né le 25 avril 1851 à Gap (Hautes-Alpes), mort le 8 septembre 1926 à Nice (Alpes-Maritimes).

Député des Alpes Maritimes de 1910 à 1919

Fils d'un conseiller de préfecture, Ernest Conduzorgues de Lairolle, après des études de droit, s'inscrivit au barreau.

Avocat honorablement connu, il fut élu bâtonnier par ses pairs. Il était, d'autre part, conseiller général et chevalier de la Légion d'honneur.

Il se présenta pour la première fois aux élections législatives de 1910 dans la 2^e circonscription de Nice sous l'étiquette « Républicain progressiste », et fut élu au premier tour par 3 137 voix contre 1 940 à M. Toesca, républicain.

Membre du groupe de l'Union républicaine, Ernest de Lairolle devait, à la Chambre, consacrer l'essentiel de son activité aux problèmes sociaux : défense des intérêts des travailleurs de l'industrie et de l'agriculture, législation du travail, aide aux familles nombreuses.

C'est ainsi qu'il déposa plusieurs propositions de loi tendant à modifier la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes, et plusieurs propositions de loi tendant à faciliter les prêts à long terme en faveur de la petite propriété rurale. Il rédigea, également, des rapports sur diverses propositions de loi relatives à l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, à l'extension du régime de la législation sur les accidents du travail, à l'assistance aux familles nombreuses.

Il fut entendu, enfin, dans la discussion de nombreux projets, propositions ou interpellations relatifs aux mêmes sujets : notamment dans la discussion de l'interpellation de Georges Berry sur la Confédération générale du travail (1911) et dans la discussion du projet de loi tendant à réduire à 10 heures la durée du travail dans les établissements industriels (1912).

Candidat aux élections législatives de 1914 dans la même circonscription, il fut réélu par 3 386 voix contre 1 913 à Gautier.

Membre du groupe de la gauche démocratique, il ne cessa, pendant la durée de son nouveau mandat, de s'intéresser aux questions sociales, et déposa une proposition de loi relative à la création et au fonctionnement d'un Institut national de la natalité.

Il s'occupa particulièrement de problèmes d'assurance et d'épargne. Il rédigea des rapports sur une proposition de loi tendant à protéger les bénéficiaires de polices d'assurance sur la vie, à ordre et au porteur, dont les titres ont été égarés, détruits ou volés ; sur une proposition de loi tendant à mettre à la charge de l'Etat les surcharges de guerre établies par le décret du 7 septembre 1914 pour les assurances collectives au décès contractées à la Caisse nationale d'assurance

au décès par les mutualités militaires des armées de terre et de mer ; sur plusieurs projets et propositions tendant à modifier la loi du 20 juillet 1895 sur les Caisses d'épargne.

Il se préoccupa aussi de certaines conséquences de l'état de guerre : ainsi, il prit part à la discussion d'une proposition de résolution concernant les propriétaires de rente français dépossédés par les faits de guerre, d'un projet de loi relatif au règlement des successions ouvertes pendant la guerre, d'un projet de loi tendant à modifier la législation des pensions des armées de terre et de mer.

Il demanda, enfin, à interpellier le gouvernement sur la constitution nouvelle du haut commandement et du Comité de guerre (1916) et sur la situation faite à la France par la carence de l'allié russe (1917).

Ernest de Lairolle ne se présenta pas aux élections de 1919 et se retira de la vie publique. Il s'éteignit le 8 septembre 1926 à Nice.

LAISANT (CHARLES, ANGE), né le 1^{er} novembre 1841 à Basse-Indre (Loire-Inférieure), mort le 5 mai 1920 à Asnières (Seine).

Député de Loire-Inférieure de 1876 à 1885.

Député de la Seine de 1885 à 1893.

Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 540.)

En 1889, Charles Ange Laisant fut réélu député de la Seine dans la 1^{re} circonscription du XVIII^e arrondissement de Paris au deuxième tour de scrutin par 3.600 voix contre 3.214 à son concurrent Lafont, socialiste.

Il s'était présenté sous l'étiquette boulangiste, et défendit ardemment la cause de Boulanger lors de la séance mémorable du 9 décembre 1889 en s'élevant vigoureusement contre la validation de Joffrin.

Ardent apôtre de certaines réformes démocratiques, Laisant continua l'œuvre qu'il avait entreprise sous les précédentes législatures. Il signa notamment avec plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instituer une Caisse nationale des retraites du travail. Mais l'échec du boulangisme l'avait profondément déçu et il ne devait pas se représenter aux élections générales de 1893.

Il entra dans la vie privée après avoir occupé pendant dix-huit ans une place très en vue au Parlement.

Sa retraite politique ne devait d'ailleurs pas mettre un terme à son insatiable activité : ainsi, il prit nettement position en faveur de la révision du procès Dreyfus.

Parallèlement à son rôle important dans la vie publique, il publia de nombreux ouvrages scientifiques ; il dirigea notamment la partie mathématique de la

Grande encyclopédie, fonda une importante publication, *Intermédiaire des mathématiciens*, fut à la tête des *Nouvelles annales de mathématiques* et fut secrétaire de la commission permanente du répertoire bibliographique des sciences mathématiques.

Il s'intéressa également aux problèmes de pédagogie scientifique, enseigna à Sainte-Barbe et fut examinateur à l'Ecole polytechnique.

Membre d'innombrables associations scientifiques, il fut promu officier de la Légion d'honneur en 1902.

LA JAILLE (CHARLES, ANDRÉ, vicomte de), né le 15 avril 1824 à La Baie Mahaut (Guadeloupe), mort le 6 août 1892 à Paris (7^e).

Sénateur de la Guadeloupe de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 543.)

Ayant décidé de ne pas se représenter au renouvellement triennal du Sénat de 1885, le général de La Jaille abandonna la vie publique et mourut à Paris le 6 août 1892, à l'âge de 68 ans.

LA JAILLE (CHARLES, EDOUARD, comte de), né le 7 janvier 1836 à Nantes (Loire-Inférieure), mort le 19 août 1925 à Paris (7^e).

Sénateur de la Loire-Inférieure de 1901 à 1920.

Charles de La Jaille est le fils de Charles André de La Jaille et de Caroline du Bois d'Estrelan. Ses études secondaires terminées au lycée de Nantes, il entre à l'Ecole navale en 1852. Enseigne de vaisseau en 1857, lieutenant en 1864, capitaine de frégate en 1871, capitaine de vaisseau en 1878, il est contre-amiral en 1885 et vice-amiral en 1891. Après avoir participé aux campagnes de Baltique et de Crimée, il commande du 5 mai 1868 au 28 août 1870 la canonnière *Le Scorpion* dans la division des mers de Chine. La fin de la guerre franco-allemande le voit au 5^e bataillon des marins de l'armée de la Loire. Il participe aux combats de Thoirgné, Pont-de-Genne, Connerré et du Mans. Puis il exercera les fonctions de préfet maritime à Brest et à Toulon et commandera l'escadre de la Méditerranée.

Placé en 1900 dans le cadre de réserve, il se présente le 9 juin 1901 à une élection sénatoriale complémentaire destinée à pourvoir le siège du baron de Lareinty, décédé. Charles de La Jaille est élu au premier tour par 733 voix sur 1.206 votants. Il sera réélu le 7 janvier 1906, toujours au premier tour, par 710 voix sur 998 votants.

Le nouveau sénateur s'inscrit au groupe de la droite. Sa première intervention en

séance publique, le 21 janvier 1902, est destinée à appuyer l'interpellation de l'amiral de Cuverville sur le service intérieur des bâtiments de la flotte. Ce dernier protestait contre la suppression des prières catholiques obligatoires, décidée par le gouvernement au nom de la liberté de conscience.

La carrière parlementaire de l'amiral de La Jaille sera pratiquement consacrée à la défense de la marine militaire et civile, qu'il s'agisse des hommes ou des équipements. Il interviendra aussi pour défendre une certaine conception de la hiérarchie et de la discipline dans le service. Le 17 février 1902, il s'oppose à la loi sur l'organisation du corps de contrôle de l'administration de la marine, qu'il accuse de diminuer la responsabilité et les pouvoirs du préfet maritime.

La mauvaise organisation des services, les retards dans la reconstitution de la flotte, les insuffisances du recrutement font partie des préoccupations dominantes du sénateur de la Loire-Inférieure. En 1905, il demande l'adoption d'urgence d'une loi sur l'inscription maritime qui faciliterait les engagements à long terme. Les promesses qui lui sont faites par le ministre de la Marine ne sont pas tenues. Aussi, trois ans plus tard, l'amiral de La Jaille doit-il renouveler sa demande.

La dégradation de la situation internationale d'une part, l'arrivée au ministère de la Marine de l'amiral Boué de Lapeyrière d'autre part, donnent à la construction navale un nouvel essor. L'amiral de La Jaille en exprime sa satisfaction lors des discussions budgétaires en 1910. Il votera naturellement en 1913 la loi sur le recrutement de l'armée et la prolongation du service militaire. Pendant le déroulement de la guerre 1914-1918, il défendra à maintes reprises, à la tribune du Sénat — et comme rapporteur — les différents projets de loi modifiant l'organisation de la marine pour en faire un outil de combat moderne et efficace. Sa dernière intervention, le 11 octobre 1919, sera pour approuver, avec le Sénat unanime le traité de paix. Mais il tiendra à manifester ses regrets et ses appréhensions devant des clauses qui n'assurent pas la sécurité de nos frontières, qui n'imposent ni le désarmement complet de l'Allemagne ni le remboursement intégral des dettes de guerre.

Homme de droite, fermement attaché à ses convictions, fervent catholique, l'amiral de La Jaille n'avait pas accepté, en 1905, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, ni ses conséquences. Il vota également contre la loi sur l'exercice du culte en 1906. Cette même année, il refusa de s'associer à l'hommage rendu par le Sénat à Scheurer-Kestner et Trarieux, deux des principaux acteurs de la révision du procès Dreyfus.

Il avait été président du Comité des inscriptions de la marine et membre du Conseil supérieur de la marine. Il était grand croix de la Légion d'honneur.

Il est mort à Paris le 19 août 1925 ; il était âgé de 89 ans.

LAJARRIGE (Louis), né le 8 juin 1875 à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Député de la Seine de 1914 à 1924.

Imprimeur, Louis Lajarrige était ancien vice-président du Conseil général et ancien conseiller municipal de Paris (19^e arrondissement) lorsqu'il fut candidat pour la première fois aux élections générales législatives.

Il se présenta, sous l'étiquette « républicain socialiste », dans le 19^e arrondissement de Paris.

Il était persuadé « qu'il y avait place pour une politique nettement républicaine, ardemment socialiste, également éloignée d'un aveugle conservatisme et des déclarations démagogiques ».

Au premier tour de scrutin, le 26 avril 1914, il n'obtint que 7.870 voix sur 17.848 votants, contre 6.021 voix à Dubois. Mais, au second tour, le 10 mai 1914, Louis Lajarrige fut élu par 9.235 voix contre 6.777 voix à Dubois sur 16.372 votants. Il succédait ainsi à Brunet.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe d'union républicaine radicale et socialiste. Membre des commissions du travail, des pensions civiles et militaires, d'assurance et de prévoyance sociales, des dommages de guerre et du ravitaillement, il témoigne d'un intérêt particulier pour les questions de solidarité sociale. Il dépose des propositions de loi concernant l'organisation de quêtes publiques dites « Journées organisées au profit d'œuvres de solidarité », tendant à ouvrir des crédits pour subventionner les « Journées nationales organisées en faveur des orphelins de guerre ». Il intervint dans la discussion que la Chambre ouvrit sur cette proposition de loi. Il demanda à interpellier le gouvernement sur le ravitaillement en charbon.

Il se présenta à nouveau aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Il était second de la liste d'union républicaine et sociale et fut élu par 151.857 voix sur 285.719 votants.

Toujours inscrit au groupe républicain socialiste, il entra à la commission de l'administration générale, départementale et communale, à celle du travail, à celle d'assurance et de prévoyance sociale et à celle du commerce et de l'industrie. Il se fit entendre au cours de la discussion du projet de loi tendant à autoriser un nouveau relèvement temporaire des tarifs des chemins de fer d'intérêt général et demanda à interpellier le gouvernement sur la crise du papier et sur la prorogation de l'Office général de la presse.

Il ne se présenta pas aux élections générales le 11 mai 1924, et put se consacrer désormais à la création et au développement de La Baule-les-Pins et à la direction, durant plusieurs années, de la mairie de La Baule-Escoublac.

LALANDE (FRANÇOIS, LOUIS, MARIE, ARMAND), né le 10 décembre 1820 à Bordeaux (Gironde), mort le 24 septembre 1894 à Bordeaux.

Député de la Gironde de 1881 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 546.)

Abandonnant la carrière politique, il ne se représenta pas au renouvellement de 1889.

Il mourut le 24 septembre 1894 à Bordeaux, à l'âge de 74 ans.

LALANNE (GASTON, PAUL), né le 16 décembre 1872 à Pierrefitte-Nestalas (Hautes-Pyrénées).

Député des Landes de 1911 à 1914 et de 1919 à 1932.

Gaston Lalanne, fils de Léon Lalanne, lui-même maire de Pierrefitte, est un ancien élève des Ecoles de médecine et de pharmacie de Toulouse. Ses études finies, il est d'abord préparateur en pharmacie, puis s'installe à son propre compte, et devient enfin « Pharmacien-Inspecteur ». Mais en fait, ce sont les affaires publiques qui, très tôt, le passionnent. Dans le cadre local d'abord : dès 1904, à 32 ans, il est élu conseiller municipal puis, en 1908, maire de Hagetmau et conseiller général. Il crée aussi de nombreuses sociétés, qu'elles soient sportives, de prévoyance ou de secours mutuel.

En 1911, lors du décès de Dulau, il se présente à l'élection législative partielle de Saint-Sever. Il est élu le 18 juin 1911 par 12.615 voix contre 3.462 à Roques de Borda. Il s'inscrit à la gauche radicale et fait partie des commissions de l'agriculture et des comptes définitifs. Il prend part aux discussions des trois projets de loi fixant les budgets généraux des exercices 1912, 1913, 1914 et dépose une proposition de loi tendant à la défense de la forêt landaise.

Se représentant en 1914, il arrive en troisième position au premier tour et se fait battre au second avec 4.143 voix contre 15.078 à Deyris. Mais sa carrière parlementaire n'est interrompue que pendant une législature. En 1919 (le scrutin est alors départemental), il retrouve son siège : il est élu, sur la liste d'union républicaine d'action démocratique et sociale, avec 21.780 voix. Il participe aux travaux de quatre commissions : administration générale, travail, comptes définitifs et hygiène. Il prend part aux discussions des projets de loi fixant les budgets généraux des exercices 1920, 1921, 1922, donne son avis sur un projet de loi sur les incendies de forêts, fait enfin une proposition tendant à réglementer la chasse. Réélu en 1924 sur la liste démocratique d'union radicale et radicale-socialiste avec 38.181 voix, il appartient à nouveau aux commis-

sions de l'agriculture et de l'hygiène. Il devient même vice-président de la première et, en son nom, présente un rapport sur la création d'un Institut vétérinaire et un autre sur un projet de loi tendant à développer la lutte contre la tuberculose des bovidés et à étendre le contrôle de salubrité des viandes. Il donne en outre un avis sur la création d'un Office international d'épizootie groupant 28 pays.

En 1928, c'est le retour au scrutin d'arrondissement : Gaston Lalanne, qui est alors vice-président du Conseil général des Landes, se présente dans la 2^e circonscription de Mont-de-Marsan. Il est élu par 5.426 voix contre 4.850 à Sourbes. Son programme retient essentiellement, dans le domaine extérieur, la nécessité d'organiser la paix par le renforcement de la S.D.N. et le désarmement ; sur le plan intérieur, la lutte contre le communisme, la recherche de la justice fiscale, la défense de l'école laïque. Pendant la législature, il est élu président de la commission de l'agriculture. A ce titre, il présente divers rapports ou avis : sur une proposition de résolution tendant à remédier à la crise traversée par les produits forestiers ; sur une autre tendant à réprimer la fraude dans le commerce et l'essence de térébenthine. Il intervient dans la discussion d'une interpellation sur la politique agricole du Gouvernement : il fait figure, pour tout ce qui concerne l'agriculture, de spécialiste.

Gaston Lalanne ne se représente pas aux élections de 1932. Il abandonne alors définitivement la vie politique et se retire dans sa propriété de Geloux, dans les Landes.

LALANNE (LÉON, LOUIS, CHRÉTIEN), né le 3 juillet 1811 à Paris, mort le 12 mars 1892 à Paris.

Sénateur inamovible de 1883 à 1892.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 547.)

A partir de 1889, la maladie contrainc Lalanne à réduire, puis à cesser sa participation aux travaux du Sénat. Il mourut en 1892, âgé de 81 ans. Son éloge funèbre fut prononcé par le président Le Royer.

LALLEMANT (LOUIS), né le 8 août 1878 à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Député de la Somme de 1932 à 1936.

Louis Lallemand, après ses études secondaires, devient docteur en droit à la Faculté de Paris. Il est d'abord, en 1905, avocat au barreau de Paris. Puis il quitte la capitale et s'installe à Amiens, avocat agréé auprès du tribunal de commerce en 1913.

Son exemplaire conduite pendant le premier conflit mondial — il combat sur le front avec le 9^e Régiment d'infanterie territoriale — lui vaut la Croix de guerre et la Légion d'honneur. L'idéal de justice et de liberté qu'il a alors défendu le conduit à s'intéresser, dès 1919, aux affaires publiques. Dans le cadre local d'abord : il est élu conseiller municipal puis adjoint au maire d'Amiens; il fonde l'« Œuvre des patronages laïques des écoles primaires ». Président de la fédération départementale des combattants républicains, président de la fédération de la Somme du parti radical et radical-socialiste, c'est à ce titre qu'il se présente aux élections législatives de 1932 dans la 2^e circonscription de la Somme.

Dans sa profession de foi il insiste sur la nécessité de réforme fiscale et se prononce très nettement pour le désarmement matériel et douanier. En seconde position, derrière M. Masse, au premier tour, il le bat au second avec 10 731 voix contre 7 229.

À la Chambre, il fait partie de nombreuses commissions et notamment de celle « chargée de rechercher les causes et origines des événements du 6 février 1934 ». Il participe activement aux travaux de celle de l'administration générale, de l'assurance et de la prévoyance sociales. Il est aussi l'auteur d'une proposition de loi sur l'avancement dans la magistrature et demande à interpeller plusieurs fois le gouvernement, notamment sur les conditions de la gestion de la Compagnie transatlantique.

En 1936, il est battu par Prot, communiste, au premier tour. Il se retire alors, observant une stricte discipline républicaine. Il se démet alors de ses fonctions municipales et, quittant la vie publique, devient avocat au barreau d'Amiens à partir de 1939.

LALOGÉ (FRANÇOIS, VINCENT, SPARTACUS, Philippe), né le 21 décembre 1869 à Paris (11^e).

Député de la Seine de 1898 à 1902.

Né à Paris, Philippe Lalogé fit ses études à l'école municipale Turgot et, après avoir accompli ses obligations militaires, entra dans l'enseignement primaire où il resta jusqu'en 1895. Il démissionna alors pour devenir négociant en vins en gros.

Dès cette époque, il se fit connaître par de nombreuses conférences populaires et occupa de 1895 à 1897, le poste de rédacteur en chef du journal de patronage laïque, organe des patronages laïques de Paris.

Délégué cantonal, il fut en 1896 élu conseiller municipal, puis adjoint au maire de Boulogne-sur-Seine, du 16 mai 1896 au 19 mai 1900.

En 1898, il est élu député dans la 4^e circonscription de l'arrondissement de

Saint-Denis au deuxième tour de scrutin par 5.875 voix contre 5.802 à son concurrent Rigaud, le député sortant.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il devait, pendant son mandat, défendre les thèmes qui avaient inspiré sa campagne électorale.

C'est ainsi qu'il défendit le gouvernement de coalition républicaine à majorité dreyfusienne formé par Waldeck-Rousseau en 1899. De même, fidèle aux promesses qu'il avait faites à ses électeurs, il déplora à plusieurs reprises le service défectueux des trains ouvriers de banlieue de Paris et de la petite ceinture.

Il se souvint également des professions qui avaient été les siennes et marqua un intérêt particulier aux problèmes de l'instruction publique : il rédigea plusieurs rapports sur différents textes relatifs aux inspecteurs primaires de la Seine, à l'élection des instituteurs et des institutrices au conseil départemental de l'enseignement primaire et demanda, en qualité de rapporteur, l'urgence d'une proposition de loi relative à l'organisation de l'enseignement primaire.

De même, il s'attacha tout spécialement aux questions relatives aux taxes et droits de circulation sur les boissons et aux licences des débits de boissons.

Il avait fondé avec son collègue Pierre Richard le groupe parlementaire des intérêts de la banlieue et faisait partie du groupe commercial dont il a été élu secrétaire.

Il ne devait pas être réélu en 1902.

LALOU (CHARLES, LÉOPOLD), né le 26 juin 1841 à Lille (Nord), mort le 27 novembre 1918 à Paris (8^e).

Député du Nord de 1889 à 1893.

Fils d'un haut fonctionnaire, Charles Lalou se consacra d'abord à diverses affaires industrielles et devint rapidement directeur des mines de Bruay.

Engagé volontaire en 1870, il participa courageusement au conflit franco-prussien dans une unité du génie.

Peu de temps après la guerre, il fit la connaissance d'Emile de Girardin, s'associa avec celui-ci et se lança dans le journalisme.

À la mort d'Emile de Girardin, Charles Lalou était propriétaire et directeur du journal *La France*. Sous son énergique impulsion, ce journal devait prendre un essor remarquable; de nombreuses éditions locales furent lancées (*La France de Bordeaux, de l'Est, du Nord*...). Bientôt, Charles Lalou se trouvait à la tête d'une entreprise de presse très importante, avec 24 grands quotidiens et 1 500 ouvriers.

Il dirigeait, d'autre part, une grande exploitation agricole à La Chapelle-en-Serval, dans l'Aisne.

Rallié à la politique du général Boulanger, Charles Lalou apporta au parti

national le puissant concours de *La France*. Membre du comité national, candidat boulangiste aux élections législatives de 1889 — « Voter pour mon ami Charles Lalou, avait dit le général, c'est voter pour moi » — il choisissait comme devise : « Révision, Constituante » ; il se prononçait contre le renouvellement des traités de commerce « qui ruinent l'industrie », contre les expéditions lointaines, contre la politique opportuniste, pour la paix religieuse, pour la diminution des charges de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Il fut élu député de la 1^{re} circonscription de Dunkerque, au premier tour, par 7.823 voix contre 4.750 à Trystram, député républicain sortant.

Membre de diverses commissions à la Chambre. Charles Lalou déposa et fit adopter, après de nombreux efforts, une proposition de loi relative à l'imposition des ouvriers étrangers travaillant en France.

Battu au deuxième tour par le général Jung, candidat républicain, lors des élections législatives de 1893, il consacra de nouveau toute son ardeur au journalisme. Toujours fidèle à la politique révisionniste, il ne cessa de diriger dans *La France* de vives attaques contre les parlementaires impliqués dans l'affaire de Panama, et crut même devoir, en 1896, publier une liste de 104 députés qui auraient touché des fonds provenant de la compagnie dirigée par F. de Lesseps. Poursuivi, en raison de cette publication, devant plusieurs tribunaux à la fois, il fut acquitté par quelques-uns et condamné par d'autres, pour diffamation, à plusieurs années de prison et à de fortes amendes. (La Cour de cassation, saisie, devait admettre, dans un arrêt curieux, cette appréciation contradictoire de faits identiques : de la part de juridictions différentes : « Attendu, dit la Cour qu'en matière de diffamation commise par la voie de la presse, le délit ne résultant que de la publication, doit être réputé commis partout où l'écrit a été publié : qu'il y a ainsi autant de délits distincts que de juridictions dans le ressort desquelles la publication a été faite et qu'il appartient à chacune de ces juridictions »... de se prononcer Cf. Sirey 1897 - I - 201).

À la suite de cette malheureuse affaire, Charles Lalou abandonna non seulement la vie publique, mais le journalisme, et ne s'occupa plus que d'affaires minières et financières.

Il mourut le 27 novembre 1918 à Paris à l'âge de 77 ans.

LA MAHÉRIE (Orne). — Voy
DUPRAY de LA MAHÉRIE

LA MARTINIÈRE (ÉDOUARD, MARIE TIREL de) né le 17 février 1849 à Rennes (Ille-et-Vilaine), mort le 14 avril 1918 à Paris.

Député de la Manche de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. IV, p. 306, à MARTINIÈRE.)

Élu dans la 2^e circonscription de Coutances en 1889 par 6.230 voix contre 5.591 à son concurrent Regnault, il continua à siéger au centre droit, participa aux travaux de diverses commissions notamment celles qui étudièrent les textes sur la réglementation des Halles centrales, le remboursement des valeurs mobilières, l'ouverture d'un crédit pour la Compagnie du canal de Panama.

En 1892, il fut élu président de la commission d'intérêt local. Pendant toute cette législature son activité se développa principalement dans les directions qu'il avait indiquées dans sa profession de foi : défense des intérêts agricoles et rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Ainsi il déposa une proposition tendant à ouvrir un crédit de 20 millions de francs pour affecter des prêts aux petits cultivateurs pour l'achat de fourrage, intervint dans la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour venir en aide aux cultivateurs éprouvés par la sécheresse.

Dans le domaine des finances publiques, il déposa un projet de résolution tendant à modifier le règlement pour permettre aux députés d'assister aux séances de la commission du budget, il prit part à la discussion du projet de loi concernant les contributions directes, de la proposition de loi tendant à accorder dans certaines conditions remise de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie et, lors de l'examen du budget de 1894, déposa une motion tendant à inviter la commission du budget à soumettre à la Chambre les propositions nécessaires au rétablissement de l'équilibre du budget.

Il ne devait pas se représenter en 1893 et fut d'ailleurs remplacé au Parlement par son concurrent malheureux aux précédentes élections.

Il continua à siéger au Conseil général jusqu'en 1898 et conserva la mairie de Vindefontaine jusqu'en 1905.

Il mourut le 14 avril 1918 à Paris, à l'âge de 69 ans ; il était chevalier de la Légion d'honneur.

LAMARZELLE (GUSTAVE, EDOUARD, LOUIS de), né le 4 août 1852 à Vannes (Morbihan), mort le 16 mars 1929 à Paris.

Député du Morbihan de 1883 à 1893.

Sénateur du Morbihan de 1894 à 1924.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 558.)

De 1889 à 1893, Gustave de Lamarzelle ne fait que confirmer l'opinion que la

Chambre avait pu prendre de lui depuis 1883 qu'il en était membre. Cet avocat, d'opinion ultra-conservatrice, président de la conférence Molé-Tocqueville, est en outre professeur de droit international à la Faculté de droit de l'Institut catholique de Paris et, décidément, un excellent orateur. C'est un boulangiste à tout crin. D'ailleurs, aux législatives de 1889, c'est sous l'étiquette « révisionniste » qu'il l'emporte sur un rival républicain, mais de bien peu : 9.637 voix contre 9.349. Chaque fois qu'il est question de laïcité de l'enseignement, il donne l'assaut. Or le Morbihan, loin de lui en marquer de la gratitude, lui préfère aux élections générales de 1893 le républicain Le Coupanec.

A 41 ans, Lamarzelle se fait mal à cet échec. Par chance, l'année suivante le comte de La Monneraye se démet de ses fonctions de sénateur du Morbihan. On vote pour son remplacement le 22 juillet 1894. Lamarzelle est élu : 682 voix sur 931 votants en font non seulement un sénateur, mais aussi le plus jeune des sénateurs du moment.

Au Luxembourg, il n'est pas long à s'imposer comme l'un des tout premiers orateurs de la droite. Plusieurs années durant il sera l'adversaire le plus acharné — et sans doute le plus brillant — des projets de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il ne s'en tient d'ailleurs pas à parler. Il publie beaucoup : *La crise universitaire d'après l'enquête de la Chambre des députés*, en 1900, *La séparation de l'Eglise et de l'Etat* ; commentaire de la loi de 1905, en 1906 ; *Démocratie politique, démocratie sociale, démocratie chrétienne*, en 1907 ; *Les rapports du chef de l'Etat et du peuple depuis la Révolution*, en 1907 également, etc.

Cependant, l'on reste confondu par l'extrême variété des sujets dont cet esprit très curieux s'occupe successivement au Sénat : reconstruction de l'Opéra, pêches maritimes, chasse, régime des successions, conseils de prud'hommes, régime des boissons, réglementation des jeux, retraites ouvrières.

Sans cessc le Morbihan avait renouvelé sa confiance à son sénateur, toujours au premier tour et souvent par des élections triomphales : 658 voix sur 953 votants le 3 janvier 1897 et 761 sur 889 le 7 janvier 1906. Or, aux sénatoriales de 1924, c'est le plus dur des échecs : sur 1.017 suffrages exprimés, 186 seulement vont à Lamarzelle qui laisse son siège à un républicain de gauche.

Il meurt cinq ans plus tard à Paris, le 16 mars 1929. Il a 77 ans.

LAMAZIÈRE (JEAN, BAPTISTE, GUILLAUME, DANIEL de), né le 6 mars 1812 à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), mort le 24 octobre 1906 à Sauvial-sur-Vige (Haute-Vienne).

Représentant de la Haute-Vienne à l'Assemblée législative en 1849.

Député de la Haute-Vienne de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 251 (à DANIEL-LAMAZIÈRE).

Il se présenta sans succès dans la 2^e circonscription de Limoges lors des élections du 22 septembre 1889 : n'ayant obtenu au premier tour que 1.965 voix sur 16.233 votants, ce qui le mettait en cinquième position, il se désista pour le scrutin de ballottage et abandonna dès lors la scène politique. Il avait 77 ans.

Il mourut le 24 octobre 1906 à l'âge de 94 ans, dans sa propriété d'Epagne sur la commune de Sauvial-sur-Vige.

LAMAZOU-BETBEDER (PIERRE), né le 29 janvier 1895 à Gomer (Basses-Pyrénées).

Député des Basses-Pyrénées de 1924 à 1932.

Né d'une famille de terriens attachés depuis sept cents ans au même sol et agriculteur lui-même, Pierre Lamazou-Betbeder ne cessa, tout au long de sa vie, de manifester son intérêt pour l'agriculture, comme en témoignent ses différents titres de secrétaire général du Syndicat des agriculteurs des Basses-Pyrénées, de président du Comité d'action paysanne des Basses-Pyrénées et de membre du Comité du retour à la terre.

Très tôt il s'orienta vers la politique. Il se présenta sur la liste d'union nationale aux élections de 1924 et fut élu le premier de cette liste par 36.992 voix sur 93.475 votants. Etant l'un des plus jeunes députés, il assumait les fonctions de secrétaire d'âge. Il s'inscrivit au groupe des démocrates et centra son activité sur les problèmes agricoles : il fut l'auteur d'une proposition tendant à accorder des secours aux agriculteurs des Basses-Pyrénées dont les récoltes avaient été ravagées par la grêle et intervint dans des débats relatifs à la politique du blé et à l'approvisionnement de la population civile en céréales et farines panifiables.

Demandant à ses électeurs de lui renouveler son mandat en 1928, il résumait lui-même son activité au cours de cette législature dans les termes suivants :

« Secrétaire du groupe de défense paysanne, vice-président du groupe (trop peu nombreux, hélas !) des députés cultivateurs, membre de la commission de l'agriculture et de la commission des douanes, je me suis attaché, dans les groupes, les commissions ou à la tribune, à intervenir utilement quand il m'a paru nécessaire, en faveur de l'agriculture française ».

Il fut réélu au deuxième tour dans la 2^e circonscription de Pau par 6.446 voix

sur 12 007 votants et s'inscrivit au groupe de l'union républicaine démocratique

Membre de la commission de l'aéronautique civile, commerciale, militaire, maritime et coloniale et de la commission des douanes, c'est surtout dans ce dernier domaine qu'il se spécialisa.

Il fut rapporteur de sa proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à relever les droits de douane sur le maïs et d'un grand nombre d'autres textes concernant les droits de douane de produits très divers, allant des prunes et pruneaux aux bœufs à gaz de houille et en passant par les dérivés de viandes de porc, le froment, l'épeautre et le méteil.

Mais cette spécialisation ne l'empêcha pas de s'occuper de problèmes plus généraux. C'est ainsi qu'il fut l'auteur d'une proposition de résolution invitant le gouvernement à déposer un projet de loi tendant à accorder aux femmes le droit de vote.

Il se représenta aux élections de 1932 dans la même circonscription, mais, bien qu'en tête au premier tour, il fut battu au second par Delom-Sorbé, par 8.047 voix contre 4.438. Il abandonna alors la vie politique.

LAMBERT (ARSÈNE), né le 23 juin 1834 à Carhaix (Finistère), mort le 10 janvier 1901 à Paris.

Sénateur du Finistère de 1900 à 1901.

Arsène Lambert, à l'instar de l'illustre enfant de ce chef-lieu de canton du Finistère. La Tour d'Auvergne, a choisi le métier des armes. A sa sortie de Saint-Cyr, en 1856, il servira dans l'infanterie de marine et il passera le début de sa carrière au Sénégal. Capitaine depuis 1862, il reçoit en 1869 ses galons de chef de bataillon pour devenir, presque aussitôt, sous-chef d'Etat-major à la division d'infanterie de marine du 12^e corps. Survint la guerre, où il s'y illustra de deux façons : d'abord en contribuant très brillamment à la défense de Sedan et de Bazeilles, puis en participant à l'épisode fameux de la maison dite « des dernières cartouches ». Tombé aux mains des Allemands, il s'échappa pour venir se mettre à la disposition du gouvernement de la défense nationale. La paix revenue, il est colonel en 1885. Un an plus tard, le président du Sénat. Le Royer, lui demande de prendre le commandement militaire du Palais du Luxembourg. Lambert accepta.

Un passage de son éloge funèbre le peint : « dans cette situation d'attente, homme d'intelligence et de résolution laissant percer, sous la réserve du soldat, l'impression de ses sentiments républicains » Il devait servir là dix ans, et devenir général de brigade en 1890.

Pour le renouvellement triennal de 1900, s'agissant en outre de remplacer

dans le Finistère le sénateur Halleguen, décédé, tout naturellement les amis qu'il s'était faits au Sénat songèrent à Lambert, alors dans le cadre de réserve depuis quatre ans. Il passa aisément le 28 janvier, au premier tour, par 794 voix sur 1 238 votants.

Si le sénateur Lambert ne se fit pas connaître aussi avantageusement du Luxembourg que le Lambert militaire du Palais, ce fut faute de temps : il mourut moins d'un an après qu'il eût été admis. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il prit quand même sa part à la discussion du projet de loi relatif à l'organisation des troupes coloniales, instaurant pour que l'organisation de la défense des colonies fût laissée au ministère de la Guerre. Le même jour, 12 juin 1900, il adressait une question au ministre de la Guerre à propos du centenaire de la mort de son cher La Tour d'Auvergne, le priant instamment d'envoyer à ces fêtes commémoratives des troupes et une musique militaire.

Il mourut le 10 janvier 1901, à Paris.

LAMBERT (ALEXANDRE, FERDINAND, MARIE, *Tristan*, baron), né le 16 février 1846 à Fontainebleau (Seine-et-Marne), mort le 7 janvier 1929 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Député de Seine-et-Marne de 1876 à 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 559.)

Au renouvellement du 27 septembre 1889, le baron Lambert tenta de prendre sa revanche de son échec de 1885 mais sans succès : il n'obtint que 2.084 voix au premier tour dans la circonscription de Fontainebleau et le scrutin de ballottage vit sa déroute avec 205 voix seulement.

Foncièrement royaliste, bien que bonapartiste militant sous l'Empire, le baron Lambert qui n'aimait pas la personnalité du prince Jérôme s'était rallié, à la mort du prince impérial, au comte de Chambord, puis au comte de Paris après la mort de celui-ci. Il devait désormais, par sa plume et par l'action, servir fidèlement les Orléans.

En 1890, lorsque le duc d'Orléans — que son geste allait faire surnommer « Gamelle » — demanda son incorporation dans l'armée française, Tristan Lambert se fit arrêter et emprisonner à la Conciergerie avec lui.

Il applaudit à la fondation de l'*Action française* et à celle des Camelots du Roi dont il devait devenir le doyen, participant activement aux expéditions punitives organisées par ceux-ci contre Thalamas, futur député, conférencier à la Sorbonne, dont ils n'acceptaient pas l'opinion sur Jeanne d'Arc non plus que sur la « pédagogie historique », se faisant même arrêter et enfermer au poste du Pan-

théon à cette occasion. Il apportait quotidiennement à la Santé le soutien de sa présence aux Camelots que l'agitation révolutionnaire de leur fièvre royaliste avait amenés là pour un temps.

Fristan Lambert qui avait vendu pendant vingt ans l'*Action française* chaque dimanche à la porte de Saint-Pierre-de-Neuilly, où sa profonde piété le faisait assister à la messe et communier tous les jours, n'eut pas droit aux obsèques religieuses lorsqu'il mourut, le 7 janvier 1929.

Ni le clergé de Saint-Pierre, ni le cardinal Dubois, archevêque de Paris, n'acceptèrent de passer outre, la renonciation exigée par l'Eglise après la condamnation en Cour de Rome de l'*Action française* n'ayant pu être produite.

Fondateur et vice-président de l'Association des publicistes chrétiens, vice-président des Chevaliers pontificaux, il était en outre chevalier de l'ordre de Malte.

LAMBERT (CHARLES, MARJUS), né le 16 décembre 1883 à Châtillon-en-Diois (Drôme)

Député du Rhône de 1924 à 1932.

Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre du 23 février au 2 mars 1930.

Fils d'un propriétaire cultivateur, Charles Lambert, après ses études juridiques, fait une brillante carrière d'avocat.

Mais il ne limite pas là son activité et l'intérêt qu'il porte aux affaires publiques le conduit à publier diverses études sur les problèmes de l'administration générale et de l'enseignement. L'un de ses ouvrages, *L'école unique*, est préfacé par Edouard Herriot.

Il se présente aux élections législatives pour la première fois en 1924. Il est élu avec 110.373 voix sur la liste du bloc des gauches groupant, dans le Rhône, des radicaux-socialistes et des socialistes S.F.I.O. Il deviendra d'ailleurs vice-président du parti républicain-radical et radical-socialiste. Entre 1924 et 1928, il est l'auteur à la Chambre de diverses propositions de loi, parmi lesquelles il faut noter celles tendant au retour au scrutin d'arrondissement, à réglementer le temps de parole à la Chambre, à faciliter la naturalisation des étrangers, à instaurer une allocation en faveur des assistés à domicile, à établir une carte permanente d'anciens combattants aux étrangers engagés volontaires. Il intervient sur le budget de 1927 et 1928 et demande à interpeller « sur l'inquiétante recrudescence des accidents d'automobile entraînant une véritable hécatombe de vies humaines ».

En 1928, lors du retour au scrutin d'arrondissement, il se présente dans la 7^e circonscription de Lyon. Il est élu au second tour, par 6.706 voix contre 5.753 à son plus dangereux rival, Barbier de Reulle. Son programme affirme, en poli-

tique extérieure, la nécessité du renforcement de la S.D.N. et de l'apaisement avec l'Allemagne. Il se prononce pour le vote de « la loi d'un an ». En politique intérieure, c'est un fervent défenseur de la laïcité et il propose la « suppression des lois scélérates ». En matière sociale, il réclame les 8 heures, le droit syndical pour les fonctionnaires, la création de l'assurance-chômage, une politique de l'habitation hardie. Il déclare enfin adhérer au programme social de la C.G.T.

À la Chambre, il est élu secrétaire de la commission de l'administration générale ainsi que de celle de l'enseignement. Il est à nouveau l'auteur de plusieurs propositions. Ainsi, celles qui tendent à instituer un abattement à la base dans la cédul des bénéfices industriels et commerciaux, ou encore à supprimer le second tour de scrutin pour l'élection des députés. Il continue également à s'intéresser aux problèmes posés par l'immigration de la main-d'œuvre étrangère et propose, d'une part, d'autoriser les étrangers naturalisés à franciser leurs nom et prénom et, d'autre part, de modifier la loi du 8 août 1893 sur la protection de la main-d'œuvre nationale. Enfin, au cours de la discussion du budget de 1929, il attire l'attention du gouvernement sur la nécessité de développer la politique d'assistance aux vieillards.

Le 23 février 1930, Charles Lambert avait été nommé sous-secrétaire à la Guerre dans le ministère Chautemps. Mais, dès le 25 février, ce ministère était démissionnaire et remplacé par un ministère Tardieu.

Charles Lambert ne se représente pas aux élections, en 1932, et se retire définitivement de la vie publique.

LAMBERTERIE (PAUL, baron de), né le 29 mai 1839 à Paris, mort le 8 février 1912 à Paris (16^e)

Député du Lot de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COIGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 561.)

La mort de sa femme à la veille du renouvellement législatif de 1889 le détourna de se présenter et, abandonnant la vie publique, il consacra son temps à voyager longuement à l'étranger.

Vice-président de la Société bibliographique de France, il s'intéressa aussi à l'histoire, publiant une *Monographie de la vicomté de Turenne*.

Il mourut le 8 février 1912 à Paris à l'âge de 73 ans.

LAMBIN (PAUL), né le 5 mai 1896 à Reims (Marne).

Député de l'Aisne de 1936 à 1942.

Négociant en meubles, Paul Lambin était conseiller municipal de Tréloup.

de mai 1932 dans la circonscription de Château-Thierry (Aisne). Il ne réunit alors sur son nom que 1 074 voix sur 13 039 votants au premier tour de scrutin. Il ne fit pas acte de candidature au second tour.

Aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, il pose à nouveau sa candidature sous l'étiquette S.F.I.O. Au premier tour de scrutin, il arrive en tête avec 3 539 voix sur 13 136 votants, devançant Petri qui obtient 3 450 voix et Guernut, le député sortant, qui ne recueille que 3 411 voix. Au second tour, le 3 mai 1936, Lambin l'emporte aisément avec 7 121 voix sur Petri, seul candidat qui lui restait opposé et qui n'obtient que 5 740 voix.

A la Chambre des députés, il s'inscrit au groupe socialiste. Il est membre de la commission des affaires étrangères, de la commission du travail et de la commission de l'administration générale, départementale et communale.

Son mandat municipal l'incite à s'occuper de questions intéressant les collectivités locales. Il dépose entre autres une proposition de résolution invitant le gouvernement à donner un statut national aux personnels communaux, une proposition de résolution concernant les constructions scolaires (collaboration des architectes et des maîtres), une proposition de résolution concernant l'enseignement du solfège et de la musique dans les écoles publiques, une proposition de résolution concernant l'éducation physique à l'école publique.

Attentif aux problèmes sociaux, soucieux d'améliorer la situation des travailleurs, il dépose des propositions de loi tendant à modifier la loi sur les assurances sociales et à assurer aux salariés des congés payés, des propositions de résolution tendant à accorder aux petits propriétaires récoltants, aux fermiers, aux petits commerçants non inscrits à l'impôt sur le revenu une assurance contre le risque d'accident, de maladie et à accorder une retraite vieillée dans le cadre des assurances sociales.

De même, il dépose de nombreuses propositions de résolution tendant à réduire le prix de certaines denrées de consommation courante, le prix de certains services et invitant le gouvernement à prendre des mesures en faveur des soldats mobilisés et de leurs familles, en instituant notamment une allocation militaire.

L'application des conventions collectives passées entre le patronat et les salariés l'amène à s'occuper particulièrement des problèmes provoqués par les conflits du travail. Il est rapporteur, au nom de la commission du travail, du projet de loi tendant à modifier les procédures de conciliation et d'arbitrage prévues par la loi du 31 décembre 1936. Il intervient dans la discussion de ce lorsqu'il se présente pour la première fois aux élections générales législatives

projet, notamment sur l'article 4 concernant l'établissement de la liste des arbitres et sur l'article 6 touchant le règlement des conflits intéressant les entreprises qui n'ont pas de conventions collectives. Il est chargé également de présenter le rapport, fait au nom de la commission du travail, sur le projet de loi de ratification du décret du 17 juin 1933 portant ouverture de crédits aux budgets du ministère du Travail et du ministère de la Justice en vue de permettre le fonctionnement de divers services collaborant à l'application de la loi du 4 mars 1933 sur les procédures de conciliation et d'arbitrage. Il dépose une demande d'interpellation du gouvernement sur l'application des conventions collectives et des procédures de conciliation et d'arbitrage dans l'agriculture.

Dans l'intention de donner plus de prestige au Parlement et de rendre son travail plus efficace, il dépose une proposition de résolution tendant à réformer les méthodes du travail parlementaire et à rendre plus complète la collaboration entre la Chambre des députés et le Sénat. Constatant qu'il y a urgence, il estime que la démocratie est en danger quand les assemblées élues ne jouissent plus de la considération et du prestige qui sont nécessaires à leur fonctionnement régulier. Il pense que le Parlement doit se réformer, que les débats doivent être disciplinés et rationalisés, qu'ils doivent devenir plus techniques et plus rapides, que les grands débats ne doivent plus être étouffés et que les orateurs devenant moins nombreux seraient évités les redites. Il propose que les pouvoirs du président de la Chambre des députés soient accrues de telle sorte qu'il puisse d'abord organiser les débats avec le concours des présidents de groupes et de commissions et ensuite qu'il soit en mesure de les conduire plus strictement. Il demande que les groupes soient dotés d'une organisation administrative et que les commissions voient leur compétence se développer et leurs moyens matériels et d'information améliorés. S'inspirant de la procédure appliquée à la Chambre des Communes, il propose l'institution de questions orales posées au gouvernement. Enfin, il réclame plus d'assiduité de la part des députés et propose des sanctions pour ceux qui manquent à la discipline.

Dans le but de donner au président, aux vice-présidents et aux questeurs l'autorité nécessaire pour appliquer les mesures énoncées dans sa précédente résolution, il juge indispensable de porter d'un an à une législature la durée du mandat du Bureau. Il dépose, aussi, une proposition de résolution invitant le gouvernement à modifier la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 en ce qui concerne la durée du mandat de la Chambre.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vote la délégation du pouvoir constituant au maréchal Pétain.

LAMENDIN (ARTHUR. JOSEPH), né le 2 mars 1852 à Lourches (Nord), mort le 3 novembre 1920 à Neuville-sur-Escaut (Nord)

Député du Pas-de-Calais de 1892 à 1919.

Fils d'un « garde particulier » des mines de Lourches, Arthur Lamendin, dès l'âge de 9 ans, était employé des mines et, dès 12 ans, descendait au fond. A 23 ans, il quitte le Nord pour Liévin (Pas-de-Calais).

Ses premières tentatives pour grouper les mineurs du Pas-de-Calais en syndicat datent de 1882. Elles lui valent l'hostilité de la Compagnie de Liévin qui le congédie. Il n'en continue pas moins activement sa propagande, est l'un des promoteurs de la grande grève de 1889 et devient à la même époque secrétaire général de l'association syndicale des mineurs du Pas-de-Calais. En 1890, le ministre du Commerce et de l'Industrie le nomme membre du Conseil supérieur du travail. En 1891, il est élu conseiller municipal de Liévin, puis en 1892 député de la 2^e circonscription de Béthune, qu'il représentera sans discontinuité jusqu'en 1919.

Son programme comporte trois points essentiels : la lutte contre les grandes compagnies financières ; le maintien de la paix mais la préparation d'une éventuelle défense ; la diffusion large de l'instruction primaire. Il faut aussi noter que, l'un des premiers, il se prononce pour l'impôt progressif sur le revenu.

En 1892, il recueille, lors d'une élection partielle, 12.242 voix contre 6.035 à M. Delisse. En 1893, 11.940 voix contre 9.430. Puis ses élections en 1898, 1902, 1906, 1910 et 1914 sont aisées et brillantes : en 1914, ainsi, il recueille 12.404 voix contre 3.331 à son plus dangereux rival, Waitel.

Inscrit au parti socialiste, il prend régulièrement part à la Chambre aux discussions qui touchent à la condition ouvrière. Il soutient la proposition de Basly tendant à la création d'une « grande » commission d'enquête sur les conditions de travail dans les mines et intervient en faveur de la création de caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs. Il participe activement à l'élaboration des législations sur les conseils de prud'hommes et sur les accidents du travail. Il propose en 1902 « l'amnistie pour faits de grèves et faits connexes ». Fidèle à l'un des axes de son programme, il intervient également dans les discussions concernant l'éducation nationale : ainsi, en 1913, sur la fréquentation scolaire et la défense de l'école laïque.

En 1904, il devint aussi conseiller général du canton de Lens-Ouest et, peu de temps après, maire de Liévin, fonction qu'il exerce jusqu'en juin 1912, date à laquelle il est battu aux élections municipales.

De 1914 à 1916, il mène une action courageuse et bienfaisante dans sa région. Puis il tombe gravement malade,

ce qui lui interdit de solliciter un nouveau mandat de député en 1919. Il reste pourtant président de la section du parti socialiste de Neuville-sur-Escaut.

Il meurt en 1920 dans cette ville ; il a 68 ans.

LAMOUREUX (ETIENNE), né le 17 septembre 1854 à Viplaix (Allier), mort le 28 juillet 1939 à Viplaix.

Député de l'Allier de 1910 à 1914.

Fils d'un bûcheron, Etienne Lamoureux commence par travailler avec son père et ses frères dans la forêt de Trougail et apprend ensuite le métier de menuisier qu'il exerce jusqu'en 1900 à Viplaix, sa commune natale. Il ne se laisse cependant pas absorber par ses activités professionnelles car, très tôt, et restant d'ailleurs fidèle à une tradition familiale — son père François Lamoureux avait été déporté en Algérie lors du coup d'Etat du 2 décembre — il s'intéresse à la politique. Elu conseiller municipal de Viplaix en 1881, il en devient le maire en 1884. En 1895 il est conseiller général du canton d'Huriel, puis secrétaire, puis vice-président de l'assemblée départementale.

Aux élections législatives de 1902, il se présente dans la 2^e circonscription de Montluçon comme radical-socialiste contre le socialiste Constans, député sortant, mais il n'obtient au premier tour que 3.319 voix contre 6.124. En 1906, il est battu à nouveau par Constans, mais au second tour, et par 7.541 voix contre 8.231. Il l'emporte cependant sur lui le 8 mai 1910, au scrutin de ballottage, par 9.747 voix contre 7.787, sur 22.351 inscrits.

Au parlement, où il appartient à la commission des postes et télégraphes, il se fait avant tout le défenseur des intérêts locaux, réclamant l'indemnisation des dégâts causés par des intempéries, défendant les intérêts financiers des petites communes, protestant enfin — et c'est l'ancien bûcheron qui parlait — contre la destruction de semis d'arbres dans les pépinières servant à l'aménagement des forêts.

Candidat à nouveau en 1914, il est cette fois battu par Constans, et dès le premier tour, avec 5.236 voix contre 9.472. Il se consacre dès lors à ses mandats cantonaux — jusqu'en 1919 — et municipaux, ainsi qu'au commerce de bois, de vins et de grains qu'il avait acquis en 1900.

Il mourut le 28 juillet 1939, âgé de 84 ans. dans sa commune natale dont il avait été maire pendant 46 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

LAMOUREUX (LUCIEN), né le 16 septembre 1888 à Viplaix (Allier).

Député de l'Allier de 1919 à 1936 et de 1937 à 1940.

Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-arts
du 9 mars au 15 juin 1926.

Ministre des Colonies
du 21 au 25 février 1930.

Ministre du Budget
du 31 janvier au 24 octobre 1933

Ministre du Travail
et de la Prévoyance sociale
du 26 novembre 1933 au 9 janvier 1934.

Ministre des Colonies
du 9 au 27 janvier 1934.

Ministre du Commerce et de l'Industrie
du 9 février au 8 novembre 1934.

Ministre des Finances
du 21 mars au 5 juin 1940.

Fils du précédent, Lucien Lamoureux se lance dans la politique dès ses années d'étudiant qu'il passe à la Faculté de droit de Paris, où il obtient le titre de docteur avec une thèse sur les syndicats agricoles, la coopération et la mutualité agricoles dans le Bourbonnais : de 1912 à 1914 — et tandis que son père représente au parlement la 2^e circonscription de Montluçon — il est en effet président de la fédération des étudiants républicains. Il s'inscrit au barreau de Paris et le 16 novembre 1919 il est élu député de l'Allier, troisième de la liste d'action républicaine, par 48.852 voix sur 83.355 suffrages exprimés.

D'emblée, il joue à la Chambre un rôle important, se spécialisant dans les questions financières, économiques et commerciales. Ainsi, en 1919, il rapporte, au nom de la commission du commerce, un accord franco-polonais relatif aux industriels du naphthé, au nom de la commission des travaux publics un projet d'extension et d'autonomie du port de Strasbourg et un autre d'électrification du réseau du Midi. Il intervient d'autre part à plusieurs reprises sur : la production des engrais, l'amodiation des potasses d'Alsace, contre le projet de cession des téléphones à l'industrie privée. Il devient ainsi rapidement un des spécialistes en matière économique et financière du groupe radical et radical-socialiste dont il est devenu le secrétaire général.

C'est pourquoi lorsque aux élections de 1924 qui virent la victoire du cartel des gauches, il eut été réélu seul de sa liste, avec 26.932 voix sur 99.669 suffrages exprimés — tous les autres élus étant socialistes — il est désigné d'abord comme rapporteur général adjoint de la commission des finances puis, en 1925 et 1926, comme rapporteur général.

Plus technicien que politique, ce radical est essentiellement un modéré qui cherche à unir toutes les bonnes volontés pour la défense de la monnaie. Aussi, François-Poncet, au nom de l'opposition de droite, rend-il en 1924 hommage à sa courtoisie et à son esprit de conciliation, grâce auxquels la droite qui, en première lecture, avait voté con-

tre le projet de loi de finances pour 1925, finit par s'abstenir.

Cependant, pour modérées que soient ses idées, il les défend avec passion : il se fait ainsi l'avocat véhément de l'équilibre budgétaire et défend avec énergie, contre les réticences de Pierre-Etienne Flandin, la création d'une caisse autonome d'amortissement. Le rôle qu'il assure en cette période de crise monétaire est d'ailleurs particulièrement ingrat car il est soumis au double tir de la droite et des socialistes qui l'accusent d'outrepasser les droits d'un rapporteur général. Mais il y fait face avec courage et c'est ce même sens de l'intérêt national qui en fait, en 1926, un partisan du soutien à Poincaré.

Entre-temps il avait été, du 9 mars au 15 juin 1926, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts dans le 9^e cabinet Briand.

D'autre part, pendant toute la législature, il dépose un grand nombre de propositions de loi concernant des matières financières et agricoles.

Réélu le 29 avril 1928, au second tour, dans la circonscription de Lappisse, par 13.773 voix sur 31.043 inscrits et 22.272 suffrages exprimés, il continue de jouer un rôle important à l'Assemblée, quoique son parti ait perdu la majorité au profit de la droite. Il est ainsi, à nouveau, rapporteur général en 1931 et 1932 ; il avait même été nommé ministre des Colonies le 21 février 1930, mais dans un cabinet Chautemps renversé aussitôt que constitué. D'autre part, au cours de cette législature, il s'intéresse tout particulièrement aux problèmes agricoles : en 1928 il dépose une proposition de loi destinée à favoriser l'accession des petits agriculteurs à la propriété ainsi que de nombreuses propositions sur les prêts aux agriculteurs ; il rapporte un projet de loi portant ouverture de crédits pour l'électrification des campagnes et en 1929 le budget de l'agriculture.

La victoire de la gauche aux élections de 1932, où il est réélu par 15.340 voix sur 22.677 suffrages exprimés, ne manque pas de favoriser son ascension : d'une manière complexe cependant. C'est lui, en effet qui — en tant que rapporteur général — est chargé de traduire, le 12 décembre 1932, l'opposition de la commission des finances à la position du gouvernement Herriot favorable au paiement des dettes contractées par la France envers l'Amérique malgré l'arrêt du versement des réparations. Rien d'étonnant dès lors à ce qu'il figure dans la nouvelle combinaison ministérielle. Il restera d'ailleurs au gouvernement d'une manière presque ininterrompue pendant près de deux ans, le centrisme qui a ses préférences étant alors au pouvoir. Ministre du Budget du 24 octobre 1933 — il doit s'acquiescer cabinet Daladier — du 31 janvier ter de la tâche ingrate de préparer et de soutenir un rigoureux projet de redressement financier qui, après treble-

sept heures de débats ininterrompus, est voté par 355 voix contre 215.

Le 26 novembre 1933, il figure dans le 2^e cabinet Chaumetemps comme ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, puis comme ministre des Colonies. Il est ensuite ministre du Commerce dans le cabinet d'union nationale de Gaston Doumergue et, en cette qualité, mène des négociations très serrées avec neuf pays européens et le Canada dont le résultat, en raison de leur objectif limité et de la situation internationale, ne répond pas à ses efforts.

La victoire du Front populaire est pour lui une défaite, au sens figuré et propre, puisque le 26 avril 1936 il est battu par le socialiste Barbier. Celui-ci démissionne cependant le 28 septembre pour des raisons personnelles et, le 3 janvier 1937, Lucien Lamoureux retrouve son siège par 12.522 voix sur 31.747 inscrits et 24.702 suffrages exprimés.

Lors de la désagrégation du Front populaire, il retrouve son influence : il est élu vice-président de la Chambre le 9 janvier 1940 et le 21 mars il devient ministre des Finances de Paul Reynaud : c'est lui qui, comme tel, décide de sauver l'or de la Banque de France en l'acheminant vers les ports mais, dès le 5 juin, il quitte le gouvernement Paul Reynaud, ne le jugeant pas suffisamment déterminé à poursuivre la guerre.

C'est donc tout naturellement que, comme l'énorme majorité de l'Assemblée nationale, le 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, dont il avait été le collègue dans le cabinet d'union de Doumergue.

LAMY (ERNEST, MARIE), né le 8 novembre 1867 à Lorient (Morbihan), mort le 12 juin 1927 à Paris.

Député du Morbihan de 1902 à 1924.

Sénateur du Morbihan de 1924 à 1927.

Issu d'une vieille famille lorientaise, il fit ses études secondaires classiques au collège de Vannes puis des études de droit à la Faculté de Rennes dont de lui, en 1892, un docteur en droit. Inscrit l'année suivante au barreau de Lorient, c'est presque aussitôt la réussite, la bonne notoriété provinciale acquise, surtout, dans des causes civiles, des procès d'affaires, mais aussi quelques procès de presse. C'est que, dans le même temps que lui échoit l'honneur d'être secrétaire de l'Ordre des avocats, Lamy est devenu un très actif propagandiste de la politique libérale.

Dès 1896, à moins de 30 ans, il part à l'assaut de la mairie de Lorient, à la tête d'une liste qui finalement échoue, mais sans passer bien loin de la majorité. Dans les premières années du siècle il contribue à la fondation de la *Cloche d'alarme du Morbihan*, publication qui soutiendra le programme de l'action libérale, de l'union progressiste, de la patrie progressiste, à savoir : liberté d'associa-

tion, liberté de l'enseignement, liberté du travail, réduction du service militaire.

Aux élections législatives de 1902, Lamy se porte candidat contre le député sortant Jacob et le bat au premier tour par 7.066 voix contre 5.766.

Inscrit au groupe de l'action libérale — donc votant régulièrement avec l'opposition — le jeune député de Lorient n'est pas long à se distinguer. En vérité, son action, pendant les vingt-cinq ans que durera sa vie parlementaire, tant à la Chambre qu'au Sénat, peut se résumer en deux chapitres : d'une part la refonte de notre législation civile et criminelle, d'autre part l'étude de tous les problèmes de la mer, qu'il s'agisse de la marine de guerre, de la marine de commerce, de la pêche ou des industries maritimes.

Ses propositions de loi sont innombrables ; notons aussi qu'en 1904 il interpella le gouvernement à propos de la prohibition des instructions religieuses en langue bretonne car il fut toujours le bouillant défenseur de celle-ci.

Le 6 mai 1906, il retrouve son siège d'autant plus aisément qu'il n'a pas de concurrent. Il recueille 8.641 suffrages.

Lamy, qui est maintenant l'un des membres les plus éminents de la commission de la marine, commence à occuper aussi une des premières places de la commission de la réforme judiciaire. En 1908, il prononce un discours très remarqué dans la discussion du projet de loi d'amnistie.

Aux élections du 24 avril 1910, Ernest Lamy a un adversaire, Esvetier, mais dès le premier tour il s'en débarrasse : 7.109 voix contre 6.442. Constamment réélu ensuite jusqu'en 1924, il poursuit son action en faveur des marins, mais il semble donner encore plus d'attention aux problèmes juridiques et d'organisation judiciaire. Ainsi, les propositions de loi qu'il dépose par dizaines chaque année touchent-elles des sujets tels que : les loyers, les fermages, le statut des commissaires-greffiers, les droits de mutation, la réforme du code d'instruction criminelle, les baux, la légitimation des enfants naturels et des enfants posthumes, l'impression des actes notariés, la réclamation en matière de contribution. Comme la plupart de ces propositions sont adoptées, on voit la part que Lamy a prise à la législation de ce premier quart de siècle.

En 1924, il décide de se présenter au Sénat, mais la lutte est chaude et ce n'est qu'au troisième tour qu'il passe, avec seulement 505 voix sur 1.019 votants.

Sénateur inscrit au groupe de l'union républicaine et membre éminent, bien sûr, de la commission de la marine, il poursuit au Luxembourg la tâche entreprise à la Chambre, avec toujours les mêmes centres d'intérêt : baux commerciaux, loyers, défense des marins.

Le 12 juin 1927, Ernest Lamy meurt à son domicile parisien. Il n'avait pas encore 60 ans. Il est l'auteur d'une remarquable étude de droit comparé sur le délai-congé.

LAMY (ETIENNE, MARIE, VICTOR), né le 29 juin 1845 à Cize (Jura), mort le 9 janvier 1919 à Paris (16^e).

Représentant du Jura
à l'Assemblée Nationale
de 1871 à 1876.

Député du Jura de 1876 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 572.)

Ayant sacrifié sa foi politique à sa foi religieuse, Etienne Lamy avait ruiné sa fortune politique et inexorablement préparé son échec aux élections de 1881.

Il se consacra désormais aux lettres et à l'histoire, sans cesser cependant de suivre les débats du Parlement et d'en informer l'opinion dans le *Correspondant* ou la *Revue des deux mondes*.

Il allait aussi tout naturellement se faire le champion de la politique du ralliement préconisée par Léon XIII dans son encyclique du 16 février 1892, au service de laquelle il mit sa plume. Bien plus, dès 1896, il devient le chef de la fédération des groupes catholiques (Démocratie chrétienne, Union nationale, A.C.J.F., *La Croix*) pour préparer les élections de 1898 dont le résultat ne répondit pas à ses espérances. Cet échec le détourne définitivement de la politique active. Il voyage en Syrie, visite les lieux saints et en rapporte un livre de souvenirs, *La France au Levant*.

Moraliste, publiciste (il est directeur du *Correspondant* de 1904 à 1910), historien, c'est à ce titre qu'il est élu en 1905 à l'Académie française dont il devient le secrétaire perpétuel en 1913.

En 1914, la guerre éclate et Lamy, qui s'était voué à l'idée de servir, reprend l'uniforme à 70 ans comme chef de bataillon de réserve, n'en continuant pas moins par sa plume à se faire « excitateur d'énergie ».

Il ne devait survivre que de peu à la victoire et mourut à l'âge de 74 ans, le 9 janvier 1919 à Paris.

Il était officier de la Légion d'honneur.

S'il publia peu de livres (*Etudes sur le Second Empire* ; *La femme de demain* ; l'édition des *Mémoires d'Aimée de Coigny*), les articles qu'il donna au *Correspondant*, à la *Revue des deux mondes*, au *Temps*, sont innombrables.

LA MYRE MORY (ROBERT, comte de), né le 4 mars 1898 à Port-au-Prince (Haïti), mort au champ d'honneur le 10 juin 1940 à Voucq (Ardennes).

Député du Lot-et-Garonne de 1933 à 1940.

Issu d'une ancienne famille de Picardie installée dans le Lot-et-Garonne, Robert de La Myre Mory, au sortir de l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers, part pour le front en 1917, comme engagé volontaire dans l'infanterie. Il y est grièvement blessé en se portant

à une attaque, ce qui lui vaut une citation.

Rendu à la vie civile, il seconde son père, le comte Joseph, dans la direction de l'important domaine familial de Cadix, situé aux environs de Villeneuve-sur-Lot. Désireux de servir la classe paysanne, il se fait élire au Conseil général, où il siègera jusqu'à la guerre et où sa réputation est si vite telle que, le 26 novembre 1933, il est élu député en remplacement de Georges Leygues, décédé, au second tour de scrutin, par 8.282 voix sur 17.006 votants.

Au parlement, membre de la commission des boissons, de la marine militaire, des travaux publics, et des moyens de communication, il s'intéresse essentiellement aux problèmes propres à sa région, et notamment à l'assainissement du marché du vin.

Aux élections générales de 1936, il est réélu au deuxième tour, le 26 avril, par 9.536 voix sur 18.507 votants, contre le candidat de front populaire.

Bien que dégagé de toute obligation militaire, il s'engage comme caporal dès la déclaration de guerre ; promu sergent, puis chef de char, c'est comme tel qu'il trouve une mort glorieuse le 10 juin 1940 au combat de Voucq, dans les Ardennes. Il avait 42 ans.

LANCIEN (FERDINAND), né le 18 août 1874 à Carhaix (Finistère).

Député du Finistère de 1914 à 1919

Sénateur du Finistère de 1921 à 1941.

Ferdinand Lancien avait été reçu docteur en médecine en 1901, mais très vite son penchant pour le journalisme s'affirme : après avoir collaboré à la presse bretonne, il donna assez régulièrement des articles au *Matin* pendant toute la guerre. De même, son goût pour la politique : en 1904, tout juste âgé de 30 ans, il entra au Conseil général du Finistère, dont il sera longtemps le président. Deux ans plus tard, sa ville natale de Carhaix se le donnait pour maire.

Aux élections législatives de 1914, il se présente à Châteaulin et l'emporte au second tour sur un candidat de droite, par 7.270 voix sur 11.199 suffrages exprimés.

A la Chambre — où il s'inscrit au groupe radical — Lancien participe aux travaux de plusieurs commissions : administration générale, cultes, pensions, marchés — mais c'est surtout à la commission de l'hygiène que ce médecin se fait apprécier. Aussi, sera-t-il désigné, en 1916, comme rapporteur du projet de loi tendant à créer des chambres d'alaitement dans les usines.

Au vrai, c'est sur l'ensemble des problèmes sociaux posés par la guerre qu'il se penche : ravitaillement du pays, aide à accorder aux familles nécessiteuses dont le soutien est appelé sous les drapeaux, etc...

Mais là ne se limitent pas ses activités. Le 1^{er} juin 1917, comme il rentre d'un long voyage en Russie, la Chambre lui demande d'exposer en comité secret la situation dans ce pays alors qu'en France, au même moment, certains socialistes demandent un passeport pour assister au congrès internationaliste de Stockholm.

En 1919, il interpelle le gouvernement sur la grève des cheminots du réseau breton et sur le renouvellement, par l'Ouest-Etat, du contrat d'exploitation de ce réseau.

Cette même année 1919, il se représente à la Chambre sur une liste de concentration républicaine. Il est battu.

Il prend sa revanche aux élections sénatoriales de 1921, élu au second tour par 694 voix sur 1.323 votants. Dès l'année suivante le Sénat, où il s'est inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, le fait entrer dans son bureau en qualité de secrétaire. Il occupera ce poste jusqu'en 1936.

Son activité au Luxembourg sera sensiblement la même qu'au Palais Bourbon: membre écouté de la commission d'hygiène, d'assistance et de prévoyance sociale, et toujours le même intérêt pour ces problèmes d'hygiène sociale et rurale. En 1926, le Sénat le choisit comme questeur, fonction qu'il tiendra jusqu'en 1933. Mais l'activité administrative qui en est la conséquence ne nuit nullement au travail parlementaire de Lancier. Il s'occupe activement de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, de l'assurance des marins et des habitations à bon marché.

Aux élections sénatoriales de 1929, il est réélu par le Finistère, au second tour, avec 756 voix sur 1.345 suffrages exprimés.

Dans les années qui précèdent la guerre, Lancier, qui est à présent vice-président de la commission de l'hygiène, étend encore le champ de ses compétences, se consacrant aux problèmes de la marine, de l'aviation, mais surtout à ceux des colonies dont il devient le rapporteur du budget. Il entre au Conseil supérieur des colonies.

Réélu sénateur en 1939, au troisième tour, par 666 voix sur 1.353 suffrages exprimés, il vote en 1940, à Vichy, les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

LANDREMONT (AMBROISE, MARIE, EUGÈNE. ALEXANDRE, comte de), né le 14 avril 1856 à Paris, mort le 8 mars 1932 à Versailles (Seine-et-Oise).

Sénateur de la Loire-Inférieure de 1920 à 1932.

Bien que né à Paris, c'est en Bretagne que le comte de Landremont passa la majeure partie de sa vie. C'est un passionné des problèmes agricoles que ce propriétaire-exploitant. Dès 1888, année où il est aussi élu maire d'Ancenis — qui le reconduira vingt ans durant dans

cette fonction — la société agricole de l'arrondissement en fait son président. Dans la suite de sa carrière, il présidera par deux fois la Société d'agriculture de la Loire-Inférieure. Jusqu'à sa mort, il collaborera à la plupart des publications spécialisées de sa région, donnant en outre des études d'ensemble sur divers problèmes d'économie agricole. Encore, sa curiosité ne se limite-t-elle pas à ces sujets. Quelques voyages qu'il fit avant la Grande guerre en Europe orientale lui inspirèrent des ouvrages sur les questions balkaniques, parmi lesquels *L'élan d'un peuple* (1909) et *L'Europe et la politique orientale* (1912).

Au cours de la guerre, Landremont servit dans l'artillerie, avec finalement le grade de commandant et la Légion d'honneur.

En 1920, il décide de se présenter aux élections sénatoriales. Sur 965 suffrages exprimés, 636 voix lui assurent le succès. C'était un homme de droite. Pas un de ses actes ne dément sa pensée, la rectitude de ses principes et la fermeté de ses convictions.

Au Luxembourg, il se fit d'abord connaître dans des débats relatifs à la fiscalité agricole. Mais bientôt, c'est à la commission de l'armée et à celle de l'air qu'il consacre le principal de son temps. En 1923, 1924 et 1926, il prit une assez large part à la discussion de divers projets de loi ayant trait à l'organisation militaire et administrative de l'Algérie.

Landremont qui avait été réélu sénateur en 1924 aussi facilement qu'à sa première élection, s'éteignit à Versailles le 8 mars 1932. Il était âgé de 76 ans.

LANDRODIE (PIERRE, ALFRED, EMILE), né le 29 octobre 1858 à Vanxains (Dordogne), mort le 21 octobre 1922 au Bouscat (Gironde).

Sénateur de la Charente-Inférieure de 1920 à 1922.

Il avait d'abord paru vouloir se donner au journalisme et s'était déjà fait un commencement de renom lorsque, en 1894, l'assassinat du président Carnot par Caserio ayant eu pour effet secondaire un vaste mouvement préfectoral, Landrodie, à 36 ans, en profita pour entrer dans l'administration. C'était commencer tard, mais les échelons furent vite franchis et plusieurs préfectures importantes le virent successivement à leur tête, où il a laissé la marque de son esprit d'ordre et de sa fermeté républicaine.

En fin de carrière, trésorier-payeur général de la Gironde, il est sollicité de toute sa chance au Sénat où un décès vient de rendre vacant un siège de sénateur de la Charente-Inférieure. Le scrutin a lieu le 11 janvier 1920. Landrodie passe au second tour, avec 511 voix contre 469 à Carré-Bonvalet, conservateur.

Membre de commissions très spécialisées : outillage national, agriculture, protection et assurance des mères et des

nourrissons, des pétitions, des congés, Landrodie — inscrit au groupe de la gauche républicaine — montre au début quelque timidité d'aborder la tribune du Sénat ; s'il signe un amendement au projet sur les droits successoraux, c'est avec un grand nombre de ses collègues, plutôt — peut-on croire — pour faire nombre.

Soumis à réélection dès le 9 janvier 1921, il passe cette fois au premier tour, par 667 voix, son concurrent immédiat n'en réunissant que 630. Il gagne à ce succès une assurance qui l'impose d'emblée au sein de la commission d'administration générale, départementale et communale qui, dès lors, lui confie rapport sur rapport, notamment sur l'application de la législation aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Une brève maladie l'emporta, le 21 octobre 1922 à l'âge de 64 ans.

LANDRY (MICHEL, AUGUSTE, Adolphe), né le 29 septembre 1874 à Ajaccio (Corse).

Député de la Corse de 1910 à 1932.

Sénateur de la Corse en 1930.

Député de la Corse de 1930 à 1942.

Ministre de la Marine

du 24 septembre 1920 au 14 janvier 1921.

*Ministre de l'Instruction publique
du 9 au 10 juin 1924*

*Ministre du Travail et de la Prévoyance
sociale du 17 janvier 1931
au 16 février 1932.*

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de philosophie, directeur d'études à l'Ecole des Hautes études mais en même temps parlementaire, puis ministre, Adolphe Landry a été à la fois, d'une part, sur le plan théorique, l'un des pionniers, puis l'un des maîtres de la démographie en France (*La révolution démographique*, 1934, *Traité de démographie*, 1945) et d'autre part, en pratique, l'un des principaux initiateurs de la législation française sur la famille.

Sa première candidature à la députation fut malheureuse : il se présenta le 6 mai 1906 dans la circonscription de Calvi, obtint 1.125 voix au premier tour mais seulement 5 au second, le 20 mai, tandis que ses adversaires Puccinelli et Santelli (élu) amélioraient tous les deux leurs résultats.

Le 24 avril 1910, il arriva en tête au premier tour des élections générales dans la circonscription de Calvi, précédant de peu (2.478 voix contre 2.069) Santelli, député sortant. Il fut élu au second tour, le 8 mai, avec 3.380 voix sur 4.269 votants.

Au Palais Bourbon il fut nommé membre de la commission de la législation fiscale, de celle du commerce et de l'industrie et de celle des comptes définitifs. Il s'intéressa particulièrement aux problèmes du commerce (notamment

dans ses rapports sur la situation générale du commerce en 1912, puis en 1914). Il se prononça pour le système de la représentation proportionnelle et déposa une proposition de résolution invitant le gouvernement à déposer un projet de loi relatif à l'impôt progressif et global sur le revenu et le capital.

Avec son ami, André Honorat, il avait fondé à la Chambre le « groupe de défense des familles nombreuses » et contribua grandement à faire voter en 1913 la loi d'assistance aux familles nombreuses.

C'est dans la circonscription de Calvi qu'il se présenta le 26 avril 1914 ; il l'emporta au premier tour avec 3.310 voix sur 5.195 votants, distançant nettement Remicoli qui n'eut que 1.853 voix.

A la Chambre, il devint membre de quatre commissions : commerce et industrie, législation fiscale, réorganisation économique, budget. Il eut une grande activité, déposa de nombreuses propositions de loi, présenta quelque cinquante rapports — dont plusieurs sur les retraites ouvrières et paysannes — et intervint à de nombreuses reprises en séance publique sur des sujets techniques (commerce et finances), sociaux et familiaux (réduction de l'impôt sur le revenu pour les familles) mais aussi politiques et militaires (politique financière, 1914 ; programme militaire, 1915).

Le 16 novembre 1919 Landry, inscrit sur la liste du parti républicain démocratique corse, fut élu avec 27.731 voix sur 46.016 votants, en compagnie de M^e de Moro-Giafferri, tête de liste, et de Caitucoli.

Membre de la commission de la marine militaire et de la commission des finances, il présenta 35 rapports notamment sur la législation des loyers, la construction et toute une série de projets financiers concernant les affaires étrangères.

Le 24 septembre 1920 il fut nommé ministre de la Marine dans la cabinet Leygues, démissionnaire le 12 janvier 1921.

Elu vice-président de la Chambre en 1923, il fut réélu en 1924 Rapporteur général de la commission des finances, il intervint à plusieurs reprises à ce titre, en 1924, par exemple, en ce qui concerne les dommages de guerre ; en 1923, il fit insérer dans la loi du recrutement des dispositions en faveur des pères de famille nombreuse, etc.

Le 11 mai 1924, Adolphe Landry fut élu comme tête de liste du parti républicain démocratique corse, avec 26.317 voix sur 45.928 votants. La liste obtint deux autres sièges, l'un avec M^e de Moro-Giafferri, l'autre avec Caitucoli, ce dernier aux lieu et place de Gavini que la commission de recensement de la Corse avait déclaré élu.

Il fut de nouveau nommé membre de la commission des finances et aussi d'une commission « chargée d'examiner les projets ou propositions relatifs à la mise en valeur du département de la Corse ».

Il déposa une proposition de loi tendant à accorder des avantages fiscaux aux contribuables chargés de famille; il fut le rapporteur de la commission des finances sur les projets de loi concernant les retraites ouvrières et payannes et les assurances sociales (1928).

Le 9 juin 1924 il avait été nommé ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et de l'Enseignement technique dans le très fugace cabinet François-Marsal, qui ne dura que 24 heures — entre le cabinet Poincaré et le cabinet Herriot.

Le 22 avril 1928, candidat dans la circonscription d'Ajaccio, il battit facilement ses adversaires, divisés, qui obtinrent respectivement 2.562, 2.519 et 521 voix alors qu'il en réunissait 7.084 sur 13.424 votants. Toujours membre de la commission des finances, il continua à déployer ses activités en faveur de l'aide aux familles, de la construction d'habitations à bon marché, du logement, de la natalité. Il fut fréquemment rapporteur des projets ou propositions de loi à caractère social ou familial, en particulier pour l'ensemble des textes tendant à compléter la loi sur les assurances sociales (1930).

Le 14 janvier 1930, il fut élu sénateur, mais démissionna dès le 13 février 1930.

Nommé ministre du Travail et de la Prévoyance sociale dans le premier cabinet Laval du 27 janvier 1931, puis dans le second du 14 janvier 1932, il fit voter la loi qui étendait le bénéfice des allocations familiales à tous les salariés du commerce et de l'industrie, et prévoyait leur extension ultérieure aux salariés agricoles, ce qui eut lieu en 1937.

De nouveau candidat à la députation le 1^{er} mai 1932, il ne retrouva pas son siège : il obtint 7.590 suffrages seulement contre 7.852 pour Horace de Carbuccia, élu.

Aux élections générales du 26 avril 1936, il fut battu par J.-B. Chiappe, président du conseil municipal de Paris, n'obtenant que 7.630 voix contre 7.857 pour son adversaire, mais l'élection de ce dernier ayant été invalidée le 2 juillet 1936, une nouvelle élection eut lieu le 30 août 1936 et Landry l'emporta avec 8.082 voix sur 16.574 votants, son principal adversaire, Fraissinet, ayant 7.866 voix.

Elu membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la commission des finances, il déposa notamment une proposition de loi concernant l'harmonisation de l'aide à la famille et une autre tendant à renforcer le contrôle parlementaire des dépenses publiques. Il fut encore rapporteur de toute une série de projets ou propositions sur les problèmes familiaux et sociaux.

Le 10 juillet 1940, il s'abstint volontairement dans le vote sur le projet de loi constitutionnel.

LANESSAN (JEAN, MARIE, ANTOINE de), né le 13 juillet 1843 à Saint-André-de-Cubzac (Gironde), mort le 7 novembre 1919 à Ecouen (Seine-et-Oise).

Député de la Seine de 1881 à 1891.

Député du Rhône de 1898 à 1906.

Député de la Charente-Inférieure de 1910 à 1914.

Ministre de la Marine du 22 juin 1899 au 4 juin 1902.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 574.)

En 1889, il fut élu au second tour, le 6 octobre, avec 4.875 voix sur 9.422 votants. Au premier tour, le 22 septembre, il avait obtenu 2.340 voix, précédé par Lenglé qui en avait 3.880. Il était candidat du comité républicain démocratique radical anti-boulangiste et du comité républicain des travailleurs industriels et commerçants. Il demandait notamment la révision démocratique de la Constitution, la suppression du Sénat. Membre de la commission des patentes, d'une commission spéciale chargée d'examiner les problèmes de la marine, il déposa quelques propositions de loi. Il démissionna le 20 avril 1891 : il avait été nommé gouverneur de l'Indochine.

Il ne se représenta pas aux élections de 1893. Il fut candidat à Bordeaux le 21 février 1897 mais n'obtint que 3.578 voix contre 5.559 pour Chiché. Mais il fut élu dans la 1^{re} circonscription de Lyon le 22 mai 1898 avec 4.149 voix sur 8.570 votants, précédant seulement de quelques voix le général Voisin (4.127 voix), qui avait d'ailleurs eu plus de voix que lui au premier tour, le 8 mai (3.637 contre 2.360 pour Lanessan). Il s'était présenté comme républicain radical.

A la Chambre il devint membre de la commission des crédits, de la commission des colonies — dont il fut vice-président — et de celle de l'enseignement.

Nommé ministre de la Marine le 22 juin 1899, il prit notamment part à la discussion du projet de loi sur l'organisation de l'armée coloniale.

Le 27 avril 1902, toujours dans la même circonscription de Lyon, il l'emporta dès le premier tour cette fois, avec 4.786 voix sur 9.291 votants. Il devint membre de la commission de la marine. Il suivit d'une façon générale la politique du bloc républicain, tout en se joignant parfois aux radicaux dissidents qui combattirent le ministère Combes. En 1904, il prit la direction du journal *Le Siècle*.

Battu à Lyon en 1906 — avec seulement 1.657 voix sur 9.065 votants — il fut élu député de la Charente-Inférieure le 8 mai 1910, dans la circonscription de Rochefort, avec 7.362 voix sur 14.676 votants; au premier tour il avait obtenu 6.894 voix sur 14.538 votants.

Il devint membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales. Il déposa notamment plusieurs propositions de résolution relatives à l'organisation de

la défense maritime de la France et au renforcement de la flotte.

Devancé au premier tour des élections de 1914, le 26 avril — 3 680 voix pour lui contre 4 068 à Pouzet — il fut battu au second tour avec seulement 5 798 voix contre 8 456 à son adversaire.

Il mourut à Ecouen, près de Paris, le 7 novembre 1919 à l'âge de 76 ans.

Il avait publié de nombreux ouvrages parmi lesquels on peut citer : *La lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés* (1903), *La concurrence sociale et les devoirs sociaux* (1904), *La morale des religions* (1905), *Histoire de l'Entente cordiale* (1912), *Les emprises germaniques et la politique de la force* (1915).

LANGENHAGEN (FERDINAND, HENRI, OCTAVE de), né le 16 septembre 1839 à Sarre-Union (Bas-Rhin), mort le 28 juillet 1917 à Paris.

Sénateur de Meurthe-et-Moselle de 1912 à 1917.

Ferdinand de Langenhagen naquit à Sarre-Union, dans le Bas-Rhin, d'une riche famille d'industriels alsaciens.

Il devint manufacturier à Lunéville avant de s'intéresser aux affaires publiques. Conseiller municipal, puis conseiller général, il fut enfin élu sénateur de Meurthe-et-Moselle le 21 avril 1912, par 548 voix sur 1 013 votants, en remplacement du général Langlois, décédé et s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique.

Il commençait à se mêler activement aux discussions de la Haute Assemblée lorsque la guerre éclata. Mobilisé comme officier d'artillerie, Langenhagen rejoignit son poste près de sa chère Alsace dont il souhaitait impatiemment la libération.

Promu lieutenant-colonel, il reçut en 1916 la Croix de guerre, avec la citation suivante : « Servant au 6^e régiment d'artillerie à pied, a quitté sur sa demande l'Etat-Major pour le commandement d'un groupe de batteries de position sur le champ de bataille. Vivant dans un poste fréquemment bombardé, visitant sans cesse les positions, a donné à tous un bel exemple d'endurance, d'allant et de bravoure. A été pour le commandant de l'artillerie lourde du secteur, du 20 mai au 29 juillet 1916, le plus précieux des collaborateurs ».

Ce n'était pour Langenhagen qu'un prolongement de son devoir militaire que de participer en même temps aux travaux de la commission de l'armée du Sénat. Il s'intéressait particulièrement à la question des poudres et à celle de la main-d'œuvre militaire.

Cette double activité dut le surmener, car il contracta bientôt une douloureuse maladie qui l'emporta finalement le 28 juillet 1917 — avant que sa patrie alsacienne ait réintégré le sein de la France.

LANGLAIS (PIERRE, CHARLES), né le 19 décembre 1847 au Gouray (Côtes-du-Nord), mort le 13 avril 1914 à Pontivy (Morbihan).

Député du Morbihan en 1898.

Docteur en médecine et maire de Pontivy, Pierre Langlais se présente avec l'étiquette républicaine aux élections législatives de 1898, dans la 1^{re} circonscription de Pontivy. Le 8 mai, il est proclamé élu avec 6 803 voix sur 16 603 votants, contre 6 675 au comte Lanjuinais, député sortant, conservateur. Mais l'élection est annulée le 5 décembre et, au scrutin du 22 janvier 1899, le comte Lanjuinais l'emporte avec 8 139 voix sur 13 696 votants. Pierre Langlais n'ayant recueilli que 5 514 suffrages ne sera plus candidat à la députation.

Il meurt à Pontivy le 13 avril 1914, à l'âge de 63 ans.

LANGLET (JEAN-BAPTISTE, NICAISE), né le 7 septembre 1841 à Reims (Marne), mort le 8 mars 1927 à Reims.

Député de la Marne de 1889 à 1893.

Interne des hôpitaux de Paris, Jean-Baptiste Langlet passe aux avant-postes tout le temps du siège de Paris en 1870, ayant, à sa demande, été attaché à un bataillon de mobiles en qualité d'aide-major. Revenu dans sa ville natale, il y devient médecin de l'hôpital, professeur suppléant à l'Ecole de médecine, président de la Ligue de l'enseignement, délégué cantonal et secrétaire du conseil d'hygiène de l'arrondissement, archiviste de la Société médicale de Reims, inspecteur de la pharmacie, médecin du bureau de bienfaisance. Il fonde en 1877 l'union scientifique et médicale du Nord-Est et organise le bureau d'hygiène de la ville de Reims créé par la municipalité en 1882 et dont les publications serviront de point de départ aux améliorations destinées à combattre les épidémies, l'insalubrité des quartiers. Elu conseiller municipal de Reims en 1888, il prend une grande part à l'organisation des comités républicains cantonaux.

Il se présente aux élections législatives en 1889, dans la 1^{re} circonscription de Reims, comme républicain radical. Au premier tour, il n'arrive qu'en seconde position, avec 5 888 voix contre 8 523 pour Abeille, le candidat boulangiste. Mais au second tour, le 6 octobre, il totalise 11 037 voix contre 9 230 à son adversaire et est proclamé élu.

A la Chambre des députés, comme l'y pousse sa formation et ses activités antérieures, il s'intéresse essentiellement à l'hygiène et à la santé publique. Il fait notamment partie de la commission chargée d'examiner le projet et les propositions de loi relatifs aux problèmes qu'ils posent et en devient même rapporteur (1893). Il prend également part à la discussion du projet et des propositions de loi sur l'exercice de la médecine. Mais il ne se limite pas à ce

sujet puisqu'il intervient à la tribune à propos du projet de loi relatif au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1891) et, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1893, à propos de la révision du cadastre.

Jean-Baptiste Langlet se représente aux élections de 1893 mais il est devancé au premier tour par deux candidats : Laboré, qui sera élu au second tour et Mirman.

Il se consacre désormais à sa ville. Il recevra le 27 février 1915 le prix Audiffred, de l'Académie des sciences morales et politiques. pour le calme dont il fit preuve à son poste de maire ; en novembre 1914, la Légion d'honneur lui avait été remise par le président du Conseil à Reims même, où il mourut le 8 mars 1927, âgé de 85 ans.

LANGLOIS (HIPPOLYTE), né le 3 avril 1839 à Besançon (Doubs), mort le 12 février 1912 à Paris.

*Sénateur de Meurthe-et-Moselle
de 1906 à 1912.*

Elève de l'Ecole polytechnique, Hippolyte Langlois fit une brillante carrière dans l'artillerie. Il servit comme capitaine dans l'armée de Metz en 1870. En 1887, devenu lieutenant-colonel, il fut nommé professeur de tactique d'artillerie à l'Ecole supérieure de guerre. Colonel en 1888, général de brigade en 1894, général de division en 1898. Il dirigea l'Ecole supérieure de guerre avant de commander le 20^e corps d'armée à Nancy, en 1901. Membre du Conseil supérieur de guerre, il écrivit nombre d'ouvrages et d'articles relatifs aux problèmes militaires et ce fut l'un des principaux artisans de la modernisation de l'artillerie française de 1870 à 1914.

Atteint par la limite d'âge en 1905, il fut élu sénateur de Meurthe-et-Moselle le 27 mai 1906, à l'occasion d'une élection partielle, en remplacement de Marquis. Il obtint au premier tour 535 voix sur 979 votants contre 440 à Denis. Il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine.

Ses interventions au Sénat porteront essentiellement, comme il était naturel, sur les questions militaires. Il déposa en 1909 une proposition de loi relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale en ce qui concerne l'artillerie ; une proposition de loi sur la réorganisation des conseils de guerre. Cette même année, il prit une très large part à la discussion d'un projet de loi relatif à l'artillerie, dont l'objet était le même que celui du texte qu'il avait déposé : l'augmentation du nombre des pièces. Au cours d'un long exposé, il se fit le défenseur vigoureux de la batterie de six pièces — alors que le gouvernement et la plupart des chefs militaires préconisaient une simple augmentation du nombre des batteries de quatre pièces.

Il déposa un contre-projet qui ne fut pas adopté.

Sa mort survint le 12 février 1912, à l'âge de 72 ans.

Le général Langlois avait continué à écrire jusqu'à la fin de sa vie et était devenu notamment le collaborateur du *Temps*. En 1911, il avait été élu membre de l'Académie française.

LANGLOIS-MEURINNE (MAURICE), né le 27 juin 1873 à Paris.

Sénateur de l'Oise de 1924 à 1933.

D'abord attiré par la science et la technique, Maurice Langlois-Meurinne prépara et obtint le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures. Mais la vocation terrienne l'emporta bientôt chez lui et c'est comme agriculteur qu'il s'installa dans l'Oise. Mobilisé pendant la guerre de 1914-1918, il fit vaillamment son devoir et reçut la Croix de guerre.

Cependant, il avait suivi le chemin classique de la carrière publique : conseiller municipal, puis conseiller général, il fut enfin élu sénateur de l'Oise en 1924, au second tour et par 606 voix sur 1 106 votants. Il rejoignit le groupe de l'union républicaine et fut nommé membre de la commission des douanes et des conventions commerciales puis, en 1927, de la commission de l'agriculture, enfin en 1929 du comité consultatif des forces hydrauliques.

Spécialiste des questions fiscales et agricoles, il fit entendre ses avis compétents pendant les neuf années de son mandat qui prit fin en 1933 et ne fut pas renouvelé.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

LANGUMIER (ADRIEN, ACHILLE, EMILE), né le 3 janvier 1902 à Auxerre (Yonne).

Député de la Seine de 1936 à 1940.

Obligé de gagner sa vie dès l'âge de 14 ans, Adrien Langumier entre en apprentissage comme mécanicien et adhère aussitôt au syndicat des métaux. Alors que son frère est tué sur le front en 1917, il participe à toutes les grandes grèves de la période de guerre. En 1918, il fonde la jeunesse syndicaliste d'Auxerre, adhère au groupe socialiste et lutte contre la politique d'union sacrée. En 1920, il participe à l'organisation de la grande grève de mai. Impliqué dans une affaire de « complot », il est condamné à dix-huit mois de prison mais réussit à passer en Suisse. Il s'y fait embaucher ; secrétaire de la section syndicale de Moto-Réve, il dirige une grève et devient secrétaire adjoint du groupe socialiste français de Genève.

A son retour en France, en 1921, il est arrêté et emprisonné. A la fin de 1923, libéré de ses obligations militaires, il

trouve du travail dans une usine d'Auxerre et est nommé secrétaire de l'union régionale des syndicaux de l'Yonne-Côte-d'Or. Il est alors en tête de toutes les grèves et de toutes les manifestations ; en 1927, puis par trois fois en 1929, il est arrêté. Malgré les hasards et les difficultés de sa vie de militant, il trouve le temps et l'énergie de se cultiver et devient journaliste. Délégué ouvrier à la commission du travail du département de la Seine, membre de la commission exécutive de l'union réunifiée des syndicaux de la région parisienne et membre du conseil d'administration de l'association Radio-Liberté, sous la présidence du professeur Langevin, il se présente aux élections de 1936.

Candidat du parti communiste dans la 2^e circonscription du XX^e arrondissement de Paris, il arrive en tête au premier tour de scrutin avec 10 642 voix contre 10 034 à Dénat, député sortant, et l'emporte au second, avec 13 621 voix contre 12 766 à son adversaire.

Il déploiera à la Chambre une activité débordante. Membre des commissions d'assurance et de prévoyance sociales, de la législation civile et criminelle, des mines et de la force motrice, il déposera en quatre ans dix-huit propositions de loi et deux propositions de résolution, interviendra dans de nombreux débats et demandera à plusieurs reprises à interpellier le gouvernement.

Il cherche à venir en aide aux victimes de la crise économique, à protéger les chômeurs, à lutter contre les abus des sociétés concessionnaires distributrices d'électricité ; à aménager les rapports entre locataires et propriétaires de locaux d'habitation ou à usage industriel et commercial et de modifier la législation sur les loyers ; de protéger le personnel de la presse et la liberté de la presse contre les fabricants de papier journal ; de défendre les fonctionnaires et ouvriers frappés à la suite de faits de grève. Le 16 mai 1939, il dépose une demande d'interpellation sur la politique générale du gouvernement, et notamment sur l'exploitation qui a été faite par la presse hitlérienne d'un article paru dans un journal parisien sous la signature du secrétaire général d'un parti qui compte trois ministres en exercice parmi ses adhérents.

Le 2 septembre 1939, il demande à nouveau à interpellier le gouvernement sur la façon dont est assurée la défense du pays contre le fascisme et sur les atteintes portées à la liberté de presse.

Moins de six mois plus tard, le 20 février 1940, de même que tous les députés de son groupe, il sera déchu de son mandat.

LANIEL (HENRY, GUSTAVE), né le 9 janvier 1857 à Vimoutiers (Orne), mort le 21 mai 1936 à Aubry-le-Panthou (Orne).

Député du Calvados de 1896 à 1932.

Henry Laniel se destine d'abord à la

carrière militaire et il est admis à 18 ans à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr avec le numéro 6. Cédant au vœu de son père, propriétaire de l'important tissage de Beuvillers, il quitte cependant l'armée et devient maire de Beuvillers.

Il est élu député de l'arrondissement de Lisieux pour la première fois le 12 janvier 1896, avec l'étiquette de républicain libéral, en remplacement du comte de Colbert, démissionnaire, et recueillant 6 720 voix contre 5 704 à Chéron, radical. Il sera constamment réélu jusqu'en 1928 : en 1898, au premier tour, par 7 256 voix contre 5 942 au même Chéron ; en 1902, au second tour, par 7 702 voix contre 94 à de Laborde ; en 1906, au premier tour, par 9 945 voix contre 2 656 à Guillonnet ; en 1910, au premier tour également, par 7 496 voix contre 5 703 à Lesigne ; en 1914, au premier tour encore, par 7 302 voix contre 6 181 au même Lesigne ; en 1919, en tête de la liste d'union nationale républicaine avec 17 282 voix ; en 1924, avec toute cette même liste ; en 1928, enfin, avec le retour du scrutin uninominal, il conserve son siège, ayant recueilli 8 067 voix contre 2 587 à Lefèvre.

Au cours de sa longue carrière parlementaire, il est élu membre de diverses commissions, et notamment de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la commission d'enquête sur l'industrie textile, de la commission des économies, de l'agriculture, du règlement, des boissons, du suffrage universel.

Dès son entrée à la Chambre, il soutient la politique Méline et s'attache à défendre les privilèges des bouilleurs de cru.

Lors de l'affaire Dreyfus, il prend parti pour l'armée et il combat le ministère Combes et la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

A la veille de la guerre, il vote le service militaire de trois ans et demande l'accroissement des pouvoirs du Président de la République.

Après la guerre il dépose des propositions de loi relatives à la chasse, aux droits qui frappent les ventes d'immeubles à des étrangers, aux assurances sociales.

En 1932, il se présente à nouveau aux élections comme radical. Devancé au premier tour par Vernon, radical indépendant, qui avait obtenu 5 956 voix alors qu'il n'en avait lui-même recueilli que 5 531, il cède sa place au second tour à son fils, Joseph, qui emportera le siège avec 6 660 voix contre 6 057 à Vernon. Il se retire alors de la vie politique et meurt quatre ans plus tard, le 21 mai 1936, à l'âge de 79 ans.

LANIEL (JOSEPH, RENÉ), né le 12 octobre 1889 à Vimoutiers (Orne)

Député du Calvados de 1932 à 1942

Sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances

du 21 mars au 15 juin 1940

Dès la fin de ses études, Joseph Laniel prit la direction de la manufacture de toiles de Vimoutiers et de Lisieux fondée par son grand-père. Elu maire de Notre-Dame-de-Courson puis conseiller général du Calvados, il se présente aux élections générales de 1932, à Lisieux, pour succéder à son père, député depuis 1896. Au premier tour, le 1^{er} mai, celui-ci n'avait obtenu que 5.531 voix, n'arrivant qu'au second rang derrière Vernon, 5.956 voix. Il laissa la place à son fils qui, au second tour, le 8 mai, l'emporta avec 6.690 voix contre 6.057 pour Vernon sur 12.874 votants.

Il s'était présenté comme indépendant. A la Chambre, il devint membre de la commission des douanes et des conventions commerciales et de la commission du suffrage universel. Il déposa deux propositions de loi, l'une sur les baux-loyer d'immeubles, l'autre concernant la taxe sur le chiffre d'affaires. Il rapporta un projet de loi sur le beurre et intervint dans une discussion sur le marché des vins.

Le 28 avril 1936, il fut réélu dès le premier tour avec 7.093 voix sur 12.625 votants, son suivant immédiat n'ayant que 2.211 voix. Il s'était inscrit au groupe de l'alliance démocratique, il devint membre de la commission des douanes et de la commission des boissons. Il déposa une proposition de loi tendant à accroître la part des collectivités locales dans le produit de la taxe à la production.

Il fut nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances dans le cabinet Paul Reynaud (21 mars - 15 juin 1940). Il s'était en effet spécialisé dans les questions économiques et financières.

Le 10 juillet 1940, il vota pour le projet de loi constitutionnel.

LANJUINAIS (PAUL, HENRY, comte), né le 24 juillet 1834 à Paris, mort le 2 février 1916 à Bignan (Morbihan).

Député du Morbihan de 1881 à 1898 et de 1899 à 1914.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 582.)

Le 22 septembre 1889, dans la 1^{re} circonscription de Pontivy, Lanjuinais fut réélu avec 7.810 voix sur 12.644 votants. Il était maire de Bignan et président du Conseil général.

A la Chambre, il devint membre de la commission de l'armée et d'une commission spéciale pour les problèmes postaux. Appartenant à la droite royaliste — il fut vice-président, puis président du groupe — il était un adversaire déclaré des institutions républicaines, de l'enseignement laïque obligatoire, de l'impôt sur le revenu et sur la rente.

Il fut réélu le 20 août 1893, dans la même circonscription, avec 6.995 voix sur 12.766 votants. Il devint membre de diverses commissions en plus de celle de

l'armée. En particulier il fut élu membre de la commission d'enquête sur Panama. Ses interventions furent nombreuses (législation électorale, état de la marine, répression des menées anarchistes, régime fiscal des successions...).

Battu le 3 mai 1898 par Langlais qui obtint 6.803 voix contre 6.775 à lui-même, il se présenta à l'élection du 22 janvier 1899, après l'annulation de l'élection de Langlais. Il l'emporta cette fois facilement avec 8.139 voix sur 13.696 votants, contre 5.514 voix pour son adversaire. Membre de diverses commissions, il intervint notamment à propos du projet et des propositions de loi concernant le contrat et le droit d'association.

Le 27 avril 1902, il fut réélu dès le premier tour avec 8.053 voix sur 11.958 votants contre 269 voix seulement pour Le Bouédéc. Dans son programme électoral, il manifestait l'espoir de voir la France « ouvrir les yeux » et se débarrasser d'un gouvernement qui, disait-il, « la mène à la ruine matérielle et morale ». Il prit la parole en séance publique en ce qui concerne la séparation des Eglises et de l'Etat, l'assistance aux vieillards, l'enseignement congréganiste.

Le 6 mai 1906, il battit Le Floch avec 9.658 voix sur 13.308 votants, contre 2.591. Président de nombreux Bureaux, il ne fit partie d'aucune commission. Il fut entendu notamment lors de la discussion du budget sur l'exercice public des cultes. Son activité parlementaire s'était beaucoup réduite. Sans doute se sentait-il impuissant devant l'œuvre de ce qu'il appelait « le bloc maudit », « cette secte impie et antinationale ».

Le 24 avril 1910, il obtint 7.047 voix sur 14.250 votants, Langlais, son ancien adversaire, avait 6.386 voix. Il n'intervint qu'une seule fois en séance publique (à propos des vieux ouvriers, en 1911) et ne déposa qu'une proposition de loi d'intérêt local. Dans sa profession de foi on sentait percer une certaine lassitude : depuis 29 ans, écrivait-il en substance, mes amis et moi n'avons cessé de lutter pour empêcher nos ennemis de déchristianiser la France, en vain.

Il ne se représenta pas aux élections de 1914, laissant son siège à son gendre, Arthur Espivent de La Villeboisnet, et mourut le 3 février 1916, dans sa 82^e année.

LANNELONGUE (ODILON-MARC), né le 4 décembre 1840 à Castéra-Verduzan (Gers), mort le 21 décembre 1911 à Paris.

Député du Gers de 1893 à 1898.

Sénateur du Gers de 1906 à 1911.

Le jeune Lannelongue, originaire de Gascogne, commença ses études classiques au lycée d'Auch. Il les poursuivit à Paris, puis entreprit de fort brillantes études médicales.

Interne des hôpitaux en 1862, il est reçu docteur en médecine en 1867 et

deux ans après agrégé. Chirurgien du bureau central des hôpitaux la même année, il fut attaché en 1873 à l'hôpital Bicêtre et passa en 1875 à l'hôpital Trousseau. Il est ensuite chirurgien aux Enfants-malades et professeur de clinique chirurgicale infantile en 1884. Il obtient en 1891 le prix Montyon à l'Académie des sciences.

Il est l'ami personnel de Gambetta, qu'il soigne pendant sa dernière maladie. Il écrit d'ailleurs à ce sujet, en 1883, avec la collaboration du docteur Cornil, une brochure intitulée *Blessure et maladie de Gambetta*.

Lannelongue, pour débiter dans la politique, se recommande des relations qu'il a eues avec Gambetta et se présente comme candidat républicain dans le Gers, arrondissement de Condom. En 1882, il recueille au premier tour 8.848 voix contre 8.924 à Daynaud, avocat, bonapartiste, qui l'emporte au second tour par 9.776 voix contre 9.480 à Lannelongue. Il est candidat aussi malheureux en 1885 où il ne recueille que 9.501 voix contre 9.767 à Daynaud. Ces échecs l'écartent de la politique pendant plusieurs années. Il ne se représente qu'aux élections de 1893 dans la même circonscription et est élu au premier tour par 10.661 voix contre 5.886 à Daynaud.

A la Chambre, il vote avec la gauche modérée. Il ne se représente pas au renouvellement général de 1898, laissant prendre son siège par Lasies, nationaliste.

Il est candidat aux élections sénatoriales de 1906 dans le département du Gers et est élu par 589 voix sur 736 votants. Il est inscrit au groupe de la gauche radicale et radicale-socialiste. Il est vice-président du groupe des médecins.

De par sa formation, Lannelongue s'intéresse principalement aux problèmes de la santé publique et de la population. Il est particulièrement inquiet de la dépopulation qui lui apparaît comme une véritable maladie sociale. Il propose des remèdes à cette situation dans une proposition de loi qu'il dépose sur le bureau du Sénat le 16 juin 1910. Mais sa mort, survenue quelques mois plus tard, ne lui permettra pas de la défendre.

Sensible à l'art comme à la science, il a tenu à fonder dans sa ville natale un musée de reproductions artistiques.

Cet éminent chirurgien était commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, membre du Conseil général de l'Université, membre du Comité consultatif de l'enseignement public, président de l'Association générale de médecine de France. Il fut élu à Moscou en 1897 président du grand congrès triennal international de médecine et de chirurgie pour la réunion d'août 1900 à Paris.

Il a publié de très nombreux mémoires d'anatomie et de chirurgie dans les *Archives de physiologie* et les *Bulletins de la Société de chirurgie*. Ses publications

furent très nombreuses : *Circulation veineuse des parois articulaires du cœur* (1867) ; *Du pied bot congénital* (1869) ; (1879) ; *De l'ostéomyélite aiguë pendant la croissance* (1880) ; *Abcès froid de tuberculose osseuse* (1881) ; *Blessure et maladie de Gambetta* (1883) ; *Oxotuberculose* (1886) ; *Leçons de clinique chirurgicale* (1905) ; *Le château et la contrée de Valmont* (1908) ; *Un tour du monde* (1910).

Il mourut à Paris le 21 décembre 1911, dans sa 72^e année.

LANNES de MONTEBELLO (ADRIEN, JEAN), né le 9 août 1851 à Paris, mort le 6 juin 1935 à Reims (Marne).

Député de la Marne de 1893 à 1906 et de 1910 à 1914.

Petit-fils du maréchal Lannes, Adrien Lannes de Montebello appartient à une famille qui compte déjà trois parlementaires. Parent de Léon Say, il devient son chef de cabinet alors que celui-ci est ministre des Finances et le reste quand il accède à la présidence du Sénat. Lui-même cherche à entrer dans la carrière politique dès 1881 : il se présente aux élections du 21 août dans la circonscription de Mirande (Gers), où il s'oppose à Paul de Cassagnac ; il n'obtient que 8.793 voix contre 11.016 sur 19.935. Aux élections de 1885, il est en tête de la liste libérale dans la Seine-et-Oise, mais c'est la liste radicale qui l'emporte. Il n'a pas plus de chance en 1889 dans la 1^{re} circonscription de l'arrondissement de Pontoise : il ne recueille que 3.083 suffrages sur 13.891. En revanche, aux élections du 20 août 1893, il l'emporte dès le premier tour dans la 2^e circonscription de Reims, par 10.159 voix sur 19.072, sur son adversaire radical Monfeuillart. Inscrit au groupe des républicains progressistes, il soutiendra la politique modérée des cabinets Casimir-Perrier, Dupuy, Ribot. Méline et combatta la politique de défense et d'action républicaine. Membre de la commission de l'armée, il dépose en 1895 une proposition de loi sur le recrutement et l'organisation des troupes coloniales. Il rapportera et défendra un projet de loi ayant de même objet cinq ans plus tard. Gros exploitant viticole, associé d'une maison de vins de Champagne qui porte son nom, il défend les privilèges des petits bouilleurs de cru lors de la réforme de l'impôt sur les boissons (1895) et les intérêts des vignerons champenois à l'occasion du débat sur le projet interdisant la fabrication de vins artificiels (1896-97).

Aux élections du 5 mai 1898, il est réélu au premier tour, dans la 1^{re} circonscription de Reims cette fois-ci, par 7.183 voix sur 13.933. S'il soutient la formation du cabinet Waldeck-Rousseau en juin 1899, il vote contre le gouvernement le 8 novembre 1900 parce qu'il voit une contradiction entre les positions de Waldeck-Rousseau et celles de Millerand, dont il craint le « collectivisme ». Tou-

jours membre de la commission de l'armée, il participe à la discussion du budget de la Marine de 1899, des budgets de la Guerre et des Colonies de 1900, 1901 et 1902 et du projet relatif aux ports de guerre (1900). Lors des interpellations provoquées en 1902 par les agissements du général André, ministre de la Guerre, il réclame le dépôt d'un projet de loi qui donne des garanties légales d'avancement aux officiers. Quand la gauche demande la réduction de la durée du service militaire, il exprime le vœu que le gouvernement fasse précéder toute décision en ce sens par des mesures de nature à assurer des effectifs suffisants à l'armée.

Aux élections du 27 avril 1902, il est réélu au premier tour, dans sa circonscription, par 7 639 voix sur 14 745. Membre de la commission de l'armée et de celle des affaires extérieures, il continue à témoigner de son intérêt pour les questions touchant à l'armée et à la viticulture. Il défend à plusieurs reprises la liberté de culte et surtout l'indépendance de l'armée à l'égard du pouvoir et des partis politiques.

Aux élections des 6-13 mai 1906, il est battu par le maire de Reims, Pozzi, qui l'emporte par 8 170 voix contre 7 127, sur 15 370 votants. Il prend sa revanche quatre ans plus tard, aux élections du 24 avril 1910, où dès le premier tour il obtient la majorité : 7 462 voix sur 15 134 — alors que Pozzi n'en recueille que 6 270. Il se préoccupe de la garantie d'origine des vins de Champagne et de la délimitation de la Champagne viticole. Et surtout, devenu en 1913 président de la commission de l'armée, il ne cesse d'affirmer la nécessité d'une armée forte face à l'Allemagne.

En 1914, il renonce à la vie politique. Il devait mourir bien des années plus tard, à l'âge de 84 ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

LA NOUE (CHARLES, MARIE, ADOLPHE, vicomte de), né le 6 mars 1843 à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), mort le 13 juillet 1908 à Hillion (Côtes-du-Nord).

Député des Côtes-du-Nord de 1888 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 583.)

Charles de La Noue se présente aux élections du 22 septembre 1889 dans la 2^e circonscription de Saint-Brieuc, sous les couleurs du royalisme, du révisionnisme et du protectionnisme. Sans concurrent, il fut élu au premier tour par 11 172 suffrages sur 18 783 votants. Aux élections du 20 août 1893, en revanche, un républicain, Bertrand, se présenta contre lui et recueillit 5 709 suffrages. Le vicomte fut cependant élu au premier tour par 10 795 voix sur 16 766 votants. Il eut moins de chance aux élections du 8 mai 1898 où il fut battu par un républicain progressiste, Ambroise Philippe,

par 9 597 voix contre 9 105 sur 18 870 votants.

Il n'avait pas déployé une grande activité à la Chambre. Il faut noter pourtant qu'il avait été élu en 1897 membre de la commission d'enquête sur Panama. Après son échec de 1898, il renoua à la vie politique et mourut le 13 juillet 1908 dans son château des Aubiers à Hillion, âgé de 65 ans.

LAPIE (PIERRE, OLIVIER), né le 2 avril 1901 à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Député de la Meurthe-et-Moselle de 1936 à 1942.

Fils de Paul Lapie, recteur de l'Académie de Paris — sur qui il écrira un ouvrage en 1938 — Pierre Lapie fait ses études primaires à Bordeaux, ses études secondaires à Paris, au lycée Buffon, puis au lycée Condorcet. Il fréquente ensuite l'École libre des sciences politiques et la Faculté de droit de Paris. Il passe son doctorat en droit avec une thèse sur *L'Etat actionnaire*. Il s'inscrit au barreau de Paris en 1925. Avocat à la Cour d'appel, il est vite connu comme spécialiste des affaires de droit international ; il devient membre de la Société de législation comparée et vice-président de la section française de l'International law association. En 1936, il publie aux éditions Rudes un ouvrage intitulé *Certitudes anglaises*.

Il se présente aux élections législatives de 1936 dans la 3^e circonscription de Nancy, sous l'étiquette de l'union socialiste et républicaine, et l'emporte au second tour sur le député sortant Ferry, par 12 642 voix contre 12 362 sur 25 441 suffrages exprimés.

À la Chambre, il fait partie de la commission de l'aéronautique, de la commission d'Alsace-Lorraine et de la commission des mines. Il participe à la discussion des interpellations de janvier 1937 sur la défense nationale, du projet de loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage (1938) et, comme rapporteur pour avis de la commission de l'aéronautique, du projet sur l'organisation de la nation en temps de guerre.

Il intervient en faveur des ouvriers condamnés au chômage par la fermeture d'une usine travaillant pour la défense nationale et se prononce en faveur de l'amnistie pour les travailleurs frappés à la suite de faits de grève (1939).

Après la guerre d'Espagne, il demande au gouvernement français de subordonner la reconnaissance du régime franquiste à l'intervention d'une amnistie en Espagne.

Le 2 septembre 1939, il est mobilisé Lieutenant de réserve de l'infanterie coloniale, il devient officier de liaison au premier régiment de la garde britannique. Il prend part ensuite à la campagne de Norvège comme capitaine de la Légion étrangère et il obtient une citation à Bjervik. Rentré en France, il s'en évade bientôt pour se mettre à la dispo-

sition des I.F.L. : il est à Londres dès le 20 juin. En juillet, il devient directeur des affaires extérieures au cabinet du général de Gaulle.

LAPIERRE (Isère). — Voy. **BOVIER-LAPIERRE**

LA PORTE (JEAN. ROGER, *Amédée* de), né le 20 juin 1848 à Niort (Deux-Sèvres), mort le 10 juin 1900 à Parnay (Maine-et-Loire)

Député des Deux-Sèvres de 1877 à 1889 et de 1893 à 1900.

(Voy. première partie de la biographie dans **ROBERT ET COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t. III, p. 588)

Aux élections du 22 septembre 1889, Amédée de La Porte se présente dans la 2^e circonscription de Niort ; il y fut battu au deuxième tour par le candidat boulangiste, Pontois, par 6 876 voix contre 5 624. Il profita de ses loisirs forcés pour s'occuper davantage de problèmes locaux. Il préside le Comité agricole de Frontenay-Rohan-Rohan. Conseiller municipal de Saint-Symphorien depuis 1874, il en devient maire en mai 1892. Mais déjà il pense aux prochaines élections et il préside le Comité démocratique des deux cantons de Niort de février 1891 à juillet 1893. C'est un succès qu'il remporte le 20 août, puisqu'il est élu dès le premier tour par 6 137 voix sur 12 363 votants, les suffrages restants s'étant partagés entre le député sortant et un révisionniste, de Vallée. A la Chambre, vice-président du groupe de la gauche démocratique, il sera également membre de la commission de la marine (1894) et de la commission des colonies (1895) et rapporteur du budget de la Guerre en 1895.

En mai 1894, il combat la thèse du ministre des Travaux publics, Jonnart, qui contestait aux employés des chemins de fer de l'Etat le droit de se syndiquer : son intervention est suivie d'un vote qui provoque la chute du cabinet Casimir-Perier. Il combat aussi, avec un grand nombre de députés de gauche, le projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes, présenté par le cabinet Dupuy à la suite de l'attentat de Lyon (juin 1894). Il ne sera cependant pas favorable, en 1898, à son abrogation pure et simple.

En mars 1896, il présente une motion de blâme contre l'ancien ministre des Travaux publics responsable des conventions passées en 1883 avec les compagnies de chemin de fer.

Aux élections du 8 mai 1898, il est élu au premier tour par 7 292 voix sur 12 890 votants. Il préside de nouveau le groupe de la gauche démocratique, reste membre de la commission de la marine, entre à la commission du règlement et devient vice-président de la commission du budget. Il rapporte à nouveau le budget de la marine et participe à sa discussion. Il s'intéresse aussi à l'application de la loi toute récente sur les accidents du

travail et à la situation de l'Algérie, à propos de laquelle il demande la constitution d'une commission d'enquête (1899). Politiquement, il soutient le gouvernement Waldeck-Rousseau et se prononce contre la révision des lois constitutionnelles demandée par Déroulède, qui aboutirait selon lui à la « république plébiscitaire ».

Gravement malade, il tient cependant à venir soutenir devant la Chambre son rapport sur le budget de la marine de 1900. Il meurt le 10 juin 1900, au château de Targé en Maine-et-Loire, chez son beau-père Allain-Targé.

LAPORTE (JEAN), né le 3 décembre 1874 à Montluçon (Allier).

Député de la Seine de 1924 à 1928.

Tourneur en métaux, membre du parti communiste, Jean Laporte est élu député de la 4^e circonscription de la Seine le 11 mai 1924, sur la liste du bloc ouvrier et paysan conduite par Vaillant-Couturier, Doriot et Chavannes. Il siège à la commission de l'hygiène et à celle des assurances et de la prévoyance sociale. A l'occasion de la discussion des budgets du Travail de 1925 et de 1926, il demande une amélioration du régime des assurances sociales. En 1926, il interpelle le gouvernement sur le renvoi de 2 000 ouvriers chez Renault, à la suite d'une grève. En 1927, il demande à l'interpellier sur les violations de la loi qui ramène à huit heures la journée de travail. La même année, il participe aux interpellations sur la vie chère et le chômage. En 1928, il demande à interpellier sur la violation de la maison des syndicats unitaires par la police. Il intervient à ce sujet lors du vote du collectif de 1927 et participe à la discussion d'un projet relatif aux assurances sociales.

Aux élections de 1928, il se représente à Saint-Denis, dans la 10^e circonscription de la Seine, mais il est battu au second tour par M. Louis Dubois, député sortant.

LA PORTE (HENRI, EUGÈNE, *AMÉDÉE* de), né le 17 juin 1880 à Paris (1^{er}), mort le 16 septembre 1924 à Paris (17^e).

Député des Deux-Sèvres de 1910 à 1919.

Journaliste, directeur du *Populaire de l'Ouest*, conseiller général des Deux-Sèvres et maire de Saint-Symphorien, Henri de La Porte se présente comme candidat socialiste aux élections de 1906. Arrivé en deuxième position au premier tour, il se désiste au second. Lors des élections du 14 avril 1910, il fait campagne contre l'inertie de ses prédécesseurs, incapables selon lui de mener à bien les réformes démocratiques et sociales, et se prononce en faveur de la représentation proportionnelle. « A bas les tyrannaux de village, déclare-t-il, et les députés d'antichambre. Vive la République sociale ». Il est élu le 14 avril 1910, au premier tour, avec 6 548 suf-

frages sur 12.170 votants et 16.430 inscrits, contre 4.820 voix à Gentil, député sortant, dans la 2^e circonscription de Niort.

Membre des commissions de la marine, des affaires extérieures, des colonies et du suffrage universel, il dépose une proposition de loi tendant à la simplification de la procédure d'appel devant les justices de paix.

Il intervient à propos de l'attelage automatique dans les chemins de fer, à l'occasion de la discussion du budget des Travaux publics de 1911. Il participe à la discussion d'interpellations sur les retraites ouvrières et paysannes (1911), dont il propose d'assurer le financement par une majoration des droits de succession. Il demande, lors du vote du budget de l'agriculture de 1913, un meilleur entretien des canaux du bassin de la Sèvre niortaise. Il intervient sur le même sujet à l'occasion du vote du budget des Travaux publics de 1914 et propose (budget de l'Intérieur de 1914) de réduire le nombre des sous-préfets.

Durant la campagne électorale d'avril 1914, il se prononce contre le service militaire de trois ans qui frappe la production nationale en tenant éloignés des champs les jeunes agriculteurs et pour une réforme fiscale démocratique. Il est réélu au premier tour, le 26 avril, avec 6.343 voix sur 12.293 votants et 14.851 inscrits contre 5.622 suffrages à Mercier. Il fait partie des commissions du règlement, des travaux publics, des chemins de fer, des affaires extérieures et des colonies.

Mobilisé comme sergent au 67^e régiment d'infanterie territoriale, il est promu sous-lieutenant en 1915. Il prend part à la discussion d'interpellations sur le ravitaillement en charbon (1917), l'organisation des permissions agricoles (1917), la vie chère (1919) et la politique agraire du gouvernement (1919).

Aux élections de 1919 il se présente sur une liste d'action et de concentration républicaine qui est battue par une liste nationale d'union républicaine.

Il meurt à Paris le 16 septembre 1924, à l'âge de 44 ans. Il est l'auteur de deux ouvrages : *Les leçons de Stuttgart* ; *Le congrès socialiste international de 1907*.

LAPORTE (HENRI, Gaston), né le 16 avril 1842 à Nevers (Nièvre), mort le 23 août 1903 à Ault (Somme)

Député de la Nièvre de 1881 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 589)

Devenu maire de Nevers en 1889, il poursuit dans le *Patriote du Centre* et aussi dans l'*Impartial du Centre* et le *Républicain de Nevers* sa campagne en faveur du général Boulanger et de la réforme des institutions. Aux élections de septembre, il est réélu au premier tour

avec 8.638 voix sur 17.105 votants et 23.025 inscrits, contre 5.810 suffrages à du Verne, candidat conservateur. Il demande une aide en faveur des victimes de la catastrophe de la Machine et des crédits pour l'usine de Guérisny. Aux élections d'août 1893, où il invite ses concitoyens à arracher la République des mains des incapables et des traîtres, il est réélu au deuxième tour, avec 8.033 voix sur 14.687 votants et 23.301 inscrits, contre 6.164 suffrages à de Lespinasse, candidat conservateur.

Mais, aux élections du 8 mai 1898, il est battu au second tour par Massé, avocat. Il n'avait obtenu que 2.882 voix contre 4.825, sur 18.163 votants et 23.640 inscrits.

Il avait quitté la mairie en 1894 et il ne se représenta plus à la députation. Il mourut à Ault (Somme) le 23 août 1903, à l'âge de 61 ans.

LAPORTE-BISQUIT (JEAN-MAURICE), né le 5 novembre 1842 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 8 août 1908 à Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Inférieure).

Sénateur de la Charente-Inférieure de 1894 à 1903.

Jean Laporte-Bisquit est licencié en droit, maire de Jarnac, vice-président du conseil d'arrondissement de Cognac. Il est le directeur de la maison Bisquit-Dubouché et Cie.

Homme d'affaires n'ayant pas fait de politique militante, Laporte-Bisquit se présente aux élections sénatoriales du 7 janvier 1894 comme républicain de gouvernement. Il est élu par 427 voix au premier tour de scrutin sur 841 votants. Il siège à gauche et est inscrit au groupe de la gauche républicaine, au groupe de l'union républicaine, au groupe agricole et au groupe de l'alliance républicaine progressiste. Il ne se représentera pas aux élections sénatoriales de 1903 et sera remplacé par Jules Brisson.

Laporte-Bisquit était chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien membre du jury de l'exposition universelle de 1889.

Il mourut à Vallières, commune de Saint-Georges-de-Didonne, le 8 août 1908, dans sa 66^e année.

LAQUIÈRE (RAYMOND), né le 10 août 1881 à Alger (Algérie).

Député d'Alger de 1928 à 1932.

Fils du général Laquière qui fut un des collaborateurs de Lyautey, il fait des études de droit et devient avocat à la Cour d'appel d'Alger. Il était conseiller général et maire de Saint-Eugène dans la banlieue d'Alger, quand il se présenta pour la première fois aux élections législatives en 1924, dans la 1^{re} circonscription d'Alger, sur la liste républicaine des intérêts économiques et de progrès

social. Il fut battu au deuxième tour avec 16.000 voix contre 23.000 voix à M. Fiori.

Il devait prendre sa revanche, le 29 avril 1928 ; avec 13.570 voix contre 11.582 à Henri Fiori, député sortant, il était élu député d'Alger au second tour.

Il s'inscrivit au groupe d'action démocratique et sociale et fut successivement membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de la commission de la marine marchande en 1928, de la commission des boissons et de celle des finances en 1931.

L'Algérie fut le sujet principal de ses interventions au parlement, notamment lors des discussions budgétaires : il abordait le problème de l'immigration de la main-d'œuvre algérienne, il s'intéressait au statut des magistrats algériens, aux administrations de guerre en Algérie et à la cession à la ville d'Alger de terrains militaires. Enfin, il militait pour la célébration du centenaire de l'Algérie et déposait un amendement tendant à rendre applicable à l'Algérie des dispositions concernant les marins et les veuves de marins au cours de la discussion du budget de 1929.

Il prit part à la discussion d'un projet de loi relatif à la réforme judiciaire et à son application à l'Algérie et intervint dans le débat sur un projet de loi relatif au commerce des blés avec article additionnel concernant l'Algérie (1929).

Dans la discussion budgétaire pour 1930, il défendit les mutilés du travail algériens, les fonctionnaires retraités coloniaux et les agents militaires de l'Afrique du Nord. Il se fit également le champion de l'enseignement de la langue arabe.

En 1931, il réclama une subvention pour les tournées allant dans les théâtres antiques en Afrique du Nord et une indemnité algérienne pour le personnel de l'aviation. Enfin, il évoqua le sort des juges de paix algériens.

Il intervint tout au long de son mandat en faveur des vins algériens, en 1929, en 1931.

L'avocat, qu'il ne cessa d'être, prit part à la discussion de propositions de loi concernant le renouvellement des baux à loyer de locaux à usage commercial et industriel et proposa un article additionnel relatif à l'Algérie dans le projet relatif au maintien dans les lieux loués de locaux commerciaux menacés d'expulsion. En 1931, il soutint un projet de loi portant création de postes à la Cour d'appel d'Alger, aux tribunaux de première instance d'Alger et d'Oran et de postes de juges suppléants dans le ressort de la Cour d'appel d'Alger.

Il ne se désintéressait cependant pas des problèmes sociaux et de l'équipement de la France.

Enfin, il fit une proposition de loi tendant à l'amélioration du sort des fonctionnaires de l'Etat mariés et pères de famille nombreuse en 1929.

Ce parlementaire actif sera cependant battu en 1932 au deuxième tour par le

parlementaire qu'il avait battu lors de la précédente consultation : Henri Fiori, un publiciste, avec 15.612 voix contre 16.433 à ce dernier.

Il devait se représenter dans la 2^e circonscription d'Alger aux élections de 1936 mais il n'obtint au premier tour que 2.905 voix contre 6.846 à Régis qui sera élu au deuxième tour.

LARDIER (EMILE), né le 8 mai 1885 à Giromagny (Territoire de Belfort).

Député du Territoire de Belfort de 1936 à 1942.

Avocat à Belfort, mutilé de la guerre de 1914-1918, Croix de guerre, officier de la Légion d'honneur, Emile Lardier, qui était conseiller municipal de Giromagny depuis 1912, fut élu maire de cette ville en 1919. Conseiller général puis président du Conseil général du Territoire de Belfort en 1931, il brigue aux élections de 1936 le siège de député de la 2^e circonscription de Belfort occupé par André Tardieu qui ne se représente pas. Il est élu avec 5.169 voix sur 11.548 votants contre 2.457 suffrages à Dreyfus-Schmidt. Dans son programme, il met l'accent sur la lutte contre l'inflation et la vie chère, sur la protection de l'épargne, l'encouragement de la natalité, la lutte contre les fléaux sociaux, le respect des libertés syndicales et des droits des anciens combattants, l'amélioration de la législation sur les accidents du travail et la nécessité d'assurer la sécurité extérieure de la France.

Au Palais Bourbon, il fait partie du groupe de la fédération républicaine de France et siège à la commission de l'administration générale et à celle des pensions. Il présente des rapports sur des propositions concernant les conseils de préfecture et la protection des populations civiles. Au cours de la discussion du budget de redressement financier (1937), il demande que l'on n'impose pas de nouvelles charges aux contribuables. Il intervient à diverses reprises au sujet de l'amélioration de la législation des pensions de guerre.

Le 10 juillet 1940, il ne prend pas part au vote par lequel le parlement confère les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

LAREINTY (CLÉMENT, GUSTAVE. *Henri BAILLARDEL* baron de), né le 19 janvier 1824 à Toulon (Var), mort le 8 mars 1901 à Irosray (Loire-Inférieure).

Sénateur de la Loire-Inférieure de 1876 à 1901.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 593.)

Réélu sénateur de la Loire-Inférieure le 3 janvier 1897 par 623 voix sur 998 votants, M. de Lareinty fut toujours au Luxembourg un adversaire redoutable des divers cabinets républicains. Monarchiste et catholique, il siégea à droite.

Il se prononça contre la procédure de la Haute Cour, à deux reprises différentes, en 1890 et en 1899.

Un crédit de 500.000 francs ayant été demandé au parlement pour permettre de couvrir les frais de voyage et de séjour du Président de la République française en Russie, qui rendait au Tsar la visite que celui-ci avait faite à Paris, M. de Lareinty proposa de porter ce crédit à 1 million car, disait-il, « il ne faut pas oublier que c'est la France qui va aller rendre la visite qu'elle a reçue de la Russie et sceller ainsi, s'il est possible, l'alliance de deux pays faits pour s'aimer et se défendre mutuellement ». Son amendement fut repoussé.

Son passé, son courage, l'affirmation de ses sentiments politiques et de sa foi religieuse le firent respecter même par ses adversaires et lui avaient gagné l'estime et la considération de tous.

Le baron de Lareinty était membre du Conseil supérieur des colonies, chambellan de la jeune reine des Pays-Bas, officier de la Légion d'honneur, grand officier du Chêne des Pays-Bas.

Il mourut à Frossay, sur ses terres, le 8 mars 1901, dans sa 78^e année.

LAREINTY (JULES, JEAN, BAILLARD-DEL), né le 10 septembre 1852 à Guermantes (Seine-et-Marne), mort le 26 mai 1900 à Paris (7^e).

*Député de la Loire-Inférieure
de 1887 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 594.)

En 1889, une majorité des électeurs de la 2^e circonscription de Saint-Nazaire se rallie à ses positions, qui demeurent celles de la droite conservatrice, royaliste et catholique. Il l'emporte dès le premier tour de scrutin, par 8.189 voix contre 7.900 au candidat républicain, Amaury Simon.

Mais ce dernier devait prendre sa revanche aux élections de 1893, privant ainsi Jules de Lareinty d'un mandat — auquel, du reste, il ne se consacrait guère, semble-t-il, car son activité parlementaire fut pratiquement nulle.

Il se désintéressa désormais de la vie politique et mourut le 26 mai 1900 en son domicile parisien à l'âge de 48 ans.

LAREPPE (PIERRE, JOSEPH, ANTOINE), né le 10 octobre 1897 à Vireux-Molhain (Ardennes).

Député des Ardennes de 1936 à 1940.

Dès l'âge de 15 ans, Pierre Lareppe travaille en usine, où il apprend le métier de mouleur.

Venu s'employer aux usines Renault, à Billancourt, il s'inscrit au parti communiste en 1922.

Ayant regagné les Ardennes en 1924, il se présente aux élections législatives de 1928, mais n'obtient que 1.094 des 11.782 suffrages exprimés.

Après avoir vécu quelque temps à Reims, où il dirige un journal, *l'Exploité*, il revient encore une fois dans ses Ardennes natales, et, en 1933, devient secrétaire de la section ardennaise de son parti.

Aux élections municipales du mois de mai 1935, il prend la tête de la liste communiste à Nouzonville. Celle-ci ayant été élue en entier, il devient maire de la ville. L'élection fut du reste annulée, mais le nouveau scrutin, organisé le 15 décembre, ne fit qu'en confirmer les résultats.

Aux élections générales de 1936, il posa sa candidature dans la 2^e circonscription de Mézières, et battit au second tour le candidat radical-socialiste par 7.106 voix contre 6.908.

À la Chambre, il appartient aux commissions des douanes, de l'armée, de l'Alsace et de la Lorraine. Il intervient dans des discussions budgétaires, et sur le projet de loi relatif à l'organisation de la Nation en temps de guerre.

Il compte au nombre des députés communistes que la loi du 20 janvier 1940 déclara déchus de leur mandat, pour avoir appartenu « aux organisations dissoutes par le décret du 26 septembre 1939 ».

LARÈRE (CHARLES, JOSEPH), né le 27 avril 1829 à Dinan (Côtes-du-Nord), mort le 15 septembre 1916 à Dinan.

*Député des Côtes-du-Nord
de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 595.)

Au renouvellement législatif du 22 septembre 1889, il ne put faire triompher ses opinions boulangistes contre Jacquemin qui le battit par 5.687 voix sur 11.396 votants contre 5.495 ; il quitta désormais la scène politique.

Après avoir conservé pendant 25 ans la mairie de Plélan-le-Petit, il s'était retiré à Dinan, où il mourut au milieu des siens, le 15 septembre 1916, à l'âge de 88 ans.

Il était le père du sénateur Louis Larère (voir ci-dessous).

LARÈRE (LOUIS), né le 6 août 1861 à Dinan (Côtes-du-Nord), mort le 25 juillet 1932 à Paris.

*Sénateur des Côtes-du-Nord
de 1912 à 1921.*

Fils de Charles Larère, négociant, député monarchiste et conservateur des Côtes-du-Nord de 1885 à 1889, Louis Larère fait son droit Avocat au barreau

de Dinan dès 1883, il est maire et conseiller général de Dinan-Ouest.

Il se présente dans les Côtes-du-Nord aux élections sénatoriales du 7 janvier 1912 et est élu par 625 voix sur 1.238 votants en remplacement du marquis de Carné, qui s'était retiré Larère siège à droite.

Il est élu secrétaire du Sénat le 9 janvier 1917 et le reste jusqu'à la fin de l'année 1920. Il est membre suppléant de la commission d'instruction de la Cour de justice.

L'activité politique de Larère, de par la région qu'il représente et la période pendant laquelle il a siégé au Luxembourg, s'est principalement manifestée dans le domaine des relations entre l'Etat et l'Eglise et dans le domaine militaire.

Il intervient en 1913 pour que le reçu des dots moniales des religieux et religieuses puisse être déclaré valable par les Cours et Tribunaux compétents lorsqu'il apparaîtrait comme non entaché de fraude. Il demande par ailleurs que l'instruction religieuse soit dispensée dans les écoles communales comme elle l'est dans les collèges communaux ou les lycées, qui ont tous un aumônier. « Je vous demande de faire pour les ouvriers du peuple ce que vous faites pour les fils de bourgeois ».

Dès 1913, Larère s'inquiète des conditions de vie qui sont offertes aux officiers et qui sont telles que nombre d'entre eux quittent l'armée au profit de l'industrie privée. Tout en se félicitant que le gouvernement envisage de remédier à cette situation en relevant les soldes des officiers, il demande qu'une mesure analogue soit prise pour les sous-officiers.

En 1915, lors de la discussion de la proposition de loi relative à l'institution de la Croix de guerre, il demande que les propositions faites pour la Légion d'honneur et la Médaille militaire valaient pour la Croix de guerre.

Soucieux également du moral de l'armée, il demande que « les hommes ne soient pas changés trop facilement, ni trop souvent d'unité car rien n'est plus dur pour un homme qui fait la guerre qu'un changement de corps ».

Un projet de loi du 17 février 1917 prévoyant que les élèves ecclésiastiques recensés sous le régime de cette loi pourraient être en cas de mobilisation employés indistinctement dans tous les corps de troupe ou services, Larère s'élève contre cette mesure spéciale « qui peut jeter ou semble vouloir jeter sur des gens qui ont fait leur devoir je ne sais quelle suspicion imméritée ».

En 1918, à propos de la révision des listes électorales, il exprime le désir « que la hâte avec laquelle il est procédé à cette réforme n'entraîne pas le gouvernement à lésier certains droits d'autant plus sacrés que ce sont ceux des combattants ». Et la même année, à propos du concours d'entrée à Saint-Cyr et à Polytechnique, il souhaite qu'aucune

discrimination ne soit faite entre les citoyens français pour des questions religieuses ou politiques car, dit-il, « nos jeunes gens ont assez mêlé leur sang sur les champs de bataille pendant quatre années pour pouvoir demander à la France de leur ouvrir ses bras tout grand pour les recevoir d'un même cœur et sans faire désormais entre eux aucune distinction ».

Il mourut le 25 juillet 1932 à Paris ; il avait 72 ans.

LARGENTAYE (FRÉDÉRIC, MARIE ANGE, AUGUSTIN, **RIOUST** de), né le 6 mars 1854 à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), mort le 15 janvier 1921 à Paris (8^e).

*Député des Côtes-du-Nord
de 1884 à 1910.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT et COUGNY, Dictionnaire des Parlementaires**, t III, p. 596.)

Réélu triomphalement en 1889 — 9.228 voix sur 10.764 suffrages exprimés — Frédéric de Largentaye conservera son mandat jusqu'en 1910 sans difficulté aucune, parfois même, comme en 1898, sans concurrence. Son programme reste celui de la droite conservatrice et catholique. Dans ses proclamations électorales, il réclame la « liberté religieuse », la « protection sincère des intérêts agricoles », l'abrogation de la loi sur le divorce.

Il est bien entendu, farouchement antidreyfusard. C'est d'ailleurs ce qui vaudra à ce parlementaire infiniment discret, qui n'intervient jamais, de connaître, un jour au moins, la notoriété.

La Cour de cassation venait de casser l'arrêt du conseil de guerre qui avait condamné Dreyfus, en 1894. On sait comment, en guise de protestation, la jeunesse dorée parisienne profita de la présence exceptionnelle du Président de la République, Emile Loubet, au grand steeple-chase d'Auteuil pour organiser contre lui une manifestation qui dégénéra en échauffourée, et au cours de laquelle le baron Christiani aplatit d'un coup de canne le haut-de-forme présidentiel. Dès le lendemain, 5 juin 1899, l'événement provoquait une interpellation à la Chambre. Au cours de la discussion, fort houleuse, Largentaye dans une interruption, qualifie le président de la République d'« honnête homme de Panama », et crie : « A bas Loubet ! ». La Chambre, alors, sur proposition de son président, Paul Deschanel, prononce contre lui la « censure avec exclusion temporaire ». Mais il refuse de quitter son banc, proclamant qu'il ne cédera qu'à la contrainte. Force fut de suspendre la séance, et il fallut une grande heure pour régler l'incident.

Lors des élections de 1910, Largentaye se heurta pour la première fois à une concurrence dangereuse : celle de Louis de Chappedelaine, candidat de

droite, lui aussi, mais libéral et fermement républicain. Largement devancé dès le premier tour, Largentaye est littéralement écrasé lors du scrutin de ballottage : 626 voix contre 9.041 à son jeune rival.

Il abandonna dès lors la politique et mourut le 15 janvier 1921 à Paris à l'âge de 67 ans.

LARGIER (FÉLIX, Edmond), né le 1^{er} juin 1873 à Villeneuve-de-Berg (Ardèche).

Député de l'Ardèche de 1928 à 1932.

Edmond Largier dirigeait une agence immobilière.

En 1914, puis en 1919, inscrit sur la liste « républicaine » de son département, il brigue sans succès un mandat de député. Cependant, après avoir conquis le siège de conseiller général du canton de Villeneuve-de-Berg, il se présente de nouveau devant les électeurs de la 2^e circonscription de Privas en se définissant lui-même comme « radical et radical-socialiste indépendant ». Arrivé en tête au premier tour, il devait l'emporter au second par 8.414 voix contre 6.733 à son concurrent le plus dangereux, M. Mortier.

À la Chambre, il s'inscrit au groupe de la gauche radicale, et appartient aux commissions de l'enseignement et de la législation civile et criminelle, puis, à partir de 1930, à celle des affaires étrangères.

Il dépose des propositions de loi et intervient à plusieurs reprises sur des sujets touchant aux transactions immobilières.

Aux élections de 1932, bien qu'arrivé en tête au premier tour, il est finalement battu par Froment, le candidat de la S.F.I.O.

Il avait fondé et présidé la Chambre syndicale des agents immobiliers de France et était officier de la Légion d'honneur.

LARGUIER (AIMÉ, PIERRE, GASTON), né le 22 septembre 1895 à Béziers (Hérault), mort le 20 mars 1938 à Paris (14^e).

Député du Gard de 1936 à 1938.

Originaire d'une famille d'agriculteurs, il n'a pas 20 ans lorsque éclate la guerre de 1914 ; fait prisonnier à Dreuze, il est rapatrié par la Suisse, mais cette captivité va compromettre sa santé.

Imprimeur à Uzès, Aimé Larguier avait succédé à son père comme maire de Saint-Michel-de-Dèze, en Lozère, et était conseiller général de ce département lorsqu'il défendit les couleurs du parti socialiste S.F.I.O. et du Front populaire aux élections législatives de 1936 dans la circonscription d'Uzès (Gard) ; le député sortant, Comptère-Morel, ne se re-

présentait pas. Après avoir obtenu au premier tour 5.031 suffrages sur 15.360 votants, il fut élu au second tour avec 8.828 voix.

Membre de quatre commissions, on trouve sous son nom une proposition de résolution et un rapport et il intervint dans la discussion du budget de l'Agriculture pour 1938.

La mort devait le prendre deux ans plus tard, le 20 mars 1938 ; il avait 42 ans.

LA RIBOISIÈRE (FERDINAND, MARIE, AUGUSTE, BASTON comte de), né le 1^{er} janvier 1856 à Paris, mort le 3 mai 1931 à Paris (7^e).

Député d'Ille-et-Vilaine de 1882 à 1885 et de 1919 à 1928.

Sénateur d'Ille-et-Vilaine de 1906 à 1919.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSIN, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 134, à RIBOISIÈRE.)

Ferdinand de La Riboisère, après avoir démissionné en 1885 de son mandat de député et abandonné tout mandat parlementaire pendant vingt ans, se présente aux élections sénatoriales dans le département d'Ille-et-Vilaine le 7 janvier 1906. Il est élu au premier tour par 670 voix sur 1.126 votants. Il exerce son mandat de sénateur jusqu'en décembre 1919, date à laquelle il donne sa démission à la suite de son élection de député dans le même département, par 45.672 suffrages sur 114.347 votants. Il est candidat de la liste républicaine. Il est réélu en mai 1924 par 65.626 suffrages sur 124.444 votants alors qu'il est candidat de la liste d'union républicaine et de concorde nationale. Il est inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique. Il abandonne un an plus tard son siège de conseiller général d'Ille-et-Vilaine, qu'il détenait depuis 1882. Il ne se représente pas aux élections d'avril 1928.

En sa qualité d'ancien officier, il s'intéresse particulièrement aux problèmes militaires. Ainsi, en 1906, il reproche au ministre de la Guerre d'avoir dû acheter 1.020 tonnes de colon-poudre et 50 tonnes d'acide picrique en Ecosse pour rétablir un niveau convenable de nos stocks. Au lendemain de la catastrophe de l'*Téna*, survenue le 12 mars 1907, il appuie la demande d'une commission d'enquête déposée par Monis car, dit-il, une telle catastrophe ne serait pas arrivée si l'on avait tenu compte des travaux de Berthelot, savant chimiste et sénateur, sur l'instabilité des poudres colloïdales. Il déplore également l'insuffisante qualité des poudres fabriquées par le monopole et souhaite que l'industrie privée soit autorisée à exercer une telle activité concurremment avec le monopole.

Représentant d'un département agricole, il se félicite de la création d'écoles

agricoles ménagères mais souhaite la création à Coëlognon d'une école supérieure agricole ménagère pour la formation des institutrices.

Il se prononce au Sénat pour la garantie de la liberté des votes des élections législatives, la suppression des octrois, l'ajournement du rachat du réseau des chemins de fer de l'Ouest, contre la parité des versements patronaux et ouvriers au fonds de retraite ouvrière, pour écarter l'augmentation des droits de mutation par décès en ligne directe, mais il s'abstient dans le vote demandé par le gouvernement Briand sur la politique suivie à l'égard des liquidateurs des congrégations.

En novembre 1919, La Riboisière décide de ne pas se représenter aux élections sénatoriales de janvier 1920 mais de briguer un mandat de député. Il prend la tête de la liste du comité d'union nationale et est élu avec 45.172 voix sur 114 347 votants ; le 11 mai 1924, la liste d'union républicaine et de concorde nationale passe tout entière et il recueille 65 626 suffrages sur 124 444 votants.

A la Chambre, il fait partie de nombreuses commissions, notamment celle de l'Algérie, des colonies et des protectorats et celle d'assurance et de prévoyance sociales mais n'intervient pas à la tribune.

Il abandonne en 1925 son siège de conseiller général d'Ille-et-Vilaine qu'il détenait depuis 1882 et se retire de la vie politique en 1928. Il est alors âgé de 72 ans. Il meurt quelques années plus tard à Paris, en 1931, dans sa 76^e année.

LAROCHE (ERNEST), né le 4 octobre 1887 à Châteaillon (Puy-de-Dôme).

*Député du Puy-de-Dôme
de 1928 à 1932 et de 1936 à 1942*

Ancien verrier, administrateur de coopérative et membre du conseil d'administration du journal *La Montagne*, maire de Puy-Guillaume depuis le 6 février 1926. Ernest Laroche, candidat du parti socialiste dans l'arrondissement de Thiers aux élections de 1928, distança d'assez peu son plus proche concurrent, Cotillon : ils obtenaient respectivement 6.119 voix et 5.896 au premier tour, 8.975 et 8.512 au second.

Aux élections de 1932, la lutte fut également serrée, et le résultat inverse : avec 8.592 suffrages au premier tour et 9.136 au second. Laroche dut céder son siège à Pradel, qui en recueillait 8.605, puis 9.667.

En revanche, en 1936, c'est dès le premier tour que Laroche fut réélu avec 9.289 voix sur 20.755 inscrits et 17.588 votants.

A la Chambre, Laroche, inscrit au groupe socialiste, appartient sous la législature de 1928 à la commission de l'hygiène, sous celle de 1936 à la commission de l'Algérie, des colonies et des

pays de protectorat et sous l'une et l'autre à la commission des douanes. Dans la discussion des budgets des exercices 1930, 1931-1932 et 1932, il intervint sur les attachés commerciaux, sur les bagnes d'enfants, sur les sociétés de pêcheurs à la ligne, sur le malaise de l'industrie coutelière dans la région de Thiers, à laquelle il consacra également une intervention dans la discussion du budget de 1939.

Au congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il vota les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Il était titulaire de la Croix de guerre, de la Médaille militaire et de la Légion d'honneur.

LAROCHE (FRANÇOIS, MARIE, PAUL), né le 16 août 1882 à Guéret (Creuse), décédé le 12 décembre 1904 à Guéret.

Sénateur de la Creuse de 1885 à 1894.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 597.)

Pendant la fin de son mandat sénatorial, il ne se manifesta plus guère que dans les scrutins.

Il se représenta le 7 janvier 1894, mais sans succès, n'obtenant que 167 voix au premier tour, 146 au deuxième et 82 au troisième sur 643 votants.

Il mourut le 12 décembre 1904 à Guéret, âgé de 72 ans.

LAROCHE (HIPPOLYTE, JOSEPH), né le 26 janvier 1848 à Lyon (Rhône), mort le 14 septembre 1914 au Mans (Sarthe).

Député de la Sarthe de 1906 à 1914.

Fils d'un colonel du génie, Laroche, d'abord officier de marine à sa sortie de l'Ecole navale, fut ensuite préfet de la Charente, d'Alger, de la Loire et de la Haute-Garonne et s'il ne put accepter le nouveau gouvernement général de l'Afrique occidentale française, il fut nommé résident général à Madagascar où il réussit, non sans peine, à réaliser l'abolition de l'esclavage.

L'élection de d'Estournelles au Sénat le 13 novembre 1904 lui donna l'occasion de se porter candidat, le 19 février 1905, au siège de député ainsi rendu vacant dans l'arrondissement de La Flèche. Il se présentait, selon ses propres termes, « pour continuer la tradition des 363, victimes du coup d'Etat du 16 mai, et la tradition de la majorité, plus récemment victorieuse du nationalisme ». Mais en ne lui accordant que 9.784 voix, les électeurs lui préférèrent Lcret d'Aubigny, qui en recueillit 11.531.

Aux élections générales de l'année suivantes, c'est lui qui l'emporte sur son rival, de peu il est vrai : avec 11.796 voix, contre 11.419 au député sortant.

Au renouvellement de 1910, après une vive campagne où il reproche à son adversaire de soutenir une politique de résistance et de réaction contre l'esprit laïque et contre le bloc des gauches, il triomphe à nouveau, avec 11.530 suffrages, contre 10.861 à Leret d'Aubigny.

Le 26 avril 1914, il est à nouveau réélu avec 12.736 voix sur 25.614 inscrits et 18.366 votants, les bulletins nuls ou voix perdues s'élevant à 5.090.

Dans l'exercice de son mandat parlementaire, Laroche appartient notamment aux commissions des affaires extérieures, protectorats et colonies, des postes et télégraphes, de l'armée, de l'administration générale. Il déposa, particulièrement sous la législature de 1906-1910, plusieurs propositions de loi sur des questions juridiques et de procédure concernant le mariage, les hypothèques, les scellés après décès, etc... Lui-même président du conseil d'arrondissement, il se dépensa en faveur de la publicité des débats de ces assemblées. A la tribune, il intervint notamment dans la discussion des interpellations sur les affaires marocaines en 1907, sur l'exécution des traités de 1874 et de 1905 avec la Tunisie en 1909, sur la Tunisie encore, en 1912.

Son décès survint le 14 septembre 1914, au Mans.

LA ROCHEFOUCAULD (MARIE, CHARLES, GABRIEL, SOSTHÈNE de, duc de BISACCIA puis de DOUDEAUVILLE), né le 14 septembre 1825 à Paris, mort le 28 août 1908 à Bonnetable (Sarthe).

Député de la Sarthe de 1876 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 603).

En 1889, le duc de La Rochefoucauld fait partie du Comité des Dix et signe le manifeste des droites. Aux élections générales de septembre, il se représente, comme révisionniste, aux électeurs de Mamers. Il est réélu au premier tour avec 7.330 voix contre 5.441 au républicain Le Chevalier sur 15.276 inscrits et 12.903 votants.

Il se fait remarquer, le 23 juin 1890, dans le débat animé sur la validation des élections de l'arrondissement de Lodève, par des interruptions qui lui valent un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal. Le 13 mars 1893, dans la discussion des interpellations sur un épisode de l'affaire de Panama, l'affaire Cottin, qui provoqua la démission du ministre de la Justice Bourgeois, il propose un ordre du jour de réprobation envers ce dernier et le gouvernement. Dix jours plus tard, au nom des droites qu'il préside, il appuie la proposition de Cazanove de Pradine tendant à inviter le Président de la République à dissoudre la Chambre.

Sa profession de foi pour les élections de 1893 dépeint assez bien le person-

nage : « Aux inepties débitées ou imprimées sur mon compte, je ne veux répondre que par le dédain. Au moment où la question financière est si grave et où la moralité publique a tant souffert de ces tristes affaires du Panama, vous ne retirerez pas à votre ancien député la confiance que vous lui témoignez depuis vingt-deux ans. Vous ne lui préférerez pas un nouveau venu dans le département, qui n'a d'autre raison d'y paraître que d'être le candidat officiel de M. le préfet.

« Mon dévouement vous est acquis. Vous me connaissez tous. Protecteur de l'agriculture, défenseur du commerce et de l'industrie, avant tout ami de l'ouvrier, mon passé vous garantit mon avenir. Comptez sur moi comme je compte sur vous ».

L'appel fut entendu : le duc de La Rochefoucauld obtint d'emblée 6.985 suffrages contre 5.661 à Le Chevalier.

Au cours de la nouvelle législature, s'il appartient à diverses commissions, il n'intervint qu'une fois : sur la discussion immédiate du projet portant autorisation de rembourser ou de convertir en rente 3 1/2 % la rente 4 1/2 %.

Aux élections de 1898, il fut battu d'assez peu par Joseph Caillaux, qui enlevait 12.939 voix, tandis que lui-même en recueillait 11.737 sur 29.140 inscrits et 24.883 votants.

LA ROCHEJACQUELIN (JULIEN, GASTON DU VERGIER marquis de), né le 27 mars 1833 à Chartres (Eure-et-Loir), mort le 30 juillet 1897 à Boismé (Deux-Sèvres).

Représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Député des Deux-Sèvres de 1876 à 1878, de 1881 à 1885 et de 1889 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 605.)

Grâce à la fidélité de ses électeurs de la circonscription de Bressuire, le marquis de la Rochejacquin, fidèle lui-même à ses convictions monarchiques, retrouva son siège de député aux élections générales de 1889, qui eurent lieu au scrutin d'arrondissement et, réélu en 1893, il le conserva jusqu'à sa mort.

En 1889, il avait obtenu 11.510 voix sur 20.259 votants, 8.316 suffrages allant à son adversaire, Cuibin. En 1893, il recueillit 10.121 voix, son concurrent Le Roux en obtenant 9.824 sur 20.546 votants.

Au cours de ces deux législatures, La Rochejacquin eut à la Chambre une activité réduite ; il n'intervint en séance publique qu'une seule fois au cours de chacune d'elles, et chaque fois au sujet d'opérations électorales : en 1890, pour

demander des explications sur la validation de l'élection d'un député de la Vendée ; en 1893, pour obtenir la validation de sa propre élection dont la régularité avait été contestée mais que la Chambre reconnut après une intervention de Denys Cochin et malgré le rapporteur du 10^e Bureau qui concluait à une enquête, par 226 voix contre 203, sur 426 votants.

La Rochejacquin mourut le 30 juillet 1897, dans son château de Clisson, au cours de son sixième mandat parlementaire. Il était âgé de 64 ans.

LAROCHE-JOUBERT (JEAN, Edgard), né le 12 septembre 1843 à Angoulême (Charente), mort le 14 novembre 1913 à Paris (16^e).

Député de la Charente de 1884 à 1906.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSIN. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 599.)

Aux élections générales de 1889. Edgard Laroche-Joubert obtint sans mal pour la seconde fois le renouvellement de son mandat de député de la 1^{re} circonscription d'Angoulême : il n'eut aucun compétiteur et, sur les 12.366 électeurs qui prirent part au scrutin, 9.661 lui accordèrent leurs suffrages. Par la suite, le corps électoral allait d'ailleurs lui renouveler trois fois encore sa confiance en lui donnant, en 1893, 8.165 voix sur 14.085 contre 5.623 au républicain-radical Jartan ; en 1898, 8.494 sur 15.998 contre 6.627 au radical-socialiste Le Ricolsais, en 1902 enfin, 8.537 sur 16.136 contre 7.427 à Maviat, candidat de nuance gauche radicale.

Pendant les vingt-deux années consécutives où il fut député, Edgard Laroche-Joubert — qui fut également conseiller municipal et conseiller général d'Angoulême, ne cessa pas de diriger, avec le titre de gérant en chef, l'entreprise de papeterie qu'il tenait de son père et qui, malgré sa forme coopérative et l'institution de la participation des ouvriers aux bénéfices, restait en fait son affaire personnelle. Président du comité central des fabricants de papiers de France, il obtint la présidence d'une des sections de l'Exposition universelle de 1889 ainsi qu'un grand prix pour la qualité de ses fabrications. Il reçut aussi un autre prix et deux médailles d'or pour son œuvre économique et sociale.

Grand industriel, soucieux de défendre ses intérêts mais qui invitait les patrons à reconnaître leurs devoirs à l'égard de leurs ouvriers et qui, à la tribune de la Chambre, se fit parfois applaudir par l'extrême-gauche, Edgard Laroche-Joubert garda toute sa vie des convictions politiques conservatrices mais, d'abord bonapartiste comme son père, il se rallia après 1892 à la République.

Son expérience des affaires et ses préoccupations sociales orientèrent son activité parlementaire. De 1889 à 1906, il appartint successivement aux commis-

sions du travail, du commerce et de l'industrie, ainsi qu'aux commissions chargées d'examiner les projets et propositions sur la liberté d'association, sur les patentes, sur la prorogation du privilège de la Banque de France.

Aux élections générales de 1906, Edgard Laroche-Joubert se fit battre par Maviat, qui prit ainsi sa revanche de sa défaite de 1902 : Laroche-Joubert obtint 8.229 voix sur 17.171 et son concurrent 8.859.

Il ne sollicita pas de nouveau mandat en 1910 et mourut à Paris, septuagénaire, le 14 novembre 1913.

LAROCHE-JOUBERT (EDMOND, JEAN, PIERRE), né le 9 janvier 1879 à Angoulême (Charente).

Député de la Charente de 1924 à 1928

Petit-fils de Jean Edmond, fils de Jean Edgard et, comme eux, fabricant de papier, Edmond Laroche-Joubert fut aussi, comme eux, député de la Charente.

Ancien élève de l'Ecole des hautes études commerciales, il se consacra à la direction de la papeterie familiale à laquelle son grand-père, puis son père avaient donné un grand essor. Fidèle à la tradition paternelle, il attachait une grande importance à l'association du capital et du travail et se montrait particulièrement fier que la participation des ouvriers aux bénéfices ait été instituée dès 1843 dans l'entreprise familiale : pour son action sociale, il se vit d'ailleurs décerner le prix Goffinon par la Société pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices.

Fait chevalier de la Légion d'honneur en 1920 — il devait être promu officier en 1930 — il se trouva, lors des élections générales de 1924, inscrit au 4^e rang sur la liste d'union républicaine, agricole, économique et sociale qui sollicitait les suffrages des électeurs charentais et obtint trois sièges, un au quotient et deux à la plus forte moyenne, dont celui de Laroche-Joubert. Les électeurs le préférèrent en effet à ses colistiers, sauf à celui qui venait en tête de liste, et il recueillit 27.112 suffrages sur 31.083 votants, soit plus que les candidats élus au quotient.

Inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique, il fut secrétaire de la commission des douanes et de la commission du commerce et de l'industrie, au nom de laquelle il participa comme rapporteur pour avis à la discussion des projets portant révision des tarifs douaniers. Il intervint également à titre personnel, lors de l'examen du budget de 1925, sur la question des effets négociables et dans la discussion d'une interpellation d'Edouard Barthe sur les tarifs de transports. Il déposa en outre une proposition de résolution relative au Règlement de la Chambre.

En 1928, il sollicita dans la circonscription de Barbezieux le renouvellement

de son mandat mais, ayant obtenu 6.022 suffrages, il fut battu dès le premier tour par Jean Hennessy qui en emporta 7.525 sur 14.963 votants.

Il ne sollicita pas d'autre mandat législatif.

LA ROCETHULON (GEORGES, JOSEPH, MARIE, EUGÈNE, comte de), né le 8 janvier 1868 à Versailles (Seine-et-Oise).

Député de la Vendée de 1902 à 1906.

Fils l'officier général et de descendant d'une famille traditionnellement vouée à la carrière des armes — mais qui compta aussi plusieurs parlementaires — Georges de La Rochethulon, après avoir fait ses études au collège Stanislas, entre en 1889 à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Après un stage accompli à l'Ecole de cavalerie de Saumur, on le trouve en 1893 lieutenant au 31^e dragons, mais dès 1897 il abandonne l'armée et il va désormais consacrer ses soins à mettre en valeur ses terres poitevines et le domaine vendéen que lui avait apporté son épouse, descendant du compagnon d'exil de Napoléon I^{er}, le comte de Las-Cases.

Il ne tarde pas à devenir secrétaire-adjoint de la Société des agriculteurs de France et conseiller municipal, puis maire de la commune de Saint-Hilaire-de-Talmont, où il réside. Il brigue sans succès un siège au conseil d'arrondissement dans le canton de Talmont; pourtant, encouragé peut-être par le souvenir de son oncle maternel, le baron de Ludoncelle — qui avait été député de 1876 à 1885 — il se présente aux élections générales de 1902, dans la 1^{re} circonscription des Sables-d'Olonne.

Condamnant devant les électeurs la politique de Waldeck-Rousseau, se déclarant partisan de la liberté des cultes et résolu à protéger les intérêts de l'armée, comme ceux de l'agriculture et de l'industrie française, il est élu député au premier tour de scrutin, par 8.209 voix sur 16.775 votants, son adversaire Chailley-Bert, qui soutenait le ministère, n'ayant recueilli que 7.868 suffrages malgré l'appui que lui avait apporté le député sortant, Gautret, qui ne se représentait pas.

Inscrit au groupe de l'action libérale et votant en général avec les progressistes, La Rochethulon n'eut à la Chambre qu'une activité limitée; des trois rapports qu'il présenta, le plus important porte sur un traité passé entre le Crédit foncier et la ville de Saint-Pierre-de-la-Réunion. En 1904, il interpelle le ministre de la Justice sur un incident qui s'était produit au tribunal des Sables-d'Olonne et il intervient en 1906 dans la discussion d'une interpellation d'Etienne Flandin sur la situation de l'Inde française.

Aux élections de 1906, Chailley-Bert, prenant sa revanche dès le premier tour de scrutin, obtint 8.523 suffrages sur 17.155 votants et enlève de peu son

siège à La Rochethulon qui recueille 9.491 voix.

Il ne sollicite pas, désormais, d'autre mandat parlementaire et il abandonne même, en 1908, son siège de conseiller municipal de Saint-Hilaire-de-Talmont, mais après la première guerre mondiale pendant laquelle il reprit du service dans les forces armées et fut fait chevalier de la Légion d'honneur, il retrouva son mandat municipal et ses fonctions de maire et de conseiller général de la Vendée.

LA ROCLETTE (ERNEST, LÉON, ZACHARIE POICTEVIN baron de), né le 20 mai 1847 à Assérac (Loire-Inférieure), mort le 7 février 1902 à Assérac.

Député de la Loire-Inférieure de 1879 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 177 (à ROCLETTE).)

S'étant prononcé le 11 février 1889 contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, il ne se représenta pas au renouvellement du 22 septembre suivant.

Il mourut en son château de Monchoix en Assérac le 7 février 1902, à l'âge de 54 ans.

LAROZE (JEAN, BAPTISTE, LOUIS, Alfred), né le 5 avril 1834 à Bordeaux (Gironde), mort le 20 mai 1913 à Bordeaux.

Député de la Gironde de 1881 à 1889.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur du 17 mai 1884 au 6 avril 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 608.)

Il fut battu au renouvellement de 1889 dans la circonscription de Bazas, qui était déjà la sienne en 1881, par le marquis de Lar-Saluces, dont il avait d'ailleurs triomphé à cette époque; il n'obtint que 5.710 voix sur 14.414 votants contre 7.200 à son adversaire.

Il abandonna dès lors la politique mais fit carrière dans la magistrature: conseiller à la Cour d'appel de Paris en 1894, il est président de Chambre en 1900 et se voit conférer l'honorariat en 1904.

Délaissant alors la capitale, il retourna à Bordeaux, où il mourut le 20 mai 1913, à l'âge de 79 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1901.

LAROZE (LÉON, MARIE, JACQUES, JOSEPH), né le 21 janvier 1835 à Bordeaux (Gironde), mort le 23 décembre 1912 à Saint-Martin-de-Lerm (Gironde).

Député de la Gironde de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans Robert et Cougny. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 608.)

Candidat malheureux au renouvellement de 1889 contre Robert Mitchell, il fut battu par 6 627 voix sur 14 117 voix contre 7 299.

Il abandonna dès lors la vie politique pour se consacrer à ses mandats locaux et à l'amélioration de l'agriculture et de la viticulture; il mourut le 23 décembre 1912 à Saint-Martin-de-Lerm, à l'âge de 77 ans.

LAROZE (Pierre), né le 26 mai 1861 à Libourne (Gironde).

Député de la Gironde de 1893 à 1902.

Fils de Léon Laroze, député de la Gironde de 1885 à 1889, Pierre Laroze est depuis six ans auditeur au Conseil d'Etat lorsqu'il se présente comme républicain progressiste aux élections législatives de 1893 dans l'arrondissement de La Réole. Il est élu le 20 août, soit dès le premier tour, par 7 619 voix contre 5 436 à Mitchell, rallié.

Au parlement, il est membre de plusieurs commissions, dépose plusieurs rapports sur le placement des ouvriers et des employés ainsi qu'une proposition de loi tendant à venir en aide aux victimes d'inondations qui s'étaient produites dans la Gironde.

Réélu en 1898, au deuxième tour cette fois, par 8 134 voix sur 13 054 votants, il s'intéresse à des problèmes plus généraux, spécialement aux questions coloniales et internationales. Républicain modéré, il apporte son soutien, au début de l'affaire Dreyfus, aux gouvernements successivement en place; il signe même un ordre du jour approuvant les réponses faites par le gouvernement Charles Dupuy à une interpellation de Millerand relative aux conditions dans lesquelles le dossier secret de l'affaire serait communiqué à la Cour de cassation. Cette position n'est pas approuvée par tous les électeurs car le 11 mai 1902 il est battu par un candidat radical, n'obtenant que 5 556 voix contre 6 606.

Il n'en poursuit pas moins sa brillante carrière administrative. En 1912, il devient maître des requêtes au Conseil d'Etat, cependant qu'il était depuis 1910 secrétaire général du Crédit foncier, dont il est nommé sous-gouverneur en 1914, puis gouverneur jusqu'en 1928. Il termine sa carrière comme président du conseil d'administration de la Compagnie du métropolitain de Paris.

En 1933 il est promu grand officier de la Légion d'honneur.

LARQUIER (FERNAND, EMILE, LOUIS), né le 6 août 1863 à Arthenac (Charente-Inférieure).

Député de la Charente-Inférieure de 1902 à 1914.

Docteur en droit, avocat, ancien magistrat, maire de Saint-Simon-de-Bordes, mais aussi propriétaire-viticulteur et bouilleur de cru, Fernand Larquier est élu député de l'arrondissement de Jonzac le 7 septembre 1902, au premier tour, par 10 407 voix contre 9 288 à Marchand qui avait été invalidé.

A la Chambre, où il s'inscrit à la gauche radicale, il fait partie de diverses commissions et notamment : réforme judiciaire, législation des boissons. Il dépose une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit de 100 000 F en faveur des victimes de l'orage du 5 août 1904 dans la région de Jonzac. La défense des bouilleurs de cru constituera l'essentiel de son activité. Au cours de la législature de 1902-1906, il sera intervenu 64 fois par ses votes en faveur des bouilleurs de cru.

Il est réélu le 6 mai 1906, par 10 699 voix contre 10 217 au marquis de Montebello, puis le 8 mai 1910, au second tour, par 10 182 voix contre 9 463 à Robert.

De 1906 à 1914, il est membre de diverses commissions : réforme judiciaire, administration générale, cultes, boissons, répression du vagabondage, comptes définitifs. Il prend part à la discussion des budgets de 1908, 1909, 1910 (surtout sur les questions relatives aux produits alcoolisés) et de 1911, 1912, 1913 et 1914 (essentiellement sur le budget de la Justice). Il dépose une proposition de loi tendant à créer des certificats d'origine régionaux, prend part à la discussion des propositions de loi sur la représentation proportionnelle et rapporte en 1913 un projet de loi visant à lutter contre l'espionnage. Il est élu secrétaire de la Chambre en 1910, 1911 et 1912.

Aux élections de 1914, il arrive en tête au premier tour avec 7 814 voix, mais il est battu au second par Carré-Bonvalet qui le devance avec 9 563 voix contre 8 182.

LARREY (FÉLIX, HIPPOLYTE), né le 18 septembre 1808 à Paris, mort le 8 octobre 1895 à Paris.

Député des Hautes-Pyrénées de 1877 à 1881.

Larrey, après son court passage au parlement de 1877 à 1881, avait complètement abandonné la politique pour se consacrer désormais à ses travaux médicaux et à l'Académie des sciences.

Il mourut à Paris le 8 octobre 1895 à l'âge de 87 ans.

LARSAN (Gironde). — Voy **PÉRIER de LARSAN**.

LASBAYSES (JEAN, MARIE, JOSEPH, JULES), né le 12 février 1831 à Lézat (Ariège), mort le 11 février 1893 à Paris.

Député de l'Ariège de 1876 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 611.)

Le 22 septembre 1899, Lasbaysses fut réélu député de l'Ariège, circonscription de Pamiers, avec 10.404 voix sur 19.666 votants contre 9.125 à son adversaire Aclouque, conservateur. Malade, il ne put pas vraiment reprendre son activité de parlementaire. Il vota cependant en novembre 1892 pour la création de la commission d'experts dans l'affaire de Panama.

Son décès survint le 11 février 1893. Lasbaysses était âgé de 62 ans.

LAS CASES (EMMANUEL, JOSEPH, AUGUSTIN, comte de), né le 2 avril 1854 à Auxerre (Yonne), décédé le 16 avril 1934 à Paris

Sénateur de la Lozère de 1903 à 1933.

Le comte de Las Cases, né à Auxerre, fait des études secondaires, qu'il complète à la Faculté de droit par une licence, puis un doctorat en droit.

Avocat à la Cour d'appel de Paris, il est en 1880-1881 secrétaire de la conférence des avocats et président de la conférence Molé. La Cour d'assises retentit souvent de ses plaidoiries en faveur des obligataires du Panama.

Propriétaire du château de la Baume, tout près de Marvejols dans la Lozère, il s'intéresse très vite aux questions agricoles et sociales et fait de nombreuses conférences politiques et économiques qui sont publiées sous forme de brochures.

La vie politique le tente : conseiller général, il devient président de l'Assemblée départementale de la Lozère.

Mais ce n'est qu'au Sénat qu'il devait donner la mesure de son talent. Le 6 décembre 1903, il est élu sénateur de la Lozère par 209 voix sur 382 votants, en remplacement de feu Théophile Roussel, alors que son adversaire, Pelisse, radical, n'en obtenait que 172.

Ainsi commence à la Haute Assemblée une carrière qui durera trente ans. Siégeant à droite, le comte de Las Cases y déploie une activité étonnante, s'intéressant à tout, parlant sur les sujets les plus variés, nationaux ou locaux, économiques ou juridiques, civils ou militaires.

On peut cependant considérer tous ces sujets comme secondaires si l'on se souvient que le début du mandat sénatorial du comte de Las Cases se place dans la période la plus virulente des luttes religieuses et scolaires.

Dès le 11 février 1904, il attaque, à l'occasion de la discussion du projet de loi sur l'enseignement secondaire libre. Occupant la tribune du Sénat pendant plus d'une heure, il conteste à la gauche le droit d'interdire aux congrégations autorisées d'enseigner dans les établissements secondaires. Discours enflammé : point par point, il réfute l'argumentation développée par M. Combes ou la reprend

à son compte si elle est favorable à sa thèse. Toute la droite le soutient et l'applaudit. Pour la première fois — ce sera ensuite la règle générale — on lit au *Journal officiel*, à la fin de son intervention, l'expression consacrée : « Applaudissements prolongés à droite. L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues ».

Désormais, il consacra toute son ardeur à défendre sa foi chrétienne et à contester les idées « laïques » de ses adversaires.

Est-il nécessaire de préciser qu'il vota contre la séparation des Eglises et de l'Etat ?

Mais son premier mandat expire. Le 7 janvier 1906, ses électeurs lui renouvellent leur confiance par 213 voix sur 380 votants. Un an après, le 14 janvier 1907, il est élu secrétaire du Sénat et le restera jusqu'en 1909.

La France vient de vivre un drame qui l'a divisée en deux camps : l'affaire Dreyfus. En 1906, le comte de Las Cases dépose une proposition de loi tendant à ne décerner à un citoyen les honneurs du Panthéon que dix ans après sa mort. Texte de combat : la gauche a demandé le transfert au Panthéon des cendres d'Emile Zola dont la position dans l'affaire Dreyfus a été explosive. Toute la droite s'oppose à ce transfert et le comte de Las Cases, en son nom, fera de Zola un opportuniste pour qui l'accuse ne fut qu'un moyen de se faire connaître.

A la fin de l'année 1906, nouveau débat au Sénat sur l'exercice public des cultes. Le comte de Las Cases revient à la charge contre la loi de séparation.

Deux ans plus tard, le Sénat discute de la dévolution des biens ecclésiastiques. Le sénateur de la Lozère monte encore à la tribune et prend la défense de l'Eglise tout au long d'un discours, très documenté et souvent passionné, qui occupe neuf pages du *Journal officiel* !

En 1912 est inscrit à l'ordre du jour le rapport de la commission d'enquête sur la liquidation des congrégations. Le comte de Las Cases ne peut que s'opposer à ses conclusions.

Dernier débat important avant la guerre : celui qui, le 24 mars 1914, s'ouvre sur le projet de loi tendant à assurer la fréquentation régulière des écoles publiques et privées et la défense de l'école laïque. Le comte de Las Cases rend responsable la loi de séparation de toutes les difficultés que connaît l'enseignement primaire en France et accuse certains maîtres de l'école laïque de partialité.

Pendant la Grande Guerre, les querelles religieuses s'estompent. Le gouvernement n'a plus qu'un souci : gagner la guerre et les textes qu'il soumet au parlement sont toujours plus ou moins en relation avec les hostilités.

Le 11 janvier 1920, il sollicite et obtient son troisième mandat sénatorial, par 265 voix sur 376 votants.

Le 11 novembre 1921, après avoir suspendu sa séance quelques instants pour

honorer les morts de la guerre, le Sénat aborde la discussion du projet de loi sur la fréquentation scolaire et sur la prolongation de la scolarité obligatoire. Si, depuis le début du siècle, les esprits se sont calmés, pour le comte de Las Cases les problèmes scolaires et religieux sont restés indissociables.

Son quatrième mandat sénatorial, obtenu par 269 voix sur 375 votants, commence le 6 janvier 1924. Le 20 novembre de cette même année, il reprend la parole, après une éclipse de trois ans due à son état de santé, sur un sujet qu'il avait déjà eu maintes fois l'occasion de traiter : l'amnistie. S'il n'y est pas hostile dans son principe, il n'en accepte pas n'importe quelle forme et il le proclame avec un talent oratoire que les ans n'ont point altéré.

Sa dernière grande intervention porte sur le vote des femmes — juin 1932 — intervention très nuancée, plus souvent consacrée à l'aspect humain de la question qu'à son aspect politique.

Le 9 janvier 1933, il ne se représente pas. C'est son fils, le vicomte Philippe de Las Cases, qui sollicite, mais sans succès, la confiance des électeurs.

Retire de la vie politique, le comte de Las Cases mourut à Paris le 16 avril 1934, âgé de 80 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre.

LASCOMBES (ANTOINE), né le 13 juillet 1840 à Chalignac (Cantal), mort le 28 juin 1905 à Chalignac.

Député du Cantal de 1885 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. III, p. 613.)

Aux élections du 22 septembre 1889, Antoine Lascombes fut élu au premier tour dans la circonscription de Mauriac, par 7.168 voix sur 10.011, contre 3.806 au candidat boulangiste Salvy. Il rapporta divers projets d'ordre vinicole et agricole, intervint dans la discussion de projets et propositions relatifs aux justices de paix (1891), à la liberté de vote (1892), aux accidents du travail (1893) et intervint sur les budgets de l'Agriculture de 1892 à 1893.

Aux élections du 20 août 1893, il fut élu sans concurrent au premier tour, par 8.666 voix sur 8.999. On l'entendit sur le budget de l'Agriculture de 1896 et sur la réforme des patentes (1898).

Les élections du 8 mai 1898 ne lui furent pas favorables : il fut battu au premier tour par l'avocat Fernand Brun, qui se situait plus à gauche que lui et recueillit 7.563 voix sur 10.814, ne lui en laissant que 3.142. A la suite de cet échec Antoine Lascombes abandonna la vie politique. Il mourut 7 ans plus tard dans sa commune natale.

LA SCOTIÈRE (PIERRE, FRANÇOIS, LÉON DUCHESNE de), né le 3 février 1812 à Valframbert (Orne), décédé le 1^{er} mars 1895 à Alençon (Orne).

Sénateur de l'Orne de 1876 à 1895.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 316 (à SCOTIÈRE).)

Il fut réélu le 4 janvier 1891 au Sénat avec 524 voix sur 931 votants.

En 1892, il fut élu président de la commission fixant le régime de l'exploitation des mines de fer communales de Rancié, dans l'Ariège. L'année suivante, il présida la commission chargée de l'examen de la proposition de loi portant modification aux lois du 21 juillet 1881 et du 4 août 1884 relatives aux ventes et aux échanges d'animaux domestiques.

En 1894, il présenta divers rapports sur des questions d'intérêt local.

Il mourut le 1^{er} mars 1895 à Alençon, âgé de 83 ans.

LASIES (MARIE. LOUIS. JOSEPH), né le 21 février 1862 à Houga (Gers), mort le 23 février 1927 à Bordeaux (Gironde).

Député du Gers de 1898 à 1910.

Député de la Seine de 1914 à 1919.

Après avoir fait des études classiques à Auch, Joseph Lasies accomplit son service militaire au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique et entra à l'École de Saumur Sous-lieutenant au 3^e chasseurs dès 1888, il démissionne en 1893. Élu maire de Mormès, il est révoqué par le gouvernement. Aux élections de mai 1898, après une campagne en faveur du plébiscite et de multiples déclarations antisémites, il est élu député de l'arrondissement de Condom, au second tour, par 8.662 voix contre 7.942 à Légu, sur 16.721 votants et 21.106 inscrits, succédant au docteur Lannelongue qui ne se représente pas.

Au Palais Bourbon, il dépose des propositions de loi relatives à la viticulture à la protection de l'épargne contre la spéculation. Il participe à la discussion des interpellations sur les événements de Zinder, à celle des projets sur les contributions directes et sur le régime des boissons, du budget de l'Agriculture, des Postes et de la Guerre. Violentement antidreyfusard, les développements de l'affaire Dreyfus lui donnent l'occasion de multiples interventions : en 1898, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour garantir le secret des dépositions devant la Cour de cassation ; le 8 mai 1899, pour répondre à Charles Dupuy, président du Conseil, au sujet des menées judéo-internationales ; quelques jours plus tard, le 12 mai, lors de la démission de Freycinet, ministre de la Guerre ; le 8 juin 1899, pour répondre à Delcassé au sujet de la dépêche Panizzardi ; le 16 novembre 1899, à l'occa-

sion du déplacement des commandants Exelmans et de Sèze ; le 2 mars 1900, sur les illégalités commises dans le procès en Haute Cour ; le 22 mai 1900, lors de l'interpellation au sujet de Joseph Reinach ; le 21 juin 1901, sur les pressions exercées par le gouvernement à l'encontre de certains magistrats. Il s'oppose au projet d'amnistie qui suspendrait le cours de la justice. Spécialiste des interpellations il se soucie peu du règlement, dont il éprouve parfois les rigueurs. Il écrit de nombreux articles dans *La Libre Parole* de Drumont.

Aux élections d'avril 1902, il est réélu au premier tour par 8.695 voix contre 7.644 à Péraldi sur 16.623 votants et 20.959 inscrits. Il prend position en faveur du service militaire d'un an et intervient au cours des interpellations sur la grève (1902) et sur l'affaire Humbert, sur les menées internationales et antimilitaristes (1903). Il se fait le défenseur des bouilleurs de cru en maintes occasions. Partisan de la liberté d'association et de la liberté d'enseignement, il participe à la discussion du projet qui réprime l'ouverture d'établissements congrégationnistes sans autorisation. La discussion de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat provoque de multiples interventions de sa part, notamment sur la liberté de conscience des fonctionnaires et des officiers et sur les édifices du culte.

Aux élections de mai 1906, il est réélu au premier tour avec 8.487 voix contre 7.491 à Masclanis sur 10.768 votants et 20.959 inscrits. Le 15 juin, il interpelle le gouvernement Sarrien au sujet des pressions officielles durant les élections. Il participe à l'interpellation de Pressensé visant l'arrêt de révision de l'affaire Dreyfus. Il intervient en ce qui concerne les impôts des viticulteurs, les droits sur l'alcool et la délimitation de la Champagne viticole. Après les incidents de Narbonne, il interpelle le gouvernement le 27 octobre 1907 sur la situation morale et matérielle de l'armée.

Il ne se représente pas aux élections de 1910, mais à celles d'avril-mai 1914. Il est élu au premier tour dans la 2^e circonscription de la Seine, par 6.335 voix contre 1.540 à Rey, sur 9.385 votants et 12.441 inscrits.

Il reprend du service à la déclaration de guerre et il est promu capitaine le 16 mars 1915. La même année, il est décoré de la Croix de guerre et de la Légion d'honneur. Le 7 décembre 1916, il prend part aux interpellations du gouvernement Briand en comité secret et se prononce pour la création d'un comité de guerre de cinq membres. Il participe à la discussion du projet qui institue les pupilles de la Nation et de celui qui organise les affectations dans les unités combattantes. Il dépose deux propositions de loi tendant, l'une, à perpétuer la mémoire de Guynemer, l'autre à transformer en cinquième arme les services de l'aéronautique.

Il ne se représente pas aux élections de 1919.

Il meurt dans une clinique de Bordeaux le 23 février 1927. Sa situation matérielle était très précaire : ce fut Joseph Caillaux, dont il avait été l'adversaire politique, qui prit tous les frais à sa charge.

LASSALLE (JEAN, BAPISTE, Elysée), né le 22 novembre 1856 à Fresnois (Ardennes), mort le 21 avril 1930 à Fresnois.

Député des Ardennes de 1898 à 1910.

Ouvrier mécanicien, Elysée Lassalle était à Sedan un militant socialiste fort en vue : vice-président du Conseil des prud'hommes et conseiller municipal de la ville. Aussi se trouva-t-il tout naturellement amené à briguer un mandat de député. Sans succès d'abord, en 1893. Mais en 1898 il est élu par 7.724 voix contre 6.995. et sa majorité ira s'élargissant au fil des consultations suivantes : 8.627 voix contre 6.653 en 1902, au second tour, et 7.710 voix contre 4.027 en 1906. En 1910, il renonce à se présenter.

A la Chambre, où il est inscrit au groupe des socialistes parlementaires, il n'intervient jamais à la tribune, se bornant à déposer des rapports au nom des commissions dont il est membre, celle notamment des postes et télégraphes.

Il mourut dans ses Ardennes natales le 21 avril 1930 ; il avait 74 ans.

LASSALLE (JEAN, Robert), né le 2 juin 1882 à Soustons (Landes), mort au champ d'honneur le 14 mai 1940, à Chémery-sur-Bar (Ardennes).

Député des Landes de 1924 à 1940.

*Ministre des Pensions
du 18 janvier au 10 mars 1938.*

Fils d'un notaire, qui fut maire et conseiller général de Soustons, Robert Lassalle, une fois docteur en droit, passa le concours de rédacteur au ministère des Finances, où il poursuivait tranquillement une carrière qui devait le mener au grade de chef de bureau lorsque éclata la guerre de 1914. Bien que réformé à la suite de la perte d'un œil, il s'engage en août 1914 comme simple soldat au 49^e régiment d'infanterie et demande aussitôt à partir au front. Blessé à la bataille de la Marne, il obtient une seconde citation devant Verdun, est nommé sous-lieutenant et blessé à nouveau au Chemin des Dames en mai 1917, puis fait prisonnier au plateau de Craonne. La Croix de guerre et la Légion d'honneur sont la reconnaissance de son courage.

Conseiller municipal de Soustons et conseiller général, il est député des Landes le 11 mai 1924 sur la liste démo-

cratique d'union républicaine radicale et radicale-socialiste constituée avec L. Bouyssou, P. Deyris et G. Lalanne, députés sortants, et qui enlève les quatre sièges du département à la majorité absolue.

Aux élections au scrutin uninominal de 1928, il se présente dans la circonscription de Dax et l'emporte dès le premier tour, avec 11.113 voix, sur Defos du Rau, qui en recueille 9.490, sur 22.170 votants.

Il est réélu, au premier tour encore, en 1932, avec 13.191 voix sur 18.819 votants, mais en 1936 il est d'abord mis en ballottage par Miral, qui obtient 5.963 suffrages au premier tour et 7.638 au second, tandis que Lassalle en a 9.076, puis 13.546.

Au Palais Bourbon, Lassalle appartient principalement aux commissions des régions libérées, des travaux publics, des pensions, des douanes, ainsi qu'à la commission des finances dont il fut le rapporteur pour les budgets des Régions libérées et de l'Intérieur. Député très actif — dès sa première législature il est chargé d'une quinzaine de rapports au fond ou pour avis — il participe durant ses seize années de mandat à la discussion de chaque budget et d'un grand nombre de projets financiers. Parmi les sujets sur lesquels il intervient le plus figurent les questions concernant les collectivités et l'administration locales, les questions administratives relevant du ministère de l'Intérieur, les pensions, les anciens combattants et victimes de guerre, les douanes, le statut des métayers, etc. En 1926, il prend une part importante à l'établissement de la carte du combattant (loi du 19 décembre 1926). En 1937-1938, il est le rapporteur pour avis de la commission des finances sur les projets de réorganisation de la police parisienne et de la direction générale de la Santé nationale. Il n'en porte pas moins une grande attention aux questions locales, situation des pêcheurs et inscrits maritimes de la région de l'Adour, crue du bas Adour, production de la gemme, entre autres.

Le 18 janvier 1938, il est appelé à faire partie du cabinet Chaumetemps comme ministre des Pensions, poste qu'il occupe seulement trois mois : jusqu'à la démission de ce cabinet le 10 mars.

Lorsque vient la guerre de 1939, il refuse le grade de colonel qui lui est offert dans l'intendance et, malgré son âge, il s'engage de nouveau, cette fois comme lieutenant mitrailleur au 213^e régiment d'infanterie. Seules des permissions le ramènent à la Chambre. Le 15 mars 1940, il y prend la parole sur le régime des allocations militaires et la solde des sous-officiers de réserve. Ce sera sa dernière intervention : le 14 mai 1940, il est tué à l'ennemi à Chémery-sur-Bar.

Fondateur de la Fédération landaise des combattants républicains, il était président d'honneur de la Fédération nationale des combattants républicains.

LASSERRE (PIERRE, dit Georges), né le 10 novembre 1878 à Saint-Léger-de-Balson (Gironde).

Député de la Gironde de 1932 à 1936.

Instituteur, maire de Talence, conseiller général, Lasserre fut candidat du parti socialiste S.F.I.O. aux élections générales de 1932 dans la 2^e circonscription de Bordeaux. Dénonçant la politique de l'union nationale (« ses déficits, ses renouements scandaleux, ses gaspillages ») il l'emporte au second tour, le 8 mai, avec 9.631 voix sur 18.246 votants. Au premier tour, le 1^{er} mai, il était déjà arrivé en tête avec 8.768 voix, devançant Lorin qui en avait 7.471.

Il se consacre aux travaux des commissions : administration générale, départementale et communale ; programmes électoraux ; enseignement et beaux-arts ; aménagement des villes.

Aux élections générales de 1936, il se présente, toujours dans la même circonscription, sous les couleurs de l'union socialiste républicaine (U.S.R.) de Marquet et fut battu par le candidat S.F.I.O. Audeguil, n'ayant obtenu, au premier tour, que 2.231 voix sur 18.541 votants.

LASSERRE (MAURICE, PIERRE), né le 6 septembre 1862 à Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne), mort le 11 novembre 1933 à Paris (8^e).

Député de Tarn-et-Garonne de 1890 à 1902.

Diplômé de l'Ecole des sciences politiques, avocat inscrit au barreau de Paris, ancien chef de cabinet de l'évêque, ministre de la Justice, Maurice Lasserre, est le fils de Joseph Lasserre, député de l'arrondissement de Castel-Sarrazin depuis 1876. A la mort de ce dernier, survenue le 28 décembre 1889, il est élu avec 9.121 voix contre 5.200 à Mauvoisin.

A la Chambre, dont il est l'un des plus jeunes membres, il se fait remarquer par une interpellation au ministre de la Guerre, Freycinet, sur l'affaire de la infinité. Il fait partie de nombreuses commissions, dont il est à plusieurs reprises nommé rapporteur. Il rédige notamment le rapport sur le projet de loi relatif aux modifications à apporter à la loi sur la presse. Il est élu secrétaire de la Chambre en 1892 et 1893, puis membre de la commission du budget pour laquelle il rapporte le budget des Cultes.

Le 20 août 1893, il est réélu au premier tour avec 10.436 voix contre 6.343 à Ernest Mauvoisin, son adversaire radical-socialiste, sur le programme du cabinet Méline et après s'être nettement prononcé contre l'impôt général et progressif sur le revenu. Il rapporte les projets de loi tendant à réprimer les menées anarchistes, visant au rachat des canaux du Midi et à la prorogation de la concession des eaux de Vichy. Membre de la

commission du budget, il rapporte en 1896 et 1897 le budget du ministère de l'Intérieur et prend la parole dans plusieurs discussions importantes, notamment en réponse à Ribot pour soutenir l'impôt sur la rente. Il fait partie du comité directeur des républicains de gouvernement.

Il est élu pour la dernière fois le 8 mai 1898, par 8.878 voix contre 8.765 à Sénac, radical. Il est à nouveau membre de la commission du budget en 1899 et de la commission de la législation fiscale et prend part à la discussion du budget de 1900.

Il ne se représente pas aux élections de 1902 et meurt à Paris le 11 novembre 1933. Il était chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre et officier d'Académie. Il était âgé de 71 ans.

Il avait acquis à la Chambre une grande et rapide notoriété d'orateur financier. Publiciste de talent, il avait fondé la *Tribune du Tarn-et-Garonne*, dont il fut directeur et rédacteur en chef, et collaboré au *Matin*, au *Petit Moniteur Universel* et au *Télégramme*.

LASTEYRIE du SAILLANT (CHARLES-FERDINAND, comte de), né le 27 août 1877 à Paris. mort le 26 juin 1936 à Paris.

Député de la Corrèze de 1919 à 1924.

Député de la Seine de 1928 à 1936.

Ministre des Finances

du 15 janvier 1922 au 26 mars 1924.

Charles de Lasteyrie fit ses études secondaires à l'école Bossuet à Paris puis, pour répondre au vœu de son père, entra à l'école des Chartes en novembre 1895, le 6^e et le plus jeune de sa promotion. Il en sortit quatre ans plus tard, au même rang, avec une thèse sur l'abbaye de Saint-Martial de Limoges qui, publiée en 1901, lui valut la 4^e médaille au concours des Antiquités de la France à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ayant ainsi satisfait aux traditions familiales, Charles de Lasteyrie se mit à l'étude du droit et prépara le concours de l'inspection des finances auquel il fut reçu en 1902. Mais son mariage l'ayant introduit dans le milieu des affaires, il abandonna dès 1909 le service de l'Etat pour entrer dans divers conseils d'administration et, chargé d'aller étudier au Caire, en 1912, la situation de la Land Bank, il redressa cette situation et devint le président de cet établissement.

Quand, en 1914, éclatèrent les hostilités, il appartenait au corps de l'intendance mais il se fit affecter comme sous-lieutenant à l'état-major de la région du Nord, où il servit quelque temps comme officier de liaison. Le 10 novembre 1915, il fut choisi comme chef de cabinet par Denys Cochin, ministre d'Etat dans le 5^e cabinet Briand qui, accomplissant une mission en Europe orientale, l'emmena

en Grèce avec lui. Devenu sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et chargé du blocus dans le gouvernement suivant — également présidé par Briand — Denys Cochin ne changea pas de chef de cabinet. Puis, ayant conservé les mêmes fonctions dans le gouvernement Ribot, il confia à Charles de Lasteyrie la direction des services financiers du blocus.

Comme directeur de ces services et ultérieurement à d'autres titres, Lasteyrie remplit plusieurs missions financières en Suisse et en Espagne; il fut notamment chargé de négocier plusieurs emprunts français.

Au lendemain de l'armistice, le ministre des Finances, L.-L. Klotz, le rappela d'Espagne pour faire de lui le délégué financier du gouvernement français à la commission d'armistice, puis le secrétaire général de la commission des réparations à la Conférence de la paix; à ces postes, Lasteyrie participa au renouvellement de l'armistice et à la préparation du traité de Versailles.

Le 16 novembre 1919, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

Le même jour, il était élu député dans la « Chambre bleu horizon ». Souhaitant accéder à des responsabilités politiques plus larges, auxquelles le préparaient sa formation et son expérience — qui lui avaient déjà valu d'être appelé à professer à l'école des sciences politiques — il s'était en effet engagé dans la carrière politique en se présentant aux suffrages des électeurs de Corrèze, bien qu'il fût conseiller municipal de Lissac, en Haute-Loire. C'est que la Corrèze était le berceau de sa famille, que celle-ci y avait gardé des attaches et que son père avait déjà, autrefois, représenté ce département à la Chambre. Inscrit en tête de la liste d'union républicaine de défense agricole et sociale — en fait liste du bloc national qui, s'opposant à une liste radicale et à une liste socialiste, emporta trois sièges sur cinq — Lasteyrie, dont la personnalité un peu hautaine ne plaisait pas à tous, ne fut élu qu'à la plus forte moyenne, avec 25.336 voix sur 68.248 votants, le second de sa liste l'ayant devancé de quelques centaines de voix.

A la Chambre, Lasteyrie s'inscrivit au groupe de l'entente républicaine démocratique et il appartint dès 1919 à la commission des crédits, à partir de 1920 à la commission des finances dont il devint le rapporteur général adjoint, puis, en 1921, le rapporteur général du budget dit « des dépenses recouvrables sur les versements à recevoir en exécution du traité de paix » dont le montant dépassait de beaucoup celui du budget général.

Au nom de la commission des finances, il rapporta, outre ce budget, la plupart des projets qui touchaient aux finances publiques ou au règlement des dommages de guerre, et en particulier celui qui créa, en 1920, de nouvelles ressources fiscales. Il lutta pour introduire la pratique du forfait dans la législation fiscale et proposa, mais sans succès, de

réviser certaines dispositions de la loi sur les réparations des dommages de guerre et notamment d'interdire la cession des dommages. Il déposa également une proposition de loi sur les émissions de valeurs mobilières et préconisa la publication périodique d'un résumé des recettes et des dépenses du Trésor. Persuadé que la charge des réparations devait peser sur l'Allemagne et n'ayant pas accepté sans hésitation la création, en 1916, de l'impôt sur le revenu, il fut en 1920 de ceux qui s'opposèrent à l'examen d'une proposition socialiste tendant à instituer une contribution exceptionnelle sur la fortune en demandant que la discussion en fut différée jusqu'au moment où le montant de la dette allemande aurait été fixé.

Enfin, il intervint en 1921 dans la discussion d'interpellations sur la politique extérieure, puis sur la politique financière du 7^e cabinet Briand jugé par lui trop peu ferme à l'égard de l'Allemagne et qu'il interpella lui-même sur les mesures qu'il comptait prendre « pour empêcher que le gouvernement du Reich par un effondrement plus ou moins voulu du mark » ne cherchât à se soustraire aux obligations du traité de paix.

Briand s'étant retiré le 12 janvier 1922, un cabinet Poincaré fut constitué le 15 et Lasteyrie y reçut le portefeuille des finances. Il partageait avec le président du Conseil la conviction que la clé des difficultés financières de la France était entre les mains de l'Allemagne et qu'il fallait obliger celle-ci à payer; en attendant qu'elle s'exécute, force était de se contenter d'expédients et il ne convenait pas de demander un effort nouveau aux contribuables français. Dans l'attente des versements allemands l'emprunt seul pouvait financer la reconstruction des régions dévastées.

Quant au budget ordinaire, tout en admettant qu'il devait être équilibré par l'impôt, Lasteyrie professait qu'il pourrait l'être, sinon dès 1922, du moins dans un proche avenir par le seul accroissement du produit des impôts existants: un peu plus de rigueur dans leur établissement et leur recouvrement y suffirait.

Cette doctrine fut mise à rude épreuve par la crise monétaire qui, inquiétante dès l'automne de 1922, mit le franc en péril pendant l'hiver 1923 et par l'extrême modicité, puis par la suspension complète des paiements allemands. Pour 1923, Lasteyrie prit le parti de présenter au parlement un budget ordinaire en déficit de 4 milliards. Le projet déposé en mai 1922 ne fut voté définitivement qu'en juin 1923 et il dut recourir cette année-là — comme déjà en 1922 — à de nombreux douzièmes provisoires. Cependant, dès 1922, le Trésor avait quelque mal à se procurer les ressources indispensables et, après avoir légèrement diminué au milieu de l'été le taux d'intérêt des bons du Trésor, le ministre des Finances dut se hâter de le relever au début de l'automne. A la fin de l'année, incapable de rembourser 2 milliards à la Banque de France en application des

dispositions prises en 1920, il fut contraint de passer une nouvelle convention avec celle-ci pour réduire le remboursement à 1 milliard. Toutefois, il avait réussi dans le courant de l'année à rembourser une partie des dettes extérieures de la France.

Dans cette situation difficile Lasteyrie sentait bien qu'il lui fallait au moins conserver l'intégralité des recettes de l'Etat et s'efforcer d'alléger les charges publiques. S'il s'oppose avec vigueur et succès, en mars 1922, à un allègement de l'impôt sur les salaires réclamé par les socialistes, il ne sait pas empêcher la majorité gouvernementale d'alléger l'impôt sur les bénéfices des exploitations agricoles. Pour tenter de réduire les dépenses de l'Etat, il comprime l'effectif des fonctionnaires, sans leur supprimer pourtant le bénéfice de l'indemnité de cherté de vie. Il charge une commission de dresser la liste des économies possibles et une autre d'étudier la réforme des monopoles de l'Etat. Il entreprend de doter les Postes d'un budget conçu « selon une formule industrielle » et envisage de réorganiser les arsenaux et même l'armée. Pour alléger la charge des dommages de guerre, sans oser aller aussi loin que l'avait fait le député Lasteyrie, il songe à modifier les conditions d'indemnisation des sinistrés. Il s'efforcera en outre de limiter le montant des emprunts émis pour la reconstruction. Il s'emploiera d'autre part à liquider les comptes spéciaux du Trésor. Il cherche aussi à rendre plus efficace l'administration des Finances en la dotant de moyens statistiques, puis en réorganisant la direction de la comptabilité publique.

Enfin, pour accroître le rendement de l'impôt sur le revenu, il sent la nécessité de renforcer le contrôle des déclarations, et tout spécialement celles des possesseurs de revenus mobiliers. En 1922, il propose d'instituer à cette fin un « bordereau de coupons » mais devant l'hostilité de la majorité il renonce très vite à cette mesure et, lorsqu'en 1923 la commission des finances proposera à son tour la création d'un « carnet de coupons » il combattra cette proposition. De même il défendra résolument les titres au porteur contre les socialistes qui voulaient leur substituer des titres nominatifs et le fisc, pour renforcer son contrôle, devra se contenter de recourir aux signes extérieurs de richesse.

Au début de 1923, la Rhur occupée, les difficultés de trésorerie et la crise monétaire s'aggravant, Lasteyrie — obligé de renier les principes qu'il avait proclamés — tente d'obtenir du parlement l'institution d'un double décime sur l'ensemble des contributions mais, le 8 mars, la Chambre repousse ses propositions sans qu'il pose la question de confiance et, se conformant à l'avis de la majorité, il se résigne à recourir à nouveau aux bons du Trésor. Cependant il réduit le montant des emprunts du Crédit national et paye en obligations certains dommages mobiliers. Assisté en 1923 d'un sous-se-

crétaire d'Etat aux Finances — ce poste créé par la loi du 30 mars est occupé à cette date par Albert d'Aubigny — il entreprend de faire voter par le parlement une réforme du régime des pensions civiles et militaires et une réforme du régime de la taxe sur le chiffre d'affaires qui étend la pratique du forfait. Il obtient également le vote d'un projet déposé par son prédécesseur et relatif à l'apurement des comptes de la période de guerre. Il répond le 23 mai, au sujet d'indiscrétions commises par des fonctionnaires des finances, à l'interpellation de François Arago qui, en fait, vise moins le gouvernement qu'un organe de presse. puis, le 3 juillet, à une interpellation sur le statut des receveurs-buralistes.

A l'automne de 1923, Lasteyrie doit faire face au mécontentement grandissant provoqué par la hausse du coût de la vie et aux revendications des fonctionnaires qui réclament la majoration de leurs traitements : il accepte seulement de revaloriser les indemnités de résidence et de charges de famille.

Il renonce à soumettre au parlement un projet de budget en bonne et due forme pour 1924 et se contente de percevoir les impôts et de renouveler les bons du Trésor. Incapable d'exécuter la convention qu'il avait lui-même passée avec la Banque de France l'année précédente, il est réduit à en conclure une nouvelle et à n'opérer qu'un remboursement symbolique. Cependant, poursuivant ses efforts pour alléger la charge des dommages de guerre, il saisit le parlement d'un projet modifiant les conditions d'indemnisation. Il lui soumet également un projet qui tend à faciliter le recouvrement de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

La situation du franc continuant à se détériorer au point de provoquer une panique dans l'opinion et les difficultés de la trésorerie devenant critiques, Lasteyrie et Poincaré décident d'obtenir du parlement ce qu'il leur avait refusé quelques mois auparavant. Le 17 janvier 1924, ils déposent un projet de loi portant création de 7 milliards d'impôts nouveaux, autorisant le gouvernement à créer, par décrets-lois, des réformes administratives susceptibles de procurer un milliard d'économies et, subsidiairement, supprimant le monopole des allumettes, instituant une caisse de pensions de guerre et comportant des mesures de lutte contre la fraude fiscale et de contrôle des revenus mobiliers.

Lasteyrie fort attaqué pour proposer ce qu'il avait précédemment combattu paraît avoir préféré laisser au président du Conseil le soin de soutenir la discussion, au moins dans ses débuts. Toutefois, il prononce le 14 février, devant la Chambre, un long discours pour tenter de justifier sa politique. Le projet fut adopté le 24 février par les députés et, sans attendre que le Sénat voulut bien le voter à son tour, comme la chute du franc s'accélérait, Lasteyrie sollicita un

prêt en dollars de la banque Morgan qui subordonna son acceptation à un engagement public pris par le gouvernement français de ne plus faire appel au crédit qu'avec beaucoup de circonspection. La publication de cet engagement, sa confirmation par une déclaration du gouverneur de la Banque de France et la nouvelle de l'intervention de la banque américaine suffirent à enrayer la chute du franc, dont le cours ne tarda pas à remonter, du moins pour quelque temps.

Le ministre des Finances obtint alors du parlement le vote définitif du projet relatif au redressement financier. Il eut encore le temps de faire proroger le privilège fiscal dont jouissaient les bons du Trésor. Mais le 26 mars, au cours d'une nouvelle lecture par la Chambre de la réforme des régimes de pensions, il posa la question de confiance contre la reprise des dispositions qui, adoptées par le Sénat, aggravaient sensiblement la charge financière du projet et le gouvernement fut renversé.

Poincaré qui resta à la tête du gouvernement suivant confia le ministère des Finances à François-Marsal mais il félicita par lettre Lasteyrie d'avoir, en surmontant la crise du franc « gagné une nouvelle bataille de la Marne ».

Aux élections générales de 1924, le cartel des gauches emporta en Corrèze 3 sièges sur 4 et la liste d'union républicaine sur laquelle Lasteyrie occupait la deuxième place n'eut qu'un élu qui obtint 20 037 suffrages sur 68 554 votants. Lasteyrie recueillit pour sa part 19 419 voix.

Aux élections générales de 1928, il se présenta comme candidat républicain d'union nationale, adversaire du cartel des gauches aux suffrages des électeurs de la 2^e circonscription du XVI^e arrondissement de Paris qui, en lui accordant au second tour de scrutin 4 835 voix sur 9 476 votants, alors qu'ils n'en donnaient que 2 809 à Le Provost de Launay, firent de lui leur représentant à la Chambre.

Inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique, membre de la commission des finances, puis de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, Lasteyrie soutint la politique de Poincaré, de Laval et de Tardieu.

Les électeurs lui conservèrent leur confiance en 1932 en l'élisant dès le premier tour, par 4 951 voix contre 3 090 à Duboin sur 9 486 votants. Vice-président de la fédération républicaine de France et inscrit naturellement au groupe constitué par celle-ci, il continuera d'appartenir à la commission des finances et restera le rapporteur des crédits des services d'Alsace-Lorraine et des dispositions fiscales intéressant cette région.

Hostile au traité franco-soviétique, il demandera que son approbation fut ajournée jusqu'au règlement des dettes russes et il combattra le principe des sanctions contre l'Italie.

Attaché aux principes d'ordre et d'autorité, adversaire du front populaire dans

lequel il voyait l'alliance de la franc-maçonnerie et du bolchévisme, il fut ré-élu le 26 avril 1936, au premier tour de scrutin, par 5.899 voix contre 1.659 au républicain indépendant Dupuy sur 9.974 votants. Mais le 26 juin, il succombait, à l'âge de 58 ans, après une courte maladie, à son domicile parisien.

Outre sa thèse, il a publié plusieurs articles dans la *Revue politique et parlementaire*. Chevalier de la Légion d'honneur, il était aussi grand-croix d'Isabelle la Catholique, commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique.

LASTEYRIE du SAILLANT (ROBERT, CHARLES, comte de), né le 15 novembre 1849 à Paris, mort le 29 janvier 1921 à Allasac (Corrèze).

Député de la Corrèze de 1893 à 1898.

Né d'un père qui avait partagé sa vie entre la politique — il avait siégé une dizaine d'années à la Chambre des députés — et l'archéologie, Robert de Lasteyrie du Saillant, à l'issue de brillantes études au collège Rollin, se destinait à l'Ecole polytechnique. Une grave maladie contraria cette vocation et il se tourna alors vers l'Ecole des Chartes, où il fut reçu premier, et vers la Faculté de droit.

Mais, après la guerre de 1870 qu'il termine comme capitaine, c'est à l'érudition qu'il décide de se consacrer exclusivement. Archiviste-paléographe en janvier 1873, il est aussitôt attaché aux Archives nationales; en 1875, il obtient la première médaille au concours des antiquités de France pour sa thèse de l'Ecole des Chartes, étude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an mil. En 1880, il succède comme professeur à l'Ecole des Chartes à Quicherat dont il était l'élève préféré; en 1890, il est élu membre de l'Institut.

Rien ne prédisposait donc Robert de Lasteyrie à la politique, si ce n'est la tradition familiale. Et c'est pour lui être fidèle qu'en décembre 1893 il se présente à la députation dans la 2^e circonscription de Brive, à l'occasion d'une élection partielle. Il y est élu par 9 550 voix sur 12.154 votants.

A la Chambre, loin de se spécialiser dans les questions relatives à l'instruction publique, il s'intéresse principalement aux travaux publics dont il rapporte deux fois le budget.

Il se représente aux élections de 1898, mais n'obtient que 5 105 voix contre 9 224 au radical Bussiére.

Il revient à ses études et c'est de cette époque que datent ses œuvres principales consacrées à la sculpture et à l'architecture française du Moyen âge.

Il mourut à Allasac, dans le domaine familial du Saillant, le 29 janvier 1921. Il avait 72 ans.

LASTOURS (ELIE, MARIE, GABRIEL, DOR de), né le 12 avril 1874 à Orgeval (Seine-et-Oise), mort le 18 novembre 1932 à Castres (Tarn).

Député du Tarn de 1919 à 1924.

Elie Dor de Lastours était le fils du comte de Lastours, membre du conseil supérieur de l'agriculture, et de la comtesse née de Mombel, domiciliés au château de Lastours, commune de Castres. Ses études secondaires faites à Paris, à l'Ecole Gerson, puis à Foulouse (couvent de l'Immaculée Conception), il prépare, en 1891 et 1895, à l'Institut Saint-Sigisbert de Nancy, le concours d'entrée à l'Ecole de Saint-Cyr, où il est admissible.

Mais il abandonne la carrière militaire pour la diplomatie. Diplômé de l'Ecole des sciences politiques et de l'Ecole des langues orientales, licencié en droit, il est admis au concours des Affaires étrangères et est nommé élève consul le 2 mai 1901. En poste à Londres comme troisième secrétaire d'ambassade, ses qualités sont appréciées par Paul Cambon.

Le 14 décembre 1919, il épouse la fille du baron Gérard, député du Calvados.

Il est mis en disponibilité en 1912 et c'est en 1919 qu'il se présente à la députation. Il est élu le 14 décembre député du Tarn, sur la liste d'union nationale et républicaine, par 30 673 voix sur 77 789 votants.

Dans sa profession de foi électorale, il avait pris parti pour l'occupation de la Ruhr comme gage des réparations allemandes. Il fut membre de la commission des affaires étrangères, de la commission de l'Algérie et de celle des affaires coloniales.

Il ne se représenta pas aux élections de 1924.

Il mourut à Castres le 18 novembre 1932, à l'âge de 58 ans.

LATAPPY (ARTHUR, JEAN, MARIE), né le 16 mars 1830 à Mont-de-Marsan (Landes), mort le 13 avril 1919 à Gaujacq (Landes).

Sénateur des Landes de 1897 à 1919.

Issu d'une famille de propriétaires fonciers de la riche Chalosse, Arthur Latappy eut la jeunesse d'un bourgeois aisé de cette époque, conduisant de front les études et des apparitions dans les arènes de courses landaises. Il exerça les fonctions d'avoué dans sa ville mais vite se consacra à la gestion du domaine familial du Pouy à Gaujacq, s'intéressant surtout à la viticulture.

Ses idées libérales, la part qu'il prit à l'opposition républicaine lui valurent quelques démêlés avec l'administration impériale. Patriote, il s'engagea en 1870 comme volontaire. La République restaurée, il mit sa plume au service de ses convictions en collaborant au Répu-

blicain lunduis, se signalant par ses articles contre l'« ordre moral ».

C'est tout naturellement qu'attiré par la politique il brigua un siège au conseil municipal de Mont-de-Marsan où il fut élu et siégea pendant plusieurs années. Bientôt, à l'appel de ses concitoyens de Gaujacq, il se présenta dans son village familial où il fut élu en 1884 ; réélu en 1888, il fut aussitôt nommé maire. Il devait le rester jusqu'à sa mort.

L'intérêt qu'il portait aux problèmes de son pays landais — problèmes agricoles surtout — une certaine popularité acquise à la « présidence » des courses de vaches et de corridas espagnoles, due aussi à sa prestance et à la cordialité généreuse de son accueil, le décidèrent à solliciter un mandat parlementaire. L'occasion lui en fut donnée par une élection partielle qui eut lieu afin de pourvoir au siège du sénateur Pazat, décédé Latappy, candidat républicain sans étiquette, partisan des « réformes lentes mais continues », fut élu au troisième tour par 357 voix sur 713 votants contre 328 au général Jacquy, son principal adversaire.

Inscrit au groupe de l'union républicaine et de la gauche démocratique, il travailla au sein des commissions : congés, pétitions, intérêt local et de plusieurs commissions spéciales nommées pour l'examen de textes législatifs, parmi lesquels une proposition de loi sur les incendies de landes et maquis. une proposition sur la compétence territoriale des notaires — il en fut le président — une autre sur le mouillage des vins. Il eut en cette période l'initiative de plusieurs textes : proposition de loi modifiant la loi de 1884 sur l'organisation municipale, proposition de loi sur le régime des prestations, ordre du jour déposé en conclusion d'un débat sur interpellation faisant confiance au ministre des Colonies « pour maintenir dans la neutralité la plus absolue les fonctionnaires sous ses ordres... »

En séance, il prit la parole au cours de débats importants, en particulier : lors de la discussion du projet de loi sur le régime des boissons ; sur la vente au détail de vin récolté par le propriétaire ; sur le recrutement de l'armée pour soutenir un amendement limitant l'octroi de l'allocation aux militaires soutiens de famille aux seuls soldats faisant leur deuxième année de service ; examen du budget des Postes pour 1904 pour demander — avec verve et en s'aidant de la langue gasconne — au secrétaire d'Etat d'améliorer le sort des facteurs ruraux soumis à des tournées épuisantes.

Lors du renouvellement du Sénat, en 1906, il fut réélu le 7 janvier, au second tour, par 410 voix sur 710 votants, contre 297 à Poisson. Il s'inscrivit alors à la seule gauche démocratique, devenue bientôt « gauche démocratique radicale et radicale-socialiste ».

Son activité continua, réduite, en commissions et en séance. Quelques-uns des votes qu'il émit en des circonstan-

ces importantes permettent de mieux cerner l'homme politique et le sénateur. C'est ainsi qu'il approuva la politique de neutralité du gouvernement Méline dans l'affaire Dreyfus ; qu'il vota l'affichage du discours de Waldeck-Rousseau affirmant la prééminence du pouvoir civil dans la direction de la défense nationale ; qu'il vota : la suppression de l'enseignement congréganiste et la séparation des Eglises et de l'Etat ; pour le principe de l'impôt sur le revenu ; pour la loi militaire de trois ans. Pendant la guerre, il approuva la politique de Briand et celle de Clemenceau ; il vota l'institution de l'impôt général sur les revenus.

Les atteintes de l'âge l'ayant contraint à réduire son activité, Latappy se retira dans son domaine du Pouy à Gaujacq ; c'est là que la mort le surprit le 13 avril 1919, âgé de 89 ans.

LATERRADE (JOSEPH, Alexandre), né le 2 décembre 1823 à Condom (Gers), décédé le 7 février 1912 à Condom.

Sénateur du Gers de 1897 à 1906.

Alexandre Laterrade fait de sérieuses études secondaires, puis devient ingénieur des ponts et chaussées.

C'est à sa profession uniquement qu'il consacre la première et la plus importante partie de sa vie. Il publie plusieurs ouvrages scientifiques, notamment la *Théorie des deux soleils*, présentée à l'Académie des sciences en 1871. A l'Exposition universelle de 1878, ses travaux sur le comptage ambulant et la boussole à double aiguille lui valent deux médailles. Il s'intéresse tout particulièrement au niveau-langentes-mires à échelles variables, au jaugeage des cours d'eau, à l'équilibre des voûtes, etc...

Il publie également divers ouvrages à caractère politique ou social : *L'impôt rationnel sur le revenu* (1888), *Pétition en faveur des cantonniers* (1892), *Le Mutualisme et la question sociale* (1896).

Ce n'est que très tard, vers 60 ans, qu'il commence sa carrière politique. Elu conseiller municipal de Condom en 1884, il devient maire en 1892, puis conseiller général et président du conseil général de son département.

Le 3 janvier 1897, il brigue un mandat sénatorial. Elu au troisième tour par 3666 voix sur 758 votants, il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique. Partisan de réformes, il estime qu'on peut les réaliser sans pour autant léser aucun intérêt sérieux, notamment la propriété individuelle.

Il prend une part active aux travaux du Sénat. Ingénieur en retraite, propriétaire-cultivateur, il intervient plus spécialement sur les textes qui ont trait à sa propre activité. C'est ainsi qu'il prend la parole pratiquement tous les ans sur le budget des Travaux publics et celui de l'Agriculture. Il dépose lui-même une proposition de loi ayant pour but l'ins-

titution d'une caisse centrale agricole des avances à faire directement aux agriculteurs

Il est nommé président de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Laurens tendant à modifier la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention. Il préside également la commission chargée d'examiner une proposition de loi sur les accidents du travail

Il préconise le développement de l'outillage national par l'exécution de voies navigables nouvelles, l'amélioration des canaux, des rivières et des ports maritimes.

Le sort du monde du travail ne lui était pas indifférent : il intervient avec pertinence dans la discussion d'une proposition de loi relative au placement des employés et ouvriers des deux sexes.

L'événement qui marqua sans doute le sommet de sa carrière parlementaire fut le dépôt, en février 1903, d'un projet important en trois points.

Le premier concernait une révision de la Constitution. Estimant que celle-ci était insuffisamment démocratique, Alexandre Laterrade proposa la suppression de la présidence de la République et l'institution d'un parlement de 900 membres composé de deux chambres, élus l'une au scrutin d'arrondissement, l'autre au scrutin de liste et se réunissant en Congrès souverain. Imbu des vieilles idées radicales, hanté par le souvenir du maréchal de Mac-Mahon, il redoutait qu'un futur président de la République ne se livrât à une nouvelle tentative de pouvoir personnel !

Le deuxième point visait une réforme fiscale et l'établissement de l'impôt global et progressif sur le revenu.

Le troisième point tendait à une meilleure organisation du travail, opposée à toute idée de collectivisme et de lutte des classes.

Alexandre Laterrade ne se représenta pas en 1906.

Il mourut à Condom le 7 février 1912, âgé de 88 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

LATOUR (PIERRE, BERNARD, ACHILLE), né le 7 mars 1822 à Aspet (Haute-Garonne), mort le 30 novembre 1912 à Aspet

*Député de la Haute-Garonne
de 1881 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t. III, p. 619.)

Après son échec au renouvellement de 1885, Pierre Latour abandonna la scène politique pour rester fidèle à sa ville natale, où il mourut le 30 novembre 1912 à l'âge de 90 ans

LA TREMOILLE (LOUIS, CHARLES, MARIE, duc de, prince de TARENTE), né le 28 mars 1863 à Paris, mort le 18 juin 1921 à Paris.

Député de la Gironde de 1906 à 1919.

Fils du dixième duc de La Trémouille et de Thouars, membre de l'Institut, Louis de La Trémouille se fixe en Gironde à la suite de son mariage avec Mlle Pillet-Will qui lui apporte la propriété d'un des plus grands crus bordelais, le château Margaux.

Il fait ses premiers pas dans la vie publique en entrant au conseil municipal de Margaux dont il devient maire en 1904 et au conseil d'arrondissement ; peu d'années après, il est conseiller général.

Il se présente à la députation lors des élections générales de 1906 et il est élu dans la 4^e circonscription de Bordeaux dès le premier tour, avec 8.815 voix sur 17.639 votants contre 7.090 au député sortant Videau ; il est réélu en 1910 par 12.038 voix sur 15.993 votants et en 1914 par 10.406 voix sur 14.257 votants.

Républicain de gauche — il est inscrit à la gauche démocratique — Louis de La Trémouille se consacrera surtout à la Chambre à défendre les intérêts de sa région ; c'est dire que son activité connaîtra trois pôles essentiels : le vignoble bordelais, l'ostréiculture arcaonnaise et la forêt landaise.

Il appartiendra, pendant ces trois législatures, aux commissions des boissons, du commerce et de l'industrie, et des douanes. Il déposera au titre de cette dernière près de 75 rapports, dont plus d'une soixantaine durant la législature de 1914 consacrés aux problèmes du commerce extérieur de temps de guerre et au blocus.

Soutenant les ministères républicains (Briand-Barthou, Briand-Girard, Briand, Monis, Caillaux), il vota les mesures concernant l'appellation d'origine des vins, la loi militaire de trois ans, mais se prononça contre la représentation proportionnelle et le scrutin de liste.

Les événements devaient lui donner raison : lors du renouvellement du 16 novembre 1919, la liste d'union républicaine (Dignac-Mandel) passa tout entière avec plus de 80.000 voix de moyenne, alors qu'inscrit sur la liste républicaine, il recueillait personnellement 30.975 suffrages sur 159.336 votants.

Il vendit en 1920 le château Margaux à la Société viticole qui l'exploite désormais et mourut l'année suivante à Paris, à l'âge de 58 ans.

Il était l'avant-dernier duc de La Trémouille.